

2m11.2903.3

Université de Montréal

***Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy (1694)*
comme source du *Royal Dictionary* (1699) d'Abel Boyer**

par

Annie Chrétien

Département de linguistique et de traduction

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)
en traduction

Août 2001

© Annie Chrétien, 2001



8.3.95.1158

P
25
U54
2001
V.009

L'Université de Montréal

Le Dictionnaire de l'Académie Française établi au Roy (1694)
comme source du Royal Dictionnaire (1691) d'Abel Boyer

par
André Chénier
Département de Linguistique et de Traduction
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)
en Traduction

(Avril 2001)



© André Chénier, 2001

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

***Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy (1694)
comme source du Royal Dictionary (1699) d'Abel Boyer***

présenté par :

Annie Chrétien

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Sylvie VANDAELE
Président-rapporteur

Monique CORMIER
Directrice de recherche

Jean-Claude BOULANGER
Codirecteur

Aline FRANCOEUR
Membre du jury

Mémoire accepté le : 28 septembre 2001

Sommaire

Le présent travail porte sur le *Royal Dictionary. In Two Parts. First, French and English. Secondly, English and French* (1699) d'Abel Boyer et, plus particulièrement, sur la filiation unissant ce dictionnaire bilingue à l'un de ses prédécesseurs monolingues, le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* (1694).

Fuyant les affres de l'intolérance religieuse française de la fin du XVII^e siècle, Abel Boyer, comme quelque 200 000 à 250 000 huguenots, quitte sa terre natale en direction des pays du Refuge. Établi en Angleterre, il est parmi les nombreux émigrés protestants participant au rayonnement de l'État. Ainsi, les huguenots, qui agissent à titre d'intermédiaires entre la France et l'Angleterre, font profiter les Anglais de la culture et du savoir-faire français, et ce, tout en diffusant en France les idées et les connaissances de leur pays d'accueil.

De la nouvelle situation de contact entre la France et l'Angleterre naît la nécessité de disposer d'outils lexicographiques bilingues adéquats. Les lexicographes qui satisfont ce besoin sont pour la plupart des réfugiés protestants. Après la publication d'importants ouvrages tels le *Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) de Randle Cotgrave et *A New Dictionary, French and English with another English and French* (1677) de Guy Miège paraît *The Royal Dictionary. In Two Parts. First, French and English. Secondly, English and French* d'Abel Boyer, œuvre marquante dans l'histoire de la lexicographie bilingue. L'ouvrage de Boyer, qui permet l'essor des dictionnaires bilingues anglais-français ainsi que des dictionnaires monolingues anglais, se distingue par la richesse de sa nomenclature, ses nombreuses acceptions et, en particulier, le lien qui l'unit au *Dictionnaire de l'Académie française*. En effet, dans la préface du *Royal Dictionary*, le lexicographe affirme fonder le plan de la partie français-anglais de son ouvrage essentiellement sur le dictionnaire de la Compagnie.

Mais qu'en est-il vraiment? L'annonce d'une filiation entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* s'appuie-t-elle sur un fait réel ou plutôt sur le

désir de Boyer de s'associer au prestige de la Compagnie? Et si de véritables ressemblances s'observent : où se situent-elles et quelles raisons les motivent?

Après la description du contexte entourant la production du *Royal Dictionary*, nous tentons, dans le présent travail, de répondre à ces questions en mesurant l'influence réelle du *Dictionnaire de l'Académie française* sur l'ouvrage de Boyer. Pour ce faire, à partir de cinq critères lexicographiques (présentation, nomenclature, acceptions, définitions et exemples), nous procédons, d'une part, à l'analyse d'un échantillon représentatif tiré des deux ouvrages et, d'autre part, afin de s'assurer de la pertinence des résultats observés, nous faisons l'examen d'un échantillon témoin constitué d'extraits d'autres ouvrages consultés par Boyer (*A New Dictionary* (1677) de Guy Miège, le *Dictionnaire françois* (1680) de César-Pierre Richelet et le *Dictionnaire universel* (1690) d'Antoine Furetière). Cette double analyse dévoile une filiation certaine entre le dictionnaire de Boyer et celui de l'Académie française. En fait, il semble que Boyer puise dans l'œuvre des Quarante, car cette dernière présente plusieurs caractéristiques pertinentes pour la conception d'un dictionnaire bilingue. Ainsi, bien qu'aucun véritable parallèle ne puisse être établi entre les deux ouvrages quant au modèle de présentation générale, on remarque une forte relation en ce qui a trait au choix de nomenclature et d'acceptions, centré sur la langue commune, ainsi qu'à l'établissement des définitions, en général simples et peu encyclopédiques. Par contre, la comparaison montre que les exemples répertoriés dans le *Royal Dictionary*, parce qu'usuels et souvent figés, se trouvent dans la plupart des dictionnaires de l'époque. Il est, par conséquent, impossible d'affirmer que l'ouvrage de la Compagnie constitue à cet égard la principale source de Boyer. Quoi qu'il en soit, à la lumière de l'analyse, l'influence prépondérante du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les travaux lexicographiques de Boyer est évidente.

En somme, la présente étude saura contribuer à l'avancement des connaissances en fournissant de précieux renseignements sur le *Royal Dictionary* d'Abel Boyer, notamment en ce qui a trait au contexte historique ayant permis son émergence et à sa place dans le paysage lexicographique bilingue anglais-français du XVII^e siècle, et en montrant la filiation qui unit l'ouvrage de Boyer à celui de l'Académie française.

Table des matières

	Page
SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
PREMIÈRE PARTIE.....	
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE 1.....	4
1. La France et l'Angleterre à la fin du XVII ^e siècle.....	4
1.1. La France.....	4
1.1.1. Le triomphe de la langue et de la culture françaises.....	4
1.1.2. Vers la révocation de l'édit de Nantes.....	5
1.1.2.1. Les restrictions de l'édit.....	5
1.1.2.2. L'édit de Fontainebleau (1685).....	7
1.1.3. Les protestants français confrontés à la révocation.....	8
1.1.3.1. Rester en France.....	8
1.1.3.2. Quitter la France.....	9
1.2. L'Angleterre.....	11
1.2.1. L'effervescence anglaise.....	11
1.2.2. La langue et la vie intellectuelle.....	11
1.2.3. La Glorieuse Révolution.....	12
1.2.4. Les réfugiés français en Angleterre.....	13
1.2.4.1. La vie des réfugiés.....	14
1.2.4.1.1. L'adaptation à la langue et à la vie du pays.....	14
1.2.4.1.2. Le réseau protestant.....	15
1.3. Les conséquences de l'émigration huguenote pour les relations France-Angleterre...	15
1.3.1. Les réfugiés, intermédiaires entre la France et l'Angleterre.....	16
1.3.1.1. La diffusion des idées.....	16
1.3.1.2. La diffusion des langues.....	17
1.4. Conclusion.....	18
CHAPITRE 2.....	19
2. Le paysage lexicographique bilingue anglais-français à la fin du XVII ^e siècle.....	19
2.1. La lexicographie bilingue, reflet des rapports France-Angleterre.....	19
2.2. Les grands devanciers.....	21
2.2.1. Les dictionnaires multilingues.....	21
2.2.2. Les grammaires et les manuels d'enseignement.....	22
2.3. Les dictionnaires bilingues.....	24
2.3.1. Les dictionnaires bilingues unidirectionnels.....	24
2.3.1.1. L'aube de la lexicographie bilingue : Palsgrave, Harryson et Hollyband.....	25
2.3.1.2. <i>A Dictionarie of the French and English Tongues</i> (1611) de Randle Cotgrave.....	27
2.3.2. Les dictionnaires bilingues bidirectionnels.....	29
2.3.2.1. <i>A New Dictionary, French and English with another English and French</i> (1677) de Guy Miège.....	29

2.3.2.2. L'avènement du <i>Royal Dictionary</i> (1699) d'Abel Boyer.....	32
2.4. Conclusion	33
CHAPITRE 3	34
3. Le <i>Royal Dictionary</i> (1699) d'Abel Boyer	34
3.1. Abel Boyer	34
3.1.1. Le huguenot.....	34
3.1.2. Le réfugié	35
3.1.3. L'intellectuel	36
3.1.3.1. Le traducteur	36
3.1.3.2. Le grammairien et lexicographe.....	37
3.1.3.3. L'historien	38
3.1.3.4. Le journaliste.....	39
3.1.3.5. Le pamphlétaire.....	40
3.1.3.6. Le compilateur et écrivain.....	40
3.1.4. Le précurseur des Lumières	42
3.2. Description du <i>Royal Dictionary</i> (1699).....	42
3.2.1. Présentation physique.....	43
3.2.2. Pièces liminaires.....	44
3.2.2.1. La dédicace.....	44
3.2.2.2. La préface.....	45
3.2.2.2.1. Cotgrave et Miège	45
3.2.2.2.2. Sources.....	48
3.2.2.2.2.1. Sources françaises.....	48
3.2.2.2.2.2. Sources anglaises	49
3.2.2.2.3. Fondements et matériaux.....	50
3.2.2.3. Autres pièces liminaires	51
3.3. Conclusion	51
CHAPITRE 4.....	53
4. Le <i>Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy</i> (1694).....	53
4.1. La fondation de l'Académie française	53
4.1.1. La mission	54
4.2. La confection du <i>Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy</i> (1694).....	54
4.2.1. Les particularités du <i>Dictionnaire</i>	58
4.2.1.1. Le caractère normatif.....	58
4.2.1.2. Le classement des mots par racines.....	60
4.2.1.3. L'absence de citations	61
4.3. L'accueil fait au <i>Dictionnaire</i>	61
4.3.1. En France	61
4.3.2. Hors de France	62
4.4. Conclusion	63
DEUXIÈME PARTIE	
INTRODUCTION.....	66
CHAPITRE 5	67
5. Méthodologie.....	67
5.1. Échantillon de base	67
5.2. Échantillon témoin.....	68

5.3. Critères de comparaison.....	69
5.4. Causes de bruit.....	69
CHAPITRE 6	72
6. Analyse comparative du <i>Royal Dictionary</i> et du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	72
6.1. Présentation.....	72
6.1.1. Colonnes.....	72
6.1.2. Lettrines.....	73
6.1.3. Entrées.....	74
6.1.3.1. Vedettes et sous-vedettes.....	74
6.1.3.2. Formes féminines en entrée.....	75
6.1.4. Renvois.....	77
6.1.5. Données grammaticales.....	77
6.1.6. Contextualisation.....	78
6.1.7. Conclusion.....	79
6.2. Nomenclature.....	81
6.2.1. Analyse de l'échantillon de base.....	81
6.2.2. Analyse de l'échantillon témoin.....	82
6.2.2.1. Le <i>Royal Dictionary</i> et le <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	87
6.2.3. Conclusion.....	89
6.3. Acceptions.....	89
6.3.1. Analyse de l'échantillon de base.....	89
6.3.2. Analyse de l'échantillon témoin.....	90
6.3.3. Conclusion.....	94
6.4. Définitions	94
6.4.1. Analyse de l'échantillon de base.....	94
6.4.2. Analyse de l'échantillon témoin.....	97
6.4.2.1. Traitement des définitions du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> dans le <i>Royal Dictionary</i>	99
6.4.2.1.1. Reprise intégrale	99
6.4.2.1.2. Fragmentation de la définition.....	102
6.4.2.1.2.1. Coupures diverses	102
6.4.2.1.2.2. Extraction ou suppression d'éléments synonymes	103
6.4.2.1.2.3. Extraction des premiers mots.....	104
6.4.2.1.2.4. Suppression de la formule introductive	106
6.4.2.1.3. Ajout, suppression ou remplacement de mots-outils.....	106
6.4.2.1.4. Neutralisation.....	108
6.4.3. Conclusion.....	109
6.5. Exemples.....	109
6.5.1. Analyse de l'échantillon de base.....	110
6.5.2. Analyse de l'échantillon témoin.....	113
6.5.2.1. Similarité des exemples des dictionnaires.....	113
6.5.2.2. Influence des dictionnaires sur les choix de Boyer	116
6.5.3. Conclusion.....	117
CONCLUSION	119
7.1 Le <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> , principale source du <i>Royal Dictionary</i>	119
7.2 Études à mener	120
BIBLIOGRAPHIE	122
ANNEXE – Échantillon de base.....	i

Liste des tableaux

	Page
Tableau I	Définitions du mot GARDE-FOU 70
Tableau II	Formes féminines en entrée 76
Tableau III	Renvois 77
Tableau IV	Données grammaticales 78
Tableau V	Contextualisation 79
Tableau VI	Présentation générale des ouvrages..... 80
Tableau VII	Nomenclature recensée dans l'échantillon témoin..... 82
Tableau VIII	Différences de nomenclature entre le <i>Royal Dictionary</i> et le <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> 87
Tableau IX	Acceptations de LENITIF, LETHARGIE et LEVAIN 92
Tableau X	Définitions..... 95
Tableau XI	Traitement des définitions..... 96
Tableau XII	Relation ambiguë entre les définitions du <i>Royal Dictionary</i> et du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> 98
Tableau XIII	Reprise intégrale de définitions..... 100
Tableau XIV	Définitions identiques dans le <i>Royal Dictionary</i> , le <i>Dictionnaire de</i> <i>l'Académie française</i> et un autre ouvrage de l'échantillon..... 101
Tableau XV	Coupures diverses 102
Tableau XVI	Extraction et suppression d'éléments synonymes..... 103
Tableau XVII	Extraction des premiers mots d'une définition 105
Tableau XVIII	Suppression de la formule introductive d'une définition 106
Tableau XIX	Suppression et remplacement de mots-outils..... 107
Tableau XX	Neutralisation 108
Tableau XXI	Exemples..... 110
Tableau XXII	Traitement des exemples..... 111
Tableau XXIII	Exemples de transformations 112
Tableau XXIV	Exemples uniquement identiques dans le <i>Royal Dictionary</i> et le <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> 114
Tableau XXV	Exemples identiques dans le <i>Royal Dictionary</i> , le <i>Dictionnaire de</i> <i>l'Académie française</i> et au moins un autre ouvrage 115
Tableau XXVI	Proximité des exemples 116

Remerciements

Nous sommes reconnaissante à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal ainsi qu'au Fonds pour la Formation des Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR) pour les bourses qu'ils nous ont octroyées pendant nos études de maîtrise.

Nous tenons à remercier très sincèrement notre directrice de recherche, M^{me} Monique C. Cormier, de nous avoir proposé un sujet de recherche si intéressant. Au cours de la rédaction du présent mémoire, elle a également su nous offrir plus d'un projet stimulant et, d'abord et avant tout, nous a offert encadrement et soutien. Sa passion pour la lexicographie se révèle une inspiration. Nous nous félicitons d'avoir pu bénéficier de sa confiance et de ses enseignements.

Nous adressons également nos remerciements à notre codirecteur de recherche, M. Jean-Claude Boulanger, professeur à l'Université Laval, pour son aimable collaboration et ses conseils judicieux.

Nous exprimons enfin notre gratitude envers nos parents, amis et collègues de travail, en particulier M^{me} Hélène Gauthier, pour leurs encouragements au long de nos études. Surtout, nous souhaitons vivement remercier M. Sébastien Couvrette pour sa présence et son aide précieuse.

PREMIÈRE PARTIE

Introduction

Selon Bernard Quemada (1997b : VIII), tous les dictionnaires « relèvent de filiations plus ou moins longues et complexes dont, à un titre ou à un autre, ils ont tour à tour exploité et enrichi les acquis ». Par conséquent, si l'on s'intéresse à un dictionnaire et, plus précisément, à son histoire et à sa conception, il importe d'en connaître les sources afin de découvrir les influences du lexicographe et de bien comprendre l'origine et les buts du travail entrepris. De plus, l'étude de la filiation dictionnaire permet de souligner la portée de l'héritage, dans le temps et dans l'espace, de certains grands dictionnaires et de montrer l'importance, pour l'essor de la lexicographie, d'ouvrages relativement méconnus. Toutefois, comme le déplore Franz Josef Hausmann (1988 : 21), le manque d'études sur les filiations dictionnaires empêche de « réintégrer ces monuments dans la mémoire des nations ».

Ainsi, aucun chercheur, à notre connaissance, ne s'est encore méthodiquement penché sur la question des sources du *Royal Dictionary*, et ce, même si dans sa préface, l'auteur, Abel Boyer, annonce avoir conçu la partie français-anglais de son ouvrage à partir des *Remarques* de Vaugelas, de Ménage et de Bouhours, des dictionnaires de Tachart, de Richelet et de Furetière et, surtout, du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, dont il se serait inspiré pour établir le plan du *Royal Dictionary*. C'est précisément sur cette dernière source que nous ferons porter notre étude, car il paraît intéressant de mesurer l'influence réelle du célèbre ouvrage de la Compagnie sur les travaux de Boyer. L'analyse saura montrer l'utilité du *Dictionnaire de l'Académie française* pour la confection d'un dictionnaire bilingue.

Le présent travail vise donc à fournir de nouvelles connaissances au sujet du *Royal Dictionary*, dictionnaire ayant fait l'objet, pour autant que nous sachions, de très peu d'études¹. Pour ce faire, nous nous intéresserons, dans une première partie, au contexte de création de l'ouvrage et, dans une deuxième partie, aux aspects qui font du *Dictionnaire de l'Académie française* la principale source du *Royal Dictionary*.

¹ Voir les travaux d'Anderson (1978), de Flagg (1986) et de Hausmann (1991).

Pour arriver à replacer le *Royal Dictionary* dans son contexte de création, la première partie du travail débute par un chapitre faisant la description, d'une part, du climat d'intolérance religieuse qui sévit en France vers la fin du XVII^e siècle et, d'autre part, de la vie des 40 000 à 50 000 huguenots (Gwynn 1985 : 23-24) qui, comme Abel Boyer, choisissent de se réfugier en Angleterre. Nous montrerons qu'à titre d'intermédiaires entre Français et Anglais, les huguenots font profiter chacun de ces peuples des connaissances, du savoir-faire et de la culture de l'autre.

Nous poursuivrons, au deuxième chapitre, avec la présentation du paysage de la lexicographie bilingue anglais-français à la fin du XVII^e siècle. Il sera d'ailleurs possible de constater l'importance du travail acharné des réfugiés protestants pour l'épanouissement lexicographique de l'époque. Enfin, cette exploration sera l'occasion de décrire les ouvrages pour l'apprentissage de l'anglais et du français dont dispose Boyer au moment de la confection du *Royal Dictionary*.

Nous traiterons ensuite, dans le troisième chapitre, de la vie et de l'œuvre d'Abel Boyer. Pour ce faire, nous décrirons d'abord sa jeunesse, son émigration en Angleterre et ses nombreux métiers, puis nous nous pencherons sur le *Royal Dictionary*. Grâce à l'analyse des pièces liminaires du dictionnaire, nous examinerons l'annonce d'une filiation unissant le *Royal Dictionary* au *Dictionnaire de l'Académie française*.

Afin d'en arriver ultimement à mesurer l'influence réelle de l'ouvrage des Quarante sur Boyer, nous présenterons, au quatrième chapitre, l'histoire de la célèbre Compagnie et de la première édition de son dictionnaire. L'étude des particularités de l'ouvrage saura en partie expliquer l'intérêt qu'il présente pour Boyer.

Enfin, dans la deuxième partie du travail, après une brève description méthodologique, nous tenterons de montrer la prépondérance du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les choix d'Abel Boyer, et ce, grâce aux résultats d'une analyse comparative fondée sur cinq critères lexicographiques : la présentation générale, la nomenclature, les acceptions, les définitions et les exemples.

Chapitre 1

1 La France et l'Angleterre à la fin du XVII^e siècle

La tentative de Louis XIV d'unifier la foi en France a des conséquences qui changent le visage de l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. Au sommet de la vague de répressions, la révocation de l'édit de Nantes provoque la fuite à l'étranger de milliers de huguenots, dont un grand nombre se réfugie en Angleterre. Dans le présent chapitre, nous faisons l'étude du contexte dans lequel se déroulent ces événements, tant en France qu'en Angleterre, afin de mettre en perspective les réalisations et les actions de huguenots qui, comme Abel Boyer, ont fort à faire avec la diffusion de l'esprit nouveau qui balait l'Europe. Ce préambule permettra ultimement d'expliquer les circonstances ayant mené à l'émergence de la lexicographie bilingue anglais-français et, plus précisément, à la confection du *Royal Dictionary* d'Abel Boyer.

1.1 La France

La France domine tout le XVII^e siècle européen. À partir de 1661, Louis XIV veille à la prospérité nationale et au renforcement de l'absolutisme, et il tente par tous les moyens d'unifier le pays. Par ailleurs, les nombreuses guerres et annexions qui marquent la seconde partie de son règne ne manquent pas de lui attirer des ennemis (Lebrun 1997 : 179).

1.1.1 Le triomphe de la langue et de la culture françaises

La France éblouit le monde de sa production artistique et intellectuelle. Descartes, Corneille, Molière, Racine et La Fontaine contribuent au rayonnement du pays. Parallèlement, la connaissance de la langue française se répand à travers l'Europe intellectuelle à un point tel qu'on la désigne comme universelle. À ce sujet, Brunot (1917 : 137) rapporte les propos du *Mercure Galant* (octobre 1694, pp. 146-147) :

La Langue Française a son Academie, le Tribunal de ses juges en France ; mais elle a dans les autres Etats des Ecoles et des Maistres qui l'enseignent ; elle est connuë dans toutes les Cours, les Princes et les Grands la parlent, les Ambassadeurs l'écrivent, et le beau monde en fait une mode, et un air de politesse. Elle merite d'estre ainsi universelle.

Bref, l'hégémonie de la France se manifeste à tous les égards : pouvoir politique, langue, littérature, etc. Pour achever l'unification, le roi décide de s'attaquer à la religion.

1.1.2 Vers la révocation de l'édit de Nantes

La deuxième moitié du siècle est marquée par une suite de répressions contre les huguenots qui mèneront ultimement à la révocation de l'édit de Nantes. Signé par Henri IV en 1598 pour mettre fin aux affrontements religieux et, ainsi, rétablir la paix civile, l'édit de Nantes accorde aux protestants la liberté de conscience et de culte public². Par ce geste politique plus que de tolérance (Lebrun 1997 : 86), le roi rend, en théorie, tous les emplois accessibles aux huguenots et institue des chambres mi-parties où ces derniers pourront siéger. Bien qu'il faille attendre quelques années pour que l'édit soit adopté par tous les parlements, on l'applique intégralement jusqu'en 1620.

1.1.2.1 Les restrictions de l'édit

Le respect de l'édit est cependant de courte durée. Louis XIII, après la révolte des protestants en 1629, supprime plusieurs de leurs acquis par l'édit de Nîmes, dit « paix d'Alès » et, dès 1661, par de multiples répressions, Louis XIV restreint petit à petit la portée de l'édit de Nantes. D'ailleurs, selon Lebrun (1997 : 172), l'édit de Nantes n'est pour Louis XIV, le clergé et de nombreux catholiques français « qu'un compromis provisoire et le retour du royaume à l'unité de foi, une préoccupation majeure ».

Vers 1660, environ un million de huguenots³ sont répartis inégalement sur le territoire français. Jusqu'en 1679, ils sont confrontés à une application restrictive de

² La pratique de la religion est seulement permise dans certaines villes (Labrousse et Sauzet 1988b : 445).

³ Léonard (1961 : 313) rapporte que le pasteur Samuel Mours (*Les églises réformées en France* (1958)) estime à 839 000 la population huguenote en 1670 (sur une population totale d'une vingtaine de millions), Mandrou (1974 : 189) l'évalue à un million au début du XVII^e siècle, et à 500 000 après 1685, et Lebrun (1997 : 172) à plus de un million et demi vers 1660.

l'édit de Nantes : ce qui n'y est pas spécifiquement autorisé leur est refusé. Ces restrictions se traduisent, entre autres, par la destruction de temples⁴, l'obligation d'enterrer les morts de nuit ou au petit matin, la limite du nombre de personnes assistant aux mariages et aux baptêmes, l'interdiction de chanter des psaumes en public et l'abolition des écoles réformées (Lebrun 1967 : 242 et Labrousse et Sauzet 1988a : 480). On tente également d'attirer des conversions au moyen de « pièges à huguenots » (Labrousse et Sauzet 1988a : 481). En effet, on souhaite rendre la religion catholique attrayante en récompensant les abjurations par des délais pour le remboursement des dettes et des exemptions de paiement de la taille pour une période de trois ans. La Caisse des économats, surnommée Caisse des conversions, assure une récompense monétaire aux « nouveaux convertis ». Toutefois, les abjurations sont encore trop peu nombreuses de l'avis des autorités.

À partir de 1679, désireux d'achever « l'unité de foi » du royaume, le roi se fait plus sévère et élimine peu à peu les droits des réformés jusqu'à révoquer l'édit de Nantes en 1685. Ainsi, de 1679 à 1685, Louis XIV use de moyens légaux et militaires pour achever son dessein. Des arrêts suppriment les chambres mi-parties, interdisent aux huguenots l'accès à de nombreuses professions et empêchent les mariages entre protestants et catholiques (Lebrun 1997 : 172-173). Dès 1681, par leur violence, les dragonnades⁵ entraînent des milliers d'abjurations⁶.

L'intolérance de Louis XIV est non seulement nourrie par sa dévotion grandissante, mais aussi par des nécessités politiques (Lebrun 1967 : 242 et 1997 : 172). Le roi veut faire face à la coalition de pays protestants, qui menace la France depuis la guerre de Hollande (1672-1679). De plus, en éradiquant le protestantisme du pays, il espère devenir le sauveur de la chrétienté aux yeux du pape et des puissances catholiques. Enfin, la présence en Angleterre d'un roi catholique, Jacques II, est favorable au projet du Roi-Soleil.

⁴ Selon Gwynn (1985 : 21), on compte 570 temples détruits au total.

⁵ Lebrun (1967 : 243) les définit comme « un procédé de police traditionnel consistant à imposer le logement de gens de guerre aux sujets indociles ou mauvais payeurs ».

⁶ Selon Richard (1966 : 156-157), pour le Poitou, on compte environ 38 500 conversions en 1681.

1.1.2.2 L'édit de Fontainebleau (1685)

À la mi-octobre⁷ 1685, Louis XIV signe l'édit de Fontainebleau et, par le fait même, révoque l'édit de Nantes. Dans son préambule, l'édit légitime l'acte du roi de France en stipulant qu'Henri IV et Louis XIII, comme Louis XIV, ont voulu « réunir à l'Eglise ceux qui s'en étaient si facilement éloignés » (Texte de l'édit, cité dans Richard 1966 : 155), mais les guerres les ont obligés à en reporter le dessein à plus tard. La paix revenue, le Roi-Soleil accomplit donc cette mission. Pour ajouter à la légitimité de son acte, il précise que, étant donné les milliers de conversions, l'édit de 1598 est désormais caduc. Louis XIV paraît toutefois bien au fait du contexte violent des abjurations et du nombre encore important de protestants en France, mais il espère que l'interdiction du culte contraindra les résistants à se convertir (Lebrun 1997 : 173). En effet, par cette proclamation, on fait « disparaître fictivement les protestants pour avoir le droit, légalement, de tuer leur Église; après quoi, on [tue] l'Église pour faire disparaître, effectivement, les derniers protestants » (Léonard 1961 : 374). La décision de révoquer l'édit de Nantes paraît aussi imputable au coût élevé des privilèges octroyés aux « nouveaux convertis » (Léonard 1955 : 35).

L'édit de Fontainebleau oblige les pasteurs qui refusent de se convertir à quitter la France, mais interdit aux réformés de partir sous peine de galères pour les hommes et de « confiscation de corps et de biens » pour les femmes (Richard 1966 : 156 et Lebrun 1997 : 173). La pratique du culte est défendue, mais l'édit conserve en principe la liberté de conscience, du reste, bien difficile à contrôler. Cette apparente tolérance a, semble-t-il, pour objet « de calmer les derniers scrupules du roi, de satisfaire les modérés, de ménager l'opinion étrangère et d'éviter l'émigration des "opiniâtres" » (Léonard 1955 : 36). Enfin, le texte interdit les écoles pour réformés et force le baptême catholique des enfants protestants (Richard 1966 : 156).

⁷ L'édit est signé le 18 octobre, selon Léonard (1955) et Lebrun (1967 et 1997) et le 17, selon Labrousse et Sauzet (1988a) et Adams (1991).

En somme, l'édit de Fontainebleau consolide les actions répressives entreprises plus tôt dans le siècle et refuse aux huguenots la possibilité de vivre en paix dans la pratique de leur culte.

1.1.3 Les protestants français confrontés à la révocation

La révocation est bien accueillie par l'élite religieuse et intellectuelle française. D'ailleurs, même l'Académie française, dont les premières séances ont pourtant eu lieu chez le protestant Valentin Conrart, participe à la propagande contre les réformés : de 1685 à la fin du siècle, elle offre des prix pour les œuvres qui célèbrent la fin de l'hérésie (Adams 1991 : 19).

La révocation n'enraye pourtant pas le « problème protestant » et, en 1685, les réformés demeurent nombreux en France. Jusqu'à la fin du siècle, on applique l'édit de Fontainebleau avec rigueur : c'est, selon Richard (1966 : 201), « la grande époque de l'émigration, des supplices, des prisons, des petits prophètes et de l'illuminisme ». Dans ce contexte, deux options s'offrent aux protestants français : rester en France ou la quitter.

1.1.3.1 Rester en France

Devant les dangers et les misères de l'émigration, la majorité des protestants français choisissent de rester au pays. Prudents, la plupart d'entre eux deviennent de « mauvais convertis » plutôt que de risquer la prison ou les galères en refusant l'abjuration (Léonard 1955 : 37). Ces « nouveaux convertis » résistent passivement en évitant le plus possible d'assister aux célébrations catholiques et en pratiquant leur culte en catimini (Lebrun 1997 : 173). Au reste, dans les régions où ils sont nombreux, leur situation s'adoucit.

Cependant, la vie en France demeure difficile. En effet, les répressions continuent : les professions de médecin et d'avocat sont interdites aux huguenots, les écoles pour « nouveaux convertis » sont fermées et, dès janvier 1686, un édit enlève aux

parents protestants leurs enfants, âgés de cinq à seize ans, pour que ces derniers soient élevés par des catholiques, voire emprisonnés dans des hôpitaux (Léonard 1961 : 378). En outre, les autorités ne sont pas dupes quant à la sincérité des abjurations et, par conséquent, tiennent pour suspects les « nouveaux catholiques ». Elles les obligent à assister à la messe, les empêchent d'exercer toute charge municipale sans le consentement d'un curé et, dans certains cas, usent des dragonnades (Labrousse et Sauzet 1988a : 490).

1.1.3.2 Quitter la France

Quoique moins nombreux que ceux qui restent, nombre de protestants défient le roi et optent pour l'émigration⁸. Malgré la surveillance des frontières, ils sont entre 200 000 et 250 000⁹ à partir en direction des terres du Refuge.

Mis à part les pasteurs forcés de s'expatrier et les quelques grands personnages dont le départ est rendu possible par le roi (Léonard 1955 : 36), les fuyards doivent s'exposer à de nombreux périls avant d'arriver à destination. Les protestants interceptés le paient durement, mais, dans l'ensemble, la fuite demeure possible. Il semble que les autorités se fondent davantage sur l'effet de dissuasion que sur la garde des frontières¹⁰. Qui plus est, durant quelques années, elles tolèrent la défection qu'elles perçoivent comme un bon moyen pour débarrasser la France des « opiniâtres » (Richard 1966 : 168). Pour ces raisons, les fuyards ont davantage à craindre des habitants des frontières, alléchés par les primes, que des gardes qui se laissent facilement soudoyer (Léonard 1955 : 37 et Richard 1966 : 168).

⁸ En fait, avant même 1685, des huguenots quittent la France, et ce, malgré l'édit d'août 1669 qui exige une autorisation royale pour émigrer (Labrousse et Sauzet 1988a : 486).

⁹ Flagg (1986 : 2) considère cette approximation conservatrice puisque certains chercheurs estiment le nombre de réfugiés à 600 000. Quoi qu'il en soit, selon Labrousse et Sauzet (1988a : 493), il s'agit du « plus important mouvement migratoire du siècle en Europe ».

¹⁰ Partir est d'autant plus difficile que les fuyards doivent laisser tous leurs avoirs en France, car il est interdit aux protestants, puis aux « nouveaux convertis », de vendre leurs terres sans y être autorisés. De plus, les huguenots qui réussissent à fuir voient leurs biens confisqués (Labrousse et Sauzet 1988a : 493).

Les fuyards, en général de jeunes hommes célibataires (Labrousse et Sauzet 1988a : 495), quittent la France pour trouver refuge principalement dans les pays de l'Europe protestante. Samuel Mours¹¹ estime que les Provinces-Unies (Pays-Bas), « la grande arche des réfugiés » selon Bayle (Léonard 1961 : 389), accueillent de 50 000 à 60 000 huguenots, l'Angleterre de 40 000 à 50 000, l'Empire (Allemagne) environ 30 000, la Suisse 22 000, l'Irlande 10 000, l'Amérique 10 000 et le Danemark 2 000. De petites communautés vont même s'établir à Moscou et au cap de Bonne-Espérance.

La révocation a su indigner les populations de ces pays et accroître leur méfiance à l'égard de la France. Hazard (1961 : 74-75) décrit le ressentiment des nations voisines :

A tous les pays du nord, Louis XIV apparut comme l'ennemi par excellence, l'ennemi de la foi librement consentie. On répétait que son acte était la preuve manifeste, le symbole de son arbitraire, de son injustice, de sa brutalité, de sa violence, de son mépris des droits de la personne humaine [...].

Cependant, la solidarité ne constitue pas l'unique motivation des pays du Refuge pour accueillir les huguenots. En fait, l'Empire, décimé par la guerre de Trente ans, veut se repeupler et l'ensemble des États souhaitent profiter des techniques des artisans, manufacturiers et militaires¹² qui fuient la France. Enfin, il ne saurait déplaire aux pays d'accueil de menacer l'hégémonie française en contribuant à la baisse démographique d'un royaume « à la fois redouté et redoutable » (Labrousse et Sauzet 1988a : 502).

Jusqu'à la paix de Ryswick, en 1697, les protestants croient leur exil de courte durée et ont bon espoir de voir le roi révoquer l'édit de Fontainebleau (Bastide 1914 : 123). Au lendemain de la victoire de la coalition contre la France, il devient toutefois clair que les réfugiés sont trop précieux pour que leur pays d'accueil ne les aide à retourner chez eux (Labrousse et Sauzet 1988a : 502). Les émigrés deviennent alors immigrants (Labrousse et Sauzet 1988a : 495).

¹¹ Samuel Mours, *Les églises réformées en France*, 1958, repris par Richard (1966 : 176-177) et Gwynn (1985 : 23-24).

¹² D'ailleurs, Labrousse et Sauzet (1988a : 496) rapportent que les huguenots contribuent à moderniser l'armée prussienne et à mettre en œuvre la première fonderie de canons du Brandebourg.

1.2 L'Angleterre

1.2.1 L'effervescence anglaise

Durant la majeure partie du XVII^e siècle, l'Angleterre se présente comme une force secondaire qui ne s'impose vraiment dans aucun domaine (Marx 1990 : 141). Toutefois, dès la fin du siècle, elle établit son statut de puissance maritime et coloniale et affirme sa prétention à l'hégémonie intellectuelle et politique. Le siècle est également marqué par deux révolutions qui ont pour conséquence la victoire de la monarchie constitutionnelle sur les tentatives d'absolutisme et le pouvoir catholique (Lebrun 1997 : 152).

1.2.2 La langue et la vie intellectuelle

À l'aube du XVIII^e siècle, l'Angleterre s'illustre principalement dans les sciences et la philosophie avec, entre autres, les idées de John Locke, la fondation de la *Royal Society* (1662) et les découvertes d'Isaac Newton. En somme, « [l]a vérité philosophique et scientifique semble venir désormais de l'Angleterre » (Marx 1990 : 141-142).

L'anglais tend de plus en plus à s'imposer¹³, mais sans non plus devenir essentiel à l'extérieur du pays. D'ailleurs, beaucoup de Français vivant au pays ne sentent pas le besoin de le parler. En effet, si les marchands gagnent à connaître la langue du pays (Bastide 1914 : 34), les aristocrates français n'y voient aucune nécessité puisque « [d]ans la bonne compagnie ils sont sûrs d'être toujours entendus ; ailleurs ils s'assurent d'obligeants interprètes » (Ascoli 1971b : 1). En fait, les Anglais, eux-mêmes subjugués par la mode française¹⁴, accordent, au détriment de l'anglais et du latin, une large place au français (Brunot 1917 : 181). Par exemple, le roi Jacques II parle français et, dit-on, voit « d'un œil favorable ceux qui le [parlent] » (Brunot 1917 : 167). Le français est une

¹³ Par exemple, en 1650, le Parlement exige que les procédures soient en anglais (Brunot 1917 : 160).

¹⁴ On s'intéresse à tout ce qui est français : langue, littérature, mœurs, éducation, vêtements, perruques, maîtres pour leçons de danse, chef et maîtres-queux, sommeliers, etc. (Hazard 1961 : 54).

langue internationale, nécessaire à une bonne éducation, selon John Locke (Brunot 1917 : 171). On l'apprend donc souvent par besoin plus que par goût.

Malgré la prégnance du français, les changements qui s'opèrent en Angleterre tendent à favoriser l'utilisation de la langue anglaise. La Glorieuse Révolution joue pour beaucoup dans la constitution d'un État anglais renouvelé et l'affirmation de la culture anglaise qui caractérisent l'Angleterre des Lumières.

1.2.3 La Glorieuse Révolution

Alors qu'en France règne l'absolutisme de Louis XIV, l'Angleterre s'ouvre à la monarchie constitutionnelle. Déjà en 1649, après l'exécution du roi Charles 1^{er}, la République est proclamée, mais ne dure que jusqu'en 1660. La Glorieuse Révolution de 1688 consacre le triomphe de la monarchie et du protestantisme en remplaçant le roi catholique, Jacques II, par son gendre, le protestant Guillaume d'Orange. Naît alors un régime politique où l'emprise du roi est limitée et les libertés individuelles réaffirmées (Cottret 1988 : 31). Commence également une période d'affrontements militaires entre la coalition et Louis XIV d'où le protestantisme sort gagnant (Cottret 1985 : 228). En effet, pour Hazard (1961 : 74), la Glorieuse Révolution n'est pas que militaire, elle est aussi religieuse :

[L]e triomphe de Guillaume d'Orange ne fut pas seulement celui du Parlement, mais encore celui de la Réforme; on n'exalta pas seulement, dans sa personne, le défenseur des droits du peuple, mais le sauveur de la religion, le héros du Protestantisme.

Ainsi, l'édit de Fontainebleau pourrait être une des causes de la chute de Jacques II puisqu'il « constitue une référence encombrante pour le souverain anglais, ouvertement acquis à la religion romaine, accusée de contenir en germes toutes les tyrannies...¹⁵ » (Cottret 1985 : 232).

¹⁵ D'ailleurs, lorsqu'il est chassé d'Angleterre, Jacques II se réfugie chez Louis XIV (Hazard 1961 : 57).

Les tensions religieuses mènent, en Angleterre, à la discrimination contre les groupes minoritaires, mais de façon moins radicale qu'en France. Selon Ascoli (1971a : 165), lorsque Jacques II fuit le pays en 1688, la population s'en prend aux catholiques. Guillaume d'Orange, pour garder la paix, indemnise alors les victimes et les prend sous sa protection. Cottret (1985 : 232-233) résume la situation :

Il ne fait pas bon être minoritaire dans l'un et l'autre royaume. [...] En effet, si les protestants sont victimes en France de l'intolérance, on ne saurait en déduire que puritains et catholiques anglais méritent une quelconque clémence en Angleterre, puisqu'ils défendent la mauvaise cause. Ils sont donc justement punis, étant dans l'erreur.

La fin du XVII^e siècle en Angleterre peut se résumer à une période d'effervescence au cours de laquelle les libertés individuelles sont affirmées, les pouvoirs royaux limités et le caractère intrinsèquement protestant du royaume affermi. Comme le signale Cottret (1985 : 228), il semble que l'essor considérable que prend l'Angleterre n'est pas entièrement étranger à la présence huguenote sur le territoire.

1.2.4 Les réfugiés français en Angleterre

Les protestants commencent à s'établir en Angleterre d'abord en petit nombre dans les années 1660 et 1670 (Gwynn 1985 : 35), puis davantage à partir de 1681, alors invités par Charles II¹⁶. Malgré l'opposition de Jacques II à l'établissement des réfugiés huguenots, la population anglaise et les autorités religieuses l'encouragent (Richard 1966 : 176). D'ailleurs, en septembre 1688, devant sa croissante impopularité, le roi n'a d'autre choix que de concéder aux réfugiés « sa royale, et tardive, protection » (Cottret 1985 : 238). Le nombre de réfugiés augmente ensuite avec l'arrivée de Guillaume d'Orange (Richard 1966 : 176). Au total, de 40 000 à 50 000 huguenots¹⁷ s'installent en Angleterre, principalement à Londres. Avec les Provinces-Unies, l'Angleterre constitue le point central du Refuge.

¹⁶ Selon Cottret (1985 : 250-251), les manifestations anticatholiques nées de l'indignation anglaise devant le sort des huguenots obligent Charles II, puis Jacques II, à se montrer cléments vis-à-vis des réfugiés.

¹⁷ La plupart des historiens (Léonard, Richard, Gwynn, Cottret) se fondent sur les estimations de Samuel Mours (*Les églises réformées en France*, 1958); cependant, Cottret (1985 : 229) rapporte que Charles Weiss (*Histoire des réfugiés de France*, 1853) évalue le nombre de réfugiés en Angleterre à 80 000.

1.2.4.1 La vie des réfugiés

La majorité des huguenots arrivés en Angleterre ne souffrent pas trop de leur statut de réfugiés, car ils sont bien accueillis. Les Anglais voient en eux non seulement les victimes de l'intolérance religieuse de Louis XIV, mais aussi une force économique et une façon d'affaiblir le poids démographique de la France. Pour la plupart, les réfugiés réussissent à s'adapter à leur nouvel environnement grâce à leurs connaissances : ils sont journalistes, artisans, commerçants, écrivains, traducteurs, etc.

Toutefois, bien que l'intégration des protestants en Angleterre soit en général un succès, il n'en demeure pas moins qu'on assiste à certaines frictions. En effet, le savoir-faire des artisans huguenots menace les emplois des travailleurs anglais. En outre, pour certains huguenots, souvent des personnes âgées, des malades et des jeunes filles sans dot, quitter la France mène à la misère (Labrousse et Sauzet 1988a : 496).

1.2.4.1.1 *L'adaptation à la langue et à la vie du pays*

Le rayonnement du français facilite grandement l'intégration des réfugiés dans les États protestants. Cependant, en Angleterre, avant comme après 1685, pour devenir citoyen et prendre activement part à la vie sociale, économique et religieuse, la plupart des huguenots considèrent nécessaire de connaître l'anglais (Brunot 1917 : 186). L'intérêt que manifestent à tous égards les réfugiés protestants pour leur terre d'exil s'oppose à l'indifférence témoignée par de nombreux Français en Angleterre. Comme l'expose Bastide (1914 : 113) :

No stronger contrast can be imagined than the indifference that courtly Catholic Saint-Evremond exhibited towards the language of his adoptive country, and the eagerness with which the French pastors, compelled now to read prayers and preach in the Church of England, studied English. And yet, it was after all natural that the Huguenots who took part in all the internal conflicts of their new Fatherland, should be ready to further their religious and political ideals by the tongue and the pen as well as the sword.

Les réfugiés huguenots se laissent séduire par les idées libérales de leur pays d'accueil, jusqu'à se distancier considérablement de leurs coreligionnaires restés en France. En fait, ils sont à un tel point acquis aux idées de Guillaume d'Orange que des

milliers d'entre eux rejoignent les troupes qui s'attaquent à la France de 1689 à 1697. Parce qu'ils s'opposent à l'absolutisme, les réfugiés sont maintenant considérés par la France comme des hérétiques non seulement religieux, mais aussi politiques (Labrousse et Sauzet 1988a : 498).

1.2.4.1.2 Le réseau protestant

Les réfugiés établissent un réseau qui leur permet de rester en contact étroit avec leurs coreligionnaires de France et de partout à travers l'Europe. Ils expriment ainsi librement leurs idées par l'entremise de discussions, de centres d'information et de propagande qu'ils diffusent en voyageant. Flagg (1986 : 2) décrit quelques-unes des activités rendues possibles par le réseau :

Many of the geographically separated refugees would exchange newsletters and send to correspondents in other countries news from their own. In addition to making foreign publications available to the French, they were often at work translating into English, summarising and discussing texts published in France as well as compositions of other refugees who wrote in French.

Bref, la dispersion des huguenots hors de France et la circulation des idées qu'entraîne la révocation de 1685 ne sauront manquer d'avoir un impact tant économique que militaire, politique et intellectuel sur l'ensemble des pays touchés.

1.3 Les conséquences de l'émigration huguenote pour les relations France-Angleterre

À première vue, l'émigration des protestants français a des conséquences principalement démographiques, militaires et économiques pour la France et l'Angleterre. En effet, en l'espace de quelques années, la France perd près de un quart de million de personnes, dont 40 000 à 50 000 gagnent l'Angleterre¹⁸. Ce transfert de population a pour effet, d'une part, de grossir les rangs des pays qui s'opposent à l'hégémonie de Louis XIV, car les pertes de la France deviennent les gains de l'ennemi

¹⁸ Pour les deux pays, ces chiffres représentent 1 % de la population totale. En effet, vers la fin du siècle, la France compte vingt millions d'habitants tandis que l'Angleterre en compte cinq millions.

(Labrousse et Sauzet 1988a : 503) et, d'autre part, de fournir aux pays d'accueil l'expertise industrielle, technique et commerciale qui fait la fierté de la France. Il va sans dire que la perte de cette force économique nuit à la France, mais sans pourtant être la seule cause de son déclin économique (Gwynn 1985 : 60). De plus, bien que l'Angleterre soit promise au succès, avec ou sans la présence des huguenots sur son territoire, il ne faut pas négliger l'important apport de ces derniers. Comme l'explique Gwynn (1985 : 159) :

This is not to belittle the native English contribution to the changes that took place. It is self-evident that the battles of Blenheim and Ramillies could not have been won without the genius of Marlborough and trained English soldiers, that the Bank of England would never have been viable but for knowledge and skills of well-established London merchants [...]. But the refugees cannot with justice be ignored [...]. While precise quantification is impossible, their influence on England was much greater than the mere number of 40,000-50,000 immigrants would suggest, and substantial enough in every sphere we have examined for historians to neglect at their peril.

Conséquence peu attendue de la révocation de l'édit de Nantes, la France et l'Angleterre, par l'entremise du réseau, s'ouvrent aux idées étrangères. Les huguenots sont en effet d'utiles intermédiaires.

1.3.1 Les réfugiés, intermédiaires entre la France et l'Angleterre

1.3.1.1 La diffusion des idées

Grâce au réseau, les réfugiés diffusent les idées d'un pays à l'autre. En effet, de nombreux huguenots gagnent leur vie et la reconnaissance de leur pays d'accueil en interprétant les idées anglaises au profit de la France et, parce qu'ils sont d'origine française, en diffusant leur culture et leur langue maternelle. Ainsi, la production de traductions, de dictionnaires, de grammaires, de pamphlets, de journaux et d'ouvrages historiques rend accessible, à l'Anglais comme au Français, la culture de l'autre. Par la diffusion de nouvelles idées, les réfugiés contribuent grandement à l'effervescence intellectuelle des Lumières. Comme le souligne Flagg (1986 : 2) :

Caught up in the intellectual fervour of the time, they created and participated in arsenals of propaganda for the new ideas and trends in thinking and believing in the period of transition between the seventeenth and eighteenth centuries; they communicated to the world what was going on in France and effected an infiltration into France of much that was new and exciting outside her borders.

Du fait des rapports de puissance en Europe, seule l'Angleterre semble vraiment profiter de la diffusion de sa culture. Le pays en plein éveil apprécie la présentation, par les réfugiés, de « sa gloire au monde civilisé » (Hazard 1961 : 62), tandis que la France, déjà bien connue des Anglais, paraît de prime abord ne rien pouvoir tirer de ces intermédiaires. Cependant, à bien y regarder, la France jouit de la diffusion des idées philosophiques, politiques, morales et scientifiques anglaises qui constitueront l'un des moteurs de la révolution intellectuelle des Lumières en France (Flagg 1986 : 1).

1.3.1.2 La diffusion des langues

La diffusion des idées entraîne la diffusion des langues. En effet, non seulement les réfugiés huguenots font-ils connaître la pensée anglaise à la France, mais ils parviennent également à y diffuser la langue anglaise. En 1691, Guy Miège (*New State of England*, 1691, II, p. 15, cité dans Bastide 1914 : 34), lexicographe suisse vivant en Angleterre, constate les importants progrès de l'anglais : « Whereas foreigners used to slight English as an insular speech, not worth their taking notice, they are at present great admirers of it. » Dans la seconde moitié du siècle, des mots anglais font même leur apparition dans le vocabulaire français, principalement des termes d'industrie, de marine, de politique et de « controverse religieuse »¹⁹. Il ne faut toutefois pas en conclure que la connaissance de l'anglais se généralise en France, car « [l]e Français en général fait fi de cette langue étrangère qu'il ignore, parlée par des hommes dont il déteste les croyances et la conduite politique » (Ascoli 1971b : 16).

Professeurs de langues, précepteurs, lexicographes, journalistes et écrivains, les réfugiés contribuent également à diffuser le français déjà considéré comme « universel ». Il semble que les réfugiés se servent de l'anglais pour participer à la vie de l'Angleterre, mais que c'est en français que la plupart d'entre eux diffusent leurs idées. Comme l'expose Brunot (1917 : 188) :

¹⁹ Apparaissent des termes de religion tels CONFORMISTE, PURITAIN, QUAKER et UNITAIRE et des termes de politique tels DESPOTISME, JURY, LOYALISME, PARLEMENTAIRE, QUORUM et VOTE (Ascoli 1971b : 14-16).

Ce qu'ils ont fait connaître en Europe, ce n'est ni la politique, ni la philosophie, ni la science, ni l'esprit français. En revanche ils se sont servis pour leur œuvre de diffusion à peu près exclusivement de notre langue. L'anglais leur permettait de se mettre en contact avec tout ce qu'ils voulaient faire connaître, c'était leur langue de recherches, mais ce ne fut pas leur instrument de vulgarisation. Leur « style réformé » [...] a répandu notre langue et en Angleterre et hors d'Angleterre [...].

1.4 Conclusion

Le présent chapitre a permis de constater que, dans une France hégémonique, les violences de l'intolérance religieuse, dont la révocation de l'édit de Nantes constitue le point culminant, mènent au départ d'une population importante de huguenots. Prenant part à l'émergence d'idées politiques et intellectuelles nouvelles, les quelque 40 000 à 50 000 réfugiés protestants qui s'établissent en Angleterre se font les intermédiaires entre deux pays dont les contacts ont été jusqu'alors assez difficiles. Ils diffusent en France les idées qui circulent en Angleterre tout en ouvrant la population anglaise à la culture et au savoir-faire français.

Les événements de la fin du siècle ont des conséquences à tous égards. Ainsi, l'étude du paysage lexicographique bilingue anglais-français à la fin du XVII^e siècle le montrera au chapitre suivant, c'est notamment en raison des nouvelles relations entre ces deux peuples de langues différentes que la nécessité de posséder de bons dictionnaires bilingues se fait sentir et, du coup, que la lexicographie bilingue anglais-français français-anglais prend son essor. Comme le souligne Hausmann (1991 : 2956), « [t]ant la naissance de l'intellectualisme moderne est liée à la Réforme, tant l'intolérance religieuse des 16^e et 17^e siècles a contribué à promouvoir la lexicographie bilingue ».

Chapitre 2

2 Le paysage lexicographique bilingue anglais-français à la fin du XVII^e siècle

Nous avons constaté, dans le chapitre précédent, que les réfugiés huguenots établis en Angleterre agissent à titre d'intermédiaires entre la France et leur pays d'accueil. Le contact des cultures entraîne nécessairement le contact des langues. Ainsi, des nouveaux rapports entre les deux pays naît la nécessité de disposer d'outils lexicographiques bilingues pour améliorer la communication. Dans le présent chapitre, nous nous intéressons à l'histoire de la lexicographie bilingue anglais-français jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Pour ce faire, nous étudierons d'abord les outils linguistiques pour l'apprentissage du français et de l'anglais, tels les grammaires et les manuels, parce qu'ils préparent l'avènement de la lexicographie bilingue, puis nous verrons plus en détail les dictionnaires bilingues qui ont ouvert la voie au *Royal Dictionary* d'Abel Boyer. La présente analyse saura mettre en lumière l'apport considérable des huguenots à l'essor de la lexicographie. Enfin, nous tenterons de dégager l'importance du *Royal Dictionary* pour l'avancement des connaissances en replaçant l'ouvrage dans son contexte de création et en montrant ses innovations.

2.1 La lexicographie bilingue, reflet des rapports France-Angleterre

Au début du XVII^e siècle, les rapports entre Anglais et Français se font majoritairement à sens unique. L'Angleterre s'intéresse à la France, à sa culture et à sa langue, perçue comme « universelle », tandis que la France ne témoigne aucun véritable intérêt pour son voisin britannique. Les rapports de force entre les deux pays transparaissent dans la production lexicographique bilingue anglais-français : les dictionnaires visent principalement à rendre la littérature et les documents commerciaux français accessibles aux Anglais (Anderson 1978 : 7). Ainsi, jusqu'à la parution en 1632 d'une réédition du *Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) de Randle Cotgrave, à laquelle Robert Sherwood ajoute une partie anglais-français, les

dictionnaires bilingues sont tous unidirectionnels français-anglais. Comme en témoigne Ascoli (1971b : 6) :

Peiresc, en 1608, demandait à son frère, M. de Valavez, de lui rapporter d'Angleterre « quelque beau dictionnaire anglais-latin ou anglais-français ». C'était alors un désir tout nouveau, et M. de Valavez dut être fort embarrassé, quand il voulut y satisfaire ; car s'il avait paru plusieurs dictionnaires latin-anglais ou même français-anglais, on n'avait pas encore éprouvé le besoin d'en publier un qui rendît accessibles à des étrangers les textes anglais.

Même après la parution du premier dictionnaire bidirectionnel, l'activité lexicographique et linguistique se concentre en Angleterre, car la France, du haut de sa suprématie culturelle, s'intéresse encore peu à l'étranger. Comme le souligne Bray (1990 : 1795) :

Manifestation symptomatique de ce siècle de puissance économique et d'intolérance intellectuelle française, tous les dictionnaires bilingues français-langues vivantes distribués à l'époque sont publiés à l'étranger [...].

En fait, la production française se centre principalement sur les ouvrages monolingues français, les bilingues français-latin ou français-flamand et les multilingues (Anderson 1978 : 7), tandis que l'Angleterre abonde en ouvrages pour l'apprentissage du français et de l'anglais.

La lexicographie bilingue anglais-français paraît véritablement s'épanouir au moment de l'arrivée massive des huguenots en Angleterre. En effet, d'une part, les réfugiés profitent de la francophilie pour se faire un métier à enseigner et diffuser leur langue maternelle et, d'autre part, leur désir de prendre part à la vie sociale et la diffusion culturelle qu'ils encouragent font naître le besoin d'outils d'apprentissage de l'anglais destinés aux Français. La production lexicographique et linguistique bilingue anglais-français du XVII^e siècle semble d'ailleurs essentiellement l'œuvre des protestants français d'Angleterre.

Au XVII^e siècle, les dictionnaires bilingues font concurrence aux nombreux dictionnaires multilingues, manuels d'enseignement et grammaires qui sont également utilisés pour l'apprentissage, d'abord du français, puis aussi de l'anglais. Abel Boyer et les lexicographes de la fin du siècle profitent des innovations et des méthodes de ces

ouvrages pour perfectionner leurs dictionnaires et, de ce fait, pour contribuer à l'épanouissement de la lexicographie bilingue anglais-français.

2.2 Les grands devanciers

2.2.1 Les dictionnaires multilingues

Les dictionnaires multilingues qui lient le français et l'anglais à toute autre langue sont encore présents au début du XVII^e siècle. En fait, au siècle précédent, l'existence des multilingues tend à freiner la fabrication de dictionnaires bilingues anglais-français. Comme l'explique Anderson (1978 : 7) :

Although the increased trade between England and France was a decided incentive to the compilation of English-French dictionaries, the numerous polyglot works, which appeared earlier, seemed to satisfy the commercial need. There apparently was no necessity in sixteenth-century England for an English-French dictionary with extensive glosses.

Cependant, au XVII^e siècle, les besoins changent : on recherche maintenant des ouvrages riches en information davantage que de simples listes de mots équivalents. La popularité des multilingues décline alors considérablement au profit des dictionnaires bilingues, plus complets. Les quelques multilingues encore imprimés, et même réédités, survivent désormais plus par réputation que par utilité²⁰.

Les lexicographes de la fin du XVII^e siècle, quoiqu'ils disposent d'outils plus modernes, peuvent s'inspirer du *Huloet's Dictionarie newely corrected*²¹ (1572) de John Higgins et de l'*Alvearie*^{22, 23} (1573) de John Baret, deux ouvrages principalement

²⁰ Bray (1990 : 1791) fait cette constatation à partir de statistiques tirées de Quemada (1967 : 72).

²¹ John Higgins (1572) : *Huloet's Dictionarie, newely corrected*, Londres, I. Marsh. Il s'agit d'un remaniement de l'*Abecedarium Anglico-Latinum, pro Tyranculus* (1552) de Richard Huloet dans lequel le français est ajouté à l'anglais et au latin (Anderson 1978 : 26).

²² John Baret (1573) : *An Alvearie or Triple Dictionarie in Englishe, Latin, and French...*, Londres, H. Denham (Anderson 1978 : 131). Compte tenu que nous n'avons pas accès aux originaux et que la présentation des titres varie d'une source à l'autre, nous précisons, à la suite de chaque référence d'ouvrages anciens, la source de laquelle elle est tirée.

²³ La réédition de Jacques Bellot, en 1580, ajoute des équivalents grecs (Charlante 1906 : 188).

destinés aux lecteurs anglais puisqu'ils présentent les définitions des entrées anglaises suivies d'équivalents latins et français²⁴.

2.2.2 Les grammaires et les manuels d'enseignement

Dès la deuxième moitié du XVI^e siècle, les manuels d'enseignement et les grammaires remplacent les listes de mots et vocabulaires français-latin ou anglais-latin comme ouvrages privilégiés pour l'apprentissage d'une langue étrangère (Brewer 1994 : 916). Ils précèdent ainsi les dictionnaires bilingues comme moyen populaire pour accéder au français ou à l'anglais. D'ailleurs, plusieurs lexicographes, tels Hollyband, Miège et Boyer, font à la fois paraître des grammaires et des dictionnaires bilingues.

Les nombreux grammairiens et professeurs de français du Refuge anglais profitent du fait que le français continue à être très étudié en Angleterre. Parmi eux, Claudius Hollyband²⁵, « maître de français infatigable » selon Charlanne (1906 : 183), publie un peu moins de dix ouvrages pour l'apprentissage du français, dont deux manuels, *The French Schoolemaister*²⁶ (1573) et *The French Littleton*²⁷ (1576). Guy Miège publie quant à lui *A New French Grammar*²⁸ en 1678. De même, Abel Boyer rédige *The Compleat French-master, for ladies and gentlemen*²⁹ en 1694.

²⁴ D'ailleurs, selon Landau (1989 : 38), l'ouvrage de Richard Huloet, parce qu'il donne les définitions des mots anglais, est considéré par quelques rares chercheurs, dont Frank Vizetelly, comme le premier dictionnaire monolingue anglais.

²⁵ Claudius Hollyband, alias Claude Desainliens ou de Sainliens, est d'origine française, mais vit en Angleterre depuis 1564. On trouve son nom anglicisé sous différentes graphies : Hollyband, Holliband et Holyband (Stein 1985 : 245). Charlanne (1906 : 183) rapporte qu'il latinise parfois son nom en Claudius a Sancto Vinculo.

²⁶ Claudius Hollyband (1573) : *The French Schoolemaister, wherein is most plainlie shewed the true and most perfect way of pronouncing of the French tongue, without any helpe of Maister, or Teacher: set foorth for the furtherance of all those whiche doo studie privately in their owne study or houses*, Londres. William How (Howatt 1985 : 372).

²⁷ Claudius Hollyband (1576) : *The French Littleton. A most easie, perfect and absolute way to learne the French tongue*, Londres, T. Vautrollier (Howatt 1985 : 372). Selon Howatt (1985 : 20), une erreur d'impression porte faussement à croire qu'il est publié en 1566.

²⁸ Guy Miège (1678) : *A New French Grammar, or a New Method for Learning of the French Tongue*, Londres (Charlanne 1906 : 199).

²⁹ Abel Boyer (1694) : *The Compleat French-master, for ladies and gentlemen*, Londres, T. Salusbury [sic] (Barrell 1992 : 191-192).

Les grammaires françaises sont répandues depuis longtemps en Angleterre. Au cours du XVII^e siècle, pour servir les nombreux Français qui s’y établissent, plusieurs grammaires et manuels d’apprentissage de l’anglais sont désormais publiés à Londres (Ascoli 1971b : 7). Ainsi, Jacques Bellot, un huguenot arrivé en Angleterre vers 1577 ou 1578, tente de satisfaire les besoins des réfugiés en produisant les premiers manuels d’enseignement de l’anglais, langue étrangère, *The English Scholemaister*³⁰ (1580) et *Familiar Dialogues*³¹ (1586). Guy Miège publie, quant à lui, *Nouvelle Méthode pour apprendre l’Anglois*³² (1685) et *The English Grammar*³³ (1688), une adaptation du précédent ouvrage.

En outre, à la fin du siècle, des libraires, désireux de tirer profit des contacts entre Français et Anglais, adjoignent la *Nouvelle Grammaire Angloise*³⁴ (1672) de Paul Festeau au non moins célèbre *True Advancement of the French Tongue*³⁵ (1653) de Claude Mauger pour former la *Nouvelle double grammaire*³⁶ (1693). Festeau, un réfugié qui enseigne l’anglais aux Français d’Angleterre, remporte également du succès avec une grammaire française, *A New and Easie French Grammar*³⁷ (1667). La grammaire des protestants français Festeau-Mauger est encore fréquemment éditée au cours du XVIII^e siècle.

³⁰ Jacques Bellot (1580) : *The English Scholemaister. Conteyning many profitable precepts for the naturall borne french men, and other straungers that haue their French tongue, to attayne the true pronouncing of the Englishe tongue*, Londres, Thomas Purfoote (Howatt 1985 : 366).

³¹ Jacques Bellot (1586) : *Familiar Dialogues, fot the Instruction of them, that be desirous to learne to speake English, and perfectlye to pronounce the same*, Londres, Thomas Vautrollier (Howatt 1985 : 366).

³² Guy Miège (1685) : *Nouvelle Méthode pour apprendre l’Anglois, avec une Nomenclature, Française et Angloise; un Recueil d’Expressions familières; et des Dialogues, familiers et choisis*, Londres, Thomas Bassett (Howatt 1985 : 376).

³³ Guy Miège (1688) : *The English Grammar, or the Grounds and Genius of the English Tongue*, Londres, J. Redmayne (Howatt 1985 : 376).

³⁴ Paul Festeau (1672) : *Nouvelle Grammaire Angloise, enrichie de Dialogues Curieux touchant l’Estat, & la Cour d’Angleterre*, Londres, Thomas Thornycroft (Howatt 1985 : 369).

³⁵ Claude Mauger (1653) : *The True Advancement of the French Tongue*, Londres, T. Roycroft (Howatt 1985 : 375).

³⁶ Paul Festeau et Claude Mauger (1693) : *Nouvelle double grammaire française-anglaise et anglaise-française*, La Haye (Ascoli 1971b : 291). Elle a toutefois de la concurrence. En effet, en 1718, la grammaire de Boyer est adjointe à la *Nouvelle Méthode* de Miège pour former *La Nouvelle Double Grammaire Française-Angloise et Angloise-Française* (Howatt 1985 : 62 et 366 et Barrell 1992 : 67). Anderson (1978 : 41) est plutôt d’avis que l’ouvrage paraît en 1767 en tant que *Grammaire Anglaise-Française* sous le nom de Boyer.

³⁷ Paul Festeau (1667) : *A New and Easie French Grammar*, Londres, Thomas Thornycroft (Howatt 1985 : 369).

2.3 Les dictionnaires bilingues

2.3.1 Les dictionnaires bilingues unidirectionnels

La lexicographie bilingue anglais-français connaît de lents débuts. En effet, même si la Renaissance est une période de grande effervescence lexicographique, entre 1539 et 1611, seulement trois des 172 glossaires et dictionnaires publiés en Europe sont des dictionnaires anglais-français : les dictionnaires de Lucas Harryson, de Claudius Hollyband et de Randle Cotgrave (Anderson 1978 : 23). Stein (1985 : 122) et Hausmann (1991 : 2956) ajoutent également l'ouvrage de John Palsgrave. Tous ces dictionnaires ont la caractéristique d'être unidirectionnels, préparés pour les anglophones désireux d'apprendre le français.

La lexicographie bilingue, aussi modeste soit-elle, fait de grands progrès à la fin de la Renaissance. Anderson (1978 : 23) souligne l'évolution marquée entre *A Dictionarie French and English*³⁸ (1571) de Lucas Harryson et le premier dictionnaire important, *A Dictionarie of the French and English Tongues*³⁹ de Randle Cotgrave, qui, en 1611, ouvre le XVII^e siècle :

[I]n the space of only forty years, the English-French bilingual dictionary was expanded from a modest lexicon of limited appeal consisting mainly of one or two equivalents with a minimum of descriptive sentences, to a much larger lexicon of wide appeal, containing numerous equivalents, both English and French explanations, descriptive sentences, proverbs, and idioms, all of which were the result of exhaustive investigations and compilations.

Sans conteste, les lexicographes de la fin du XVII^e siècle améliorent les méthodes de la lexicographie bilingue grâce aux ouvrages qui leur ouvrent la voie.

³⁸ Lucas Harryson (1571) : *A Dictionarie French and English*, Londres, H. Bynneman (Anderson 1978 : 23). On trouve son nom sous différentes graphies : Haryson (Brunot 1909 : 85), Harryson (Anderson 1978 : 23) et Harrison (Hausmann 1991 : 2956).

³⁹ Randle Cotgrave (1611) : *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, Adam Islip (Anderson 1978 : 30).

2.3.1.1 L'aube de la lexicographie bilingue : Palsgrave, Harryson et Hollyband

Certains chercheurs, notamment Stein (1985 : 122) et Hausmann (1991 : 2956), affirment que John Palsgrave marque l'histoire de la lexicographie en publiant le premier dictionnaire bilingue anglais-français⁴⁰, *Lesclarcissement de la langue francoyse*^{41, 42} (1530). Par privilège du roi, Palsgrave élabore ce dictionnaire pour permettre à Marie, la sœur d'Henri VIII, d'apprendre la langue de son futur époux, le roi de France Louis XII. À l'usage des Anglais qui désirent apprendre le français, l'ouvrage se compose d'une grammaire, d'un manuel d'enseignement du français et d'un vocabulaire français-anglais. Cette troisième partie dictionnairique n'est toutefois ajoutée qu'après la remise de l'ouvrage à la future reine, ce qui fait douter Anderson (1978 : 17) de son véritable statut. Pour sa part, Hausmann (1991 : 2956) considère *Lesclarcissement* comme un véritable dictionnaire :

Bien que le vocabulaire soit divisé selon les parties du discours [...], il s'agit d'un authentique dictionnaire alphabétique de 20 000 entrées, d'une richesse particulière dans la partie consacrée aux verbes. La traduction française de nombreuses phrases-exemples ne semble d'ailleurs pas encore avoir été mise à profit par la lexicologie française [...].

Palsgrave lègue à ses successeurs un ouvrage à la nomenclature importante et au traitement approfondi des verbes.

⁴⁰ Anderson (1978 : 17) le considère plutôt comme un « pré-dictionnaire ». Pour Howatt (1985 : 4), il s'agit d'une grammaire du français.

⁴¹ John Palsgrave (1530) : *Lesclarcissement de la langue francoyse*, Londres, Johan Haukyns (Anderson 1978 : 133 et Hausmann 1991 : 2959).

⁴² Il s'agit également, selon Hausmann (1991 : 2956), du premier dictionnaire joignant deux langues vivantes. *Lesclarcissement de la langue francoyse* précède le dictionnaire gallois-anglais (1547) de W. Salesbury, le dictionnaire italien-anglais (1550) de W. Thomas et le dictionnaire français-flamand (1552) de C. Luython.

Selon Quemada (1967 : 48) et Anderson (1978 : 23-25), *A Dictionarie French and English*⁴³ (1571), attribué à Lucas Harryson⁴⁴, constitue plutôt le premier dictionnaire bilingue français-anglais. Probablement paru à une seule reprise, le dictionnaire de cet imprimeur et libraire anglais est un bilingue français-anglais présenté en un volume⁴⁵. Malgré certaines faiblesses quant à la présentation des infinitifs de verbes réguliers et irréguliers (Anderson 1978 : 25), l'ouvrage de Harryson marque l'histoire de la lexicographie en étant le premier dictionnaire français-anglais à part entière. Comme l'explique Anderson (1978 : 26) :

Whatever inconsistencies are present in the Harryson dictionary, this work must be considered in the light of what it is – the first attempt in a long line of works to follow and, as such, a major achievement in the development of dictionary-making from word list to alphabetical order.

Enfin, outre *The French Schoolemaister*, on doit au réfugié huguenot Claudius Hollyband un dictionnaire bilingue d'abord paru sous le titre *The Treasurie of the French Tong*⁴⁶, en 1580, puis remanié, élargi et renommé *Dictionarie French and English*⁴⁷, en 1593. Ce dictionnaire unidirectionnel français-anglais, qui présente les mots en ordre alphabétique, apporte des innovations marquantes, notamment en ce qui concerne le traitement des verbes. Anderson (1978 : 29) décrit l'importance de son travail pour l'épanouissement du domaine :

His contribution to the development of bilingual dictionaries is one of content rather than format: the expansion of the gloss, more concise and complete definitions as well as descriptive sentences or phrases, and a fuller treatment of verbs showing principal parts.

Souffrant probablement de l'immense popularité de son successeur, *A Dictionarie of the French and English Tongues* de Randle Cotgrave, l'ouvrage de

⁴³ Lucas Harryson (1570) : *A Dictionarie French and English*, Londres, H. Hynneman (Anderson 1978 : 125). Il est publié en 1570, si on se réfère à l'achevé d'imprimer; en 1571, si on s'en tient à la page de titre (Stein 1985 : 245).

⁴⁴ Selon Anderson (1978 : 23), mis à part les initiales L. H. inscrites à la fin de la préface, le nom de Lucas Harryson n'apparaît nulle part dans le dictionnaire. Une liste des publications de l'éditeur Henry Bynneman atteste toutefois de sa paternité.

⁴⁵ Anderson (1978 : 24) soulève la possibilité de l'existence d'une partie anglais-français désormais introuvable.

⁴⁶ Claudius Hollyband (1580) : *The Treasurie of the French Tong*, Londres (Hausmann 1991 : 2959).

⁴⁷ Claudius Hollyband (1593) : *A Dictionarie French and English*, Londres, Thomas Woodcock (Anderson 1978 : 27). Il porte le même titre que le dictionnaire de Harryson (1571), qui lui est d'ailleurs très ressemblant. Selon Hausmann (1991 : 2956), « Hollyband a ou bien produit lui-même ou bien copié sans scrupule » l'ouvrage attribué à Harryson.

Hollyband ne connaît qu'une seule édition. Par ailleurs, Cotgrave profite le premier des innovations de son devancier. En effet, il s'inspire en partie de l'œuvre de Hollyband pour confectionner son dictionnaire (Brunot 1909 : 85 et 87 et Smalley 1948 : 218-219).

2.3.1.2 *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) de Randle Cotgrave

Randle (Randal) Cotgrave, de qui on sait peu de choses sinon qu'il était Anglais (Anderson 1978 : 29 et Rickard 1983 : 8), fait date dans l'histoire de la lexicographie bilingue anglais-français en publiant *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611), dictionnaire « qui donne, et pour longtemps, l'inventaire le plus complet du lexique français » (Hausmann 1985 : 35).

Contrairement aux lexicographes de son temps, Cotgrave s'inspire non seulement d'ouvrages lexicographiques bilingues et monolingues tels *Lesclarcissement* (1530) de John Palsgrave, le *Dictionnaire françois-latin* (1539) de Robert Estienne, le *Dictionarie* (1593) de Claudius Hollyband et le *Thresor de la langue françoise* (1606) de Jean Nicot, mais aussi d'ouvrages traitant de littérature, d'histoire naturelle, de droit, de médecine et de science politique (Smalley 1948 : 103, 161-162, 182-183, 207, 216-219).

L'ouvrage unidirectionnel français-anglais, dont les entrées sont classées par ordre alphabétique suivies d'un équivalent et d'une définition en anglais, reste, malgré ses inspirateurs, indubitablement original. En effet, il se démarque par sa nomenclature très riche⁴⁸, soit quelque 48 000 entrées (Rickard 1983 : 10), dont plus de la moitié sont absentes des ouvrages antérieurs⁴⁹. Le *Dictionarie* de Cotgrave constitue donc une « référence préférentielle » (Quemada 1967 : 50) dans l'histoire de la lexicographie bilingue anglais-français.

⁴⁸ Selon Quemada (1967 : 51), il s'agit de la nomenclature « la plus riche avant Furetière ».

⁴⁹ Des mots comme BELLE-FILLE, BÛCHERON, IMPIE, INCENDIE et INTELLIGENT sont, par exemple, absents des autres ouvrages (Matoré 1968 : 61).

Au nombre des changements apportés par le *Dictionarie*, il faut mentionner une section de dix pages en fin de volume qui donne des tableaux de verbes et traite des voyelles et des diphtongues ainsi que des parties du discours – du jamais vu en ce qui concerne les dictionnaires bilingues. En outre, le lexicographe innove en ajoutant en entrée la terminaison féminine des adjectifs (Anderson 1978 : 32-33).

L'ouvrage de Cotgrave ne recense pas seulement la langue usuelle. Il vise également à permettre à un large public anglais d'accéder aux écrivains français de la Renaissance, tels Rabelais et Ronsard. Le dictionnaire fourmille par conséquent de termes ignorés des dictionnaires monolingues français de l'époque (Hausmann 1991 : 2957). On le critique d'ailleurs pour ses tendances archaïsantes et son manque de marques d'usage. De plus, parce que le *Dictionarie* cible un public élargi, il englobe de nombreux éléments de la vie quotidienne : la cuisine, par exemple. Ainsi, Anderson (1978 : 33) signale le caractère plus « gastronomique » que « lexicographique » de certaines définitions⁵⁰.

À bien des égards, le *Dictionarie of the French and English Tongues* de Randle Cotgrave change le paysage de la lexicographie bilingue de l'époque. Sa section grammaticale en fin de volume et sa nomenclature plus imposante qu'aucune autre auparavant contribuent à en faire un dictionnaire à part. Anderson (1978 : 39) souligne l'importance, malgré ses défauts, du travail de Cotgrave :

Lexicographers who succeeded Cotgrave, such as Miège and Boyer, were critical of him, but their criticism was minor, as Cotgrave had established for them a solid basis on which they could develop their own compilations.

Le dictionnaire de Cotgrave fait l'objet de quatre rééditions jusqu'en 1673⁵¹. Depuis sa deuxième édition, en 1632, il devient bidirectionnel grâce à l'ajout d'une partie anglais-français par Robert Sherwood.

⁵⁰ La définition de SAUCISSE DE BOULONGNE, par exemple : « A Bolonia Saucidge, is made of beefe and leane bacon in equall quantitie, flayed, and chopped small with halfe as much lard, and some Pepper, Ginger, and salt; then put into a cleane Oxe gut halfe a foot long, and layd in salt for two daies together, and afterwards hung up in the smoake » (Anderson 1978 : 33).

⁵¹ 1632, 1650, 1660 et 1673 (1672, si on se réfère à la page de titre) (Anderson 1978 : 125).

2.3.2 Les dictionnaires bilingues bidirectionnels

L'avènement des dictionnaires bidirectionnels constitue la principale innovation de la lexicographie bilingue anglais-français du XVII^e siècle (Anderson 1978 : 40). Guy Miège, avant tous les autres lexicographes, publie un dictionnaire conçu comme tel dès la première édition.

2.3.2.1 *A New Dictionary, French and English with another English and French*⁵² (1677) de Guy Miège

Pour satisfaire à la demande du public anglais, qui souhaite accroître son emploi du français, ainsi qu'à celle des réfugiés, soucieux de participer à la vie sociale d'Angleterre, Guy Miège⁵³ publie *A New Dictionary, French and English with another English and French* (1677), premier dictionnaire bidirectionnel anglais-français dès sa parution⁵⁴.

Le *New Dictionary* de Miège marque par sa nouveauté. En effet, le travail du lexicographe profite des changements linguistiques opérés en France au cours du XVII^e siècle, qui appellent un renouveau des ouvrages dictionnaires. Comme l'explique Hausmann (1991 : 2957) :

La cour ayant imposé la loi de la compréhension immédiate, la langue classique favorise l'usage nuancé d'un vocabulaire de base et rejette comme archaïque et ridicule tout le fatras lexicologique du siècle précédent. C'est pourquoi le calviniste suisse Guy Miège [...] juge le moment venu de dépoussiérer Cotgrave pour publier en 1677 un *New Dictionary*, plus conforme à la réalité littéraire contemporaine.

Le lexicographe suisse, qui organise son dictionnaire en fonction de l'usage et des préceptes orthographiques de l'époque (Anderson 1978 : 43), omet les mots

⁵² Guy Miège (1677) : *A New Dictionary, French and English with another English and French*, Londres, Thomas Bassett (Anderson 1978 : 41).

⁵³ Guy Miège (1644-1718) quitte la Suisse pour l'Angleterre vers 1661. À titre de sous-secrétaire de l'ambassadeur anglais, il visite ensuite la France, la Russie, la Suède et le Danemark. Vers 1668, il s'établit définitivement en Angleterre, où il enseigne le français, la géographie et l'anglais (Charlante 1906 : 199 et Anderson 1978 : 40).

⁵⁴ La partie français-anglais est deux fois plus importante que la partie anglais-français (860 contre 452 pages) (Anderson 1978 : 41).

obsolètes et favorise les néologismes⁵⁵, reproche à Cotgrave ses tendances archaïsantes dans le choix des mots français. Selon Hausmann (1991 : 2957), la modernité de l'ouvrage est cependant mal accueillie par « [l]e public anglais, habitué pour sa propre langue aux “hard word dictionaries” et fidèle à la prose française du 16^e siècle ». Pour cette raison, Miège publie *A Dictionary of Barbarous French*⁵⁶, en 1679, ouvrage qui renferme une série d'archaïsmes et de régionalismes empruntés au dictionnaire de Cotgrave visant à rendre possible la lecture des auteurs anciens (Brunot 1913 : 27). Ce supplément est présenté à part du reste du *New Dictionary* et, par conséquent, n'en modifie pas le contenu.

Pour confectionner son ouvrage, Miège s'inspire du *Dictionarie French and English* (1593) de Claudius Hollyband. Malgré les défauts qu'il lui reproche, il s'inspire également du *Dictionarie of the French and English Tongues* de Cotgrave, à l'instar duquel il prend soin de placer les entrées en contexte (phrases, proverbes) dans le corps des articles, et du *Dictionnaire Royal des langues françoise et latine* (l'édition de 1664 ou de 1671) du père François Pomey (Hausmann 1991 : 2957).

A New Dictionary renferme plusieurs innovations. Miège y regroupe les principaux temps des verbes et les familles lexicales sous une seule entrée, ce que Hollyband tente, mais de façon plus modeste. En outre, fait intéressant, l'ouvrage présente parfois des synonymes français à la suite des entrées dans cette langue⁵⁷. Enfin, le dictionnaire surprend par l'étendue des sens recensés. Comme le signale Anderson (1978 : 45) :

In his effort to stress usage and the spoken language of his time, Miège, of necessity, had to resort to particularizing words, which greatly expanded his work to cover more than one narrow denotative meaning: MOURIR... Mourir (de faim), d'amour [...].

Bien qu'il vise un large public, le lexicographe suisse adopte une attitude très puriste du point de vue de la grammaire, ce qu'on lui reproche d'ailleurs (Brunot

⁵⁵ L'édition de 1679 comporte d'ailleurs un grand nombre de néologismes absents du dictionnaire de Richelet (1680) (Quemada 1967 : 42).

⁵⁶ Guy Miège (1679) : *A Dictionary of Barbarous French... Taken out of Cotgrave's Dictionary, with some additions*, Londres, J. C. pour Thomas Bassett (Anderson 1978 : 125).

⁵⁷ Par exemple : ABHORRER, détester [...] (Anderson 1978 : 45).

1913 : 28 et Anderson 1978 : 40). Au chapitre des défauts, Anderson (1978 : 44-46) remarque également un manque de constance dans l'emploi de la majuscule pour les noms communs anglais dans les articles⁵⁸ ainsi que quelques irrégularités, notamment en ce qui concerne l'ordre de présentation des expressions⁵⁹.

Infatigable, Miège publie, entre 1669 et 1691, pas moins de quinze ouvrages aux sujets tant linguistiques que géographiques et politiques, et ce, sans compter les nombreuses rééditions de ses travaux. Comme Abel Boyer, le lexicographe s'intéresse à la politique de l'Europe et participe activement à la vie anglaise : il écrit, entre autres, *L'Etat présent de l'Europe* (1682), *The Present State of Denmark* (1683), *New State of England*⁶⁰ (1691) et le très controversé *A Complete History of the Late Revolution* (1691), publié anonymement mais attribué à Miège⁶¹.

La parution en 1677 du *New Dictionary*, premier dictionnaire bidirectionnel anglais-français et français-anglais conçu comme tel, et, surtout, sa réédition acclamée de 1688, *The Great French Dictionary*⁶², marquent une étape importante dans la lexicographie bilingue en se distanciant considérablement des autres ouvrages publiés depuis *Lesclarcissement de la langue françoise* (1530) de John Palsgrave. En fait, réédité sous une forme ou sous une autre⁶³ pendant vingt ans, le dictionnaire de Miège remporte sans conteste un vif succès. Anderson (1978 : 47) considère cependant que, sans enlever à la qualité de ce dictionnaire, il est possible que sa grande popularité soit, en l'absence de tout autre ouvrage du même genre, davantage le reflet du besoin grandissant des lecteurs pour les dictionnaires bilingues que de leur réelle appréciation du travail de Miège. Ainsi, malgré sa valeur, *A New Dictionary* est bientôt supplanté par

⁵⁸ Du reste, il s'agit probablement du reflet du vacillement orthographique de l'anglais de l'époque (Anderson 1978 : 46).

⁵⁹ Par exemple, Anderson (1978 : 44) relève que, sous ÊTRE, Miège classe « etre dans » avant « etre content ».

⁶⁰ On l'accuse d'ailleurs de plagiat pour ce dernier ouvrage qui entretiendrait une troublante ressemblance, de forme et de contenu, avec le recueil *Angliae Notitia* d'Edward Chamberlayn (Anderson 1978 : 41).

⁶¹ Les ouvrages énumérés sont tirés de Anderson (1978 : 41).

⁶² Guy Miège (1688) : *The Great French Dictionary*, Londres, J. Redmayne pour Thomas Bassett (Anderson 1978 : 126).

⁶³ En 1684, Miège publie d'ailleurs un abrégé, *A Short Dictionary, English and French* (1684), conçu pour les débutants et les voyageurs (Anderson 1978 : 41).

le *Royal Dictionary* d'Abel Boyer, dictionnaire qui pousse encore plus loin la série d'innovations déjà amorcée.

2.3.2.2 L'avènement du *Royal Dictionary*⁶⁴ (1699) d'Abel Boyer

À l'aube du XVIII^e siècle, outre les grands dictionnaires monolingues français⁶⁵ dont il est le premier à pouvoir en faire profiter la lexicographie bilingue, Abel Boyer, réfugié huguenot établi en Angleterre, a à sa disposition un ensemble de manuels d'enseignement, grammaires et dictionnaires multilingues et bilingues, dont les méthodes, les connaissances, les innovations et les erreurs lui servent pour concevoir son réputé *Royal Dictionary* et en faire une œuvre capitale dans l'histoire de la lexicographie bilingue.

En effet, le dictionnaire de Boyer dépasse par sa nomenclature de l'anglais et du français tous les ouvrages qui l'ont précédé et inspiré. Comme le souligne Flagg (1986 : 10) :

The *Royal dictionary* marks an important stage in the evolution of the principles and practices of dictionary making. It not only surpasses all previous bilingual dictionaries for the French and English languages, but offers the most nearly complete and accurate lexicographical presentation of the English language to appear in any work up to that time.

L'œuvre de Boyer ouvre d'ailleurs la voie aux dictionnaires monolingues anglais en servant à son tour d'inspiratrice à d'importants lexicographes comme Nathaniel Bailey, Benjamin Martin et Samuel Johnson⁶⁶, dont elle alimente les dictionnaires (Flagg 1986 : 13).

⁶⁴ Abel Boyer (1699) : *The Royal Dictionary. In Two parts. First, French and English. Secondly, English and French...*, Londres, R. Clavel (Anderson 1978 : 119).

⁶⁵ Le *Dictionnaire françois* (1680) de Richelet, le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière et le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694).

⁶⁶ Nathaniel Bailey publie *The Universal Etymological English Dictionary* en 1721, Benjamin Martin, *Lingua Britannica Reformata* en 1749 et Samuel Johnson, *A Dictionary of the English Language* en 1755 (Osselton 1990 : 1951).

Enfin, le prestige du *Royal Dictionary* se reflète dans ses très nombreuses rééditions⁶⁷ et, de surcroît, par le fait que cent cinquante ans après sa première parution, pour faire foi de leur qualité, des dictionnaires français-anglais portent encore le nom de son auteur. Selon Hausmann (1991 : 2958), il faut attendre jusqu'à la sortie du *Harrap's Standard* de J. E. Mansion en 1934-1939 pour lui trouver un digne successeur.

2.4 Conclusion

Il ressort du présent chapitre que le besoin des réfugiés huguenots de parler la langue de leur pays d'accueil et les progrès lexicographiques accomplis grâce à la publication de dictionnaires multilingues, de grammaires et de manuels d'apprentissage du français et de l'anglais ainsi que des dictionnaires bilingues unidirectionnels de Palsgrave (1530), d'Harryson (1570 ou 1571), de Hollyband (1580) et, surtout, de Cotgrave (1611) mènent à la confection des premiers dictionnaires bilingues bidirectionnels dont le *Royal Dictionary* d'Abel Boyer constitue un modèle (Quemada 1967 : 37).

Du fait de l'importance de ses accomplissements, Abel Boyer mérite sans conteste que l'on se penche sur sa vie et un élément important de son œuvre, le *Royal Dictionary*.

⁶⁷ Il aurait paru quarante et une éditions, selon Espinasse (1917 : 1015), Tillier (1941 : 85) et Barrell (1992 : 12). Une version portant un titre français, le *Dictionnaire Royal*, mais par ailleurs bidirectionnelle, est d'ailleurs publiée à La Haye en 1702.

Chapitre 3

3 Le *Royal Dictionary* (1699) d'Abel Boyer

Le présent chapitre se divise en deux parties : il sera question, d'une part, de la vie d'Abel Boyer et, d'autre part, de l'une de ses principales œuvres, le *Royal Dictionary*, dictionnaire bilingue ayant marqué la lexicographie à plusieurs égards. Par cette étude, on constate qu'Abel Boyer a vécu au rythme des événements sociaux de son époque. Ses choix diversifiés de carrière et ses travaux sont d'ailleurs caractéristiques de l'activité intellectuelle huguenote hors de France.

3.1 Abel Boyer

3.1.1 Le huguenot

Pierre Abel de Boyer naît le 13 juin 1667⁶⁸ à Castres, dans le Haut-Languedoc, au sein d'une famille huguenote respectée. Sa mère, Catherine Campdomerc (Campdomerius), est la fille d'un médecin⁶⁹ et la sœur d'un pasteur protestant réputé, Pierre Campdomerc, tandis que son père, Pierre de Boyer, est procureur de la Chambre de l'Édit. En raison de l'intolérance religieuse française, ce dernier est destitué de son poste, puis tué (Flagg 1986 : 3 et Barrell 1992 : 3).

Abel Boyer, comme de nombreux huguenots de son âge, jouit d'une formation intellectuelle supérieure. En compagnie de ses cousins, Guillaume et François, fils de Jean de Boyer, marquis d'Odars, le jeune homme poursuit des études à la prestigieuse Académie de Puylaurens où il démontre d'ailleurs très tôt son grand talent, sa curiosité intellectuelle et son ardeur au travail (Flagg 1986 : 3).

Les études ne mettent toutefois pas les jeunes huguenots à l'abri de la tourmente de la fin du siècle. Dragonnades et persécutions de toutes sortes battent leur plein. En mars 1685, on force l'Académie de Puylaurens à fermer ses portes (Flagg 1986 : 3).

⁶⁸ Les auteurs ne s'entendent pas quant à la date de naissance de Boyer. Nous nous basons sur Tillier (1941 : 83), qui dit citer l'extrait de naissance du lexicographe : « Ce 24 juin 1667 a été baptisé un enfant de M^{re} Pierre Boyer, procureur en la Chambre, et de D^{lle} Catherine de Campdomerc, mariés. Luy a été imposé nom Abel, étant né le 13 du dit mois. »

⁶⁹ Eléazar Campdomerc.

Pour échapper aux sévices et terminer ses études, le jeune Abel n'a d'autre choix que de fuir à l'étranger. Au beau milieu d'une nuit d'avril 1687, on dit qu'il se serait embarqué avec ses cousins à bord d'un bateau qui les aurait menés aux Pays-Bas où Pierre Campdomerc est établi depuis 1685 (Barrell 1992 : 5).

3.1.2 Le réfugié

Dès leur arrivée aux Pays-Bas, les jeunes réfugiés se seraient enrôlés dans les troupes de Guillaume d'Orange. Contraint par la maladie, Boyer aurait cependant rapidement abandonné sa carrière militaire pour aller étudier à l'Université de Franeker en Frise (Pays-Bas), où son oncle Pierre Campdomerc est professeur. À la mort de ce dernier, en 1688, fort de ses apprentissages en théologie, en histoire, en philosophie, en philologie, en mathématiques et en architecture, on sait que Boyer se rend à La Haye où il devient traducteur pour la maison d'édition van Bulderin. Enfin, en 1689, au lendemain de la Glorieuse Révolution, il part s'établir en Angleterre (Flagg 1986 : 4 et Barrell 1992 : 5-6).

La vie en Angleterre n'est pas de tout repos. Seul⁷⁰ et sans le sou, sans aucun véritable espoir de retourner en France dans un avenir prochain, Boyer se consacre corps et âme au travail. Pour se tailler une place dans son pays d'adoption, il constate la nécessité d'apprendre l'anglais. Comme il l'exprime dans une lettre adressée au théologien Thomas Smith (citée dans Barrell 1992 : 61) :

I have had hitherto a strong desire of learning the English tongue, for as long as our miseries last (& God knows whether we shall ever see the end of them) the surest, may be the only way for a French man to get his lively-hood in England, is to speak English.

Il parvient très bien à maîtriser la langue. En fait, selon Ladvocat (1760a: 204), Boyer « apprit si bien la Langue angloise, qu'il la possédoit comme les naturels du pays ».

Afin de s'assurer un gagne-pain, Boyer s'acquitte de petits contrats d'écriture et, comme de nombreux huguenots, devient précepteur. Il est en effet de bon goût pour les

⁷⁰ Son cousin Guillaume s'établit en Amérique où il devient un riche planteur tandis que François poursuit sa carrière militaire en Irlande (Flagg 1986 : 4).

familles aisées d'engager des réfugiés pour enseigner le français aux enfants. Ainsi, dès 1692, Boyer donne des cours de latin et de français au jeune Allen Bathurst, fils de sir Benjamin Bathurst, trésorier de la princesse Anne (Flagg 1986 : 5 et Barrell 1992 : 8)⁷¹. L'aventure dure peu de temps, le huguenot préfère se consacrer à la politique, particulièrement au parti whig, qui défend la cause des réfugiés protestants et se prononce en faveur d'une guerre contre la France.

3.1.3 L'intellectuel

Abel Boyer consacre sa vie à l'écriture. Homme de tous les talents, il publie une multitude d'ouvrages de formes et de sujets différents, tant de langue anglaise que française. En fait, le réfugié est à la fois traducteur, grammairien, lexicographe, historien, journaliste, pamphlétaire et compilateur. Ses écrits, fort diversifiés, sont à l'image des préoccupations du temps et, parce qu'ils mettent en relation d'une façon ou d'une autre la France et l'Angleterre, représentent bien le statut d'intermédiaire des réfugiés huguenots.

3.1.3.1 Le traducteur

Grâce à son contact privilégié avec l'anglais, Boyer devient très tôt traducteur. Ainsi, moins de dix ans après son arrivée à Londres, il traduit partiellement *Eléments de l'histoire*, attribué à l'Abbé Pierre Le Lorrain de Vallemont et Thomas Hearne⁷².

Boyer adapte quelques années plus tard la pièce *Iphigénie* de Jean Racine pour qu'elle corresponde aux goûts du public anglais⁷³. Quoiqu'elle connaisse un succès

⁷¹ Selon Agnew (1871b : 142), Espinasse (1917 : 1015) et Tillier (1941 : 84), Boyer aurait enseigné le français au fils de la future reine Anne, Guillaume, duc de Gloucester, mort le 24 juillet 1700, mais Barrell (1992 : 10), notre principale source, le réfute.

⁷² J. W. M. A. (1698) : *Ductor Historicus: or a Short System of Universal History and an Introduction to the Study of that Science. Partly Translated from the French of M. de Vallemont, but Chiefly Composed Anew by W. J. (M. A.) by A. Boyer and J. Savage*, Londres (Flagg 1986 : 70 et Barrell 1992 : 14-15 et 192).

⁷³ Abel Boyer (1700) : *Achilles: or, Iphigenia in Aulis. A tragedy. As it is Acted at the Theatre Royal in Drury-Lane*, Londres, T. Bennet (Barrell 1992 : 190).

mitigé⁷⁴, la pièce traduite en vers blancs témoigne d'une grande compréhension des particularités culturelles et linguistiques de la France et de l'Angleterre en matière de dramaturgie. Boyer comprend bien l'intérêt des Anglais pour l'extravagant et le spectaculaire (Flagg 1986 : 19). Comme l'explique Tillier (1941 : 85) :

L'*Achilles* de Boyer marque une étape nouvelle de la pénétration de Racine en Angleterre, et offre un exemple typique d'adaptation. On y voit l'action devenir plus violente que dans l'original, les couleurs s'aviver, les gestes prendre le pas sur les sentiments, et le pittoresque du spectacle sur la poésie des mots.

Agent de vulgarisation culturelle, le réfugié produit au cours de sa carrière de nombreuses traductions, du français à l'anglais comme de l'anglais au français, d'ouvrages traitant d'une variété de sujets : de l'architecture à l'histoire militaire en passant par le libertinage et la religion (Flagg 1986 : 68). On lui doit, entre autres, les traductions de l'*Ecole du Monde; ou instruction d'un père à un fils, touchant la manière dont il faut vivre dans le monde*⁷⁵, de *De Architectura*⁷⁶, de l'*Histoire du siège de Toulon*⁷⁷, de *Cato*⁷⁸ de Joseph Addison et des *Mémoires du comte de Grammont*⁷⁹.

3.1.3.2 Le grammairien et lexicographe

Le métier de précepteur d'Abel Boyer et son bilinguisme le mènent tout naturellement à produire des ouvrages voués à l'apprentissage et à la compréhension du français et de l'anglais. Par ses travaux remarquables, Boyer, le grammairien et lexicographe, passe à la postérité. Il se distingue par *The Compleat French-master, for ladies and gentlemen*⁸⁰ (1694), grammaire dont la méthode originale est annonciatrice

⁷⁴ Elle n'aura que quatre représentations, selon Tillier (1941 : 85).

⁷⁵ Eustache Le Noble, baron de Saint-Georges et de Ternelière (1701) : *The art of prudent behaviour, in a father's advice to his son, arriv'd to the years of manhood. By way of dialogue. Written in French by Mr. Le Noble... English'd by Mr. Boyer*, Londres, T. Childe (Flagg 1986 : 70 et Barrell 1992 : 191).

⁷⁶ Vitruvius Pollio (1703) : *The Theory and practice of architecture, or Vitruvius and Vignola abridg'd*, [traduction d'Abel Boyer], Londres (Flagg 1986 : 70).

⁷⁷ Jean Donneau de Visé (1708) : *The history of the siege of Toulon...*, [traduction d'Abel Boyer], Londres, A. Collins (Flagg 1986 : 70 et Barrell 1992 : 192).

⁷⁸ Joseph Addison (1713) : *Caton. Tragédie. par Monsieur Addison. Traduite de l'Anglois par Mr. A. Boyer*, Londres, Jacob Tonson (Barrell 1992 : 191).

⁷⁹ Anthony Hamilton (1714) : *Memoirs of the life of Count de Grammont... Translated... by Mr. Boyer*, Londres (Flagg 1986 : 70 et Barrell 1992 : 193). Il semble que la traduction comporte certaines erreurs, comme en témoigne la révision de sir Walter Scott en 1811 (Barrell 1992 : 25).

⁸⁰ Selon Émile et Eugène Haag (1846a : 493), la grammaire d'Abel Boyer est parfois attribuée sans raison fondée à Paul Boyer, surtout connu pour un voyage en Amérique occidentale (1654).

de l'enseignement « vivant » et « sans larmes » (Tillier 1941 : 84 et Barrell 1992 : 9), et par *The Royal Dictionary* (1699) qui, du fait de sa qualité et de l'importance de sa nomenclature anglaise, surpasse tous les dictionnaires bilingues qui l'ont précédé. Les deux ouvrages dénotent un souci méticuleux de l'organisation, une grande clarté et une profonde compréhension des langues anglaise et française (Flagg 1986 : 9). Par leur entremise, le réfugié huguenot encourage les relations entre Français et Anglais et contribue à diffuser la culture anglaise dans toute l'Europe (Flagg 1986 : 18).

3.1.3.3 L'historien

Homme de son temps, victime de l'intolérance de la fin du XVII^e siècle, Boyer se consacre aussi à l'enregistrement de son présent pour les générations à venir. Son travail d'historien est impressionnant et constitue, selon Flagg (1986 : 67), sa plus importante contribution. *The History of King William the Third*⁸¹ (1702-1703), en 3 volumes, paru en français en 1703 sous le titre *Histoire de Guillaume III, roi d'Angleterre* (Amsterdam), et *History of the Reign of Queen Anne, Digested into Annals*⁸² (1703-1713), en 11 volumes, font d'ailleurs immédiatement, et pour longtemps, figure d'autorité dans le domaine (Flagg 1986 : 67).

Boyer, l'historien, se démarque par son grand souci du détail et l'importance qu'il voue aux faits présents que le temps ne saura manquer de rendre vagues. Comme l'explique Flagg (1986 : 30) :

Noting that passing years tend to obscure events and blur details in men's minds, he strove to report fully and as quickly as possible current events and transactions while contemporary reactions to those events could be clearly observed and while documents were still accessible. Boyer not only noted important occurrences, but explained them in detail and took pains to present them in their true light.

⁸¹ Abel Boyer (1702-1703) : *The History of King William the Third*, Londres, A. Roper, 3 volumes (Barrell 1992 : 192). Certains auteurs, dont Michaud (1843b : 377) et Anderson (1978 : 47), affirment que Boyer aurait plutôt écrit *A History of William the Conqueror* (1702).

⁸² Abel Boyer (1703-1713) : *The History of the Reign of Queen Anne, Digested into Annals...*, Londres, A. Roper, 11 volumes. Remaniée, l'œuvre a pour titre *The History of the Life & Reign of Queen Anne* (Londres, J. Roberts, 1722) (Barrell 1992 : 18 et 192).

Pour produire une représentation fidèle de l'époque dont il fait l'histoire, Boyer se fonde sur un mélange unique de faits, d'opinions et d'impressions tirés de lettres, de journaux, de livres d'histoire contemporains et de comptes rendus du Parlement britannique (Flagg 1986 : 67).

3.1.3.4 Le journaliste

Sa passion pour son époque lance rapidement Boyer dans le journalisme, métier très populaire au début du XVIII^e siècle. Il y voit probablement un moyen idéal pour la diffusion de ses idées.

Le travail du réfugié se reflète, sur la scène internationale, dans la mise en circulation de nouvelles d'un groupe de huguenots à un autre et dans la rédaction de bulletins, tant en anglais qu'en français, destinés aux lecteurs étrangers (Flagg 1986 : 6 et 40). Il est également associé à la publication de quatre périodiques : *The Post-Boy*⁸³, tri-hebdomadaire dont il est le rédacteur en chef de 1705 jusqu'à une querelle avec le propriétaire en 1709; *The True Post-Boy*⁸⁴ (1709-1710), qu'il fonde ensuite; *The Protestant Post-Boy*⁸⁵ (1711-1712), par l'entremise duquel il s'engage plus avant dans la cause des whigs et les controverses politiques de l'époque et, sa plus importante réalisation journalistique, *The Political State of Great Britain*⁸⁶, mensuel qu'il publie de 1711 jusqu'à sa mort en 1729. Premier périodique publié régulièrement qui présente une chronique parlementaire dans laquelle figurent des comptes rendus de débats⁸⁷, *The Political State* est à ce point apprécié du public, qu'en 1729, les imprimeurs parlementaires, considérant leur privilège menacé, contraignent Boyer à renoncer à sa chronique sous peine d'emprisonnement (Espinasse 1917 : 1016, Tillier 1941 : 87 et Barrell 1992 : 21).

⁸³ Abel Boyer (1705-1709) : *The Post-Boy*, Londres (Barrell 1992 : 193).

⁸⁴ Abel Boyer (1709-1710) : *The True Post-Boy*, Londres (Barrell 1992 : 194).

⁸⁵ Abel Boyer (1711-1712) : *The Protestant Post-Boy*, Londres, F. Baker (Barrell 1992 : 194).

⁸⁶ Abel Boyer (1711-1729) : *The Political State of Great Britain, being an impartial account of the most material occurrences, ecclesiastical, civil, and military, in a monthly letter to a friend in Holland*, Londres, J. Baker (Espinasse 1917 : 1015 et Barrell 1992 : 20 et 193). Il paraît en 38 volumes.

⁸⁷ La présentation de comptes rendus est propre au *Political State* jusqu'en 1732 (Barrell 1992 : 21).

Ses innovations, sa publication controversée des débats parlementaires, mais aussi ses disputes célèbres avec certains journalistes et pamphlétaires, tels Defoe et Swift, valent à Boyer la postérité journalistique.

3.1.3.5 Le pamphlétaire

La participation du réfugié français à la politique et aux controverses de son pays d'adoption va de pair avec la rédaction de nombreux écrits polémiques. En effet, Boyer, le pamphlétaire, écrit une multitude de libelles à saveur politique, qui représentent la plupart des débats de l'heure. Il produit, entre autres, *An Essay Towards the History of the Last Ministry and Parliament*⁸⁸, *A Compleat and Impartial History of the Impeachments of the Last Ministry*⁸⁹ et *An Historical Narrative of the Tryals of Mr. George Kelly, and of Dr. Francis Atterbury*⁹⁰. Un de ses pamphlets, *An Account of the State and Progress of the Present Negotiation of Peace*⁹¹, lui vaut même une célèbre querelle avec Jonathan Swift⁹².

3.1.3.6 Le compilateur et écrivain

Plongé dans la vie sociale et intellectuelle anglaise, Abel Boyer produit une œuvre qui illustre tous les sujets populaires du temps. Les nombreuses facettes de sa carrière le montrent bien, Boyer, comme un grand nombre de réfugiés protestants, est un formidable compilateur et écrivain aux intérêts multiples qui, pour gagner sa vie, profite de toutes les occasions pour produire un texte ou réutiliser des travaux antérieurs (Flagg 1986 : 54). Ainsi, il publie des ouvrages littéraires de toutes sortes : traité sur

⁸⁸ Abel Boyer (1710) : *An Essay Towards the History of the Last Ministry and Parliament...*, Londres (Barrell 1992 : 192).

⁸⁹ Abel Boyer (1716) : *A Compleat and Impartial History of the Impeachments of the Last Ministry...*, Londres, J. Baker (Barrell 1992 : 191).

⁹⁰ Abel Boyer (1727) : *An Historical Narrative of the Tryals of Mr. George Kelly, and of Dr. Francis Atterbury...*, Londres (Barrell 1992 : 192).

⁹¹ Abel Boyer (1711) : *An Account of the State and Progress of the Present Negotiation of Peace...*, Londres, The Booksellers (Barrell 1992 : 190).

⁹² À la suite de critiques à son égard, Swift écrit au sujet du huguenot dans *Journal to Stella* (Lettre XXXII, 16, 384-5, 16 octobre 1711) : « One Boyer, a French dog, has abused me in a pamphlet, and I have got him up in a messenger's hands: the secretary promises me to swinge him. [...] I must make that rogue an example for warning to others » (Barrell 1992 : 22-23).

l'éducation des jeunes gens, *Characters of the Virtues and Vices of the Age*⁹³ (1695), recueil de bons mots, *The Wise and Ingenious Companion*⁹⁴ (1700), recueil de correspondance, *Choice Letters of Gallantry and Friendship*⁹⁵ (1701), et biographie, *Memoirs of the Life and Negotiations of Sir W. Temple, Bar.*⁹⁶ (1714), par exemple. Il traite également de géographie et d'histoire dans *The Martial-Field of Europe*⁹⁷ (1694) et d'architecture militaire dans *The Draughts of the Most Remarkable Fortified Towns of Europe*⁹⁸ (1701). Son dernier ouvrage, *The Great Theatre of Honour and Nobility*⁹⁹ (1729), par ses nombreux sujets et la présence du français et de l'anglais, est à l'image de la diversité de son œuvre. Flagg (1986 : 54-55) en décrit le contenu :

A final work, *The Great theatre of honour and nobility* (1729) appeared in English and French and contained the following hybrid assortment: a treatise on heraldry, a dictionary of heraldic terms, an historical study from the fall of Rome to the eleventh century, a history of the present state of the empire of Germany, and a list and description of the coats of arms of modern rulers.

En raison du travail de compilateur de Boyer, Alexander Pope lui réserve une « niche immortelle », mais railleuse, dans sa *Dunciad*. Dans l'ouvrage, la déesse Sottise met au défi les auteurs d'écrits ennuyeux, dont Boyer, de ne pas s'endormir sous « l'influence soporifique » de leurs propres travaux. Le huguenot, dépeint comme un

⁹³ Abel Boyer (1695) : *Characters of the Virtues and Vices of the Age*, Londres, A. Roper (Barrell 1992 : 191).

⁹⁴ Abel Boyer (1700) : *The Wise and Ingenious Companion, French and English: or, a Collection of the Wit of the Illustrious Persons, both Ancient and Modern: Containing the Wise Sayings, Noble Sentiments, Witty Repartees, Jests and Pleasant Stories*, Londres, J. Nicholson (Barrell 1992 : 16 et 194).

⁹⁵ Abel Boyer (1701) : *Choice Letters of Gallantry and Friendship, French and English. Collected out of the Most Celebrated Wits of France, viz. Voiture, Balzac, Costar, Scarron, Fontenelle, St. Evremont, Boileau d'Espreaux, Le Païs, Montreuil, Chevalier de Meré etc., with Short Directions How to Write, Subscribe and Superscribe Letters. For the Use both of English and Foreigners*, Londres, D. Brown (Barrell 1992 : 16 et 191).

⁹⁶ Abel Boyer (1714) : *Memoirs of the Life and Negotiations of Sir W. Temple, Bar., Containing the Most Important Occurrences... From the Year 1665 to the Year 1681. With an Account of Sir W. Temple's Writings...* Londres, W. Taylor (Barrell 1992 : 25 et 193).

⁹⁷ Abel Boyer (1694) : *The Martial-Field of Europe: Being a Geographical and Historical Description of those Parts of Europe, which are Most Famous in this Present War...*, Londres, T. Salusbury [sic] (Barrell 1992 : 193).

⁹⁸ Abel Boyer (1701) : *The Draughts of the Most Remarkable Fortified Towns of Europe...*, Londres, I. Cleave & J. Hartley (Barrell 1992 : 192).

⁹⁹ Abel Boyer (1729) : *The Great Theatre of Honour and Nobility...*, Londres, H. Woodfall (Barrell 1992 : 192).

infatigable compilateur d'annales, échoue l'épreuve, tout comme les autres auteurs d'ailleurs¹⁰⁰.

3.1.4 Le précurseur des Lumières

Après toute une vie d'exil, Abel Boyer meurt le 16 novembre 1729 à Chelsea, en Angleterre, « dans la peau d'un bourgeois relativement cossu » (Tillier 1941 : 89). Il laisse derrière lui une jeune femme, mariée dans les dernières années de sa vie, et une petite fille âgée d'à peine trois ans¹⁰¹. Boyer est un écrivain prolifique dont les œuvres historiques et le dictionnaire bilingue, mais aussi les querelles, lui méritent la célébrité. Tillier (1941 : 89) lui rend ainsi hommage :

Tel fut Abel Boyer, esprit inventif et curieux, travailleur infatigable et touche-à-tout, passionné de politique, trop convaincu pour n'être pas maladroit et pour ne pas se faire beaucoup d'ennemis. Il mourut en exil, après y avoir passé toute sa vie d'homme, à batailler pour la cause qu'il estimait être la bonne.

Boyer, digne représentant de l'activité intellectuelle huguenote, est de tous les métiers et de tous les débats. Grâce à sa longue carrière, à sa participation active au foisonnement intellectuel anglais et à ses écrits diversifiés de traducteur, de grammairien, de lexicographe, d'historien, de journaliste, de pamphlétaire et de compilateur, le huguenot est en contact avec de nombreux acteurs importants de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècles, dont Joseph Addison, Pierre Bayle, le traducteur Pierre Coste, Daniel Defoe, le dramaturge et critique John Dennis, Alexander Pope, Saint-Évremond et Jonathan Swift (Flagg 1986 : 66). Avec eux, il contribue, par son ardeur, sa curiosité et son ouverture d'esprit, à préparer le Siècle des lumières.

3.2 Description du Royal Dictionary (1699)

Par la publication du *Royal Dictionary*, ouvrage en grande partie préparé au moyen de dictionnaires monolingues français, Abel Boyer rend possible l'amélioration

¹⁰⁰ « At last Centlivre felt her voice to fail / Old James himself unfinish'd left his tale / Boyer the State, and Law the Stage gave o'er / Nor Motteux talk'd, nor Naso whisper'd more. » (Pope 1963 : 146-147, lignes 379-382).

¹⁰¹ L'enfant meurt en 1740, selon Barrell (1992 : 30).

de la communication entre Français et Anglais ainsi que l'épanouissement de la lexicographie bilingue et anglaise. Il produit sans conteste un véhicule important de la circulation des idées nouvelles entre États voisins.

3.2.1 Présentation physique

Le dictionnaire bilingue bidirectionnel que conçoit Abel Boyer, le *Royal Dictionary*, paraît en un volume, divisé en deux parties de structure et de présentation identiques. La section français-anglais, qui figure en première partie, est plus courte que la section anglais-français : elle comprend XVI + 640 pages contre VIII + 773 pages pour la seconde partie. L'ouvrage, présenté dans l'ordre alphabétique, n'est pas paginé.

Boyer met beaucoup de soin à organiser son dictionnaire de façon méthodique. Ainsi, les pages se divisent en trois colonnes, dont chacune présente en tête une lettrine formée de trois capitales. De plus, les mots vedettes sont en lettres majuscules de même que les particules des verbes anglais (*in, into, up, etc.*). Enfin, la lettre W ne figure pas dans le dictionnaire tandis que I–J et U–V apparaissent conjointement (Anderson 1978 : 52). La première page du volume en présente le titre comme suit :

THE ROYAL
DICTIONARY.
In Two PARTS.
FIRST,
FRENCH and ENGLISH.
SECONDLY,
ENGLISH and FRENCH.
The *FRENCH* taken out of the Dictionaries of *Richelet*,
Furetiere, *Tachart*, the Great Dictionary of the *French-Academy*, and
the Remarks of *Vaugelas*, *Menage*, and *Bouhours*.
AND
The ENGLISH Collected chiefly out of the Best Dictionaries, and the
Works of the Greatest Masters of the ENGLISH Tongue; such as
Archbishop Tillotson, Bishop Sprat, Sir Roger L'Estrange, Mr. Dryden,
Sir William Temple, Etc.
For the Use of His Highness the Duke of *GLOCESTER*.
By Mr. BOYER.
Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet Usus,
Quem penes Arbitrium est, & Jus, & Norma loquendi.
Hor. Art. Poet.
LONDON,
Printed for *R. Clavel, H. Mortlock, S. Lowndes, J. Robinson, D. Brown, W. Hensman,*
S. Crouch, E. Evets, J. Laurence, R. Sare. A. Churchill, S. Smith, L. Meredith,
J. Taylor, F. Saunders, T. Bennet, J. Knapton, J. Wyat, E. Castle, D. Midwinter. 1699.

On constate que le titre fait état des sources françaises et anglaises de Boyer, présente l'ouvrage comme étant tout spécialement conçu pour le jeune duc de Gloucester et affirme la primauté de l'usage en reprenant philosophiquement un extrait de l'*Art poétique* d'Horace (1950 : 267) : « Beaucoup renaîtront, qui ont aujourd'hui disparu, beaucoup tomberont, qui sont actuellement en honneur, si l'exige l'usage, ce maître absolu, légitime, régulier de la langue. »

Une gravure, qui met en vedette le duc de Gloucester, suit la page de titre et précède une seconde page de titre, identique à la première.

3.2.2 Pièces liminaires

3.2.2.1 La dédicace

Présentée en anglais dans la partie français-anglais du dictionnaire, la dédicace s'échelonne sur quatre pages. Boyer y dédie le *Royal Dictionary* au fils de la reine Anne, le duc de Gloucester, « His Illustrious HIGHNESS WILLIAM » (Boyer 1699 : page 1 de la dédicace)¹⁰². En fait, il semble que le désir de haute reconnaissance du huguenot se combine à son intérêt pour la langue. Comme l'exprime Barrell (1992 : 11) :

Once again this work was as much the result of Boyer's burning ambition to obtain high employment as an instinctive need to produce a work which would set the standard for future productions of this type.

Victime des événements violents de la révocation de l'édit de Nantes, Boyer fait montre, dans la dédicace, de beaucoup de patriotisme envers son pays d'accueil et adopte même une attitude anti-française (Anderson 1978 : 48). Ainsi, sans en faire l'éloge, le lexicographe souligne l'universalité du français, langue connue des gens de cour, des militaires et des commerçants de toute l'Europe, mais imposée par le pouvoir

¹⁰² Parce que le dictionnaire n'est pas paginé, nous nous contentons de noter la position des extraits par rapport à la section de l'ouvrage où ils se situent.

du pays. À l'opposé, Boyer (1699 : page 2 de la dédicace) décrit l'anglais comme une langue à part, à laquelle il ne manque que la diffusion pour rayonner :

A Speech which would easily prevail over all modern Languages, if its Richness; Delicacies and Expressiveness, together with the Glory and Sway of the Nation that speaks it, were sufficient to spread it abroad.

Le lexicographe (1699 : pages 2 et 3 de la dédicace) considère d'ailleurs la supériorité du roi d'Angleterre et la grandeur de la nation anglaise comme un gage de la future universalité de la langue du pays :

[T]he English Tongue might with more Reason expect to become General, since the Monarch that now fills the English Throne is eminent over all the Princes of the Universes ; and that at this Time no Nation makes a greater Figure, nor is more fam'd for Martial Valour, Learning or Trade than the English.

Enfin, Boyer (1699 : page 4 de la dédicace) conclut en faisant l'éloge du duc de Gloucester et du roi Guillaume III. Il signe avec déférence : « Your HIGHNESS's Most Humble, most Faithful, and most Obedient Servant, ABEL BOYER ».

3.2.2.2 La préface

L'étude comparative du *Royal Dictionary* (1699) et du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* (1694), présentée au chapitre six, sera l'occasion de décrire les éléments importants du contenu lexicographique du dictionnaire d'Abel Boyer. Par conséquent, la présente section fait uniquement état des grandes caractéristiques de l'œuvre telles qu'on les dégage à partir des annonces de la préface.

La préface de six pages est présentée, en anglais, dans la partie français-anglais de l'ouvrage et, en français, dans la partie anglais-français. Boyer y discute principalement de ses devanciers, Cotgrave et Miège, des sources anglaises et françaises retenues et des choix lexicographiques qui ont présidé à la conception du dictionnaire.

3.2.2.2.1 Cotgrave et Miège

Par l'entremise de critiques du travail de Randle Cotgrave et de Guy Miège, ses devanciers, Abel Boyer décrit une partie de ses choix lexicographiques. Bon prince,

Boyer (1699 : page 1 de la préface française) signale d'emblée l'apport de ses prédécesseurs : il reconnaît à Cotgrave le mérite d'avoir entrepris « le premier un si grand ouvrage » et à Miège celui d'avoir « mis ses Ouvrages dans une Perfection beaucoup plus grande que *Cotgrave* ».

Les commentaires du lexicographe portent principalement sur le *Great French Dictionary* (1688) de Miège, dont il souligne six défauts. Premièrement, Boyer (1699 : page 2 de la préface française) reproche à Miège à la fois sa prolixité, en ce qui concerne « une infinité d'ennuyeuses Explications de Termes de Palais », ses descriptions et définitions et « plusieurs Traits d'Histoire, & autres semblables superfluitez » et son excessive concision, en ce qui concerne certaines explications et définitions, en particulier, de termes anglais dérivés du latin.

Deuxièmement, le lexicographe (1699 : page 2 de la préface française) constate que son prédécesseur suisse met, dans les articles de son dictionnaire, « toutes les différentes significations en un Peloton », comme une suite de synonymes interchangeables, plutôt que de caractériser chaque acception particulière par « une marque qui la distingue, & qui dirige le Lecteur à celle qu'il cherche ». Boyer accompagne sa critique de comparaisons d'articles du *Great French Dictionary* et du *Royal Dictionary* : il traite des mots NOTE et NOURRIR dans la préface française et de TO MOVE et FINE dans le texte anglais (Boyer 1699 : pages 2 et 3 de la préface anglaise). Ainsi, Selon Boyer, pour NOURRIR, Miège donne comme suite d'équivalents synonymes, « *To Keep, Maintain, Sustain, Feed, or Nourish ; to Bring up ; to Nurse* », tandis que pour sa part il sépare méthodiquement les différents sens d'un mot et prend soin de les expliquer et de les définir avant d'en fournir une traduction. Boyer décrit ainsi l'article NOURRIR du *Royal Dictionary*¹⁰³ :

NOURRIR *Verb Act* (sustenter, servir d'aliment) *to Nourish, to Feed.*

☞ Nourrir (entretenir d'alimens) *to Feed, Keep or Maintain, to find Victuals, to Entertain.*

☞ Nourrir (donner à teter) *to Nurse, to Suckle.*

☞ Nourrir, (instruire, élever) *to Nurse up, to bring up, educate, or instruct.*

Se NOURRIR *Verb. Recip.* (se repaite de quelque chose,) *to live, or feed upon a thing.*

☞ Un enfant qui se nourrit bien (à qui les alimens profitent) *a Child that thrives well.*

¹⁰³ On constate toutefois que l'article réel du *Royal Dictionary* (1699) comporte des différences.

D'ailleurs, il est à noter que, selon Flagg (1986 : 11-12), la principale contribution de Boyer s'incarne dans l'exhaustivité des sens qu'il recense ainsi que dans la clarté de leur présentation.

Troisièmement, Boyer (1699 : page 3 de la préface française) s'élève contre la prédilection de l'auteur du *Great French Dictionary* pour les citations et exemples tirés de la Bible, qui ne sont d'aucune utilité du point de vue linguistique. Comme il l'explique dans la préface :

Car comme l'écriture Sainte est le meilleur Guide que nous ayons dans les Matieres de Religion, aussi j'ose dire qu'elle est le moins seur dans ce qui regarde le Language ; non seulement parce que le stile en est vieux, mais aussi à cause qu'il y a beaucoup d'Expressions dans la Traduction *Angloise & Française* de la Bible qui ne different entr' elles que parce que les Traducteurs ne conviennent pas eux mêmes sur l'Original *Grec & Hebreu*.

Boyer croit préférable de se tourner vers les histoires, gazettes, comédies et romans susceptibles de fournir du vocabulaire.

Quatrièmement, contrairement à Miège, Boyer (1699 : page 3 de la préface française) a soin de ne pas présenter d'entrée sans équivalent. Cinquièmement, le lexicographe signale la présence de fausses interprétations dans le *Great French Dictionary*. Ainsi, selon lui, Miège se contente souvent de donner un synonyme pour toute définition d'un terme¹⁰⁴ ou de faire la description d'un mot sans en fournir l'équivalent en langue d'arrivée.

Enfin, Boyer (1699 : page 3 de la préface française) déplore l'absence de marques pour signaler les expressions et mots vulgaires, le sens propre ou figuré ainsi que les proverbes. À son avis, les marques sont nécessaires puisqu'un dictionnaire sert « à former le jugement des jeunes Gens dans le véritable usage d'une Langue » (Boyer 1699 : page 5 de la préface française). À cet égard, dans son ouvrage, Boyer use de

¹⁰⁴ Anderson (1978 : 55) signale toutefois que Boyer, dans certaines situations, donne lui aussi uniquement un équivalent, par exemple : « Asparagus or Sparagrass. Subst. *Asperges*. »

marques d'usage pour distinguer les termes des arts et des sciences, les proverbes et les expressions et mots vieillis, hors d'usage, bas, comiques, burlesques, douteux et figurés. Le lexicographe constate aussi le manque d'indications quant au genre¹⁰⁵ et à la nature des mots, information qu'il présente pour sa part systématiquement dans son ouvrage.

Par l'entremise de ses critiques, Boyer s'engage à être ni trop concis ni trop prolix, à recenser toutes les acceptions des mots et à les distinguer clairement, à puiser dans les écrits contemporains, à fournir les équivalents de toutes les entrées, à donner de bonnes interprétations, à décrire l'usage au moyen de marques et à préciser la nature et le genre des entrées.

3.2.2.2.2 Sources

3.2.2.2.2.1 Sources françaises

Pour concevoir la partie français-anglais de son dictionnaire, Boyer annonce avoir disposé des *Remarques* de Vaugelas, de Ménage et de Bouhours, des dictionnaires de Tachart, Richelet et Furetière et, en particulier, du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* (Boyer 1699 : page 3 de la préface française).

Au passage, le lexicographe (1699 : page 4 de la préface française) compare le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière avec le dictionnaire préparé par l'Académie française (1694), « Société composée de tous les grands Maîtres dans la Langue Française ». Il concède à Furetière le mérite d'avoir recueilli les termes des arts et des sciences, mais lui reproche son manque de distinction entre le bon et le mauvais usage et sa trop grande ouverture par rapport aux néologismes et aux mots « douteux ». Quant à l'Académie française, il célèbre son exactitude et sa minutie pour « représenter la Langue Française dans toute son étendue, telle qu'elle est dans le Commerce ordinaire,

¹⁰⁵ Le reproche s'adresse uniquement au *Great French Dictionary* (1688) puisque, selon Anderson (1978 : 51), le *New Dictionary* de 1677 distingue les genres de façon régulière.

& telle que les Poètes, les Orateurs, & les Historiens l'employent¹⁰⁶ ». D'ailleurs, le lexicographe apprécie à ce point le travail de la Compagnie qu'il affirme avoir établi le plan du *Royal Dictionary* à partir de celui du *Dictionnaire de l'Académie française*. Dans une de ses lettres¹⁰⁷ (citée dans Barrell 1992 : 79), Boyer témoigne de son admiration pour l'Académie française :

As for those Faults which I found in Mr. Miege's Dictionary, and which Mr. P[ersode]¹⁰⁸ wou'd endeavour to justifie, I dare firmly assure your Lordship, that they are all such as I have set them down, which I can prove by the unquestionable Authority of the *French Academy's* Dictionary.

Comme les académiciens, Boyer (1699 : page 6 de la préface française) valorise l'usage oral et ne recense que les termes des arts et des sciences « qui entrent dans la conversation ordinaire, & qui sont généralement connus, avec une Definition claire & succincte ». Le lexicographe (page 4 de la préface française) signale cependant ne pas avoir suivi le classement par racines primitives adopté dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, car il cause « beaucoup de peine & d'embarras aux Commençans, à la commodité desquels on doit avoir égard avant toutes choses ».

En somme, quoiqu'il puise dans de nombreux ouvrages de grammairiens et de lexicographes, Boyer choisit de se fonder sur le *Dictionnaire de l'Académie française*, auquel il envie le statut d'autorité légitime en matière de langue et l'apport bénéfique pour le rayonnement culturel.

3.2.2.2.2 Sources anglaises

Ne disposant d'aucune œuvre aussi solide et normative que celle de l'Académie française pour élaborer la partie anglaise de son dictionnaire, Abel Boyer s'appuie sur des auteurs contemporains tels l'archevêque John Tillotson, l'évêque Thomas Sprat, sir

¹⁰⁶ Dans ces lignes, Boyer s'inspire directement de la préface du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694 : page 2 de la préface (parce que les pages préliminaires ne sont pas paginées, nous notons la position des extraits par rapport à la section de l'ouvrage)) : « [l'Académie] s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poètes l'employent [...] ». Il est à signaler que Boyer, en raison de ses intérêts, ajoute l'idée de la langue des historiens.

¹⁰⁷ La lettre, datée du 29 avril 1699, s'adresse au théologien Gilbert Burnet.

¹⁰⁸ Il s'agit du professeur de français du duc de Gloucester.

Roger L'Estrange, John Dryden et sir William Temple. Le lexicographe (1699 : page 4 de la préface française) explique d'ailleurs ainsi l'absence de bon dictionnaire anglais :

[O]n peut dire des *Anglois* qu'ils sont à peu près comme ces Avares, qui n'ont fait qu'amasser pendant plusieurs Années, & qui ignorent eux-mêmes l'immensité de leurs Richesses, parce qu'ils ne se sont appliquez qu'à entasser Tresor sur Tresor, & qu'ils ont négligé de supputer ce qu'ils avoient déjà accumulé. [...] [I] ne s'est point encore trouvé un homme assez zélé pour l'intérêt du Public qui ait voulu prendre la peine de nous faire connoitre toutes les Richesses & toute l'Abondance de la Langue *Angloise*.

Boyer qualifie les dictionnaires¹⁰⁹ déjà publiés, dont ceux conçus par Thomas Blount, Thomas Cooper, Francis Holyoke, Adam Littleton et Stephen Skinner, de « Pieces très imparfaites, & beaucoup au dessous de la Dignité de leur Sûjet ».

Enfin, le lexicographe remercie son ami John Savage pour avoir contribué à augmenter le *Royal Dictionary* de plus de mille mots anglais. Parce qu'à son avis nul ne peut posséder parfaitement deux langues, Boyer (1699 : page 5 de la préface française) signale également avoir fait appel à « plusieurs habiles & sçavans *Anglois* ». D'ailleurs, la nomenclature anglaise, par sa pertinence et son étendue, démarque le *Royal Dictionary* des autres ouvrages bilingues. Comme en témoigne Hausmann (1991 : 2957) :

Si la qualité de la partie français-anglais y est pour quelque chose, le succès est plus encore dû à la partie anglais-français, doublée par rapport à celle de Miège. En l'absence d'un dictionnaire général monolingue de l'anglais, Boyer 1699 est la meilleure description du vocabulaire qui existe à l'époque [...].

3.2.2.3 Fondements et matériaux

Dictionnaire permettant l'interprétation du français et de l'anglais plus que la simple traduction des termes d'une langue à l'autre (Agnew 1871b : 143), le *Royal Dictionary* présente, selon Boyer (1699 : page 5 de la préface française), « plus de *Choix* et d'*Abondance* qu'aucun qui ait déjà paru ». Ainsi, grâce à la lecture des meilleurs auteurs anglais, le lexicographe ajoute à son ouvrage de nombreux néologismes et établit le « sens de quelques Expressions, qui changent de Nature en changeant de Place, & en étant séparées des *Parties* avec lesquelles elles composent un *Tout* » (Boyer 1699 :

¹⁰⁹ Les dictionnaires cités dans la préface sont pour la plupart des ouvrages bilingues anglais-latin.

page 5 de la préface française). De plus, il a soin de présenter, dans son dictionnaire, « les divers sens de chaque Mot, & à l'enrichir des meilleures Phrases, sur tout de celles qui ont un Tour si différent dans les deux Langues » (Boyer 1699 : page 6 de la préface française). Enfin, l'usage, « Arbitre Souverain des Langues », sert de guide au lexicographe (Boyer 1699 : page 6 de la préface française).

3.2.2.3 Autres pièces liminaires

À la suite de la préface anglaise, on trouve une liste bilingue dans laquelle sont expliquées les marques et abréviations présentées dans l'ouvrage. Elle est remarquablement exhaustive, comme l'exprime Anderson (1978 : 52) :

Boyer takes pains to indicate a separate sign for obsolete words or expressions, vulgarisms, alternate and figurative meanings, "mean" words used in a figurative sense, proverbs, remarks, see elsewhere, substantives, masculine and feminine genders, adjectives, infinitives, active, neuter and reciprocal verbs, adverbs, prepositions, interjections, and example. No previous bilingual dictionary in our study has had such a complete list of aids to the reader.

En outre, une liste d'ajouts et de corrections pour le volume complet figure après les abréviations et une liste des erreurs relevées dans le dictionnaire de Miège (1688) suit, quant à elle, la préface française de la deuxième partie de l'ouvrage.

3.3 Conclusion

Le présent chapitre a permis de souligner la multiplicité des talents d'Abel Boyer et l'importance de son travail. Homme de tous les métiers, Boyer symbolise bien la richesse de l'activité intellectuelle huguenote de la fin du XVII^e siècle.

La rigueur et la minutie de Boyer transparaissent à travers son dictionnaire. En effet, le lexicographe prend soin d'inclure une dédicace, une préface et plusieurs listes, critique les dictionnaires bilingues qui précèdent immédiatement le sien, fait état de ses sources et justifie ses décisions lexicographiques. On voit également se dégager des textes introductifs une grande déférence pour la royauté, de laquelle Boyer espère

s'attirer les grâces, ainsi qu'un souci de contribuer au rayonnement de la nation anglaise et de sa langue.

Enfin, une profonde admiration pour l'Académie française ressort du discours de Boyer. Il lui envie son caractère normatif, sa protection royale et l'image de gardienne de la langue qu'elle projette sur le monde. On peut toutefois se demander quelle est l'importance de l'héritage académique dont Boyer se réclame. Ainsi, afin d'en arriver ultimement à mesurer l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les choix de Boyer lors de la confection du *Royal Dictionary* et de mieux comprendre l'attrait du lexicographe pour l'ouvrage français, on présente, au chapitre suivant, un bref historique de la Compagnie ainsi que certaines particularités du dictionnaire de 1694.

Chapitre 4

4 Le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* (1694)

Nous avons signalé, lors du précédent chapitre, l'importance accordée par Abel Boyer au *Dictionnaire de l'Académie française*. En effet, dans la préface du *Royal Dictionary*, Boyer affirme inspirer le plan de son ouvrage de celui du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, pour lequel il affiche une grande admiration. Outre le caractère normatif de ses travaux lexicographiques, Boyer envie à la Compagnie son histoire, intrinsèquement liée au rayonnement culturel français. Comme il l'énonce, en citant Dryden, dans la préface du *Royal Dictionary* (1699 : page 4 de la préface française)¹¹⁰ :

[J]e commencerai par les justes plaintes du plus grand Poète que l'Angleterre ait jamais eu, *Je suis fâché, dit-il, de ce que parlant une si belle Langue qu'est la nôtre, nous n'en avons pas une Regle aussi certaine que celle qu'on a en France, (par rapport au François) où il y a une Academie érigée pour cela, & ornée de très grands Privileges par le Roy d'à present.*

Avant de mesurer la réelle influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur le *Royal Dictionary*, pour comprendre l'intérêt du lexicographe pour la Compagnie et son dictionnaire, il importe d'abord, dans le présent chapitre, d'étudier l'histoire de la fondation de l'Académie française et de l'élaboration et de la réception de son dictionnaire, puis d'examiner les particularités de l'ouvrage.

4.1 La fondation de l'Académie française

En 1634, Louis François Armand de Richelieu, ministre de Louis XIII, découvre, grâce à son secrétaire François Boisrobert, l'existence d'un petit groupe d'hommes de lettres parisiens qui, depuis 1629, ont l'habitude de se réunir pour s'entretenir « de leurs propres œuvres, de grammaire et de mots » (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 9). Le cardinal, parce qu'il « veut une loi officielle pour le langage comme pour le reste » (Caput 1986 : 94), propose aux lettrés une protection royale s'ils se constituent en un corps public au service de la langue et des lettres françaises. Le petit groupe, formé de 24 membres (Catach 1998 : 85), accepte et devient, dès lors, l'Académie française. Les

¹¹⁰ Boyer cite les paroles de John Dryden dans l'épître dédicatoire des *Rival Ladies*.

lettres patentes du roi Louis XIII, signées en janvier 1635, officialisent l'existence de la Compagnie dont Richelieu se fait le protecteur et le chef, jusqu'à sa mort en 1643 (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 9).

Les séances de l'Académie française se déroulent d'abord chez Valentin Conrart (ou chez l'un ou l'autre des académiciens), puis à l'hôtel particulier du chancelier Pierre Séguier, protecteur de la Compagnie de 1643 à 1672, pour finalement se tenir au Louvre à la mort de ce dernier (Catach 1998 : 70).

4.1.1 La mission

Les cinquante *Statuts et Règlements*, préparés par l'académicien Jean Chapelain, définissent la mission unificatrice de la Compagnie. Selon le *Statut* 24¹¹¹, l'Académie française a pour « principale fonction [...] de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à [la] langue [française] et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (Académie française 1998b : s. p.). Elle devra y parvenir en élaborant « un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique sur les observations de l'Académie¹¹² » (Académie française 1998b : s. p., *Statut* 26).

4.2 La confection du Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy (1694)

Chargés de fixer la langue française, les membres de la Compagnie entreprennent, dès 1637, la confection du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*. L'ouvrage, si ce n'eut été des quelque soixante ans nécessaires à sa préparation, serait devenu le premier dictionnaire monolingue français de l'histoire (Quemada 1997b : III), mais le *Dictionnaire françois* (1680) de César-Pierre Richelet, puis le

¹¹¹ Le *Statut* 24 « formule la raison d'être de l'Académie, lui prescrit sa mission et fonde son autorité » (Académie française 1998b : s. p., note 1, *Statut* 24).

¹¹² Dans les faits, à ce jour, les académiciens n'ont réalisé qu'un dictionnaire (la neuvième édition est en cours) et une grammaire (1932).

Dictionnaire universel (1690) d'Antoine Furetière, lexicographe ayant lui-même pris part à l'élaboration du *Dictionnaire de l'Académie française*, lui ravissent cet honneur et le confinent, en 1694, à la troisième place.

L'académicien Chapelain se charge d'élaborer le plan de l'ouvrage : il prévoit, entre autres, l'inclusion de citations d'auteurs morts, d'archaïsmes, de termes des arts et des sciences et de noms propres ainsi que le classement par racines et la distinction des niveaux de langue. Lorsque la rédaction s'amorce, on laisse toutefois tomber plusieurs éléments du plan, dont l'inclusion des citations, des noms propres et des mots qui n'appartiennent pas à la langue commune.

Les travaux lexicographiques de la Compagnie progressent au ralenti dès la mise en chantier de l'ouvrage. Non rémunérés pour leur participation, les académiciens ne témoignent d'aucun véritable intérêt pour le projet, qui stagne par conséquent. En 1639, pour faire avancer les travaux, Chapelain, avec l'accord du cardinal, confie la responsabilité du *Dictionnaire* au grammairien Claude Favre de Vaugelas en échange d'une pension de 2 000 livres par année. Malgré tout, le projet ne progresse que lentement : la lettre A exige neuf mois de travail (Caput 1986 : 40).

La mort de Vaugelas, en 1650, menace grandement le projet. En effet, les créanciers du grammairien saisissent tous ses avoirs, dont les cahiers manuscrits du *Dictionnaire*, parvenu à la lettre I. Un an s'écoule avant qu'une sentence exige la restitution des cahiers à la Compagnie¹¹³. En outre, sans Vaugelas pour les guider, les académiciens ont peine à faire progresser le travail. Comme l'explique Matoré (1968 : 81) :

[L]es académiciens, plus soucieux de leurs travaux personnels que de cette tâche collective, n'accordaient au dictionnaire qu'un temps parcimonieux ; privés de l'aide que leur apportait Vaugelas, ils consacraient les séances où il était question de cet ouvrage à des discussions stériles.

¹¹³ Selon Catach (1998 : 72), seule la moitié des cahiers sont restitués.

En 1651, François-Eudes de Mézeray, historiographe du roi, succède à Vaugelas à titre de responsable du *Dictionnaire*. À l'instar de son prédécesseur, il travaille « à la normalisation de la langue et à la défense de l'orthographe traditionnelle » (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 14).

Désormais sous le patronage de Louis XIV et du sous-protecteur Colbert, pour qui le prestige de la langue est directement associé au prestige du roi, l'Académie française est prise en main par l'État. Grâce à Colbert, les académiciens établissent, en 1672, leur assemblée au Louvre et se divisent en deux équipes de rédaction puis, en 1673, se voient remettre un jeton d'argent, en échange de leur présence¹¹⁴. Par ces moyens, Colbert espère accélérer la confection du *Dictionnaire*. En effet, au moment du déménagement au Louvre, l'ouvrage, après trente-cinq ans de labeur, n'est constitué que jusqu'à la lettre S. De plus, la langue ayant évolué depuis 1637, la révision qui, en 1672, en est à la lettre C, exige de nombreuses modifications (Catach 1998 : 72). Enfin, pour préserver le caractère premier du projet académique, un *Privilège du Roy* empêche toute publication de dictionnaire du français avant celle du *Dictionnaire de l'Académie française* et accorde à la Compagnie, advenant des remaniements futurs, un monopole d'une durée de vingt ans (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 15).

Toutefois, en 1680, contournant l'ordonnance royale, César-Pierre Richelet fait publier son *Dictionnaire françois* aux Pays-Bas. L'ouvrage, aux procédés lexicographiques souvent contraires à ceux du *Dictionnaire de l'Académie française*, remporte un vif succès en France, ce qui amène la Compagnie à douter sérieusement de la qualité du dictionnaire qu'elle prépare. Comme l'expliquent Benhamou, Roucher et Buffin (1997 : 17) :

Le succès [des] options lexicographiques différentes [de Richelet], particulièrement le classement par ordre alphabétique, l'usage des citations et l'application de la réforme orthographique, inquiétèrent l'Académie sur ses propres choix. Elle accusera sa différence en bannissant encore davantage les modifications et la modernisation de l'orthographe traditionnelle. Lorsque MÉZERAY mourut en 1683, [...] [i]l laissa un rapport posthume où il demandait que l'on refasse entièrement le dictionnaire. PERRAULT soutint ce projet ; RACINE et BOILEAU s'y rallièrent, mais la majorité rejeta la proposition.

¹¹⁴ Les académiciens se partagent en outre les jetons des absents (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 15).

Les académiciens restent fidèles à leurs choix initiaux. L'achèvement du *Dictionnaire de l'Académie française* se fait sous la responsabilité du secrétaire perpétuel François Régnier-Desmarais, responsable de l'ouvrage de 1683 à 1694. L'impression débute en 1678, mais on retire et détruit le tome I, en 1692, en raison des nombreuses erreurs relevées (Catach 1998 : 74-75), ce qui retarde à nouveau la publication.

L'honneur de rédiger la préface et l'épître dédicatoire revient à Régnier-Desmarais. Il semble cependant que la préface qui figure dans l'ouvrage soit l'œuvre de François Charpentier, doyen des académiciens, qui, au moment de l'impression, remplace le texte du responsable du dictionnaire, alors absent, par le sien (Benhamou, Roucher et Buffin 1997 : 20).

Enfin, le 24 août 1694, près de soixante ans après avoir commencé son travail, la Compagnie offre solennellement le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* à Louis XIV qui, selon Benhamou, Roucher et Buffin (1997 : 22), déclare sans grand enthousiasme :

Messieurs, voicy un Ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il soit très beau et fort utile pour la Langue. Je le reçois agréablement ; je le liray à mes heures de loisir, et je tâcherai d'en profiter.

Ainsi prend fin la genèse mouvementée d'un dictionnaire qui, à ce jour, après trois siècles d'histoire, en est à sa neuvième édition. Son étroite relation avec le pouvoir royal, le prestige qui s'y rattache, mais également les options lexicographiques originales de son œuvre, le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, font sans conteste de l'Académie française une institution à part.

4.2.1 Les particularités du *Dictionnaire*

L'ouvrage des académiciens se démarque du paysage lexicographique du XVII^e siècle pour plusieurs raisons, mais principalement par son caractère normatif, qui en fait la réputation, son classement par racines, rejeté par l'ensemble des dictionnaires qui lui succèdent, et son absence fort critiquée de citations.

4.2.1.1 Le caractère normatif

Le *Dictionnaire de l'Académie française* ne constitue peut-être pas le premier dictionnaire monolingue français, mais parce qu'il vise « la maîtrise d'une langue choisie » (Quemada 1998a : 63), et ce, en prescrivant un emploi sélectif des mots, il se présente comme le premier dictionnaire normatif de la langue française, caractéristique pour laquelle il doit l'essentiel de sa postérité.

Comme en témoignent les *Statuts et Règlements*, la fonction normative de l'Académie française est à l'origine même de son existence. Ainsi, la Compagnie mène à bien sa mission grâce à la confection du *Dictionnaire de l'Académie française* qui, selon Quemada (1967 : 204), « devait remplir à l'égard du vocabulaire un rôle équivalent à celui que venait d'assumer la grammaire naissante vis-à-vis de la langue française, c'est-à-dire en substance apporter des règles et des modèles en vue de *fixer l'usage* ».

Dans la « Préface » de l'ouvrage, la Compagnie décrit la langue qu'elle souhaite généraliser à la France entière. S'inspirant de « critères sociaux et esthétiques dominants » (Quemada 1998a : 63), elle dit fonder sa norme sur le bel usage, qui correspond, selon Vaugelas, à « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps¹¹⁵ » (Vaugelas 1970 : II). Bref, l'Académie française (1694 : page 2 de la préface) affirme s'être « retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire

¹¹⁵ Comme les écrivains s'inspirent des paroles des gens de Cour, l'Académie privilégie l'oral par rapport à l'écrit.

des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poëtes l'employent ; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Elegance du discours ».

La norme décrite dans la « Preface » en est une d'exclusion. Au nom du bel usage, les académiciens adoptent une attitude restrictive et, selon le texte (Académie française 1694 : pages 2 et 4 de la préface), rejettent les vieux mots « qui sont entièrement hors d'usage¹¹⁶ », les « termes d'emportement ou qui blessent la Pudeur », « plusieurs mots nouvellement inventez » et les termes des arts et des sciences à l'exception de « ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées¹¹⁷ ».

Toutefois, le *Dictionnaire* paraît moins normatif que l'annonce le texte introductif. En effet, bien que l'ouvrage ait des visées prescriptives, il renferme, selon Brunot (1913 : 45), des « phrases contraires à ce bon usage dont il s'agissait de donner le code ». Comme l'exprime Catach (1998 : 78) :

[R]echerche d'une norme ou du bon usage, certes oui ; bel usage ou purisme (si cela signifie langue à la mode, ou châtiée, épurée, avec rejet des autres parlers), ce n'est pas le cas. Il n'est que d'ouvrir la première édition pour être surpris de la variété des choix et des niveaux de vocabulaire, la franche candeur de certaines définitions, la gauloiserie gaillarde des allusions, les mots crus et les plaisanteries contre les femmes, tout cela nourri de proverbes largement enregistrés quels qu'ils soient, sans tri préalable.

En somme, la Compagnie se montre plutôt souple vis-à-vis des exclusions décrites dans la « Preface », puisqu'on trouve dans l'ouvrage des archaïsmes, mots bas, néologismes et termes des arts et des sciences. Quoi qu'il en soit, selon Quemada (1967 : 213), malgré le manque de purisme du *Dictionnaire*, « c'est bien sur le caractère restrictif de l'ouvrage que sera fondée [sic] de la façon la plus constante l'essentiel du mérite et de la réputation qui lui furent reconnus [...] ».

¹¹⁶ Par contre, elle recense, en les marquant toutefois, les mots vieux encore en usage, ceux qui commencent à vieillir et, en raison du classement par racines, les archaïsmes qui sont les primitifs d'autres mots en usage.

¹¹⁷ Les académiciens font référence aux termes appartenant aux techniques « nobles » : entre autres, l'escrime, l'équitation, l'art héraldique, la stratégie militaire, etc. (Matoré 1968 : 83).

4.2.1.2 Le classement des mots par racines

Parmi les dictionnaires monolingues français, le *Dictionnaire de l'Académie française* se distingue du fait de son classement par racines qui, de l'avis des académiciens, présente l'avantage de rendre la lecture instructive et agréable (Académie française 1694 : page 3 de la préface). Cependant, cette option lexicographique peu commode, mais assez courante à l'époque (Catach 1998 : 77), ne remporte guère de succès puisqu'elle suppose des connaissances faisant défaut aux utilisateurs. Comme l'explique Hausmann (1998 : 133) :

L'organisation du dictionnaire par racines et dérivés [...] était par définition un plan savant et devait, de par l'entorse faite à l'ordre alphabétique et à cause des connaissances diachroniques supposées de la part de l'utilisateur, heurter les habitudes du public et dépasser les moyens intellectuels de l'honnête homme.

L'ensemble des lexicographes qui s'inscrivent dans la mouvance des travaux de l'Académie française rejettent le classement par familles, qu'ils jugent inutilement complexe.

Il semble d'ailleurs que, en mai 1677, les académiciens songent eux-mêmes à abandonner ce classement au profit de l'ordre alphabétique. Ils y renoncent cependant, car le changement aurait entraîné d'importants retards et les railleries du public, entre autres. Comme l'écrit Brunot (1913 : 42-43) :

On se décida à [...] conserver [le classement] pour plusieurs raisons : d'abord parce que ce plan était celui de Mézeray et de Vaugelas, et qu'après « trent-sept ans de travail uniforme on ne pouvoit donner semblable marque de legereté » ; puis parce que « cet ordre fait voir la richesse de la langue » ; ensuite parce qu'il épargne beaucoup de peine, et de définitions, qu'il faudrait répéter aux composés et dérivés ; en outre qu'il faudrait recommencer tout, et que l'ouvrage « seroit une toile de Pénélope » ; qu'enfin « une si célèbre Compagnie devoit prendre une route nouvelle qui ne fust point frayée par des gents du commun, ce qui distingueroit son ouvrage de tant de petits Dictionnaires qui sortent tous les jours en foule des colleges » (*Reg.*, I, 165).

Enfin, le manque de connaissances des lettrés du XVII^e siècle quant à l'étymologie et à la sémantique est la cause de nombreuses erreurs relevées dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui, du reste, adopte l'ordre alphabétique dès sa deuxième édition en 1718 (Caput 1986 : 43).

4.2.1.3 L'absence de citations

L'ouvrage de l'Académie française se caractérise également par son absence de citations au profit d'exemples forgés. La Compagnie (1694 : page 1 de la préface) justifie l'exclusion des extraits littéraires par la qualité des auteurs du dictionnaire, écrivains trop humbles pour se citer eux-mêmes :

Le Dictionnaire de l'Académie [...] a esté commencé & achevé dans le siecle le plus florissant de la Langue François ; Et c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus celebres Orateurs & de nos plus grands Poëtes y ont travaillé, & qu'on a creu s'en devoir tenir à leurs sentimens.

L'option des académiciens va, selon Hausmann (1998 : 133), « à l'encontre de l'air du temps ». En effet, les dictionnaires monolingues qui paraissent à la fin du XVII^e siècle, tels que le *Dictionnaire françois* de Richelet et le *Dictionnaire universel* de Furetière, optent pour la citation. Cependant, les dictionnaires bilingues, du fait de leur vocation pédagogique et de leur fonction, profitent grandement du modèle présenté par l'Académie française.

4.3 L'accueil fait au Dictionnaire

4.3.1 En France

En 1694, l'accueil fait en France au tant attendu *Dictionnaire de l'Académie française* est, en soi, assez négatif (Hausmann 1998 : 133). Le roi Louis XIV reçoit avec tiédeur un ouvrage qui, du reste, dans les coulisses, est jugé indigne de la Compagnie par certains académiciens eux-mêmes, dont Racine et Boileau.

Quant au public français, il se montre réticent, voire désapprouvateur (Matoré 1968 : 82), devant le travail des académiciens. Comme le souligne Brunot (1913 : 41-42) :

Dans le public, le succès fut fort médiocre. « Jamais livre n'a été plus universellement désapprouvé que celui-là », dit un adversaire. Divers pamphlets parurent, qui contenaient d'assez justes critiques. En général, on paraît avoir reçu l'œuvre si longtemps promise avec une grande froideur et une indifférence presque complète.

À sa sortie, on reproche principalement à l'ouvrage son manque de purisme, l'inexactitude de certaines définitions¹¹⁸, le peu de commodité de son classement par racines et son insuffisance quant au recensement des différentes acceptions.

La réception négative du *Dictionnaire* s'explique probablement aussi par son manque d'uniformité et par la désuétude qu'il accuse déjà au moment de sa parution, résultat de la lenteur du travail. D'une part, lorsqu'il paraît enfin, l'ouvrage, préparé de 1637 à 1694, est le produit d'une époque et d'une langue révolues : dès 1670, l'honnête homme cède en partie sa place à l'homme de raison, les lois du bel usage à celles du bon usage. D'autre part, travaillée pendant soixante ans par une succession d'académiciens et de responsables du dictionnaire, aux connaissances et à la motivation variables, l'œuvre ne peut que manquer de cohésion. Comme le signalent Benhamou, Roucher et Buffin (1997 : 21) :

La disparité des membres de l'Académie, l'indifférence de certains d'entre eux aux problèmes lexicographiques (sinon leur incompétence en matière de langue), l'hétérogénéité des niveaux culturels, des idées et des options ont pesé lourdement sur une réalisation demeurée imparfaite. Sans doute, était-il alors moins compliqué, pour élaborer efficacement un dictionnaire, d'être le maître d'œuvre de son propre ouvrage, comme le furent RICHELET et FURETIÈRE ?

Enfin, si le *Dictionnaire de l'Académie française* ne fait pas autorité dès sa parution, il arrive tout de même à s'imposer en France en raison du prestige de la Compagnie. Ainsi, plus que par la valeur de son contenu, l'œuvre fonde sa postérité sur ce qu'elle représente : le produit d'une institution royale dont la seule réalité suffit au rayonnement du pays. Comme le souligne Brunot (1897 : 696), « [e]n existant, [l'Académie] agissait, fût-elle demeurée impuissante à produire ».

4.3.2 Hors de France

La réception de l'ouvrage à l'étranger contraste radicalement avec l'accueil qu'on lui fait en France. Comme en témoigne Hausmann (1998 : 133), « à l'accueil très réservé, pour ne pas dire franchement hostile voire railleur des Parisiens, s'opposent,

¹¹⁸ Matoré (1968 : 84) donne comme exemple GOUJON : « Petit poisson qu'on prend ordinairement à la ligne. »

sinon l'enthousiasme, du moins la reconnaissance et la grande satisfaction des étrangers ».

Les défauts décriés par le public français se révèlent des qualités pour les étrangers. En effet, le classement par racines, jugé pédagogique, et l'absence de citations, au profit d'une phraséologie banale, constituent un avantage pour celui qui désire apprendre le français (Hausmann 1998 : 135).

De surcroît, les auteurs de dictionnaires bilingues profitent grandement du *Dictionnaire de l'Académie française*. Selon Quemada (1998a : 63), parce que l'ouvrage des académiciens se borne à ne recenser que les « emplois courants », les « collocations usuelles » et les « significations générales ou abstraites », il devient « la référence privilégiée des dictionnaires d'apprentissage du français, des bilingues étrangers d'abord, puis des vocabulaires abrégés des XVIII^e et XIX^e s. ». D'ailleurs, un grand nombre de dictionnaires bilingues, dont le *Royal Dictionary* d'Abel Boyer, le *Diccionario nuevo de las lenguas española y francés* de Sobrino (1705) et plusieurs bilingues allemands-français, ne tardent pas à se réclamer de l'ouvrage des académiciens (Hausmann 1998 : 137).

4.4 Conclusion

Il ressort du présent chapitre que, malgré les critiques, l'Académie française et son œuvre, le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy* (1694), marquent par leur importance et leur influence, d'une part, l'histoire de la langue française et, d'autre part, l'histoire de la lexicographie tant monolingue française que bilingue français-langue étrangère.

On retiendra également que le rôle politique de la Compagnie vis-à-vis de l'unification de la langue et sa contribution au rayonnement de la France ont sans conteste un impact sur les pays voisins : ces derniers envient à la France son Académie et l'œuvre qu'elle a produite. On ne s'étonnera guère, par conséquent, qu'Abel Boyer,

comme de nombreux auteurs de dictionnaires bilingues, associera son ouvrage au *Dictionnaire de l'Académie française*, et du fait même, à la Compagnie.

Il sera toutefois intéressant d'examiner plus loin dans quelle mesure la relation entre le *Dictionnaire de l'Académie française* et le *Royal Dictionary*, annoncée par Abel Boyer, se réalise effectivement dans le dictionnaire de ce dernier. Ainsi, nous examinerons les traits communs entre les deux ouvrages afin d'observer si Boyer s'inspire réellement des choix lexicographiques de l'Académie française ou si la filiation annoncée dans la préface vise plutôt seulement à octroyer au *Royal Dictionary* une part du prestige reconnu à la Compagnie.

DEUXIÈME PARTIE

Introduction

Comme nous l'avons constaté dans les chapitres précédents, la parution du *Royal Dictionary*, ouvrage rendu nécessaire, entre autres, du fait des nouveaux contacts entre Français et Anglais, marque l'histoire de la lexicographie par la richesse de sa nomenclature et de ses acceptions. Abel Boyer devient en outre le premier auteur de dictionnaire bilingue anglais-français à pouvoir se réclamer des trois ouvrages qui annoncent les débuts de la lexicographie monolingue de langue française. Il affirme d'ailleurs, dans la préface du *Royal Dictionary*, fonder son dictionnaire sur le *Dictionnaire françois* de Richelet, le *Dictionnaire universel* de Furetière ainsi que le *Dictionnaire de l'Académie française*, ouvrage à partir duquel il annonce établir le plan de son dictionnaire.

Dans la présente partie, nous cherchons à mesurer, à partir d'une analyse qualitative et quantitative, l'influence réelle du *Dictionnaire de l'Académie française* sur le *Royal Dictionary* et, par le fait même, nous désirons vérifier le bien-fondé de l'annonce de Boyer. Après la description de la méthodologie, la comparaison des deux ouvrages à partir de cinq aspects lexicographiques (présentation, nomenclature, acceptions, définitions et exemples) saura indiquer la véritable relation qui les unit.

Chapitre 5

5 Méthodologie

5.1 Échantillon de base

L'étude comparative du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française* se fonde principalement sur un échantillon substantiel extrait de ces deux ouvrages. Le dictionnaire de Boyer sert de base à l'échantillon, ce qui rend possible l'adoption d'une démarche généalogique. En outre, comme il s'agit de comparer un dictionnaire bilingue français-anglais avec un dictionnaire monolingue de langue française, nous avons jugé préférable de constituer l'échantillon à partir de la seule partie français-anglais du dictionnaire de Boyer.

L'échantillon retenu représente 5 % de la partie français-anglais du *Royal Dictionary*, soit 1207 entrées (32 des 640 pages de l'ouvrage)¹¹⁹. Pour le former, il a fallu retenir une page toutes les 20 pages, et ce, à partir de la page 3, déterminée au hasard. De cette façon, l'échantillon est représentatif de l'ensemble du travail de Boyer, car le corpus s'étend sur la totalité de la partie français-anglais du dictionnaire et non sur une seule lettre. Pour faire partie de l'échantillon, les entrées recensées doivent figurer en entier sur les pages sélectionnées. De plus, il est à noter que les renvois ne sont pas pris en compte dans l'échantillon, et ce, afin de faciliter la comparaison entre les ouvrages.

Alors qu'il a été possible de constituer l'échantillon du *Royal Dictionary* à partir d'un exemplaire sur support papier, l'utilisation d'un cédérom (Académie française 1998a) s'est avérée nécessaire au moment de la constitution de l'échantillon correspondant tiré du *Dictionnaire de l'Académie française*, car l'ouvrage est ordonné par racines. Il a donc fallu interroger l'index alphabétique pour trouver les entrées dispersées dans l'ensemble de l'ouvrage.

¹¹⁹ Voir l'échantillon en annexe.

5.2 Échantillon témoin

Afin de s'assurer de la pertinence des relations observées entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* lors de l'examen de l'échantillon de base, nous avons élaboré un échantillon témoin¹²⁰ regroupant, en plus d'extraits des ouvrages de Boyer et de l'Académie française, quelques pages de trois dictionnaires importants de l'époque. D'une part, il s'agit du *Dictionnaire françois* (1680) de César-Pierre Richelet et du *Dictionnaire universel* (1690) d'Antoine Furetière, deux ouvrages monolingues desquels Boyer affirme également s'inspirer. D'autre part, l'échantillon témoin comprend un extrait du *New Dictionary, French and English with another English and French* (1677) de Guy Miège, dictionnaire bilingue dont l'importance n'a pu être ignorée par Boyer.

L'échantillon témoin met en relation une centaine de mots de chaque dictionnaire, soit toutes les entrées de LECHÉ,ÉE à LEZARD¹²¹, et ce, indépendamment de leur présence ou de leur absence dans le *Royal Dictionary*¹²². Cette dernière option permet de repérer non seulement les entrées retenues par Boyer pour constituer son ouvrage, mais aussi celles qu'il a rejetées. Le *Royal Dictionary* sert toutefois de base lorsqu'un mot présente plusieurs graphies d'un dictionnaire à l'autre. Ainsi, pour ne pas biaiser l'analyse, à partir de la séquence de 100 entrées de l'ouvrage de Boyer, il a fallu recenser dans les autres dictionnaires tous les mots qui, en raison de leurs graphies différentes, se trouvent à l'extérieur de l'échantillon. Par exemple, même s'il se situe hors de la séquence de LECHÉ,ÉE à LEZARD, nous avons inclus le mot LAISSE du *Dictionnaire de l'Académie française* parce que Boyer l'orthographe LESSE. Ne pas recenser cette graphie conduirait à surévaluer l'importance des différences de nomenclature entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*.

¹²⁰ Voir tableau VII, p. 82.

¹²¹ Cette séquence équivaut à 100 entrées du *Royal Dictionary*. Comme l'échantillon de base ne recense qu'une page toutes les 20 pages, il a été impossible de s'y limiter pour puiser une suite de 100 mots. Par conséquent, les 49 premières entrées de l'échantillon témoin correspondent à une page de l'échantillon de base tandis que les 51 autres sont tirées des pages qui suivent dans l'ouvrage.

¹²² Pour recenser toutes les entrées situées de LECHÉ,ÉE à LEZARD dans le dictionnaire de la Compagnie, il a fallu une fois de plus avoir recours à l'index alphabétique du cédérom (Académie française 1998a).

Cependant, afin de limiter l'étendue de la comparaison, nous considérons fermée la liste de 100 entrées tirées du *Royal Dictionary*. Par conséquent, il faut rejeter les mots des dictionnaires de la Compagnie, de Miège, de Richelet et de Furetière qui, du fait de leur orthographe, se trouvent hors de la séquence LECHÉ,ÉE à LEZARD dans le *Royal Dictionary*. Ainsi, on doit ignorer les mots LESCHE et LESE contenus dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, car Boyer les orthographie LÉCHE et LEZE.

5.3 Critères de comparaison

Des critères lexicographiques généraux, applicables tant aux dictionnaires bilingues que monolingues, servent à l'analyse comparative. Nous examinons d'abord la présentation générale des ouvrages pour ensuite comparer quelques aspects de la macrostructure et de la microstructure des dictionnaires, soit la nomenclature, les acceptions (les sens), les définitions (la formulation de ces sens) et les exemples. Étant donné les limites de la présente étude, l'analyse se borne à ces cinq critères quoique plusieurs autres aspects s'avèreraient éventuellement pertinents à observer, tels le choix et le contenu des pièces liminaires, les notes sur la prononciation, les marques d'usage et l'orthographe. En outre, parce qu'Abel Boyer précise, dans la préface du *Royal Dictionary*, ne pas adopter le classement par racines employé dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, cet aspect lexicographique n'est pas pris en compte.

5.4 Causes de bruit

Les principales causes de bruit résident dans les variations de l'orthographe de la fin du XVII^e siècle et dans le classement par racines de l'ouvrage de la Compagnie. Premièrement, parce que les variantes orthographiques de l'époque rendent parfois difficile le repérage d'une même entrée d'un dictionnaire à l'autre, il est possible que certains mots échappent à l'analyse. Par exemple, ne pas savoir que les mots BOUCAN et MOUSSE (garçon de navire), recensés dans le *Royal Dictionary*, s'orthographient BOCCAN et MOUCE dans le *Dictionnaire de l'Académie française* peut mener à une sous-évaluation des points communs partagés par les deux ouvrages.

Deuxièmement, malgré l'utilisation d'un cédérom (Académie française 1998a), le classement par racines du *Dictionnaire de l'Académie française* nuit à l'interprétation efficace des résultats. En effet, certaines entrées se trouvent à plus d'un endroit dans le dictionnaire sous deux primitifs différents (ou à la fois comme primitif et comme dérivé). Si l'on examine une seule des deux entrées, l'interprétation des résultats s'en voit biaisée. Le tableau I illustre cette difficulté par la comparaison des définitions des deux entrées du mot GARDE-FOU du *Dictionnaire de l'Académie française* (comme dérivés des primitifs GARDER et FOL) et de celle présentée dans le *Royal Dictionary*.

Tableau I : Définitions du mot GARDE-FOU

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694) entrée sous FOL	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694) entrée sous GARDER
Garde-foux, <i>S. M.</i> ¹²³	GARDE-FOU. s. m.	GARDE-FOU. s. m.
Balustres que l'on met à côté des Ponts, des Quais, &c.	La barriere que l'on met sur un pont, ou en d'autres lieux, ou sans cela l'on seroit en peril de tomber.	Les balustres , ou les barrieres que l'on met aux costez des ponts, des quais , ou des balcons pour empescher de tomber en bas ¹²⁴ .

Comme on le constate au tableau I, la définition du mot GARDE-FOU du *Royal Dictionary* et celle du *Dictionnaire de l'Académie française* placée sous FOL ne partagent aucun trait commun. En effet, la formulation et les mots choisis par les lexicographes ne sont pas les mêmes : Boyer décrit le GARDE-FOU comme un balustre et la Compagnie comme une barrière. Par conséquent, si on ne tient pas compte de la définition du dictionnaire de la Compagnie mise sous GARDER, on peut conclure à tort que Boyer ne s'inspire pas de l'Académie française pour préparer sa définition du mot. Toutefois, à l'examen de l'article GARDE-FOU sous le primitif GARDER, on découvre que Boyer utilise bel et bien la définition de l'Académie française. Il la modifie d'ailleurs par quelques coupures (mots-outils, BARRIERES et fin de la définition) et un changement de nombre (AUX COSTEZ devient À CÔTÉ). Bref, ne pas répertorier toutes les définitions d'un même

¹²³ Nous respectons la présentation (cas, abréviations, orthographe) des entrées de chaque dictionnaire.

¹²⁴ Dans le présent travail, l'utilisation des caractères gras dans les tableaux a pour but de mettre en évidence les ressemblances ou les différences existant entre le *Royal Dictionary* et les autres ouvrages.

mot se trouvant dans le *Dictionnaire de l'Académie française* risque d'atténuer, erronément, l'importance de la relation entre cet ouvrage et celui de Boyer.

En somme, malgré toutes les précautions prises, les variantes orthographiques existant dans l'ensemble des dictionnaires et la présence d'entrées en double dans l'ouvrage de l'Académie française peuvent entraîner quelques erreurs d'interprétation au moment de l'analyse.

Chapitre 6

6 Analyse comparative du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française*

Comme il en a été fait mention au chapitre précédent, l'analyse comparative visant à mesurer l'influence réelle du *Dictionnaire de l'Académie française* sur le *Royal Dictionary* se fonde sur cinq critères examinés à partir de deux échantillons de dictionnaires. Dans le présent chapitre, l'échantillon de base, rassemblant 1207 entrées du *Royal Dictionary* et ses correspondantes dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, fournira des données quantitatives, tandis que l'échantillon témoin, constitué de courts extraits des dictionnaires de Boyer, de l'Académie française, de Miège, de Richelet et de Furetière, servira principalement à une analyse qualitative. Il sera d'abord question de la présentation générale des dictionnaires, puis de leur nomenclature, de leurs acceptions, de leurs définitions et enfin de leurs exemples.

6.1 Présentation

Pour évaluer s'il existe une relation particulière entre la présentation générale du *Royal Dictionary* et celle du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous procédons à la comparaison de six aspects de la disposition matérielle des ouvrages : les colonnes, les lettrines, les entrées, les renvois, les données grammaticales et la contextualisation.

6.1.1 Colonnes

Boyer divise les pages de son ouvrage en trois colonnes alors que l'Académie française les sépare en deux. En fait, on remarque à l'examen de l'échantillon témoin que les ouvrages ne présentent pas le même nombre de colonnes selon qu'ils sont bilingues ou monolingues : Miège et Boyer divisent leur dictionnaire en trois colonnes, tandis que la Compagnie, Richelet et Furetière choisissent de se limiter à deux. Comme les dictionnaires bilingues ont une nomenclature importante mais des articles très brefs (avec de courtes définitions ou même aucune), pour gagner de l'espace et faciliter le repérage de l'information, les lexicographes ont intérêt à diviser les pages en plusieurs

colonnes. Par contre, étant donné la longueur des définitions d'un dictionnaire monolingue, il est préférable, par souci de clarté, de limiter les articles au moins de lignes possible. La comparaison de la présentation des colonnes ne révèle donc aucune réelle proximité entre l'ouvrage de Boyer et celui de la Compagnie, et ce, probablement en raison de la nature différente des deux dictionnaires.

6.1.2 Lettrines

Boyer, à l'instar de la Compagnie, mais également de Richelet et de Furetière, emploie à la fois des lettrines supérieures et inférieures, toujours composées de trois lettres. Ainsi, quoique, contrairement à l'examen des colonnes, la comparaison des lettrines montre certaines ressemblances entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*, elle ne signale toutefois aucune relation exclusive entre les deux ouvrages, car tous les dictionnaires de l'échantillon, à l'exception de celui de Miège¹²⁵, adoptent plus ou moins la même présentation. Boyer se distingue cependant des auteurs de dictionnaires monolingues, d'une part, en étant le seul à utiliser de petites capitales plutôt que de grandes pour les lettrines intérieures et, d'autre part, en présentant systématiquement des lettrines uniques, comme le fait Miège¹²⁶.

En somme, les ressemblances du dictionnaire de Boyer avec les ouvrages monolingues de l'échantillon, mais également ses points communs avec le *New Dictionary* et ses caractéristiques uniques empêchent de constater toute relation particulière entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* en ce qui a trait à la présentation des colonnes.

¹²⁵ Miège présente uniquement des lettrines supérieures qui, de surcroît, n'ont que de deux lettres.

¹²⁶ Les autres lexicographes en acceptent 2 (la Compagnie et Richelet) et même jusqu'à 6 (Furetière).

6.1.3 Entrées

Pour déterminer si une filiation unit le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* pour ce qui est de la présentation des entrées, il faut, d'une part, observer les choix des lexicographes quant à la casse et à la mise en relief typographique des vedettes et des sous-vedettes et, d'autre part, examiner la présentation des formes féminines en entrée.

6.1.3.1 Vedettes et sous-vedettes

À l'exception du *Dictionnaire françois* de Richelet¹²⁷, tous les dictionnaires de l'échantillon témoin présentent les vedettes en grandes capitales. Pour cette raison, bien que Boyer adopte la même présentation des vedettes que l'Académie française, il est impossible de conclure à une relation d'importance entre les deux ouvrages. À l'opposé, les choix de présentation des sous-vedettes divergent selon les lexicographes : Boyer et Miège optent pour les minuscules, tandis que Richelet choisit les minuscules italiques et l'Académie française et Furetière préfèrent les petites capitales. On constate qu'aucune filiation n'unit l'ouvrage de Boyer à celui de la Compagnie. Enfin, en ce qui a trait à la mise en relief typographique des entrées, Boyer semble s'inspirer du *New Dictionary* dans lequel les entrées sont mises en évidence au moyen d'un retrait vers l'intérieur alors que, dans les dictionnaires monolingues, la mise en saillie est privilégiée. La différence entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* s'explique d'ailleurs probablement du fait qu'un ouvrage est bilingue et l'autre monolingue.

Bref, des raisons différentes expliquent l'absence de relation entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* pour ce qui est, d'un côté, de la casse des vedettes et, d'un autre côté, de la casse des sous-vedettes et de la mise en relief typographique des entrées : Boyer adhère aux choix de la majorité ou se fonde sur le dictionnaire bilingue de Miège.

¹²⁷ Richelet opte pour les petites capitales.

6.1.3.2 Formes féminines en entrée

Le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* présentent systématiquement en entrée la forme féminine des adjectifs. Pour évaluer s'il existe une relation particulière entre les deux ouvrages, il faut analyser trois aspects : la fréquence de cette présentation dans les dictionnaires de l'époque, la casse choisie et le découpage des terminaisons.

Premièrement, Boyer et la Compagnie ne sont pas seuls à présenter les formes féminines en entrée. Richelet et Furetière optent également pour cette façon de faire, du reste, fort courante en lexicographie. De même, à la fois Boyer, la Compagnie et Furetière privilégient la présentation de terminaisons au détriment des formes complètes. En conséquence, la relation constatée entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* n'est pas significative, car même s'il est possible que la Compagnie ait influencé le lexicographe à cet égard, nous ne disposons d'aucune donnée pour le vérifier.

Deuxièmement, en choisissant la minuscule pour présenter les formes féminines à la fois des vedettes, inscrites en majuscules, et des sous-vedettes, elles-mêmes en minuscules, le lexicographe s'écarte de l'Académie française, comme d'ailleurs de tous les autres dictionnaires de l'échantillon. En effet, la Compagnie et Furetière adoptent les petites capitales tant pour les vedettes que les sous-vedettes et Richelet présente systématiquement la forme féminine en minuscules italiques. Le *Dictionnaire de l'Académie française* n'influence donc pas Boyer en ce qui a trait au choix de la casse des formes féminines.

Enfin, Boyer ajoute habituellement deux lettres au mot en entrée pour marquer la terminaison du féminin alors que la Compagnie en présente souvent trois ou quatre. Le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* diffèrent donc l'un de l'autre. En fait, comme l'illustre le tableau II, les choix de terminaisons de Boyer apparaissent plutôt indépendants.

Tableau II : Formes féminines en entrée

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Leché,ée, <i>Adj.</i>	LESCHÉ,ÉE. part.	Leché	∅	LESCHÉ,ÉE. part. pass. & adj.
LEGAL,le, <i>Adj.</i>	LEGAL,LE. adj.	Legal	LÉGAL, <i>légale, adj.</i>	LEGAL,ALE. adj.
LéGÉR,re, <i>Adj.</i>	LEGER,ERE. adj.	LEGER	LÉGER, <i>légère, adj.</i>	LEGER. adj. & subst.
LENT,te, <i>Adj.</i>	LENT,ENTE. adj.	LENT	<i>Lent, lente, adj.</i>	LENT,ENTE. adj.
LEONIN,ne, <i>Adj.</i>	LEONIN,NINE	∅	<i>Léonin, leonine, adj.</i>	LEONIN,INE. adj. masc. & fem.
Lepreux,se, <i>Adj.</i>	LEPREUX,EUSE. adj.	Lepreux	<i>Lépreux, s. m.</i>	LEPREUX,EUSE. adj.

À l'examen du tableau II, on se rend compte que, à l'exception de la terminaison du participe passé, les formes féminines choisies par Boyer diffèrent habituellement de celles de tous les autres ouvrages de l'échantillon. Par exemple, pour les féminins LENTE et LEPREUSE, Boyer se limite à fournir les deux dernières lettres de la forme féminine *-te* et *-se* tandis que l'Académie française et Furetière proposent plutôt *-ente* et *-euse*¹²⁸.

En résumé, Boyer ne semble pas se fonder directement sur le *Dictionnaire de l'Académie française* pour décider de la présentation des entrées du *Royal Dictionary*. En effet, en aucun cas les choix de Boyer correspondent seulement à ceux de la Compagnie. Le lexicographe s'inspire tantôt de la majorité des dictionnaires (casse des vedettes, présentation d'une forme féminine en entrée), tantôt du dictionnaire bilingue de Miège (casse des sous-vedettes et mise en relief des entrées) et y va parfois même de ses propres innovations (terminaisons féminines limitées à deux lettres minuscules). Ne se contraignant à suivre aucun ouvrage, le lexicographe paraît plutôt prendre ses décisions en fonction des besoins d'un dictionnaire bilingue¹²⁹.

¹²⁸ Outre pour le participe passé, le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* présentent la même terminaison pour l'adjectif LÉGALE (*-le*). Cette ressemblance paraît toutefois exceptionnelle.

¹²⁹ Même s'il s'agit d'un dictionnaire bilingue, Boyer ne s'appuie pas aveuglément sur les travaux de Miège, qu'il considère d'ailleurs imparfaits (Boyer 1699 : page 2 de la préface).

6.1.4 Renvois

Le *Royal Dictionary* présente le mot en renvoi en minuscules suivi de la mention « V. » alors que la Compagnie use de grandes capitales et opte pour « Voy » en italique. Le tableau III illustre la présentation des renvois dans chacun des dictionnaires de l'échantillon témoin.

Tableau III : Renvois

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Minuscules, V.	Grandes capitales. <i>Voy</i> sous ou <i>Voy</i>	Minuscules. <i>V.</i>	Minuscules italiques ou petites capitales ¹³⁰ . Voiez	Ø

L'examen du tableau permet de constater que, une fois encore, la présentation adoptée par Boyer ressemble davantage à celle du *New Dictionary* qu'à celle du *Dictionnaire de l'Académie française*. Ainsi, dans le dictionnaire de Boyer comme dans celui de Miège, les mots sont en minuscules et l'indication de renvoi est la même (V.). La présentation des deux ouvrages ne diffère d'ailleurs que par la ponctuation et l'emploi de l'italique.

6.1.5 Données grammaticales

Le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* ont en commun quelques abréviations de données grammaticales telles « s. f. » et « s. m. ». Cependant, comme on le constate dans le tableau IV, les abréviations en général adoptées dans les deux ouvrages diffèrent davantage qu'elles ne se ressemblent. En fait, Boyer ne semble se fonder sur aucun dictionnaire en particulier pour décider des abréviations à utiliser dans son ouvrage.

¹³⁰ Richelet distingue ainsi les vedettes des sous-vedettes.

Tableau IV : Données grammaticales

Catégorie grammaticale	<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Substantif	<i>S. F.</i> <i>S. M.</i>	s. f. s. m.	(f.) (m.)	<i>s. f.</i> <i>s. m.</i>	subst. fem. (s. f.) subst. masc. (s. m.)
Adjectif	<i>Adj.</i>	adj. (de tout genre)	∅	<i>adj.</i>	adj.
Adverbe	<i>Adv.</i>	adv.	∅	<i>adv.</i>	adv.
Verbe	<i>Verb. Act.</i> <i>Verb. Neut.</i> <i>Verb. Recip.</i>	v. a. v. n. v. n. p. part. ¹³¹	∅	<i>v. a.</i> <i>v. n.</i> <i>v. r.</i>	v. act. v. n. part. pass. & adj.

L'étude du tableau IV révèle que Boyer fait preuve d'une relative indépendance quant à son choix d'abréviations. Outre les abréviations communes à la plupart des ouvrages (« adj. » et « adv. »), le *Royal Dictionary* a quelques points communs avec certains dictionnaires, cela sans que sa présentation s'apparente à l'un d'eux plus qu'à un autre. Ainsi, Boyer a en commun l'utilisation de l'italique avec Richelet, les abréviations « s. f. » et « s. m. » avec la Compagnie, Richelet et Furetière et l'abréviation « act. » avec Furetière. Par contre, aucun autre ouvrage n'opte systématiquement pour la majuscule initiale et les abréviations « Verb. »¹³², « Recip. » et « Neut. ». Somme toute, la présentation des abréviations du *Dictionnaire de l'Académie française* n'a aucune influence sur les décisions de Boyer.

6.1.6 Contextualisation¹³³

Contrairement aux autres lexicographes, Boyer ne se contente pas d'inscrire ses définitions en minuscules, mais les insère aussi entre parenthèses. De plus, à l'instar de Miège, le lexicographe se distingue de la Compagnie, de Richelet et de Furetière en présentant les exemples en lettres minuscules seulement. En fait, comme l'illustre le

¹³¹ Boyer décrit les participes passés comme des adjectifs.

¹³² Furetière emploie parfois cette abréviation.

¹³³ Nous empruntons le terme à Bray (1986).

tableau V, lorsqu'il ne s'inspire pas de Miège, Boyer adopte une présentation différente des définitions et des exemples de celle qu'il constate dans les ouvrages consultés.

Tableau V : Contextualisation

Contextualisation	<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Définitions	Minuscules entre parenthèses	Minuscules	Minuscules	Minuscules	Minuscules
Exemples	Minuscules	Minuscules italiques	Minuscules	Minuscules entre crochets	Minuscules avec vedette en italique

On peut expliquer l'écart entre la présentation des définitions du *Royal Dictionary* et celles des autres dictionnaires par le fait que dans les dictionnaires bilingues, les définitions sont courtes et doivent être facilement repérées par le lecteur alors que, du fait de leur importance, elles sont automatiquement visibles dans les articles d'ouvrages monolingues. En outre, contrairement aux autres lexicographes, Boyer et Miège n'ont pas à user de crochets ou de l'italique, car ils placent chaque exemple au début d'une ligne différente dans les articles. Les auteurs de dictionnaires monolingues doivent quant à eux mettre les exemples en relief puisqu'ils les insèrent les uns à la suite des autres dans le corps des articles.

L'analyse de la contextualisation (définitions et exemples), dernier critère de comparaison de la présentation, permet de conclure, selon toute vraisemblance, à l'absence de relation entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* quant à la présentation matérielle.

6.1.7 Conclusion

La présentation du *Royal Dictionary* ne se fonde d'aucune façon sur celle du *Dictionnaire de l'Académie française*. On l'observe à l'examen du tableau VI, qui reproduit l'ensemble des observations effectuées dans la section, la présentation pour laquelle opte Boyer constitue à la fois un amalgame des procédés employés dans

l'ensemble des ouvrages monolingues de l'époque, le produit de l'influence du *New Dictionary* et le résultat d'initiatives de Boyer lui-même. La relative indépendance des choix de Boyer et la filiation discrète qui unit son œuvre à celle de Miège laissent d'ailleurs deviner le désir du lexicographe d'assurer la consultation efficace de son dictionnaire bilingue.

Tableau VI¹³⁴ : Présentation générale des ouvrages

Aspects	<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Colonnes	3	2	3	2	2
Lettrines supérieures	Grandes capitales	Grandes capitales	Grandes capitales	Grandes capitales	Grandes capitales
	3 lettres	3 lettres	2 lettres	3 lettres	3 lettres
	lettrine unique	1-2 lettrines	lettrine unique	1-2 lettrines	Jusqu'à 6 lettrines
Lettrines intérieures	Petites capitales	Grandes capitales	∅	Grandes capitales	Grandes capitales
	3 lettres	3 lettres		3 lettres	3 lettres
Vedettes	Grandes capitales	Grandes capitales	Grandes capitales	Petites capitales	Grandes capitales
	Retrait intérieur	Mise en saillie	Retrait intérieur	Mise en saillie	Mise en saillie
Sous-vedettes	Minuscules	Petites capitales	Minuscules	Minuscules italiques	Petites capitales
Formes féminines en entrée	Minuscules	Petites capitales	∅	Minuscules italiques	Petites capitales
	2 lettres	3-4 lettres		mot complet	3-4 lettres
Renvois	Minuscules, V.	Grandes capitales. <i>Voy</i> sous ou <i>Voy</i>	Minuscules, V.	Minuscules italiques ou petites capitales. <i>Voiez</i>	∅
Données grammaticales	<i>S. F., S. M. Adj., Adv. Verb. Act, Verb. Neut. Verb. Recip</i>	s. f., s. m. adj., adv. v. a. v. n. v. n. p. part.	(f.), (m.)	<i>s.f., s.m. adj., adv. v. a. v. n. v. r.</i>	subst. fem., subst. masc. adj., adv. v. act. v. n. part. pass. & adj.
Définitions	Minuscules entre parenthèses	Minuscules	Minuscules	Minuscules	Minuscules
Exemples	Minuscules	Minuscules italiques	Minuscules	Minuscules entre crochets	Minuscules avec la vedette en italique

¹³⁴ Le modèle du tableau s'inspire indirectement de la comparaison des dictionnaires de Richelet, de Furetière et de l'Académie française effectuée par Bray (1986 : 62).

En somme, le lexicographe ne s'inspire apparemment pas de la présentation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Par l'entremise de la comparaison, dans les sections suivantes, de la nomenclature, des acceptions, des définitions et des exemples du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous tenterons de montrer que l'influence de l'ouvrage de la Compagnie sur les travaux lexicographiques de Boyer est réelle et s'incarne par rapport à son contenu plutôt qu'à sa forme.

6.2 Nomenclature

Dans le but d'obtenir des résultats probants, il a fallu diviser la présente analyse en deux parties. Dans un premier temps, l'étude de l'échantillon de base rend possible l'obtention de données statistiques représentatives quant à la quantité de vocabulaire commun au *Royal Dictionary* et au *Dictionnaire de l'Académie française*. Dans un deuxième temps, l'examen de l'échantillon témoin permet de vérifier la pertinence de la relation observée précédemment et, en raison de sa relative petite taille, ouvre la voie à une analyse qualitative des différences de nomenclature entre les deux ouvrages. Enfin, comme il répertorie les mots des dictionnaires de la Compagnie, de Miège, de Richelet et de Furetière qui sont absents de la nomenclature de l'ouvrage de Boyer, l'échantillon témoin permet une bonne estimation du partage de nomenclature entre le *Royal Dictionary* et les autres dictionnaires.

6.2.1 Analyse de l'échantillon de base

Le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* partagent environ 1043 entrées sur 1207, ce qui équivaut à 86,4 % de la nomenclature. De prime abord, l'analyse de l'échantillon de base dévoile donc une réelle proximité entre les deux dictionnaires. Tout porte à croire que Boyer consulte bel et bien l'ouvrage de la Compagnie pour préparer le sien.

6.2.2 Analyse de l'échantillon témoin

L'examen de l'échantillon témoin met en relief l'utilisation soutenue du *Dictionnaire de l'Académie française* par Boyer pour le choix de la nomenclature de son ouvrage. Le tableau VII fait la comparaison de l'ensemble de la nomenclature qui se trouve de LECHÉ,ÉE à LEZARD dans chacun des ouvrages de l'échantillon témoin.

Tableau VII : Nomenclature recensée dans l'échantillon témoin

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. Leché,ée, <i>Adj.</i>	LESCHÉ,ÉE. part.	Leché	∅	LESCHÉ,ÉE. part. pass. & adj.
2. Lechefrite, <i>S. F.</i>	LECHEFRITE. s. f.	Lechefrite (f.)	LÉCHEFRITE, <i>s. f.</i>	LECHEFRITE. s. f.
∅	∅	Lechement (m.)	∅	∅
3. LECHER, <i>Verb. Act.</i>	LESCHER. v. a.	LECHER	LÉCHER, <i>v. a.</i>	LESCHER. v. act.
4. LEÇON, <i>S. F.</i>	LEÇON. s. f.	Leçon (f.)	LEÇON, <i>s. f.</i>	LECON. subst. fem.
5. Lecteur, <i>S. M.</i>	LECTEUR. subst. masc.	Lecteur (m.)	<i>Lecteur, s. m.</i>	LECTEUR. s. m.
∅	∅	∅	∅	LECTH. s. m.
6. Lecture, <i>S. F.</i>	LECTURE. s. f.	Lecture (f.)	<i>Lecture, s. f.</i>	LECTURE. s. f.
7. LEGAL,le, <i>Adj.</i>	LEGAL,LE. adj.	Legal	LÉGAL, <i>légale, adj.</i>	LEGAL,ALE. adj.
8. Legalement, <i>Adv.</i>	LEGALEMENT. adv.	∅	∅	LEGALEMENT. adv.
9. Legalisation, <i>S. F.</i>	∅	∅	∅	LEGALISATION. s. f.
∅	LEGALISÉ,ÉE. part.	∅	∅	LEGALISÉ,ÉE. part. pass. & adj.
10. LEGALISER, <i>Verb. Act.</i>	LEGALISER. v. a.	∅	∅	LEGALISER. v. act.
11. Legalité, <i>S. F.</i>	LEGALITÉ. s. f.	Legalité (f.)	∅	LEGALITÉ. s. f.
12. LEGAT, <i>S. M.</i>	LEGAT. s. m.	LEGAT (m.) Legat (m.)	LÉGAT, <i>s. m.</i>	LEGAT. subst. masc.
13. Legataire, <i>S. M. & F.</i>	LEGATAIRE. s. de tout genre	Legataire	<i>Légataire, s. m. & f.</i>	LEGATAIRE. subst. masc. & fem.
∅	∅	∅	∅	LEGATINE. subst. fem.
14. Legation, <i>S. F.</i>	LEGATION. s. f.	Legation (f.)	<i>Légation, s. f.</i>	LEGATION. subst. fem.
∅	∅	∅	∅	LEGE. adj.
15. LEGENDE, <i>S. F.</i>	LEGENDE. s. f.	Legende (f.)	LÉGENDE, <i>s. f.</i>	LEGENDE. s. f.
16. LéGÉR,re, <i>Adj.</i>	LEGER,ERE. adj.	LEGER	LÉGER, <i>légère, adj.</i>	LEGER. adj. & subst.
17. Légèrement, <i>Adv.</i>	LEGEREMENT. adv.	Legerement	<i>Légèrement, adv.</i>	LEGEREMENT
18. Légéreté, <i>S. F.</i>	LEGERETÉ. s. f.	Legereté (f.)	<i>Légéreté, s. f.</i>	LEGERETÉ. subst. fem.
19. LEGION, <i>S. F.</i>	LEGION. s. f.	LEGION (f.)	LÉGION, <i>s. f.</i>	LEGION. subst. fem.
20. Legionnaire, <i>S. M.</i>	LEGIONNAIRE. s. m.	Legionnaire	<i>Légionnaire, adj.</i>	LEGIONNAIRE. subst. masc.
21. LEGISLATEUR, <i>S. M.</i>	LEGISLATEUR. s. m.	Legislateur (m.)	LEGISLATEUR, <i>s. m.</i>	LEGISLATEUR. s. m.

Ø	Ø	Legislature (f.)	Ø	Ø
22. Legiste, <i>S. F.</i>	LEGISTE. s. m.	Ø	Ø	LEGISTE. s. m.
23. Legitimation, <i>S. F.</i>	LEGITIMATION. s. f.	Légitimation (f.)	LEGITIMATION, <i>s. f.</i>	LEGITIMATION. subst. fem.
24. LEGITIME, <i>Adj.</i>	LEGITIME. adj. de tout genre	Legitime	<i>Légitime, adj.</i>	LEGITIME. adj. m. & f.
25. Legitime, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif	Legitime (<i>a fem. Subst.</i>)	<i>Legitime, s. f.</i>	LEGITIME. s. f.
26. Legitimé,ée, <i>Adj.</i>	LEGITIMÉ,ÉE. part.	Ø	Ø	LEGITIMÉ,ÉE. part. pass. & adj.
27. Legitimément, <i>Adv.</i>	LEGITIMEMENT. adv.	Ø	<i>Légitimement, adv.</i>	LEGITIMEMENT. adv.
28. LEGITIMER, <i>Verb. Act.</i>	LEGITIMER. v. a.	Légitimer	<i>Légitimer, v. a.</i>	LEGITIMER. v. act.
29. Legitimité, <i>S. F.</i>	LEGITIMITÉ. s. f.	Légitimité	Ø	Ø
30. LEGS, <i>S. M.</i>	LEGS. s. m. v.	Ø	LEGS, <i>s. m.</i>	LEGS. s. m.
31. Legué,ée, <i>Adj.</i>	LEGUÉ,ÉE. part.	Legué	Ø	LEGUÉ,ÉE. part. pass. & adj.
32. LEGUER, <i>Verb. Act.</i>	LEGUER. v. a.	LEGUER	<i>Léguer, v. a.</i>	LEGUER. v. act.
33. LEGUME, <i>S. M.</i>	LEGUME. s. m.	LEGUME (m.)	LEGUME, <i>s. f.</i>	LEGUME. s. m.
34. LEMME, <i>S. M.</i>	Ø	Ø	LEMNE, <i>s. f.</i>	LEMME. subst. masc.
Ø	Ø	Ø	Ø	LEMNIENNE. adj. f.
35. LENDEMAIN, <i>S. M.</i>	LENDEMAIN. s. m.	LENDEMAIN (m.)	LENDEMAIN, <i>s. m.</i>	LENDEMAIN. s. m.
36. LENDORE, <i>S. M. & F.</i>	LENDORE. subst.	Ø	Ø	LENDORE. adj. m. & f.
37. LENIFIER, <i>Verb. Act.</i>	Ø	Ø	<i>Lénifier, v. a.</i>	Ø
38. Lenitif, <i>S. M.</i>	LENITIF. s. m.	LENITIF (m.)	<i>Lénitif, s. m.</i>	LENITIF. adj.
39. LENT,te, <i>Adj.</i>	LENT,ENTE. adj.	LENT	<i>Lent, lente, adj.</i>	LENT,ENTE. adj.
40. LENTE, <i>S. F.</i>	LENTE. s. f.	LENDE (f.)	LENTE, <i>s. f.</i>	LENTE. subst. fem.
41. Lentement, <i>Adv.</i>	LENTEMENT. adv.	Lentement	<i>Lentement, adv.</i>	LENTEMENT. adv.
42. LENTEUR, <i>S. F.</i>	LENTEUR. s. f.	Lenteur (f.)	<i>Lenteur, s. f.</i>	LENTEUR. subst. fem.
Ø	Ø	Ø	Ø	LENTICULAIRE. adj. m.
43. LENTILLE, <i>S. F.</i>	LENTILLE. s. f.	LENTILLE (f.)	LENTILLE, <i>nentille, s. f.</i>	LENTILLE. subst. fem.
Ø	Ø	Lentilleux	Ø	LENTILLEUX,EUSE. adj.
44. LENTISQUE, <i>S. M.</i>	LENTISQUE. s. m.	LENTISQUE (m.)	LENTISQUE, <i>s. m.</i>	LENTISQUE. subst. masc.
Ø	Ø	Ø	LEON, <i>s. m.</i>	Ø
Ø	Ø	Ø	LÉONARD	Ø
Ø	Ø	Ø	<i>Léonarde, s. f.</i>	Ø
45. LEONIN,ne, <i>Adj.</i>	LEONIN,NINE	Ø	LÉONIN, <i>léonine, adj.</i>	LEONIN,INE. adj. masc. & fem.
Ø	Ø	Ø	<i>Léonor, s. f.</i>	Ø
46. LEOPARD, <i>S. M.</i>	LEOPARD. s. m.	LEOPARD (m.)	LÉOPARD, <i>s. m.</i>	LEOPARD. s. m.
47. Leopardé, <i>Adj.</i>	Ø	Ø	Ø	sous LEOPARD
48. LEPRE, <i>S. F.</i>	LEPRE. s. f.	LEPRE (f.)	LÉPRE, <i>s. f.</i>	LEPRE. s. f.
49. Lepreux,se, <i>Adj.</i>	LEPREUX,EUSE. adj.	Lepreux	<i>Lépreux, s. m.</i>	LEPREUX,EUSE. adj.
50. Un Lepreux, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif	Ø	Ø	Ø

51. Leproserie, <i>S. F.</i>	LEPROSERIE. s. f.	Ø	Ø	LEPROSERIE. s. f.
52. LEQUEL, laquelle	LEQUEL, LAQUELLE.	LEQUEL	LEQUEL, laquelle, Pronom adjectif.	LEQUEL, LAQUELLE. Pronom relatif.
53. Lesé,ée, <i>Adj.</i>	sous le verbe actif	Ø	Ø	Ø
54. LESER, <i>Verb. Act.</i>	LESER. v. a.	Ø	Ø	Ø
55. LESINE, <i>S. F.</i>	LESINE. subst. fem.	Ø	LÉSINE, <i>s. f.</i>	LESINE. s. f.
56. LESINER, <i>Verb. Neut.</i>	LESINER. v. n.	Ø	Lésiner, <i>v. n.</i>	LESINER. v. n.
57. LESION, <i>S. F.</i>	LESION. s. f.	Ø	Ø	Ø
58. LESSE, <i>S. F.</i>	LAISSE. s. f.	LESSE (f.)	LESSE, <i>s. f.</i>	LESSE. subst. fem.
59. LESSIVE, <i>S. F.</i>	LESSIVE ou LEXIVE. s. m.	LESSIVE (f.)	LESSIVE, <i>s. f.</i>	LESCIVE. s. f.
60. Lessivé,ée, <i>Adj.</i>	Ø	Ø	Ø	Ø
Ø	Ø	Ø	Lessiver, <i>v. a.</i>	Ø
61. LEST, <i>S. M.</i>	LEST. s. m.	LEST (m.)	LEST, <i>s. m.</i>	LEST. subst. masc. LETH. subst. masc.
62. Lestage, <i>S. M.</i>	Ø	Ø	Ø	LESTAGE. s. m.
63. LESTE, <i>Adj.</i>	LESTE. adj. de tout genre	LESTE	LESTE, <i>adj.</i>	LESTE. adj. m. & f.
64. Lesté,ée, <i>Adj.</i>	LESTÉ,ÉE. part.	Lesté	Ø	Ø
65. Lestement, <i>Adj.</i>	LESTEMENT. s. m.	Lestement	Lestement, <i>adv.</i>	LESTEMENT. adv.
66. LESTER, <i>Verb. Act.</i>	LESTER. v. a.	Lester <i>V.</i> Lest	LESTER, <i>v. a.</i>	LESTER. v. act.
Ø	Ø	Ø	Ø	LESTEUR
67. LETHARGIE, <i>S. F.</i>	LETHARGIE. s. f.	LETHARGIE (f.)	LÉTARGIE, <i>s. f.</i>	LETHARGIE. subst. fem.
68. Lethargique, <i>S. M. & F.</i>	Ø	Ø	Létargique, <i>s. m.</i>	Ø
69. Lethargique, <i>Adj.</i>	LETHARGIQUE. adj. de tout genre	Lethargique	Ø	LETHARGIQUE. adj. m. & f.
70. LETON, <i>S. M.</i>	LAITON. s. m.	LAITON (m.)	LAITON, ou léton, <i>s. m.</i>	LETON, ou Laitton. s. m.
71. LETTRE, <i>S. F.</i>	LETTRE. s. f.	LETTRE (f.)	LETTRE, ou lêtre, <i>s. f.</i>	LETTRE. subst. fem.
72. Lettré,ée, <i>Adj.</i>	LETTRE,ÉE. adj.	Lettré	Lettré, lettrée, <i>adj.</i>	LETTRE,ÉE. part. pass. & adj.
73. Lettres, <i>S. M.</i>	sous LETTRE	sous LETTRE	sous LETTRE	SOUS LETTRE
74. LEU, Leue, <i>Adj.</i>	LEU, LEUE. part.	Leu, Lû	Ø	Ø
75. LEUR, <i>Pronom</i>	Ø	LEUR	Ø	Ø
76. LEURRE, <i>S. M.</i>	LEURRE. s. m.	LEURRE (f.)	LEÛRRE, <i>s. m.</i>	LEURRE. s. m.
77. Leurré,ée, <i>Adj.</i>	LEURRÉ,ÉE. part.	Leurré	Ø	LEURRÉ,ÉE. part. pass. & adj.
78. LEURRER, <i>Verb. Act.</i>	LEURRER. v. a.	Leurrer	Leurrer, <i>v. a.</i>	LEURRER. v. act.
79. LEVAIN, <i>S. M.</i>	LEVAIN. s. m.	Levain (m.)	LEVAIN, <i>s. m.</i>	LEVAIN. subst. masc.
80. Levant, <i>Adj. M.</i>	LEVANT. adj. v.	Levant (an <i>Adj.</i>)	Ø	LEVANT. adj. masc. & fem.
81. Le Levant, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif	Levant (m.)	LEVANT, <i>s. m.</i>	LEVANT. subst. masc.
82. Levantin,ine, <i>Adj.</i>	Ø	Ø	sous le substantif	sous le substantif
83. Levantin,ine, <i>Adj. & S. M. & F.</i>	LEVANTIN,INE. adj. (et substantif)	Ø	Levantins, <i>s. m.</i>	LEVANTIN. subst. masc.

84. Leve, <i>S. F.</i>	LEVE	∅	LÈVE, <i>s. f.</i>	LEVE. subst. fem.
∅	∅	∅	∅	LEVÉ
85. Levé,ée, <i>Adj.</i>	LEVÉ,ÉE. part.	Levé	∅	LEVÉ,ÉE. part. pass. & adj.
86. Levé, <i>S. M.</i>	LEVÉ. s. m.	∅	(sous Levée)	(sous Levée)
87. Levée, <i>S. F.</i>	LEVÉE. s. f. v.	Levée (f.) ou levement	<i>Levée, s. f.</i>	LEVÉE. subst. fem.
88. LEVER, <i>Verb. Act.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever, v. a.</i>	LEVER. verb. act.
89. LEVER, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif	sous LEVER	<i>Lever, v. n.</i>	sous le verbe actif
90. Se LEVER, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif	sous LEVER	<i>Se Lever, v. r.</i>	sous le verbe actif
91. Lever, <i>S. M.</i>	LEVER. s. m.	Lever (<i>a masc. subst.</i>)	<i>Lever, s. m.</i>	LEVER. subst. masc.
∅	∅	∅	∅	LEVEUR. subst. masc.
92. Leveure, <i>S. F.</i>	LEVEURE. s. f.	∅	<i>Levûre, s. f.</i>	LEVEURE. subst. fem.
93. LEVIER, <i>S. M.</i>	LEVIER. s. m.	Levier (m.)	<i>Levier, s. m.</i>	LEVIER. s. m.
∅	∅	∅	LÉVIGER, <i>v. a.</i>	∅
94. Levis, <i>Adj. M.</i>	LEVIS. adj. m.	Levis	∅	LEVIS. adj.
∅	∅	∅	∅	LEVITE. s. m.
95. LEVRAUT, <i>S. M.</i>	LEVRAUT. s. m.	Levraut, Levreteau (m.)	LEVRAUT, <i>s. m.</i>	LEURAUT. s. m.
96. LÉVRE, <i>S. F.</i>	LEVRE. s. f.	LEVRE (f.)	LÉVRE, <i>s. f.</i>	LEVRE. s. f.
97. Levrette, <i>S. M.</i>	LEVRETTE. subst. fem.	Levrette (f.)	LEVRETTE, <i>levréte, s. f.</i>	LEVRETTE. s. f.
∅	∅	Levretter	∅	LEVRETTER. v. n.
∅	∅	∅	∅	LEVRICHE. s. f.
98. LEVRIER, <i>S. M.</i>	LEVRIER. s. m.	Levrier (m.)	LEVRIER, <i>s. m.</i>	LEVRIER. s. m.
∅	∅	Levriere (f.)	∅	∅
99. Levron, <i>S. M.</i>	LEVRON. s. m.	∅	<i>Levron, s. m.</i>	LEVRON. s. m.
∅	∅	∅	∅	LEXIVIAL. adj. m.
∅	LEZ. adv.	∅	∅	LEZ. adv.
100. LEZARD, <i>S. M.</i>	LEZARD. s. m.	LEZARD, ou Laisard (m.)	LÉSARD, <i>s. m.</i>	LEZARD. subst. masc.

À l'examen du tableau VII, on constate, premièrement, que le dictionnaire de Boyer partage 91 mots sur 100 avec celui de l'Académie française, plus de mots qu'avec tout autre ouvrage de l'échantillon témoin. Cependant, la relation entre les deux ouvrages n'est pas si particulière si l'on considère que le dictionnaire de Furetière a 88 entrées en commun avec celui de Boyer. L'écart entre le *Royal Dictionary* et les dictionnaires de Richelet et de Miège est pour sa part plus important : le dictionnaire de Boyer a 74 mots en commun avec le *Dictionnaire françois* et 72 avec le *New Dictionary*.

Deuxièmement, la relation particulière entre le *Royal Dictionary* et *Dictionnaire de l'Académie française* se confirme du fait que, dans la séquence de LECHÉ,ÉE à

LEZARD, Boyer ne rejette que 2 mots du *Dictionnaire de l'Académie française* (LEGALISÉ,ÉE et LEZ) alors qu'il en exclut 15 du dictionnaire de Furetière¹³⁵, 6 de celui de Richelet¹³⁶ et 5 de celui de Miège¹³⁷.

En somme, en tenant compte à la fois des mots que recense Boyer et de ceux qu'il rejette, on conclut que le lexicographe s'inspire du *Dictionnaire de l'Académie française* plus que de tout autre dictionnaire en ce qui concerne la nomenclature. Effectivement, les ouvrages de Boyer et de l'Académie française ont en commun 89,2 % de leur nomenclature¹³⁸ (86,4 % selon les résultats de l'échantillon de base), pourcentage supérieur à ceux qui ont été obtenus lors de la comparaison du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire universel* (76,5 %)¹³⁹, du *Dictionnaire français* (69,8 %)¹⁴⁰ et du *New Dictionary* (68,6 %)¹⁴¹. Un dictionnaire bilingue ne présentant habituellement que les mots usuels de la langue, Boyer considère probablement le *Dictionnaire de l'Académie française* comme la source idéale pour établir la liste de sa nomenclature française, car la Compagnie se borne à recenser une langue commune et exclut, par conséquent, les mots peu répandus tels les néologismes, les archaïsmes, les mots bas et les termes des arts et des sciences. Même s'il s'agit d'un ouvrage bilingue, le *New Dictionary* a une nomenclature trop incomplète pour que Boyer ne s'en inspire principalement. Notons

¹³⁵ Boyer ne recense pas les termes des arts et des sciences : LECHT (marine), LEGE (marine), LEMNIENNE (géologie), LENTICULAIRE (optique), LESTEUR (marine), LEVÉ (blason), LEVITE (religion) et LEXIVIAL (chimie) ainsi que les mots communs : LEGALISÉ,ÉE, LEGATINE, LENTILLEUX,EUSE, LEVEUR, LEVRETER, LEVRICHE et LEZ.

¹³⁶ Boyer rejette quatre noms propres (LÉON, LÉONARD, LÉONARDE et LÉONOR), un mot vieux (LESSIVER) et un terme de chimie (LÉVIGER).

¹³⁷ Boyer ne répertorie pas les mots LECHEMENT, LEGISLATURE, LENTILLEUX, LEVRETER et LEVRIERE.

¹³⁸ Ils partagent 91 mots sur 102 (102 équivaut au total de mots différents observés dans la nomenclature des deux dictionnaires), c'est donc dire qu'on trouve, dans l'œuvre de la Compagnie, 91 des 100 mots qui constituent la séquence de LECHÉ,ÉE à LEZARD dans le *Royal Dictionary* en plus de deux mots absents de cette séquence. Un ouvrage qui aurait exactement la même nomenclature que le *Royal Dictionary* recenserait les 100 mots qui s'y trouvent de LECHÉ,ÉE à LEZARD, et ce, en n'en ajoutant aucun.

¹³⁹ Ils ont 88 entrées en commun sur 115. Bref, 88 mots du dictionnaire de Furetière se trouvent dans le *Royal Dictionary*, alors que 15 en sont absents.

¹⁴⁰ Ils ne partagent que 74 mots sur 106. L'ouvrage de Richelet répertorie 74 mots présents dans la séquence du *Royal Dictionary* et 6 entrées qui en sont absentes. L'importance des écarts s'explique en partie par le fait que Richelet exclut les participes passés. Des 26 mots comptés en plus dans le *Royal Dictionary*, 9 sont des participes passés : LECHÉ, LÉGITIMÉ, LEGUÉ, LESÉ (LESER ne fait toutefois pas partie de la nomenclature du *Dictionnaire français*), LESSIVÉ, LESTÉ, LEU, LEVÉ et LEURRÉ.

¹⁴¹ Ils ne partagent que 72 mots sur 105 : le *New Dictionary* répertorie 72 mots présents dans la séquence de 100 mots du *Royal Dictionary* et 5 mots qui en sont absents.

enfin que le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* sont les seuls dictionnaires à recenser les mots LESER et LESION.

6.2.2.1 Le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*

Comme nous l'avons déjà constaté, les dictionnaires de Boyer et de la Compagnie divergent quant à 11 entrées (ils partagent 91 mots sur 102). Le tableau VIII présente les différences de nomenclature des deux ouvrages tout en les mettant en parallèle avec le contenu des dictionnaires de Miège, de Richelet et de Furetière.

**Tableau VIII : Différences de nomenclature
entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française***

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Legalisation, <i>S. F.</i>	∅	∅	∅	LEGALISATION. <i>s. f.</i>
∅	LEGALISÉ,ÉE. part.	∅	∅	LEGALISÉ,ÉE. part. pass. & adj.
LEMME, <i>S. M.</i>	∅	∅	LEMNE, <i>s. f.</i>	LEMME. subst. masc.
LENIFIER, <i>Verb. Act.</i>	∅	∅	<i>Lénifier, v. a.</i>	∅
Leopardé, <i>Adj.</i>	∅	∅	∅	sous LEOPARD
Lessivé,ée, <i>Adj.</i>	∅	∅	∅	∅
Lestage, <i>S. M.</i>	∅	∅	∅	LESTAGE. <i>s. m.</i>
Lethargique, <i>S. M. & F.</i>	∅	∅	<i>Létargique, s. m.</i>	∅
LEUR, <i>Pronom</i>	∅	LEUR	∅	∅
Levantini,ine, <i>Adj.</i>	∅	∅	sous le substantif	sous le substantif
∅	LEZ. adv.	∅	∅	LEZ. adv.

L'examen du tableau montre que Boyer rejette 2 entrées incluses dans le *Dictionnaire de l'Académie française* et en ajoute 9 absentes de l'ouvrage. Premièrement, le lexicographe exclut de son ouvrage les entrées LEGALISÉ,ÉE et LEZ, deux mots qui se trouvent d'ailleurs aussi dans le dictionnaire de Furetière. On s'explique mal les raisons ayant poussé Boyer à exclure le mot LEGALISÉ, car le lexicographe consigne habituellement les participes passés dans son ouvrage, et ce, même s'ils relèvent de langues spécialisées (LEGALISER est marqué « Terme de Palais »). Il pourrait s'agir d'un oubli. Quant au mot LEZ, Boyer l'a fort probablement rejeté parce qu'il constitue un archaïsme : l'Académie française le définit d'ailleurs comme une

« Ancienne façon de parler qui n'a plus guère d'usage qu'en quelques phrases ». Ayant débuté son ouvrage plusieurs années après que ne l'ait fait la Compagnie, il est possible que le lexicographe ait considéré le mot entièrement hors d'usage.

Deuxièmement, on trouve dans le *Royal Dictionary* 9 mots, entre LECHÉ,ÉE et LEZARD, absents du *Dictionnaire de l'Académie française*. Ces ajouts, propres à Boyer (LESSIVÉ,ÉE) ou tirés des dictionnaires de Miège (LEUR), de Richelet (LEMME, LENIFIER, LETHARGIQUE, LEVANTIN) et de Furetière (LEGALISATION, LEMME, LEOPARDÉ, LESTAGE, LEVANTIN), constituent, pour la plupart, des termes des arts et des sciences. En effet, la langue change entre le moment où la Compagnie entreprend son ouvrage et celui où Boyer commence le sien. Il paraît donc possible que plusieurs termes considérés comme très techniques par la Compagnie soient désormais couramment utilisés. En outre, à l'aube du Siècle des lumières, l'attitude des lexicographes envers les termes techniques se modifie. Il semble que, pour ces raisons, Boyer accueille tout naturellement des mots rejetés par la Compagnie. Il s'agit des entrées LEGALISATION (palais)¹⁴², LEMME (géométrie), LENIFIER (médecine)¹⁴³, LEOPARDÉ (blason) et LESTAGE (marine), termes pour l'ensemble présentés dans le *Dictionnaire universel*. Comme Boyer (1699 : page 6 de la préface française) affirme ne recenser que les termes des arts et des sciences entrant dans la « conversation ordinaire », on peut conclure que, au contraire de la Compagnie, le lexicographe juge ces mots suffisamment répandus.

Enfin, Boyer ajoute également à son dictionnaire le substantif LETHARGIQUE, l'adjectif LEVANTIN (au sens de « Qui sert sur la Méditerranée »), deux mots autrement recensés que par Richelet, le pronom LEUR, que l'on trouve dans le dictionnaire de Miège et le participe passé LESSIVÉ, spécifique au *Royal Dictionary*.

¹⁴² Boyer ne marque pas ce mot, mais présente LEGALISER comme « Terme de palais ».

¹⁴³ Boyer ne précise aucune marque pour LENIFIER, mais Richelet mentionne qu'il est vieux et « ne se dit qu'entre medecins & le plus souvent même en riant ».

6.2.3 Conclusion

Contrairement à l'étude de la présentation générale, la comparaison de la nomenclature des dictionnaires de Boyer et de la Compagnie contenue dans l'échantillon de base et l'analyse des mots recensés de LECHÉ,ÉE à LEZARD dans les ouvrages de l'échantillon témoin soulignent l'importance de l'influence exercée par le dictionnaire de la Compagnie sur les choix d'Abel Boyer. Non seulement Boyer tire-t-il plus de mots du *Dictionnaire de l'Académie française* que de tout autre dictionnaire dont il annonce s'inspirer, mais c'est aussi de cet ouvrage qu'il en écarte le moins.

6.3 Acceptions

Dans la présente section, nous procédons à la comparaison des acceptions du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française* dans le but d'observer si l'ouvrage de la Compagnie constitue la principale source de Boyer. Comme dans le cas de la nomenclature, il est possible que le dictionnaire des Quarante présente de l'intérêt pour le lexicographe, car il ne recense que les mots et les sens qui relèvent de la langue commune. Nous examinons d'abord les résultats obtenus lors de l'analyse de l'échantillon de base, puis nous en vérifions la pertinence au moyen de l'échantillon témoin.

6.3.1 Analyse de l'échantillon de base

La comparaison des 1529 acceptions recensées dans les 1207 entrées du *Royal Dictionary* et de leurs correspondantes dans le *Dictionnaire de l'Académie française* révèle que les deux ouvrages partagent environ 1381 acceptions, ce qui équivaut à un pourcentage de 90,32 %. Une véritable relation semble donc les unir. D'ailleurs, comme on pourra le constater au moment de la comparaison des définitions, les sens

communs sont d'autant plus faciles à repérer que Boyer reprend souvent textuellement les définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* ou les modifie très peu¹⁴⁴.

6.3.2 Analyse de l'échantillon témoin

La comparaison d'un nombre donné d'acceptations des ouvrages de l'échantillon témoin vise à déterminer si la proximité entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*, observée dans l'échantillon de base, relève réellement de l'influence importante des travaux de l'Académie française sur ceux de Boyer ou si elle n'est, en fait, que l'image d'un recensement et d'un découpage des acceptations communs à plusieurs dictionnaires de l'époque.

Pour ce faire, nous procédons à la comparaison des cinq dictionnaires de l'échantillon témoin quant à 10 articles contenant plus d'une acceptation dans le *Royal Dictionary* (soit les articles LECTEUR, LEGENDE, LÉGÉR,RE, LEGUME, LENITIF, LENTILLE, LEST, LETHARGIE, LEVAIN et LEVÉE, qui équivalent à 32 acceptations du *Royal Dictionary*). Il est à signaler que, comme pour l'examen de la nomenclature, nous recensons toutes les acceptations des articles choisis, et ce, qu'elles se trouvent dans le *Royal Dictionary* ou non. Cette prise en compte permet d'avoir une idée réaliste de l'influence de chacun des dictionnaires sur les choix de Boyer.

L'analyse des dix articles confirme l'importance de la relation qui unit le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*. En effet, les deux ouvrages partagent 29 acceptations sur les 32 recensées au total dans le *Royal Dictionary*. Boyer ajoute donc 3 acceptations non recensées par la Compagnie. Étant donné l'ouverture aux mots techniques des lexicographes de la fin XVII^e siècle et la mouvance naturelle de

¹⁴⁴ Boyer met les différentes acceptations en relief au moyen d'un symbole (une main) tandis que la Compagnie les sépare par des paragraphes. Pour faciliter la comparaison, nous n'avons tenu compte que des acceptations définies. Par conséquent, nous avons exclu certaines expressions figurées présentées comme des acceptations dans le *Royal Dictionary*, mais qui sont sans définition.

la langue, on peut expliquer l'inclusion des acceptions LEST (« Certains poids ou mesure ») et LEVÉE (« Main, au jeu de carte ») par le fait qu'elles relèvent du domaine des arts et des sciences. La troisième acception ajoutée (LEVAIN : « De le biereveure ») est quant à elle unique au dictionnaire de Boyer. Comme l'œuvre de Boyer s'adresse à un public faisant un usage élémentaire du français, l'ouvrage des Quarante, qui ne recense que les sens de la langue commune, se présente comme une source idéale. En outre, la Compagnie paraît faire une recension d'acceptions assez complète, et ce, même si elle se limite à la langue des honnêtes gens.

La proximité constatée entre les deux ouvrages s'accroît lorsque l'on considère qu'ils sont seuls à avoir en commun des acceptions absentes des autres ouvrages¹⁴⁵ et que Boyer rejette seulement 4 acceptions contenues dans l'ouvrage de la Compagnie¹⁴⁶. En fait, le *Royal Dictionary* partage plus d'acceptions avec le *Dictionnaire de l'Académie française* (80,5 %) ¹⁴⁷ qu'avec le *Dictionnaire universel* (68,42 %) ¹⁴⁸, le *Dictionnaire français* (55,56 %) ¹⁴⁹ ou le *New Dictionary* (50 %) ¹⁵⁰. De plus, les acceptions y sont souvent présentées selon le même ordre. En somme, l'examen des acceptions répertoriées dans les 10 articles confirme, malgré son manque de représentativité, l'utilisation privilégiée de l'ouvrage de la Compagnie par Boyer. La comparaison, au tableau IX, des acceptions de 3 des 10 articles étudiés illustre l'influence prédominante du dictionnaire de la Compagnie sur les choix de Boyer.

¹⁴⁵ Sous LÉGÈR,RE (« Facile à digérer ») et LENITIF (« Adoucissement, soulagement »).

¹⁴⁶ Sous LÉGÈR,RE (« Par opposition à Grossier »), LEVAIN (« Mauvaises impressions que le peché laisse dans l'ame ») et LEVÉE (« Il se dit encore des soldats, des troupes qu'on leve, qu'on enrôle » et « L'action de celui qui court la bague [...] »).

¹⁴⁷ On obtient ce pourcentage à partir de la proportion 29/36 (29 acceptions communes sur 32, dénominateur auquel s'ajoute les 4 acceptions propres au *Dictionnaire de l'Académie française*). Le pourcentage obtenu lors de l'analyse de l'échantillon de base (90,32 %) demeure une référence plus représentative.

¹⁴⁸ Les dictionnaires ont 26 acceptions en commun sur 32. Toutefois, l'ouvrage de Furetière présente 6 acceptions absentes du *Royal Dictionary*. La proportion d'acceptions communes équivaut donc à 26/38.

¹⁴⁹ Sur les 36 acceptions différentes observées lors de la comparaison des dictionnaires de Boyer et de Richelet (les 32 acceptions contenues dans le *Royal Dictionary* ajoutées aux 4 acceptions propres au *Dictionnaire français*), seules 20 sont communes aux deux ouvrages (20/36).

¹⁵⁰ Comme Miège ne présente pas systématiquement les sens des mots, la comparaison des acceptions des deux ouvrages reste imparfaite. Il est évident que Boyer ne se fonde pas sur l'ouvrage, car des 32 acceptions du *Royal Dictionary*, seulement 16 sont communes aux deux dictionnaires (16/32).

Tableau IX : Acceptions de LENITIF, LETHARGIE et LEVAIN

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. Lenitif, <i>S. M.</i> Drogue qui adoucit.	LENITIF. s. m. Certaine drogue qu'on met dans les lavements, [...] qui adoucit les humeurs.	LENITIF (m.) ∅	<i>Lénitif, s. m.</i> C'est un remede qui adoucit.	LENITIF. adj. C'est un remede qui est adoucissant & resolutif [...].
Adoucissement, soulagement.	Adoucissement, soulagement, consolation.	∅	∅	∅
2. LETHARGIE, <i>S. F.</i> Profond assoupissement.	LETHARGIE. s. f. Profond assoupissement qui oste l'usage de tous les sens, & qui est presque tousjours mortel.	LETHARGIE (f.) Sorte de maladie.	LÉTARGIE, <i>s. f.</i> Maladie qui contraint de dormir continuellement.	LETHARGIE. subst. fem. [...] une indisposition assoupissante, avec fièvre lente, oubliance & lascheté.
Insensibilité, nonchalance.	Une insensibilité blasmable pour tout ce qui arrive, & une nonchalance en toutes choses.	∅	∅	Se dit [...] de la faineantise ou de l'assoupissement de l'esprit.
3. LEVAIN, <i>S. M.</i> ∅	LEVAIN. s. m. ∅	Levain (m.) ∅	LEVAIN, <i>s. m.</i> ∅	LEVAIN. subst. masc. Acide, ou chaleur interne qui fait lever & bouillir ou fermenter les corps qui ne sont pas biens secs.
Pâte aigrie.	Petit morceau de paste aigrie, qui estant meslée avec la paste dont on veut faire le pain, sert à la faire lever.	Ce qui fait lever le pain.	Pâte qu'on reserve & qu'on acommode avec de l'eau & de la farine [...].	Un morceau de paste aigrie ou imbibée de quelque acide, qui fait lever [...] l'autre paste avec laquelle on le mesle [...].
De le biereveure.	∅	∅	∅	∅
Mauvaise disposition qui reste d'une maladie dans le corps.	La mauvaise disposition qui reste de quelque maladie dans le corps.	∅	∅	Un principe de corruption qui est cause des maladies.
∅	Mauvaises impressions que le peché laisse dans l'ame.	∅	∅	On appelle en Theologie le levain du peché, l'inclinaison à malfaire qui vient de nostre nature corrompuë.
Reste de haine, d'inimitié, &c.	Restes de quelques passions violentes, comme est la haine : & des dispositions au soulèvement dans l'esprit des peuples.	∅	∅	On le dit aussi des passions, & sur tout de la haine & de l'amour.

Comme on peut le constater dans le tableau IX, la relation unissant le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* est manifeste. Ainsi, Boyer reprend dans ses articles toutes les acceptions décrites dans l'ouvrage des Quarante à l'exception d'une seule (LEVAIN : « Mauvaises impressions que le péché laisse dans l'ame ») et n'en ajoute également qu'une (LEVAIN : « De le bierreveure »), absente du dictionnaire de la Compagnie. L'influence importante du *Dictionnaire de l'Académie française* sur le *Royal Dictionary* se révèle également du fait que les deux ouvrages sont les seuls à recenser l'acception de LÉNITIF se référant à un adoucissement.

En outre, l'écart entre le *Royal Dictionary* et les autres dictionnaires tend à confirmer l'influence de la Compagnie sur les travaux de Boyer. Ainsi, Miège et Richelet ne recensent que les définitions principales des articles présentés (soit, respectivement, 2 et 3 acceptions sur les 8 répertoriées dans le *Royal Dictionary*). Bien que Boyer ajoute à son dictionnaire seulement 2 acceptions absentes du *Dictionnaire universel* (LEVAIN : « De le bierreveure » et LÉNITIF : « Adoucissement, soulagement ») et n'en rejette que deux de l'ouvrage (LEVAIN : « Acide, ou chaleur [...] » et « On appelle en Theologie le *levain* du péché [...] »), on constate, à la formulation des définitions des différents sens, que le lexicographe s'inspire moins des acceptions présentées par Furetière que de celles du *Dictionnaire de l'Académie française*. En effet, la proximité des ouvrages de Boyer et de l'Académie française est d'autant plus évidente qu'il existe une grande similarité dans leurs définitions. Ainsi, en examinant les acceptions du mot LETHARGIE, il appert fort probable que la définition « Profond assoupissement », présentée dans le *Royal Dictionary*, décrit le même sens, en plus bref, que « Profond assoupissement qui oste l'usage de tous les sens, & qui est presque toujours mortel », trouvé dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. À l'opposé, on se bute à la difficulté de relier les acceptions du *Royal Dictionary* à celles qui leur correspondent dans les dictionnaires de Miège, de Richelet et de Furetière. Comme les mots employés divergent d'un ouvrage à l'autre, il n'est pas toujours facile de déterminer si les lexicographes font référence à une notion identique. Par exemple, il est malaisé d'affirmer que le sens de LETHARGIE défini dans le dictionnaire de Miège comme une

« Sorte de maladie » équivaut à celui de « Profond assoupissement » du *Royal Dictionary* sans se référer à la définition du *Dictionnaire de l'Académie française* qui évoque à la fois l'idée d'un assoupissement et d'une maladie (« Profond assoupissement qui oste l'usage de tous les sens, & qui est presque toujours mortel »). Il en va de même pour les définitions de l'ouvrage de Richelet (« Maladie qui contraint de dormir continuellement ») et de celui de Furetière (« Une indisposition assoupissante, avec fièvre lente, oubliance et lascheté »), où l'accent est davantage mis sur la maladie que sur l'assoupissement.

6.3.3 Conclusion

En somme, la présente section contribue à confirmer l'importance de l'influence du *Dictionnaire de l'Académie française* sur les travaux d'Abel Boyer. On constate déjà que, par sa recension assez complète de la langue commune, l'ouvrage de la Compagnie, plus qu'aucun autre dictionnaire, influence le lexicographe en ce qui concerne le choix de la nomenclature et le partage des sens. L'analyse des acceptions aura d'ailleurs su mettre en relief la relation particulière existant entre les définitions des deux ouvrages.

6.4 Définitions

Dans la présente section, nous tentons d'évaluer si Boyer fonde essentiellement ses choix de définitions sur ceux de la Compagnie. Pour ce faire, nous présentons d'abord les résultats statistiques de l'analyse des définitions de l'échantillon de base, puis nous décrivons quelques stratégies de recyclage des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* observées dans le *Royal Dictionary*, et ce, tout en faisant un parallèle avec les définitions des dictionnaires de l'échantillon témoin.

6.4.1 Analyse de l'échantillon de base

Comme il l'annonce dans la préface, Boyer (1699 : page 2 de la préface française), contrairement à Miège, fait suivre la plupart des entrées de son dictionnaire

d'« une signification analogique, ou [d']une courte Définition dans la même Langue » placée entre parenthèses.

L'analyse des 1543 définitions comprises dans l'échantillon de base montre la grande proximité des deux ouvrages¹⁵¹. Le tableau X donne un aperçu de la proportion de définitions du *Royal Dictionary* tirées du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Tableau X : Définitions

Types de définitions du <i>Royal Dictionary</i>	Total des définitions	Pourcentage (%)
Définitions inspirées du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	1099	71,22
Définitions différentes de celles du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	444	28,78

L'examen du tableau X montre clairement la relation étroite entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*. Un peu plus de 70 % des définitions de l'échantillon de base semblent inspirées de l'ouvrage des académiciens alors que moins de 30 % s'en éloignent vraiment (elles sont absentes du dictionnaire de la Compagnie ou sont formulées de façon différente).

Bien que Boyer s'inspire indubitablement des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, il les transforme toutefois pour la plupart afin qu'elles s'intègrent le plus efficacement possible au contexte de son ouvrage. Le *Royal Dictionary* étant un dictionnaire bilingue, les définitions y servent davantage à différencier les sens qu'à les décrire exhaustivement et sont, par conséquent, beaucoup plus brèves que celles présentées dans les dictionnaires monolingues. Boyer use d'ailleurs principalement des définitions par synonymes et par genre prochain et différences spécifiques. Le tableau XI présente la fréquence d'emploi des différentes stratégies de recyclage de définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* employées par Boyer. Soulignons au passage que même si ces statistiques donnent une bonne indication de la fréquence

¹⁵¹ Soulignons au passage que 108 des 1207 articles de l'échantillon sont sans définition à la fois dans le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*, tandis que 33 le sont uniquement dans l'ouvrage de Boyer. Bref, au total, 141 articles sont sans définition dans le *Royal Dictionary*.

des traitements des définitions, le classement se révèle parfois arbitraire, car les catégories se recoupent. Par exemple, il est possible de considérer la transformation de la définition d'ABOMINABLE « Execrable, détestable, qui est en horreur » en « Execrable, detestable » à la fois comme une extraction ou une suppression de synonymes et une extraction des premiers mots (ce pourquoi nous optons).

Tableau XI : Traitement des définitions

Traitement des définitions	Occurrences dans le <i>Royal Dictionary</i> ¹⁵²	Pourcentage (%) ¹⁵³
1. Adjonction de deux définitions	1	0,06
2. Simplification	1	0,06
3. Personnalisation ¹⁵⁴	1	0,06
4. Transformation d'explications contenues dans le <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	1	0,06
5. Ajout d'une formule introductive	4	0,26
6. Ajout de synonymes	11	0,71
7. Changement de nombre (singulier ou pluriel)	13	0,84
8. Changement de temps de verbe	13	0,84
9. Neutralisation	15	0,97
10. Suppression de la formule introductive	22	1,43
11. Changement de formulation	26	1,69
12. Inversion de mots ou de propositions	28	1,82
13. Ajout de mots-outils	31	2,01
14. Changements divers ¹⁵⁵	32	2,07
15. Ajout d'éléments divers	53	3,43
16. Suppression de mots-outils	53	3,43
17. Remplacement de mots-outils	60	3,89
18. Suppression de synonymes ou de propositions synonymes	62	4,02
19. Extraction de synonymes ou de propositions synonymes	102	6,61
20. Extraction des premiers mots	146	9,46
21. Sans correspondance ¹⁵⁶	154	9,98
22. Coupures diverses	250	16,20
23. Formulation différente	290	18,79
24. Reprise intégrale	362	23,46

¹⁵² Une définition peut comporter plus d'une transformation.

¹⁵³ On obtient ce pourcentage à partir du total de définitions du *Royal Dictionary* contenues dans l'échantillon de base (1543).

¹⁵⁴ La personnalisation équivaut à passer du général au précis. Par exemple, on peut ajouter un sujet à une définition qui débute par un infinitif.

¹⁵⁵ On regroupe dans cette catégorie les définitions du *Royal Dictionary* qui, malgré leur proximité évidente, diffèrent de celles de l'ouvrage de la Compagnie par un adjectif, un verbe, un nom commun, etc.

¹⁵⁶ Les sections en gris foncé représentent les types de traitement pour lesquels le *Dictionnaire de l'Académie française* n'est pas pris en compte par Boyer.

Comme on le constate dans le tableau XI, Boyer privilégie la reprise intégrale des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, stratégie qu'il emploie pour près du quart de ses définitions (362 occurrences). Boyer procède également à des modifications mineures comme le remplacement, l'ajout ou la suppression de mots-outils (144 occurrences) et l'inversion de mots ou de propositions (28 occurrences).

Lorsque les définitions s'avèrent trop longues pour illustrer un sens, Boyer les fragmente en usant de coupures diverses (250 occurrences), en reprenant les premiers mots (146 occurrences), en extrayant seulement les synonymes des mots en entrée (102 occurrences) ou, moins fréquemment, en supprimant certains éléments synonymes (62 occurrences).

Cependant, comme l'indique le tableau XI, Boyer ne peut se fonder exclusivement sur le *Dictionnaire de l'Académie française* pour rédiger ses définitions. En effet, si le dictionnaire de la Compagnie ne présente pas de définitions (154 occurrences), le lexicographe se voit forcé de s'inspirer d'autres ouvrages ou d'en créer des inédites. Il arrive également que Boyer décide de son propre chef de rejeter, pour une raison ou pour une autre, les définitions de l'Académie française au profit d'autres plus satisfaisantes (290 cas).

6.4.2 Analyse de l'échantillon témoin

Si l'on ne dispose pas de point de comparaison pour juger de la pertinence de la relation constatée entre les dictionnaires de Boyer et de l'Académie française, il s'avère parfois aléatoire, lors de l'analyse de l'échantillon de base, d'évaluer si Boyer s'inspire réellement des définitions de l'œuvre de la Compagnie ou si les traits communs observés sont le résultat de la description d'une même notion. De même, bien que certaines définitions présentent plus de différences que de ressemblances dans les deux ouvrages, il est possible que Boyer se fonde vraiment sur celles de la Compagnie pour élaborer les siennes. Comme le montre le tableau XII, la comparaison des définitions des ouvrages de Boyer, de la Compagnie, de Miège, de Richelet et de Furetière permet de mieux juger de la relation unissant le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*.

**Tableau XII : Relation ambiguë entre les définitions
du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française***

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. Lecteur, <i>S. M.</i>	LECTEUR. subst. masc.	Lecteur (m.)	<i>Lecteur, s. m.</i>	LECTEUR. s. m.
Celui qui lit.	Qui lit.	Qui lit.	Celui qui lit, celui qui aime à lire.	Qui lit un Livre, un escrit.
2. Lenitif, <i>S. M.</i>	LENITIF. s. m.	LENITIF (m.)	<i>Lénitif, s. m.</i>	LENITIF. adj.
Drogue qui adoucit.	Certaine drogue qu'on met dans les lavements, qui purge & qui adoucit les humeurs.	Ø	C'est un remede qui adoucit.	C'est un remede qui est adoucissant & resolutif, qui humecte la partie malade, & fait dissiper l'humeur maligne qui s'y est amassée.

Comme on l'observe dans le tableau XII, par la seule comparaison des définitions de LECTEUR du *Royal Dictionary* et du *Dictionnaire de l'Académie française*, on peut hâtivement conclure que Boyer s'inspire des académiciens pour présenter la définition « Celui qui lit ». Le lexicographe reprendrait la définition de l'ouvrage de la Compagnie (« Qui lit ») en y ajoutant un pronom démonstratif. Toutefois, on se rend compte, à l'observation des définitions des autres ouvrages, que Boyer peut tout autant se fonder sur la définition de Richelet que sur celle de la Compagnie. Boyer supprimerait la proposition synonyme « qui aime à lire » contenue dans le *Dictionnaire françois* pour ne reprendre que « Celui qui lit ». Il faut par conséquent relativiser les résultats obtenus lors de l'analyse de l'échantillon de base. De même, malgré le fait que les mots de la définition de LENITIF de Boyer se trouvent dans celle de la Compagnie (« drogue » et « qui adoucit »), les définitions paraissent comporter peu de points communs (l'une est brève, l'autre longue). Cependant, lors de la comparaison des définitions des cinq ouvrages, on remarque que seuls le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* emploient le mot DROGUE et que, par conséquent, Boyer s'inspire peut-être de la définition de l'ouvrage de la Compagnie. Il demeure également possible que la définition de Boyer soit un amalgame de définitions tirées de plus d'un ouvrage.

6.4.2.1 Traitement des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* dans le *Royal Dictionary*

La présente sous-section décrit quatre types de traitement des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* fréquemment employés par Boyer. Ainsi, le lexicographe reprend intégralement les définitions du dictionnaire de la Compagnie qui présentent la brièveté et la neutralité caractéristiques des dictionnaires bilingues et adapte celles qui ne correspondent pas tout à fait à ses attentes. Pour ce faire, il utilise souvent la fragmentation des définitions, l'ajout, la suppression ou le remplacement de mots-outils et la neutralisation.

6.4.2.1.1 Reprise intégrale

Comme le montre l'étude de l'échantillon de base, il n'est pas rare que Boyer reprenne intégralement des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*. L'analyse indique en effet que Boyer tire de l'ouvrage près de 25 % de ses définitions sans opérer la moindre transformation. La comparaison des définitions de l'échantillon témoin tend à confirmer ces résultats : Boyer reprend textuellement plus de définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* que de tout autre dictionnaire. Le tableau XIII présente quelques-unes des reprises effectuées par le lexicographe.

Tableau XIII : Reprise intégrale de définitions

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. Lecture, <i>S. F.</i> Action de lire.	LECTURE. s. f. Action de lire.	Lecture (f.) ∅	<i>Lecture, s. f.</i> Action de celui qui lit.	LECTURE. s. f. Action par laquelle on apprend, où on entend ce qui est contenu dans un escrit, dans un Livre.
2. LEGITIME, <i>Adj.</i> Qui a les conditions requises par la loy.	LEGITIME, adj. de tout genre Qui a les conditions requises par la loy.	Legitime Conforme à la Loi.	<i>Légitime, adj.</i> Juste, équitable, qui est selon les loix, qui est permis.	LEGITIME. adj. m. & f. Qui est selon les loix divines & humaines.
3. LEGS, <i>S. M.</i> Ce qui a été legué.	LEGS. s. m. v. Ce qui a été legué.	∅ ∅	LEGS, <i>s. m.</i> Ce qui est laissé par testament à une personne.	LEGS. s. m. Don que fait un testateur par son testament à quelque particulier ou Communauté.

Comme l'illustre le tableau XIII, il ne fait aucun doute que Boyer reprend mot pour mot certaines définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les ressemblances de définitions des dictionnaires de Boyer et de la Compagnie ne relèvent pas que du simple hasard ou du peu de mots justes pour définir une notion, puisque les autres dictionnaires recourent fréquemment à des mots et à des tournures très différentes. Ainsi, même si, comme Boyer et l'Académie française, Richelet et Furetière commencent leur définition du mot LECTURE par « Action », les deux lexicographes se distinguent dans la suite de leur définition. Plutôt que de faire suivre « Action » par « de lire » comme le font Boyer et la Compagnie, Richelet y va de « de celui qui lit » et Furetière propose une longue explication (« par laquelle on apprend, où on entend ce qui est contenu dans un escrit, dans un Livre »). Il est à noter que les définitions reprises mot pour mot sont en général assez courtes, ce qui s'avère tout à fait approprié au type de dictionnaire que conçoit Boyer.

Cependant, il faut interpréter avec prudence les résultats obtenus. Toutes les définitions du *Royal Dictionary* identiques à celles du *Dictionnaire de l'Académie française* ne se révèlent pas nécessairement puisées dans l'ouvrage. L'examen de

l'échantillon témoin indique en effet que, même s'il s'agit de cas isolés, quelques définitions similaires dans les dictionnaires de Boyer et de la Compagnie se trouvent également sous une même forme dans ceux de Miège et de Richelet. À titre indicatif, parmi 100 définitions du *Royal Dictionary* choisies dans l'échantillon témoin, 21 sont reprises du *Dictionnaire de l'Académie française* alors que 1 l'est du *New Dictionary* et 2 du *Dictionnaire français*. L'influence capitale du dictionnaire des Quarante sur Boyer se confirme d'autant plus qu'aucune de ces 3 définitions n'est reprise textuellement dans le *Royal Dictionary* sans apparaître telle quelle dans le dictionnaire des académiciens. Le tableau XIV présente ces définitions.

Tableau XIV : Définitions identiques dans le *Royal Dictionary*, le *Dictionnaire de l'Académie française* et un autre ouvrage de l'échantillon

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. LEGUER, <i>Verb. Act.</i>	LEGUER. v. a.	LEGUER	<i>Léguer, v. a.</i>	LEGUER. v. act.
Donner par Testament.	Donner par testament.	Donner par Testament.	Laisser par testament.	Donner, laisser par son testament quelque chose à quelqu'un.
2. Lentement, <i>Adv.</i>	LENTEMENT. adv.	Lentement	<i>Lentement, adv.</i>	LENTEMENT. adv.
Avec lenteur.	Avec lenteur.	∅	Avec lenteur.	D'une manière lente.
3. LESINER, <i>Verb. Neut.</i>	LESINER. v. n.	∅	<i>Lésiner, v. n.</i>	LESINER. v. n.
User de lesine.	User de lesine.	∅	User de lésine.	Espargner, rogner quelque chose sur la despense.

La similarité des définitions observées au tableau XIV est sans doute le résultat du hasard. Les lexicographes peuvent en effet rédiger les mêmes définitions simples et courtes sans nécessairement s'inspirer des dictionnaires des autres. Le nombre important de ressemblances entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* peut toutefois servir d'argument pour attribuer le choix de ces définitions par Boyer à leur présence dans le dictionnaire de la Compagnie. Par ailleurs, on peut aussi supposer que c'est précisément en raison de leur usage répandu et de leur efficacité que Boyer opte pour ces définitions communes à plus d'un dictionnaire.

6.4.2.1.2 Fragmentation de la définition

Pour adapter les nombreuses définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* au modèle de son dictionnaire, Boyer utilise le plus souvent la fragmentation (37,72 % des cas dans l'échantillon de base). Comme nous le verrons, le lexicographe les abrège en procédant à des coupures diverses (250 occurrences), en extrayant ou en supprimant des éléments synonymes (164 occurrences), en reprenant les premiers mots (146 occurrences) ou en éliminant la formule introductive (22 occurrences)¹⁵⁷.

6.4.2.1.2.1 Coupures diverses

Boyer adapte un grand nombre de définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* en y tirant uniquement les éléments qu'il juge pertinents pour décrire une notion. Il supprime par conséquent les éléments redondants ou superflus (certains traits sémantiques, synonymes et explications détaillées) au profit d'une relative concision. Le tableau XV présente deux exemples de coupures.

Tableau XV : Coupures diverses

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. LEGAT, <i>S. M.</i>	LEGAT, <i>s. m.</i>	LEGAT (<i>m.</i>)	LÉGAT, <i>s. m.</i>	LEGAT. subst. masc.
Prelat preposé par le Pape.	Cardinal, Prelat preposé par le Pape , pour gouverner quelque province de l'Etat Ecclesiastique.	Ambassadeur du Pape.	Ambassadeur de Pape.	Cardinal que le Pape envoie comme Ambassadeur vers quelque Prince Souverain avec grande pompe & ceremonie pour quelque affaire importante.
2. LEGUME, <i>S. M.</i>	LEGUME, <i>s. m.</i>	LEGUME (<i>m.</i>)	LEGUME, <i>s. m.</i>	LEGUME. <i>s. m.</i>
Petits fruits verds comme Pois, Fèves, &c.	Certains petits fruits verds qui viennent dans des gousses, comme pois, feves &c.	Ø	Mot général qui signifie toute sorte de fruit qui vient dans une cosse comme sont poids, feves & lentilles.	Ce sont des grains semez qui se cueillent avec la main [...]. On le dit [...] des grains qui viennent en gousse, comme pois, feves, lentilles ; & [...] des asperges, artichaux & autres qui se cueillent dans les jardins.

¹⁵⁷ Certaines définitions peuvent logiquement être rangées dans plus d'une catégorie de fragmentation.

Comme on l'observe dans le tableau XV, les définitions du dictionnaire de Boyer sont extraites textuellement de celui de l'Académie française, ce qui tend à prouver la parenté des deux ouvrages. Ainsi, les définitions du *Royal Dictionary*, « Prelat préposé par le Pape » et « Petits fruits verts comme Pois, Fèves, &c », se trouvent mot pour mot dans celles du *Dictionnaire de l'Académie française*, alors qu'on en repère à peine quelques bribes dans les autres ouvrages (le mot PAPE dans les trois ouvrages, FRUIT, POIS et FEVES dans le dictionnaire de Richelet et la séquence « comme pois, feves » dans celui de Furetière).

6.4.2.1.2.2 Extraction ou suppression d'éléments synonymes

Le *Royal Dictionary* étant un dictionnaire bilingue, il ne peut présenter que de brèves définitions. Pour cette raison, Boyer élimine tout élément superflu des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* dont il s'inspire ou encore n'y puise que les synonymes du mot à définir. Le tableau XVI donne des exemples d'extraction et de suppression de synonymes.

Tableau XVI : Extraction et suppression d'éléments synonymes

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie françoise</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. Légéreté, <i>S. F.</i>	LEGERETÉ. s. f.	Legereté (f.)	<i>Légéreté, s. f.</i>	LEGERETÉ. subst. fem.
Qualité de ce qui est peu pesant.	Qualité de ce qui est leger & peu pesant.	Legereté, contraire à la pesanteur.	C'est la qualité qui est dans une chose, & qui fait que cette chose tend en haut.	Qualité de ce qui est leger.
2. Legiste, <i>S. F.</i>	LEGISTE. s. m.	∅	∅	LEGISTE. s. m.
Jurisconsulte.	Jurisconsulte. Celuy qui fait profession de la science des loix.	∅	∅	Qui est Docteur és loix, qui les enseigne, qui les commente.

On le constate dans le tableau XVI, Boyer se fonde sur les définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, mais supprime ce qu'il juge superflu. Ainsi, de la définition de LÉGÉRETÉ, il élimine le mot LÉGER parce qu'il est synonyme de « peu pesant ». De même, sans doute par souci d'économie d'espace, le lexicographe tire

seulement le mot JURISCONSULTE de la définition de LEGISTE, mot qu'il semble considérer suffisant en soi pour définir l'autonome. Au contraire de la Compagnie, il ne paraît donc pas essentiel à Boyer d'ajouter la précision « Celuy qui fait profession de la science des loix ». Le fait que Boyer tire le synonyme qui constitue sa définition dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (JURISCONSULTE) plutôt que dans le *Dictionnaire universel* (« Docteur és loix »), seul autre ouvrage à présenter ce mot en entrée, donne une indication de l'importance accordée par le lexicographe à l'ouvrage de la Compagnie.

6.4.2.1.2.3 Extraction des premiers mots

L'extraction des premiers mots des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, tout en assurant une certaine brièveté, suffit souvent à décrire une notion, et ce, grâce à la combinaison d'un générique et d'un spécifique, à l'emploi d'une courte description ou d'un synonyme ainsi qu'à l'élimination d'information encyclopédique et de précisions superflues. Comme il prépare un dictionnaire bilingue, Boyer ne prétend pas fournir de définitions linguistiques exhaustives, mais plutôt de courtes définitions qui permettront au lecteur de distinguer les différentes acceptions. Il n'est donc pas nécessaire, pour Boyer, de couvrir tous les traits sémantiques représentant une notion. Le tableau XVII contient quelques exemples de ce type de fragmentation de définitions.

Tableau XVII : Extraction des premiers mots d'une définition

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. LECHER, <i>Verb. Act.</i>	LESCHER. v. a.	LECHER	LÉCHER, v. a.	LESCHER. v. act.
Passer la langue sur quelque chose.	Passer la langue sur quelque chose & plus ordinairement par friandise.	∅	C'est froter une chose avec la langue.	Nettoyer, polir, succer avec la langue.
2. LEGION, <i>S. F.</i>	LEGION. s. f.	LEGION (f.)	LÉGION, s. f.	LEGION. subst. fem.
Corps de Gens de Guerre parmi les Romains.	Corps de gens de guerre parmi les Romains composé de six mille cent hommes de pied, & de sept cens vingt six chevaux, quoy que dans les commencemens elle ait esté de moindre nombre.	∅	C'étoit un gros d'infanterie pésamment armée qui du tems de Romulus étoit de trois mille hommes, qu'on divisoit en trois corps qui faisoient autant d'ordres de bataille [...].	Especie de Regiments ou de corps dont les armées Romaines estoient composées. Elles ont esté d'un différent nombre de soldats & d'officiers suivant les temps differents [...].
3. LENTISQUE, <i>S. M.</i>	LENTISQUE. s. m.	LENTISQUE (m.)	LENTISQUE, s. m.	LENTISQUE. subst. masc.
Sorte d'Arbuste.	Sorte d'arbuste toujours verd, dont il sort une espee de resine, qu'on appelle Mastic, qui a la feuille semblable à celle du cormier, & qui porte son fruit en grappe, & dont on fait des cure dents.	Sorte d'Arbrisseau.	Sorte d'arbre qui a la feuille toujours verte, l'écorce rougeâtre, visqueuse & pliable. Le Lentisque porte son fruit en grappe de raisin [...].	C'est un petit arbre qui n'a pas un gros tronc, mais qui jette force rejettons ou branches qui s'abaissent contre terre [...].

Comme on peut le constater dans le tableau, Boyer reprend intégralement les premiers mots des définitions de l'ouvrage de la Compagnie et élimine les précisions, souvent encyclopédiques, qui suivent. Par exemple, pour définir le verbe LECHER, Boyer extrait du *Dictionnaire de l'Académie française* « Passer la langue sur quelque chose », mais laisse de côté la suite du texte « & plus ordinairement par friandise », une explication non essentielle pour reconnaître la notion. Il en va de même pour les définitions de LEGION et de LENTISQUE.

6.4.2.1.2.4 Suppression de la formule introductive

Enfin, parce qu'il cherche à récupérer le plus d'espace possible dans son ouvrage, et peut-être également parce qu'il vise l'uniformité de la présentation, Boyer supprime en général les formules introductives des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*. Le tableau XVIII en présente un exemple.

Tableau XVIII : Suppression de la formule introductive d'une définition

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
LEGENDE, <i>S. F.</i>	LEGENDE. s. f.	Legende (f.)	LÉGENDE, <i>s. f.</i>	LEGENDE. s. f.
Livre de la vie des Saints.	On appelle ainsi le livre de la vie des Saints.	Vie de quèque Saint.	Livre contenant la vie des Saints.	Ce qui doit se lire. Les Vies des Saints & des Martyrs ont esté appellées des Legendes [...].

On observe dans le tableau que le lexicographe reprend telle quelle la définition du *Dictionnaire de l'Académie française*, mais en supprime l'amorce « On appelle ainsi le ». L'importance que voue Boyer au dictionnaire des académiciens s'illustre du fait qu'il ne reproduit pas la définition de Richelet qui présente pourtant les mêmes traits sémantiques que celle de la Compagnie tout en étant sans formule introductive.

6.4.2.1.3 Ajout, suppression ou remplacement de mots-outils

Boyer adapte un peu moins de 10 % des définitions observées dans l'échantillon de base à l'aide d'ajouts, de suppressions ou de remplacements de mots-outils. Ces modifications se révèlent souvent nécessaires en raison d'autres transformations opérées par Boyer, mais servent également, entre autres, à clarifier l'explication de l'Académie française ou à l'abréger. Le tableau XIX présente un exemple de suppression et de remplacement de mots-outils.

Tableau XIX : Suppression et remplacement de mots-outils

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
Legitime, <i>S. F.</i>	LEGITIME Il est aussi s. f.	Legitime (<i>a fem. Subst.</i>)	<i>Legitime, s. f.</i>	LEGITIME. s. f.
Portion que la loy donne aux enfans sur les Biens des Peres & des Meres.	La portion que la loy attribué aux enfans sur les biens de leurs Peres & de leurs meres.	Portion de l'Hoirie.	Portion de bien que la loi reserve aux enfans.	Droit que la loy donne aux enfans sur les biens de leurs pere & mere, & qui leur est acquis, ensorte qu'on ne les en peut priver par une disposition contraire.

Comme on peut le constater dans le tableau, malgré certains changements mineurs (suppression de l'article initial, remplacement du verbe ATTRIBUER par DONNER, et des mots-outils DE LEURS par DES), la définition du mot LEGITIME du *Royal Dictionary* reste très près de celle du *Dictionnaire de l'Académie française*, et ce, tant par rapport au choix de mots qu'à la formulation. Les modifications de mots-outils opérées par Boyer ont probablement pour fonction d'abrèger le texte de la définition pour qu'il s'insère le plus harmonieusement possible au contexte de son dictionnaire. Il reste que Boyer privilégie la définition de la Compagnie, plus longue que celle de Richelet. Bref, le caractère commun entre les deux dictionnaires ressort une fois encore, d'autant plus que les définitions du mot LEGITIME présentées dans les autres ouvrages divergent beaucoup de celle de Boyer. En effet, la définition du lexicographe est très différente de celle que propose Miège (elles n'ont que le mot PORTION en commun) et se distingue de celle de Richelet surtout par sa formulation. Quoique la définition de Furetière partage quelques traits avec celle de Boyer (DONNER, certains aspects de la formulation), elle est cependant beaucoup plus descriptive que celle du *Royal Dictionary* et n'inclut pas les mêmes mots-outils. En fait, Boyer fait un choix unique de mots-outils.

6.4.2.1.4 Neutralisation

Même si elle n'est employée que dans environ 1 % des cas, la neutralisation des définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* caractérise bien les transformations rendues nécessaires par le passage des définitions d'un dictionnaire monolingue à un bilingue. En raison du type d'ouvrage qu'il confectionne, Boyer privilégie les définitions courtes et impersonnelles. En conséquence, par souci d'uniformité, Boyer neutralise généralement les définitions qu'il tire des autres ouvrages. La neutralisation consiste, entre autres, à remplacer un sujet donné par un pronom impersonnel, à l'éliminer au profit d'un infinitif ou encore, comme on l'observe au tableau XX, à le supprimer.

Tableau XX : Neutralisation

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire français</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
LENDORE, <i>S. M. & F.</i>	LENDORE. subst.	∅	∅	LENDORE. adj. m. & f.
Lent, paresseux, qui semble toujours dormir.	Un homme lent, paresseux, qui semble toujours assoupi.	∅	∅	C'est un nom ou épithète qu'on donne à ces gens flasques, languissants & faineants qui semblent estre toujours en estat de vouloir dormir, & qui ne sont propres à aucun travail.

La parenté entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* ne fait aucun doute lorsque l'on examine la définition de LENDORE. En effet, les deux définitions sont pratiquement semblables : elles diffèrent seulement par le remplacement du participe ASSOUPÉ par le verbe DORMIR, employé par Furetière, et par la suppression du sujet de la définition de l'Académie française (« Un homme »). Boyer réussit ainsi à abrégé sa définition et à la neutraliser. La relation étroite entre les deux ouvrages se remarque particulièrement du fait que les dictionnaires de Miège et de Richelet ne recensent pas l'entrée et que la définition de Furetière est très différente, dans le choix de mots comme dans la formulation, des définitions de Boyer et de la Compagnie.

6.4.3 Conclusion

La comparaison des définitions des cinq dictionnaires de l'échantillon témoin a permis d'observer la relation étroite qui unit le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française* ainsi que le relatif éloignement du dictionnaire de Boyer, d'une part, avec le dictionnaire bilingue de Miège, aux définitions très brèves et assez rares, et, d'autre part, avec les dictionnaires de Richelet et de Furetière, aux définitions descriptives et encyclopédiques.

Les besoins d'un dictionnaire bilingue n'étant pas ceux d'un monolingue, si Boyer ne reprend pas textuellement les définitions du *Dictionnaire de l'Académie française*, en général, il les neutralise, les fragmente de multiples façons ou y ajoute, supprime ou remplace certains mots-outils afin qu'elles s'insèrent harmonieusement dans le *Royal Dictionary*. Les définitions choisies par Boyer doivent être neutres, assez courtes et peu descriptives, et ce, afin de permettre au lecteur de repérer rapidement les différentes acceptions d'un mot.

L'utilisation du *Dictionnaire de l'Académie française* comme principale source du *Royal Dictionary* se dégage non seulement de l'examen des transformations de définitions opérées par Boyer, mais également lorsque l'on considère le nombre supérieur, dans l'ouvrage du lexicographe, de définitions se rapportant à l'ouvrage de la Compagnie (71,22 %). L'importance du *Dictionnaire de l'Académie française* se confirme ainsi du fait que la majorité des définitions du *Royal Dictionary* qui s'en écartent se partagent entre celles qui sont tirées des dictionnaires de Miège, de Richelet ou de Furetière, celles qui constituent des innovations de Boyer et celles qui relèvent d'ouvrages dont l'analyse n'a pas pu tenir compte.

6.5 Exemples

On ne peut contester l'importance de la phraséologie pour la lexicographie bilingue. Ainsi, dans son ouvrage, Boyer présente généralement des exemples brefs, neutralisés, généraux et, surtout, sans équivoque qui ont pour fonction de permettre au

lecteur de comprendre et d'utiliser les expressions et les formulations fréquemment employées dans une langue seconde. Par conséquent, Boyer tire des ouvrages auxquels il se réfère les exemples qui répondent le mieux aux besoins de son dictionnaire. Comme le montrent les résultats de l'analyse, premièrement, de l'échantillon de base et, deuxièmement, de l'échantillon témoin, le *Dictionnaire de l'Académie française*, par sa phraséologie banale (priviliégiée au détriment de la citation), se révèle d'une grande utilité pour la confection du *Royal Dictionary* sans pourtant que l'on puisse affirmer que Boyer en fait sa principale source.

6.5.1 Analyse de l'échantillon de base

L'étude de l'échantillon de base indique que Boyer tire du *Dictionnaire de l'Académie française* un peu plus de la moitié de ses 598 exemples¹⁵⁸. Le tableau XXI présente les résultats de l'analyse.

Tableau XXI : Exemples

Types d'exemples du <i>Royal Dictionary</i>	Total des exemples	Pourcentage (%)
Exemples inspirés du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	334	55,85
Exemples différents de ceux du <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	264	44,15

Comme on le constate dans le tableau, les exemples inspirés du *Dictionnaire de l'Académie française* n'excèdent pas de façon significative ceux qui s'en éloignent. Cependant, il ne faut pas oublier que les exemples considérés différents de ceux de l'ouvrage de la Compagnie ne sont pas repris d'une source unique. En effet, ces 264 exemples ont des origines diverses : ils peuvent provenir tant des dictionnaires de Miège, de Richelet et de Furetière que des autres ouvrages mentionnés comme source dans la préface (les *Remarques* de Vaugelas, de Ménage et de Bouhours et le dictionnaire de Tachart) ou peuvent même avoir été créés par Boyer. Toutefois, les

¹⁵⁸ Nous excluons de l'analyse les expressions figurées (marquées ainsi dans le *Royal Dictionary*), car étant souvent figées, elles se ressemblent beaucoup d'un ouvrage à l'autre. Il s'avère donc difficile de juger si Boyer s'inspire d'un ouvrage plus que d'un autre à cet égard.

exemples du *Royal Dictionary* qui s'apparentent à ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* peuvent également se trouver dans d'autres ouvrages sous des formes toutes aussi ressemblantes.

Pour adapter les exemples du *Dictionnaire de l'Académie française* aux besoins de son dictionnaire, Boyer use sensiblement des mêmes stratégies que pour la transformation des définitions. Le tableau XXII présente la fréquence d'emploi de chacun des procédés de recyclage des exemples du dictionnaire de la Compagnie.

Tableau XXII : Traitement des exemples

Traitement des exemples	Occurrences dans le <i>Royal Dictionary</i> ¹⁵⁹	Pourcentage (%) ¹⁶⁰
1. Suppression de variantes	1	0,17
2. Adjonction de deux exemples	2	0,33
3. Personnalisation	2	0,33
4. Inversion de mots ou de propositions	5	0,84
5. Changement de formulation	7	1,17
6. Extraction des premiers mots	7	1,17
7. Changements divers	8	1,34
8. Changement de nombre (singulier ou pluriel)	9	1,51
9. Remplacement de mots-outils	12	2,01
10. Ajout de mots-outils	14	2,34
11. Neutralisation	17	2,84
12. Suppression de mots-outils	20	3,34
13. Ajout d'éléments divers	21	3,51
14. Coupures diverses	59	9,87
15. Formulation différente	70	11,71
16. Reprise intégrale	179	29,93
17. Sans correspondance	194	32,44

¹⁵⁹ Un exemple peut comporter plus d'une transformation.

¹⁶⁰ On calcule le pourcentage à partir du nombre total d'exemples, soit 598.

Comme on l'observe dans le tableau XXII, le tiers des définitions du *Royal Dictionary* n'existe pas dans le *Dictionnaire de l'Académie française* et un dixième seulement se présente différemment¹⁶¹. Cependant, lorsqu'il s'inspire des exemples de la Compagnie, Boyer opte le plus souvent pour la reprise intégrale (29,93 %) et la fragmentation (11,21 %), qui regroupe les coupures diverses (9,87 %), l'extraction des premiers mots (1,17 %) et la suppression de variantes (0,17 %). En fait, mis à part ces transformations assez récurrentes, le lexicographe use de toutes sortes de procédés secondaires pour en arriver à présenter des exemples qui seront utiles aux lecteurs de son dictionnaire. Le tableau XXIII présente quelques-unes de ces transformations.

Tableau XXIII : Exemples de transformations

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)
1. ABC, <i>S. M.</i>	ABC. s. m.
Il est encore à l'Abc.	Il en est encore à l'Abc.
2. S'Armer, <i>Verb. Recip.</i>	ARMER. v. a.
S'Armer d'un bon habit contre le froid.	S'armer contre le froid.
3. Hauteur, <i>S. F.</i>	HAUTEUR, s. f.
Etre à la hauteur d'une Isle, d'une Ville &c.	On est à la hauteur d'une Isle, d'une ville, &c.

Comme on le constate dans le tableau, Boyer use de différents moyens pour adapter les exemples. Ainsi, probablement parce qu'il ne le juge pas essentiel à la compréhension, le lexicographe supprime le mot-outil EN de l'exemple de la Compagnie « Il en est encore à l'Abc ». En outre, afin de présenter une information complète, il ajoute parfois des variantes et des précisions à un exemple. Pour bien expliquer au lecteur ce à quoi « S'armer contre le froid » réfère, Boyer spécifie que l'on s'arme

¹⁶¹ Il s'avère parfois difficile de décider si un exemple doit être considéré absent du *Dictionnaire de l'Académie française* ou simplement différent. Ainsi, on trouve dans l'ouvrage des académiciens l'exemple « Prononcer du bout des lèvres » et dans celui de Boyer, « Rire du bout des levres ». Doit-on considérer la phrase de Boyer comme un exemple sans lien avec celui de la Compagnie ou plutôt comme une de ses variantes (illustration de l'expression « du bout des lèvres »)? La décision est difficile. Quoi qu'il en soit, ce problème ne biaise pas l'interprétation des résultats puisque les deux catégories se joignent en une seule dans le tableau XXI (« Exemples différents de ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* »).

« d'un habit ». Enfin, le lexicographe neutralise certains exemples de la Compagnie pour les abrégés et les rendre uniformes. Ainsi, il élimine le pronom présenté comme sujet dans l'exemple « On est à la hauteur d'une Isle, d'une Ville &c. » au profit d'un verbe infinitif « Etre à la hauteur d'une Isle, d'une Ville &c. ».

6.5.2 Analyse de l'échantillon témoin

Parce qu'il confectionne un dictionnaire bilingue, Boyer puise dans les différents ouvrages de l'échantillon témoin des exemples brefs qui constituent des collocations usuelles de la langue. Du fait de leur caractère commun, de tels exemples se trouvent formulés de façon plus ou moins semblable dans plus d'un dictionnaire. Ainsi, parmi les 364 exemples considérés comme inspirés du *Dictionnaire de l'Académie française*, plusieurs s'apparentent sans doute également à d'autres dictionnaires et pourraient même y avoir été repris tels quels par Abel Boyer.

L'analyse de l'échantillon témoin vise justement à relativiser l'importance accordée au *Dictionnaire de l'Académie française* par Boyer, et ce, grâce à la comparaison des 68 exemples contenus dans le *Royal Dictionary* et de leurs équivalents dans les ouvrages de la Compagnie, de Miège, de Richelet et de Furetière. Comme nous le verrons, il faut réévaluer l'exactitude des conclusions tirées à partir de l'étude de l'échantillon de base, d'une part, parce que les exemples sont plus ou moins les mêmes de dictionnaire en dictionnaire et, d'autre part, parce que l'analyse montre que le lexicographe ne se fonde pas considérablement plus sur l'œuvre des Quarante que sur un autre ouvrage.

6.5.2.1 Similarité des exemples des dictionnaires

Premièrement, il faut diminuer l'importance de l'influence attribuée à la Compagnie par Boyer du fait que la plupart des exemples recensés dans le *Royal Dictionary* se trouvent plus ou moins sous la même forme dans d'autres ouvrages. Ainsi, des 14 exemples de l'échantillon témoin repris intégralement du *Dictionnaire de*

l'Académie française, seuls 5 sont uniquement identiques dans les dictionnaires de Boyer et de la Compagnie. Le tableau XXIV les regroupe.

**Tableau XXIV : Exemples uniquement identiques
dans le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française***

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. LETTRE, <i>S. F.</i>	LETTRE. s. f.	LETTRE (f.)	LETTRE, ou <i>lêtre</i> , <i>s. f.</i>	LETTRE. subst. fem.
Lettres de creance <i>ou</i> Lettre en creance <i>ou</i> Lettre qui porte creance.	Lettre de creance, ou lettre en creance, ou lettre qui porte creance.	∅	∅	∅
Lettres circulaires.	Lettres circulaires.	∅	∅	Lettre Circulaire.
Un Homme de Lettres.	Un homme de lettres.	∅	C'est un homme de belles lettres.	C'est un homme de Lettres.
2. LEVER, <i>Verb. Act.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever</i> , v. a.	LEVER. verb. act.
Lever des Soldats, des Troupes.	Lever des soldats, des troupes.	Lever des Troupes, des Soldats, des Gens de Guerre.	Lever des troupes (Vau. Quin. livre 3) Lever des soldâs (Ablancourt) ¹⁶² .	Lever une armée, des troupes, une Compagnie, un Regiment.
3. LEVER, <i>Verb. Neut.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever</i> , v. n.	LEVER. verb. act.
Son Ventre commence à lever.	Son ventre commence à lever.	∅	∅	∅

Il est évident, à l'examen du tableau, que Boyer se fonde sur le *Dictionnaire de l'Académie française* pour rédiger les exemples des mots LETTRE et LEVER. Il présente dans le même ordre les variantes (« Lettre de créance », « lettre en creance », « lettre qui porte creance » pour LETTRE et « Lever des Soldats », « des Troupes » pour LEVER) tout en usant exactement des mêmes mots-outils (répétition de la conjonction OU dans l'exemple de LETTRE) et en respectant les choix de la Compagnie quant à la répétition ou non de certains mots (le verbe LEVER dans « Lever des Soldats, des Troupes »). On remarque qu'à l'exception de « Lettres circulaires » et de « Un Homme de Lettres », les exemples partagés par les deux ouvrages seulement sont assez longs, présentent

¹⁶² Seul Richelet insère régulièrement des citations. Boyer n'en recense pas, car il prépare un ouvrage bilingue. Il serait par conséquent abusif d'attribuer ce choix à l'influence de la Compagnie. Il est à noter que Boyer reprend parfois des citations de l'ouvrage de Richelet en les présentant comme des exemples (Richelet attribue « Lent à punir » (sous LENT dans le *Royal Dictionary*) à Ablancourt, Luc. Tome 1).

plusieurs variantes et laissent place à la répétition. En fait, c'est probablement en raison de leur formulation complexe que les exemples du tableau XXIV ne se trouvent pas tels quels dans plus de deux ouvrages. De plus, les phrases forgées (comme « son ventre commence à lever »), parce qu'elles ne sont pas figées et présentent, par conséquent, une certaine originalité, risquent peu de se trouver dans plusieurs dictionnaires à moins que l'on assiste à une filiation comme celle qui unit le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*. Au contraire, la présentation, au tableau XXV, de quelques-uns des 9 exemples identiques dans plus de 3 dictionnaires de l'échantillon met en évidence leur brièveté, leur simplicité et leur caractère figé.

Tableau XXV : Exemples identiques dans le *Royal Dictionary*, le *Dictionnaire de l'Académie française* et au moins un autre ouvrage

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
1. LETTRE, <i>S. F.</i>	LETTRE. s. f.	LETTRE (f.)	LETTRE, ou <i>lêtre</i> , <i>s. f.</i>	LETTRE. subst. fem.
Lettre de change.	Lettre de change.	Ø	Lettre de change.	Lettres de change.
2. Lettres, <i>S. M.</i>	LETTRE. s. f.	LETTRE (f.)	LETTRE, ou <i>lêtre</i> , <i>s. f.</i>	LETTRE. subst. fem.
Lettres royaux.	Lettres Royaux.	Lettres Roiaux.	Lettres roiaux.	Lettres Royaux.
3. LEVER, <i>Verb. Act.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever</i> , v. a.	LEVER. v. act.
Lever une main.	Lever une main.	Ø	Ø	Lever une main.
4. LEVER, <i>Verb. Neut.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever</i> , v. n.	LEVER. verb. act.
Faire lever la Pâte.	Faire lever la pâte.	Faire lever la pâte.	Pâte qui commence à lever.	Ø
Faire lever un Lievre.	Faire lever un lievre.	Ø	Faire lever un lièvre.	Lever le gibier, soit lievre, perdrix, ou autres.

Comme on l'observe dans le tableau, les exemples représentant des collocations usuelles de la langue se trouvent souvent identiques dans plus d'un dictionnaire. L'exemple « Lettres royaux » est même présent dans tous les ouvrages. De plus, la similitude entre les dictionnaires peut s'expliquer du fait que la plupart des lexicographes, dont Boyer, optent pour des exemples courts commençant par un verbe infinitif plutôt qu'un sujet précis. Dans l'échantillon témoin, on trouve plusieurs exemples qui, sans être identiques, divergent très peu d'un ouvrage à l'autre. Comme on

le constate dans le tableau XXVI, ces ressemblances entre les exemples rendent d'ailleurs difficile de déterminer à quel ouvrage se réfère vraiment Boyer.

Tableau XXVI : Proximité des exemples

<i>Royal Dictionary</i> (1699) A. Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> (1694)	<i>A New Dictionary</i> (1677) G. Miège	<i>Dictionnaire françois</i> (1680) C.-P. Richelet	<i>Dictionnaire universel</i> (1690) A. Furetière
LEVER, <i>Verb. Act.</i>	LEVER. v. a.	LEVER	<i>Lever, v. a.</i>	LEVER. verb. act.
Lever le Masque.	Un homme a levé le masque.	∅	∅	Il a levé le masque.

Ainsi, dans le tableau, rien n'indique si Boyer s'inspire de « Un homme a levé le masque » du *Dictionnaire de l'Académie française* ou de « Il a levé le masque » du *Dictionnaire universel* pour rédiger son exemple « Lever le Masque ». En fait, même s'il a pu être tenté d'ajouter cet exemple parce qu'il se trouve dans l'un ou l'autre des deux ouvrages, Boyer paraît fonder son choix de formulation sur son seul désir d'uniformité.

6.5.2.2 Influence des dictionnaires sur les choix de Boyer

Quoique l'étude de l'échantillon témoin indique que plus d'exemples du *Royal Dictionary* s'apparentent à ceux du *Dictionnaire de l'Académie française* (51,47 %) ¹⁶³ qu'à ceux du *Dictionnaire universel* (44,12 %) ¹⁶⁴, du *Dictionnaire françois* (38,24 %) ¹⁶⁵ ou du *New Dictionary* (33,82 %) ¹⁶⁶, l'écart entre les ouvrages paraît moins important que ne le laissait présager l'analyse de l'échantillon de base. Boyer semble en fait tirer plus ou moins le même nombre d'exemples d'un dictionnaire à l'autre. D'ailleurs, le lexicographe reprend textuellement autant d'exemples du dictionnaire de la Compagnie que de celui de Richelet (15) et en transforme 2 de moins de l'ouvrage des académiciens qu'il ne le fait de celui de Furetière (20 contre 22). En résumé, bien que l'Académie

¹⁶³ Parmi les 68 exemples observés dans le *Royal Dictionary*, 15 sont repris intégralement du *Dictionnaire de l'Académie française* et 20 présentent des ressemblances suffisamment importantes pour pouvoir être considérés comme le résultat de transformations effectuées par Boyer (35/68).

¹⁶⁴ Boyer reprend intégralement 8 exemples du dictionnaire de Furetière et en transforme 22 (30/68). On remarque qu'un même exemple peut se trouver dans plus d'un dictionnaire.

¹⁶⁵ Boyer reprend intégralement 15 exemples du dictionnaire de Richelet et en transforme 11 (26/68).

¹⁶⁶ Boyer reprend intégralement 9 exemples du dictionnaire de Miège et en transforme 14 (23/68).

française serve d'inspiratrice à Boyer en ce qui a trait aux exemples, elle ne s'avère toutefois pas sa source privilégiée, ce qui n'est, du reste, le cas d'aucun ouvrage de l'échantillon témoin.

6.5.3 Conclusion

La comparaison des cinq ouvrages de l'échantillon témoin montre que, contrairement à ce que révélait l'analyse de l'échantillon de base, Boyer ne tire pas principalement ses exemples du *Dictionnaire de l'Académie française*. En effet, le *Royal Dictionary* partage des traits communs avec plus du tiers des exemples de chaque ouvrage, et ce, surtout en raison du caractère généralement figé des collocations qu'il présente. Il est d'ailleurs à noter que tous les dictionnaires étudiés revêtent de l'importance pour le travail de Boyer, car seuls 5 exemples du *Royal Dictionary* de l'échantillon témoin n'ont aucun trait commun avec ceux des autres ouvrages¹⁶⁷.

Lorsqu'il transforme des définitions tirées de l'œuvre des Quarante, Boyer use de différents moyens, tels les coupures, la neutralisation, l'extraction des premiers mots et l'ajout, la suppression et le remplacement de mots-outils afin d'assurer l'uniformité des exemples et leur conformité aux besoins des dictionnaires bilingues.

Bref, il ressort de l'analyse des cinq critères lexicographiques effectuée dans le présent chapitre que Boyer, comme il l'annonce dans la préface du *Royal Dictionary*, se fonde essentiellement sur le *Dictionnaire de l'Académie française* pour établir le plan de son ouvrage, et ce, en ce qui a trait au contenu du dictionnaire et non à sa présentation matérielle. En fait, Boyer cherche d'abord et avant tout à présenter un dictionnaire bilingue efficace. Par conséquent, il tire du *Dictionnaire de l'Académie française* les éléments qui sauront satisfaire ce besoin. Boyer trouve dans l'ouvrage de la Compagnie

¹⁶⁷ Il s'agit des exemples : « Cendres lessivées » (LESSIVÉ,ÉE), « Lettres de Recreance » (LETTRES), « C'est un Levantin » (LEVANTIN,INE), « Lever des Taxes » et « Lever quelqu'un » (LEVER).

les caractéristiques qui lui permettront de concevoir un bon dictionnaire : la nomenclature et les acceptions représentent une langue commune et les définitions linguistiques sont complètes sans toutefois fournir trop d'information encyclopédique. Cependant, parce que la plupart des ouvrages de l'échantillon témoin recensent des exemples illustrant des formulations communes de la langue, on ne peut affirmer que Boyer puise principalement ses exemples dans le dictionnaire de la Compagnie.

Conclusion

7.1 Le Dictionnaire de l'Académie française, principale source du Royal Dictionary

En 1699, un huguenot émigré en Angleterre du nom d'Abel Boyer publie *The Royal Dictionary. In Two Parts. First, French and English. Secondly, English and French*, dictionnaire bilingue bidirectionnel anglais-français qui non seulement marque par sa qualité l'histoire de la lexicographie bilingue, mais ouvre également la voie, par la richesse de son contenu, à l'essor des dictionnaires monolingues de langue anglaise. En outre, Boyer est le premier auteur de dictionnaire bilingue à pouvoir se réclamer des trois ouvrages qui font les débuts de la lexicographie monolingue de langue française : les dictionnaires de Richelet, de Furetière et de l'Académie française.

Nous avons tenté, dans la présente étude, de montrer le bien-fondé de l'annonce de Boyer quant à son importante utilisation du *Dictionnaire de l'Académie française* lors de la conception du plan du *Royal Dictionary*. Nous avons ainsi constaté, à la lumière de l'analyse de cinq critères lexicographiques, que Boyer s'inspire de cet ouvrage plus que de tout autre parce que son contenu (et non sa présentation) répond aux besoins engendrés par la confection d'un dictionnaire bilingue.

L'analyse démontre en effet que, même s'il puise également dans le *New Dictionary* de Miège, le *Dictionnaire françois* de Richelet et le *Dictionnaire universel* de Furetière, Boyer établit principalement ses choix de nomenclature, d'acceptions et de définitions sur ceux des académiciens, et ce, parce que, à l'instar de l'Académie française, Boyer privilégie la recension de la langue commune et les définitions linguistiques relativement courtes et peu encyclopédiques. Quoique la phraséologie banale du *Dictionnaire de l'Académie française* exerce sans doute un attrait pour Boyer, on ne peut toutefois conclure à l'utilisation particulière des exemples de l'ouvrage académique à ce chapitre, car ceux que le lexicographe recense sont habituellement des collocations usuelles présentes, du fait de leur caractère figé, dans l'ensemble des dictionnaires de l'époque.

En conclusion, l'analyse montre que Boyer tient effectivement compte du contenu du *Dictionnaire de l'Académie française* lors de la confection de son ouvrage et que, de surcroît, il en fait sa principale source en ce qui a trait aux choix des mots, des sens et des définitions. Ainsi, la filiation entre le *Dictionnaire de l'Académie française* et le *Royal Dictionary* annoncée par le lexicographe se révèle bien réelle et n'a pas pour seule fonction de conférer un peu du prestige de l'Académie française à l'ouvrage de Boyer. En effet, l'intérêt du *Dictionnaire de l'Académie française* pour Boyer semble résider davantage dans sa représentation de la langue commune et dans la relative simplicité de ses définitions linguistiques que dans sa réputation en Angleterre.

7.2 Études à mener

L'analyse effectuée dans le présent travail ne constitue qu'une indication de l'existence d'une relation privilégiée entre le *Royal Dictionary* et le *Dictionnaire de l'Académie française*. Pour obtenir des résultats tout à fait probants, il faudrait aller au-delà de l'étude des cinq critères présentés (bien que leur analyse soit essentielle). À titre indicatif, il paraîtrait pertinent de mesurer l'influence du dictionnaire de la Compagnie sur les décisions de Boyer quant au choix et au contenu des pièces liminaires, à l'orthographe des mots, aux marques d'usage, au traitement des verbes et des mots grammaticaux, aux notes de prononciation et aux phrases forgées (étudiées indépendamment des collocations), et ce, à partir d'un échantillon représentatif constitué d'extraits de plusieurs ouvrages consultés par Boyer.

De plus, la présentation dans la préface du *Royal Dictionary* des sources anglaises et françaises ayant servi à Boyer ouvre la voie à plusieurs études intéressantes dans le domaine de la filiation dictionnaire. Nous l'avons constaté, le *New Dictionary*, le *Dictionnaire françois* et le *Dictionnaire universel* présentent des points communs avec l'ouvrage de Boyer. Il serait donc intéressant d'en connaître l'ampleur. De même, il faudrait évaluer l'importance de la relation unissant l'ouvrage de Boyer au dictionnaire de Tachart et aux *Remarques* de Vaugelas, de Ménage et de Bouhours. L'influence de chacune des sources mentionnées pour la partie anglais-français – soit les

travaux de Tillotson, de Sprat, de L'Estrange, de Dryden et de Temple – gagnerait également à être mesurée. Aussi, parce qu'il s'agit de dictionnaires bilingues critiqués par Boyer dans la préface de son dictionnaire, il serait pertinent d'analyser l'influence du *Dictionarie of the French and English Tongues* de Cotgrave et du *Great French Dictionary* de Miège sur les décisions du lexicographe.

Enfin, nous l'avons observé précédemment, par la richesse de sa nomenclature, le *Royal Dictionary* encourage l'essor de la lexicographie monolingue de langue anglaise. Ainsi, une étude de l'influence indirecte du *Dictionnaire de l'Académie française* sur l'épanouissement des dictionnaires de cette langue ne saurait manquer de fournir des connaissances importantes à la fois dans le domaine de la filiation dictionnaire et dans celui de la lexicographie monolingue anglaise.

Bibliographie

Références

- ACADÉMIE FRANÇAISE (1998b) : *Statuts et Règlements*, [en ligne], [<http://www.academie-francaise.fr/role/index.html>], site consulté le 21 avril 2001.
- ADAMS, Geoffrey (1991) : *The Huguenots and French Opinion, 1685-1787. The Enlightenment Debate on Toleration*, coll. « Editions SR », Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, volume 12, XIV + 335 p.
- AGNEW, David C. A. (1871a) : *Protestant Exiles From France in the Reign of Louis XIV or, The Huguenot Refugees and their Descendants in Great Britain and Ireland*, deuxième édition corrigée et augmentée, Londres, Reeves & Turner, volume 1, VI + 243 p.
- AGNEW, David C. A. (1871b) : *Protestant Exiles From France in the Reign of Louis XIV or, The Huguenot Refugees and their Descendants in Great Britain and Ireland*, deuxième édition corrigée et augmentée, Londres, Reeves & Turner, volume 2, VII + 319 p.
- ANDERSON, James David (1978) : *The Development of the English-French, French-English Bilingual Dictionary. A Study in Comparative Lexicography*, supplément de *Word*, 28-3, décembre 1972, monographie n° 6, Londres, William Clowes, IX + 144 p.
- ASCOLI, Georges (1971a) : *La Grande-Bretagne devant l'opinion française au XVII^e siècle*, réimpression de l'édition de Paris 1930, Genève, Slatkine Reprints, tome 1, VIII + 517 p.
- ASCOLI, Georges (1971b) : *La Grande-Bretagne devant l'opinion française au XVII^e siècle*, réimpression de l'édition de Paris 1930, Genève, Slatkine Reprints, tome 2, 360 p.
- ASHER, Ronald E. et J. M. Y. SIMPSON (dir.) (1994) : *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, 1^{re} édition, Oxford/New York/Séoul/Tokyo, Pergamon Press, volume 2, X + pp. 439-1082.
- BARRELL, Rex A. (1992) : *The Correspondence of Abel Boyer, Huguenot refugee (1667-1729)*, Lewiston/Queenston/Lampeter, Edwin Mellen Press, X + 220 p.
- BASTIDE, Charles (1914) : *The Anglo-French Entente in the Seventeenth Century*, coll. « Research & Source Works Series », New York, Burt Franklin, XIII + 238 p.

- BENHAMOU, Simone, ROUCHER, Eugénia et Jean BUFFIN (1997) : « Première édition. 1694. Épître, Préface, Privilège, Pièces annexes. Introduction et Notes », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, pp. 7-104.
- BRAY, Laurent (1986) : *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique*, coll. « Lexicographica », Series Maior, n° 15, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, XIII + 335 p.
- BRAY, Laurent (1990) : « La lexicographie française des origines à Littré », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 2, pp. 1788-1818.
- BREWER, Charlotte (1994) : « Dictionaries, English, before Johnson », Ronald E. Asher et J. M. Y. Simpson (dir.), *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, 1^{re} édition, Oxford/New York/Séoul/Tokyo, Pergamon Press, volume 2, pp. 916-919.
- BRUNEAU, Charles (1962) : *Petite histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, tome 1, *Des origines à la Révolution*, XI + 284 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1897) : « La langue de 1600 à 1660 », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 4, *Dix-septième siècle (Première partie : 1601-1660)*, pp. 674-790.
- BRUNOT, Ferdinand (1909) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 3, *La formation de la Langue classique (1600-1660)*, volume 1, XXXIV + 419 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1913) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 4, *La Langue classique (1660-1715)*, volume 1, XXIX + 656 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1917) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 5, *Le français en France et hors de France au XVII^e siècle*, VII + 443 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1925) : « La langue de 1660 à 1700 », Louis Petit de Julleville (dir.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, 5^e édition, Paris, Armand Colin, tome 5, *Dix-septième siècle (Deuxième partie : 1661-1700)*, pp. 722-815.

- BRUNOT, Ferdinand (1934a) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 8, *Le français hors de France au XVIII^e siècle*, volume 1, *Le français dans les divers pays d'Europe*, XLVI + 768 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1934b) : « Le français dans l'éducation », *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 8, *Le français hors de France au XVIII^e siècle*, volume 1, *Le français dans les divers pays d'Europe*, pp. 259-266.
- CAPUT, Jean-Pol (1986) : *L'Académie française*, coll. « Que sais-je? », n° 2322, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.
- CATACH, Nina (1998) : « Histoire et importance de la première édition du Dictionnaire de l'Académie », Bernard Quemada (dir.) (avec la collaboration de Jean Pruvost), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, actes du colloque international (17, 18 et 19 novembre 1994), coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, pp. 69-88.
- CHARLANNE, Louis (1906) : *L'influence française en Angleterre au XVII^e siècle. La vie sociale – la vie littéraire. Études sur les relations sociales et littéraires de la France et de l'Angleterre surtout dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, XIX + 614 p.
- COLLISON, Robert L. (1982) : *A History of Foreign-Language Dictionaries*, coll. « The Language Library », Londres, Andre Deutsch, 214 p.
- COTTRET, Bernard (1985) : *Terre d'exil. L'Angleterre et ses réfugiés français et wallons, de la Réforme à la Révocation de l'Édit de Nantes, 1550-1700*, coll. « Collection historique », Paris, Aubier, 337 p.
- COTTRET, Bernard (1988) : *La Glorieuse Révolution d'Angleterre (1688)*, coll. « Archives », Paris, Gallimard-Juliiard, 242 p.
- COTTRET, Bernard (1998) : « 1598-1998 : L'édit de Nantes aux origines de la laïcité française? », *La pensée*, n° 313, janvier/février/mars, pp. 115-125.
- ESPINASSE, Francis (1917) : « Boyer, Abel », sir Leslie Stephen et sir Sidney Lee (dir.) *The Dictionary of National Biography*, Londres, Oxford University Press, volume 2, pp.1015-1016.
- FELLER, François-Xavier (1848a) : *Biographie universelle ou dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes*, édition revue et continuée jusqu'en 1848, Paris, Leroux et Jouby, volume 2, 716 p.

- FELLER, François-Xavier (1848b) : « Boyer (Abel) », *Biographie universelle ou dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes*, édition revue et continuée jusqu'en 1848, Paris, Leroux et Jouby, volume 2, p. 186.
- FLAGG, James (1986) : « Abel Boyer: a Huguenot intermediary », *Studies on Voltaire and the eighteenth Century*, n° 242, Oxford, Voltaire Foundation, pp. 1-73.
- GWYNN, Robin D. (1985) : *Huguenot Heritage. The history and contribution of the Huguenots in Britain*, Londres/Boston/Melbourne/Henley, Routledge & Kegan Paul, XII + 220 p.
- HAAG, Émile et Eugène HAAG (1846a) : « Abel Boyer », *La France protestante, ou vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'assemblée nationale*, Paris, Bureau de la publication, volume 1, pp. 492-493.
- HAAG, Émile et Eugène HAAG (1846b) : *La France protestante, ou vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'assemblée nationale*, Paris, Bureau de la publication, volume 1, XCVIII + 516 p.
- HARTMANN, Reinhard R. K. (dir.) (1983) : *Lexicography: Principles and Practice*, Londres, Academic Press, XIX + 228 p.
- HAUSMANN, Franz Josef (1985) : « Trois paysages dictionnaires: la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Comparaisons et connexions », *Lexicographica*, n° 1, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 24-50.
- HAUSMANN, Franz Josef (1988) : « Les dictionnaires bilingues (et multilingues) en Europe au XVIII^e siècle. Acquis et suggestions de recherche », Barbara Von Gemmingen et Manfred Höfler (dir.), *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle*, Colloque international de lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf (23 au 26 septembre 1986), coll. « Travaux de Linguistique et de Philologie », 26-1, Paris, Klincksieck, pp. 11-23.
- HAUSMANN, Franz Josef (1989) : « Pour une histoire de la métalexigraphie », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 1, pp. 216-224.

- HAUSMANN, Franz Josef (1991) : « La lexicographie bilingue anglais-français, français-anglais », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 3, pp. 2956-2960.
- HAUSMANN, Franz Josef (1998) : « La réception de la première édition : grandeurs et misères », Bernard Quemada (dir.) (avec la collaboration de Jean Pruvost), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, actes du colloque international (17, 18 et 19 novembre 1994), coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, pp. 133-138.
- HAUSMANN, Franz Josef, REICHMANN, Oskar, WIEGAND, Herbert Ernst et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1989) : *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 1, LII + 1056 p.
- HAUSMANN, Franz Josef, REICHMANN, Oskar, WIEGAND, Herbert Ernst et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1990) : *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 2, XXIII + pp. 1057-2337.
- HAUSMANN, Franz Josef, REICHMANN, Oskar, WIEGAND, Herbert Ernst et Ladislav ZGUSTA (dir.) (1991) : *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 3, XXVI + pp. 2339-3355.
- HAZARD, Paul (1961) : *La crise de la conscience européenne, 1680-1715*, Paris, Fayard, XI + 443 p.
- HOEFLER, Jean Chrétien Ferdinand (dir.) (1854) : *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Paris, Didot, volume 7, 959 p.
- HORACE (1950) : *Horace. Œuvres complètes. Satires – Épîtres – Art poétique*, [traduction de François Richard], nouvelle édition revue et corrigée, Paris, Garnier Frères, tome 2, 332 p.

- HOWATT, Anthony Philip Reid (1985) : *A History of English Language Teaching*, deuxième édition revue et corrigée, Oxford, Oxford University Press, XIV + 394 p.
- LABROUSSE, Élisabeth et Robert SAUZET (1988a) : « Au temps du Roi-Soleil », Jacques Le Goff et René Rémond (dir.), *Histoire de la France religieuse*, coll. « L'univers historique », Paris, Seuil, tome 2, François Lebrun (dir.), *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, pp. 475-537.
- LABROUSSE, Élisabeth et Robert SAUZET (1988b) : « La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661) », Jacques Le Goff et René Rémond (dir.), *Histoire de la France religieuse*, coll. « L'univers historique », Paris, Seuil, tome 2, François Lebrun (dir.), *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, pp. 321-473.
- LADVOCAT, Jean-Baptiste (1760a) : « Boyer, (Abel) », *Dictionnaire historique-portatif contenant l'histoire des patriarches, des princes hébreux, des empereurs, des rois, et des grands capitaines ; des dieux & des héros de l'Antiquité payenne ; des papes, des saints pères, des évêques et des cardinaux célèbres ; des Historiens, Poètes, Orateurs, Théologiens, Jurisconsultes, Médecins, &c. Avec leurs principaux Ouvrages & leurs meilleures Editions ; Des femmes savantes, des Peintres, &c. & généralement de toutes les personnes illustres ou fameuses de tous les Siecles & de toutes les Nations du Monde. Dans lequel on indique ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans l'Histoire sacrée & profane [...]*, nouvelle édition corrigée et augmentée, Paris, Veuve Didot, volume 1, p. 204.
- LADVOCAT, Jean-Baptiste (1760b) : *Dictionnaire historique-portatif contenant l'histoire des patriarches, des princes hébreux, des empereurs, des rois, et des grands capitaines ; des dieux & des héros de l'Antiquité payenne ; des papes, des saints pères, des évêques et des cardinaux célèbres ; des Historiens, Poètes, Orateurs, Théologiens, Jurisconsultes, Médecins, &c. Avec leurs principaux Ouvrages & leurs meilleures Editions ; Des femmes savantes, des Peintres, &c. & généralement de toutes les personnes illustres ou fameuses de tous les Siecles & de toutes les Nations du Monde. Dans lequel on indique ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans l'Histoire sacrée & profane [...]*, nouvelle édition corrigée et augmentée, Paris, Veuve Didot, volume 1, LVI + 835 p.
- LANDAU, Sidney I. (1989) : *Dictionaries. The Art and Craft of Lexicography*, Cambridge, Cambridge University Press, XIV + 370 p.
- LEBRUN, François (1967) : *Le XVII^e siècle*, coll. « Collection U », série Histoire moderne, Paris, Armand Colin, 377 p.
- LEBRUN, François (1997) : *L'Europe et le monde. XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle*, 4^e édition mise à jour, coll. « Collection U », série Histoire moderne, Paris, Armand Colin, 350 p.

- LE GOFF, Jacques et René RÉMOND (dir.) (1988) : *Histoire de la France religieuse*, coll. « L'univers historique », Paris, Seuil, tome 2, François Lebrun (dir.), *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, 569 p.
- LÉONARD, Émile G. (1955) : *Le protestant français*, Paris, Presses universitaires de France, 316 p.
- LÉONARD, Émile G. (1961) : *Histoire générale du protestantisme*, Paris, Presses universitaires de France, tome 2, *L'établissement (1564-1700)*, 453 p.
- MANDROU, Robert (1974) : *La France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 3^e édition revue et corrigée, coll. « Nouvelle Clio », Paris, Presses universitaires de France, 357 p.
- MARX, Roland (1990) : *Histoire de la Grande-Bretagne*, 2^e édition mise à jour, coll. « Collection U », série Histoire, Paris, Armand Colin, 397 p.
- MATORÉ, Georges (1968) : *Histoire des dictionnaires français*, coll. « La langue vivante », Paris, Librairie Larousse, 278 p.
- MICHAUD, Louis-Gabriel (dir.) (1843a) : *Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux, Paris, A. Thoissier Desplaces, volume 5, 694 p.
- MICHAUD, Louis-Gabriel (1843b) : « BOYER (ABEL) », Louis-Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée d'articles omis ou nouveaux, Paris, A. Thoissier Desplaces, volume 5, p. 377.
- OSSELTON, Noël Edward (1983) : « On the History of Dictionaries. The History of English-language Dictionaries », Reinhard R. K. Hartmann (dir.), *Lexicography: Principles and Practice*, Londres, Academic Press, pp. 13-21.
- OSSELTON, Noël Edward (1990) : « English Lexicography From the Beginning Up to and Including Johnson », Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (dir.), *Wörterbücher. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie = Dictionaries. An International Encyclopedia of Lexicography = Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, coll. « Manuels de linguistique et des sciences de communication », Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 2, pp. 1943-1953.

- OSSELTON, Noël Edward (1995) : *Chosen Words. Past and Present Problems for Dictionary Makers*, coll. « Exeter Linguistic Studies », Exeter, University of Exeter Press, x + 188 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1897) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, tome 4, *Dix-septième siècle (Première partie : 1601-1660)*, 798 p.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis (dir.) (1925) : *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, 5^e édition, Paris, Armand Colin, tome 5, *Dix-septième siècle (Deuxième partie : 1661-1700)*, 822 p.
- POPE, Alexander (1963) : *Poems*, 3^e édition, New Haven, Yale University Press, volume 5, *The Dunciad*, XLVIII + 491 p.
- QUEMADA, Bernard (1967) : *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, coll. « Études lexicologiques », Paris, Didier, 683 p.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (1997a) : *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, XI + 564 p.
- QUEMADA, Bernard (1997b) : « Présentation », Bernard Quemada (dir.), *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, pp. I-XI.
- QUEMADA, Bernard (1998a) : « La lexicographie du français au XVII^e siècle », Bernard Quemada (dir.) (avec la collaboration de Jean Pruvost), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, actes du colloque international (17, 18 et 19 novembre 1994), coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, pp. 41-68.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (avec la collaboration de Jean Pruvost) (1998b) : *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, actes du colloque international (17, 18 et 19 novembre 1994), coll. « Lexica », série Mots et Dictionnaires, Paris, Honoré Champion, 534 p.
- QUÉRARD, Joseph-Marie (1854) : « Boyer (Abel) », Jean Chrétien Ferdinand Hoefler (dir.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Paris, Didot, volume 7, pp. 164-165.
- REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, coll. « Approaches to semiotics », n^o 13, La Haye/Paris, Mouton, 329 p.

- RICHARD, Michel (1966) : *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 316 p.
- RICKARD, Peter (1983) : « Le "Dictionarie" franco-anglais de Cotgrave (1611) », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n° 35, mai, Paris, Société d'édition « Les belles lettres », pp. 7-21.
- SMALLEY, Vera Ethel (1948) : *The Sources of A Dictionarie of the French and English Tongues by Randle Cotgrave*, coll. « The John Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages », volume 25, Baltimore, John Hopkins Press, 252 p.
- SNYDER, Henry L. (1970) : « Daniel Defoe, Arthur Maynwaring, Robert Walpole, and Abel Boyer: Some Considerations of Authorship », *The Huntington Library Quarterly*, 33-2, février, San Marino, Huntington Library, pp. 133-153.
- STARNES, De Witt Talmage et Gertrude Elizabeth NOYES (1946) : *The English Dictionary from Cawdrey to Johnson, 1604-1755*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, x + 299 p.
- STEIN, Gabriele (1985) : *The English Dictionary before Cawdrey*, coll. « Lexicographica », Series Maior, n° 9, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, VII + 444 p.
- STEPHEN, sir Leslie et sir Sidney LEE (dir.) (1917) : *The Dictionary of National Biography*, Londres, Oxford University Press, volume 2, XX + 1395 p.
- TILLIER, Louis (1941) : « Un Huguenot français à Londres: Abel Boyer », *La France libre*, 3-13, 15 novembre, Londres, Hamish Hamilton, pp. 83-89.
- VAN HOOFF, Henri (1994) : *Petite histoire des dictionnaires*, coll. « Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique générale », n° 77, Louvain-la-Neuve, Peeters, 129 p. + XIV.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1970) : *Remarques sur la langue françoise*, fac-similé de l'édition originale de 1647, Genève, Slatkine Reprints, LII + 623 p.
- VON GEMMINGEN, Barbara et Manfred HÖFLER (dir.) (1988) : *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle*, Colloque international de lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf (23 au 26 septembre 1986), coll. « Travaux de Linguistique et de Philologie », 26-1, Paris, Klincksieck, 313 p.

Dictionnaires

Note : On trouvera ci-dessous les références des dictionnaires utilisés pour la constitution des corpus.

ACADÉMIE FRANÇAISE (1998a) : *Dictionnaire de l'Académie française. La langue classique*, [CD-ROM], Paris, Honoré Champion.

ACADÉMIE FRANÇOISE (1694) : *Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, Paris, J. B. Coignard, 2 volumes.

BOYER, Abel (1699) : *The Royal Dictionary. In Two Parts. First, French and English. Secondly, English and French. The French taken out of the Dictionaries of Richelet, Furetiere, Tachart, the Great Dictionary of the French-Academy, and the Remarks of Vaugelas, Menage, and Bouhours. And The English Collected chiefly out of the Best Dictionaries, and the Works of the Greatest Masters of the English Tongue; Such as Archbishop Tillotson, Bishop Sprat, Sir Roger L'Estrange, Mr. Dryden, Sir William Temple, &c. For the Use of His Highness the Duke of Gloucester*, Londres, R. Clavel, 1 volume.

FURETIÈRE, Antoine (1690) : *Dictionnaire universel Contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts [...]. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes*, La Haye/Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 3 volumes.

MIÈGE, Guy (1677) : *A New Dictionary, French and English with another English and French: according to the present use and modern orthography of the French, etc.*, Londres, Thomas Basset, 1 volume.

RICHELET, César-Pierre (1680) : *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise. Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes: Avec les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. Le tout tiré de l'usage et des bons Auteurs de la langue françoise*, Genève, Jean Herman Wiederhold, 2 volumes.

ANNEXE – Échantillon de base

<i>Royal Dictionary (1699)</i> Abel Boyer	<i>Dictionnaire de l'Académie française,</i> <i>dedié au Roy (1694)</i>
1. S'ABBATRE, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif (91, tome 1) ¹⁶⁸
2. Abbatu,uë, <i>Adj.</i>	ABBATTU,UE. part. (91, tome 1)
3. ABBATURES, <i>S. F.</i>	Ø
4. ABBE, <i>S. M.</i>	ABBÉ. s. m. (2, tome 1)
5. ABBECHER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
6. ABBESSE, <i>S. F.</i>	ABBESSE. subst. féminin (2, tome 1)
7. Abbregé,ée, <i>Adj.</i>	Ø
8. Abbregé, <i>S. M.</i>	ABBREGÉ. s. m. v. (129, tome 1)
9. Abbregement, <i>S. M.</i>	Ø
10. ABBREGER, <i>Verb. Act.</i>	ABBREGER. v. a. (129, tome 1)
11. Abbreviateur, <i>S. M.</i>	ABBREVIATEUR. s. m. v. (129, tome 1)
12. Abbreviation, <i>S. F.</i>	ABBREVIATION. sub. f. v. (129, tome 1)
13. Abbreuvé,ée	Ø
14. ABBREUVER, <i>Verb. Act.</i>	ABBREUVER. v. a. (107, tome 1)
15. S'abbreuver, <i>Verb. Recip.</i>	Ø
16. Abbreuvoir, <i>S. M.</i>	ABBREUVOIR. s. m. (107, tome 1)
17. ABRUTI,ie, <i>Adj.</i>	ABRUTI,IE. part. (135, tome 1)
18. ABRUTIR, <i>Verb. Act.</i>	ABRUTIR. v. a. (134, tome 1)
19. S'ABRUTIR, <i>Verb. Recip.</i>	Sous le verbe actif
20. Abbrutissement, <i>S. M.</i>	ABRUTISSEMENT. s. m. v. (135, tome 1)
21. ABC, <i>S. M.</i>	ABC. s. m. (3, tome 1)
22. ABDICATION, <i>Subst.</i>	ABDICTION. s. f. v. (3, tome 1)
23. Abdiqué,ée, <i>Adj.</i>	ABDIQUÉ,ÉE. part. (3, tome 1)
24. ABDIQUER, <i>Verb. Act.</i>	ABDIQUER. v. act. (3, tome 1)
25. Abécédaire, <i>Adj.</i>	ABÉCÉDAIRE. adj. de tout genre (3, tome 1)
26. ABEILLE, <i>S. F.</i>	ABEILLE. s. f. (3, tome 1)
27. Abhorré,ée, <i>Adj.</i>	Ø
28. ABHORRER, <i>Verb. Act.</i>	ABHORRER. v. act. (571, tome 1)
29. ABJECT, <i>Adj.</i>	ABJECT,ECTE. adj. (3, tome 1)
30. Abjection, <i>S. F.</i>	ABJECTION. s. f. (3, tome 1)
31. ABJURATION, <i>Subst.</i>	ABJURATION. s. f. v. (617, tome 1)
32. ABJURER, <i>Verb. Act.</i>	ABJURER. v. a. (617, tome 1)
33. ABLATIF, <i>S. M.</i>	ABLATIF. s. m. (3, tome 1)
34. ABLE, ou Ablette, <i>S. F.</i>	Ø
35. ABLUTION, <i>S. F.</i>	ABLUTION. s. f. (3, tome 1)
36. ABNEGATION, <i>S. F.</i>	ABNEGATION. s. f. v. (121, tome 2)
37. ABOLI,ie, <i>Adj.</i>	ABOLI,IE. part. (4, tome 1)
38. ABOLIR, <i>Verb. Act.</i>	ABOLIR. v. act. (4, tome 1)
39. S'Abolir, <i>Verb. Recip.</i>	Sous le verbe actif
40. Abolissement, <i>S. M. ou, Abolition, S. F.</i>	ABOLISSEMENT. s. m. v. (4, tome 1) ABOLITION. s. f. v. (4, tome 1)
41. ABOMINABLE, <i>Adj.</i>	ABOMINABLE. adj. de tout genre (4, tome 1)
42. Abominablement, <i>Adv.</i>	ABOMINABLEMENT. adv. (4, tome 1)
43. Abomination, <i>S. F.</i>	ABOMINATION. subst. f. (4, tome 1)
44. ALISE, <i>S. F.</i>	ALIZE. s. f. (28, tome 1)
45. Alisier, <i>S. M.</i>	ALIZIER. s. m. (28, tome 1)
46. Alité,ée, <i>Adj.</i>	ALITTÉ,ÉE. part. (656, tome 1)
47. ALITER, <i>Verb. Act.</i>	ALITTER. v. a. (656, tome 1)
48. S'aliter, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif

¹⁶⁸ Comme le dictionnaire de la Compagnie est classé par racines, nous indiquons la page où se trouve l'entrée.

49. ALIZEZ, <i>Adj.</i>	Ø
50. ALKALI, <i>S. M.</i>	Ø
51. Alkaliser, <i>Verb. Act.</i>	Ø
52. ALKEKENGI, <i>S. M.</i> ou Alcucange, <i>S. F.</i>	Ø
53. Alleché,ée, <i>Adj.</i>	ALLECHÉ,ÉE. part. (28, tome 1)
54. Allechement, <i>S. M.</i>	ALLECHEMENT. s. m. v. (28, tome 1)
55. ALLECHER, <i>Verb. Act.</i>	ALLECHER. v. act. (28, tome 1)
56. ALLEE, <i>S. F.</i>	sous ALLÉES & VENUES. s. f. pluriel (31, tome 1)
57. ALLEGATION, <i>S. F.</i>	ALLEGATION. s. f. (28, tome 1)
58. ALLEGE, <i>S. F.</i>	Ø
59. ALLEGE,ée, <i>Adj.</i>	ALLEGÉ,ÉE. part. (637, tome 1)
60. Allegement, <i>S. M.</i>	ALLEGEMENT. s. m. v. (637, tome 1)
61. ALLEGER, <i>Verb. Act.</i>	ALLEGER. v. a. (637, tome 1)
62. ALLEGERIR ou ALLEGIR, <i>Verb. Act.</i>	Ø
63. ALLEGORIE, <i>S. F.</i>	ALLEGORIE. s. f. (28, tome 1)
64. Allegorique, <i>Adj.</i>	ALLEGORIQUE. adj. de tout genre (28, tome 1)
65. Allegoriquement, <i>Adv.</i>	ALLEGORIQUEMENT. adv. (28, tome 1)
66. ALLEGORISER, <i>Verb. Act.</i>	ALLEGORISER. v. act. (28, tome 1)
67. Allegorisé,ée, <i>Adj.</i>	ALLEGORISÉ,ÉE. part. (28, tome 1)
68. Allegoriste, <i>S. M.</i>	ALLEGORISTE. s. m. (28, tome 1)
69. ALLEGUE,ée, <i>Adj.</i>	ALLEGUÉ,ÉE. part. pass. (28, tome 1)
70. ALLEGUER, <i>Verb. Act.</i>	ALLEGUER. v. act. (28, tome 1)
71. ALLELUIA, <i>S. M.</i>	ALLELUIA. s. m. (28, tome 1)
72. ALLEMANDE, <i>S. F.</i>	ALLEMANDE. s. f. (28, tome 1)
73. ARMELINE, <i>S. F.</i>	HERMINE. s. f. (561, tome 1)
74. ARMEMENT, <i>S. M.</i>	ARMEMENT. s. m. (54, tome 1)
75. ARMENIENNE, <i>S. F.</i>	Ø
76. ARMER, <i>Verb. Act.</i>	ARMER. v. a. (54, tome 1)
77. S'Armer, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
78. Armet, <i>S. M.</i>	ARMET. s. m. (54, tome 1)
79. Armillaire, <i>Adj.</i>	ARMILLAIRE. adjectif. (54, tome 1)
80. ARMOIRE, <i>S. F.</i>	ARMOIRE. s. f. (55, tome 1)
81. ARMOIRES, <i>S. F.</i>	ARMOIRES. s. f. (53, tome 1)
82. ARMOISE, <i>S. F.</i>	ARMOISE. s. f. (55, tome 1)
83. ARMONIAC ou Ammoniac, <i>S. M.</i>	ARMONIAC, selon quelques-uns, <i>Ammoniac</i> , adj. m. (55, tome 1)
84. ARMORIAL, <i>S. M.</i>	ARMORIAL. s. m. (53, tome 1)
85. Armorié,ée, <i>Adj.</i>	Ø
86. ARMORIER, <i>Verb. Act.</i>	ARMORIER. v. a. (53, tome 1)
87. ARMURE, <i>S. F.</i>	ARMURE. s. f. (54, tome 1)
88. Armurier, <i>S. M.</i>	ARMURIER. s. m. (54, tome 1)
89. AROMATES, <i>S. M.</i>	AROMATE. s. m. (55, tome 1)
90. Aromatique, <i>Adj.</i>	AROMATIQUE. adj. de tout genre (55, tome 1)
91. ARONDE, <i>S. F.</i>	ARONDE. s. f. (55, tome 1)
92. Arondeliere, <i>Subst.</i>	Ø
93. ARPENT, <i>S. M.</i>	ARPENT. s. m. (55, tome 1)
94. Arpentage, <i>S. M.</i>	ARPENTAGE. s. m. v. (55, tome 1)
95. Arpenté,ée, <i>Adj.</i>	ARPENTÉ,ÉE. part. (55, tome 1)
96. ARPENTER, <i>Verb. Act.</i>	ARPENTER. v. a. (55, tome 1)
97. Arpenteur, <i>S. M.</i>	ARPENTEUR. s. m. v. (55, tome 1)
98. ARQUE,ée, <i>Adj.</i>	Ø
99. Arquebusade, <i>S. F.</i>	ARQUEBUSADE. s. f. v. (50, tome 1)
100. ARQUEBUSE, <i>S. F.</i>	ARQUEBUSE. s. f. (50, tome 1)

101. Arquebuser, <i>Verb. Act.</i>	ARQUEBUSER. v. act. (50, tome 1)
102. Arquebusier, <i>S. M.</i>	ARQUEBUSIER. s. m. (50, tome 1)
103. ARQUER, <i>Verb. Neut.</i>	∅
104. Arraché,ée, <i>Adj.</i>	ARRACHÉ,ÉE. part. (55, tome 1)
105. Arrachement, <i>S. M.</i>	∅
106. D'Arrache-pied, <i>Adv.</i>	D'ARRACHE-PIED. adv. (55, tome 1)
107. AUSTERE, <i>Adj.</i>	AUSTERE. adj. de tout genre (72, tome 1)
108. Austerement, <i>Adv.</i>	AUSTEREMENT. adv. (72, tome 1)
109. Austerité, <i>S. F.</i>	AUSTERITÉ. sub. f. (72, tome 1)
110. AUSTRAL,ale, <i>Adj.</i>	AUSTRAL,ALE. adj. (72, tome 1)
111. AUSTRUCHE, <i>S. F.</i>	AUSTRUCHE. s. f. (72, tome 1)
112. AUTAN, <i>S. M.</i>	AUTAN. s. m. (72, tome 1)
113. AUTANT, <i>Adv.</i>	AUTANT. adv. (529, tome 2)
114. AUTEL, <i>S. M.</i>	AUTEL. s. m. (72, tome 1)
115. AUTHENTIQUE, <i>Adj.</i>	AUTHENTIQUE. adj. de tout genre (72, tome 1)
116. Authentique, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif
117. Authentiquement, <i>Adv.</i>	AUTHENTIQUEMENT. adv. (72, tome 1)
118. AUTHENTIFIER, <i>Verb. Act.</i>	AUTHENTIFIER. v. a. (73, tome 1)
119. BORDÉE, <i>S. F.</i>	BORDÉE. s. f. (113, tome 1)
120. BORDEL	BORDEAU, BORDEL. s. m. (114, tome 1)
121. Bordelage, <i>S. M.</i>	∅
122. Bordelier, <i>S. M.</i>	BORDELIER. s. m. (114, tome 1)
123. BORDER, <i>Verb. Act.</i>	BORDER. v. a. (113, tome 1)
124. Bordereau, <i>S. M.</i>	BORDEREAU. s. m. (114, tome 1)
125. BORDURE, <i>S. F.</i>	BORDURE. s. f. (113, tome 1)
126. BOREAL,ale, <i>Adj.</i>	∅
127. BORÉE, <i>S. M.</i>	∅
128. BORGNE, <i>Adj.</i>	BORGNE (adj. m. & f.) (114, tome 1)
129. Borgne, <i>S. M.</i>	exemple sous l'adjectif
130. Borgnesse, <i>S. F.</i>	BORGNESSE. s. f. (114, tome 1)
131. BORNE, <i>S. F.</i>	BORNE. s. f. (114, tome 1)
132. Borné,ée, <i>Adj.</i>	BORNÉ,ÉE. part. (114, tome 1)
133. BORNER, <i>Verb. Act.</i>	BORNER. v. a. (114, tome 1)
134. Se Borner, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
135. BOSQUET, <i>S. M.</i>	BOSQUET. s. m. (109, tome 1)
136. Bossage, <i>S. M.</i>	BOSSAGE. s. m. (115, tome 1)
137. BOSSE, <i>S. F.</i>	BOSSE. s. f. (115, tome 1)
138. BOSSEMAN, <i>S. M.</i>	∅
139. BOSSETTE, <i>S. F.</i>	BOSSETTE. s. f. (115, tome 1)
140. BOSSU,uë, <i>Adj. & Subst.</i>	BOSSU, BOSSUE. adj. (115, tome 1)
141. Bossué,ée, <i>Adj.</i>	BOSSUÉ,ÉE. part. (115, tome 1)
142. BOSSUER, <i>Verb. Act.</i>	BOSSUER. v. a. (115, tome 1)
143. BOT, <i>Adj. M.</i>	BOT. adj. (115, tome 1)
144. Bot, <i>S. M.</i>	∅
145. BOTANIQUE, <i>Adj.</i>	∅
146. Botanique, <i>Adj.</i>	∅
147. BOTANISTE, <i>S. M.</i>	∅
148. BOTTE ou BOTE, <i>S. F.</i>	BOTTE. s. f. (115, tome 1)
149. Botté,ée, <i>Adj.</i>	∅
150. Bottelage, <i>S. M.</i>	BOTTELAGE. s. m. v. (115, tome 1)
151. BOTTELER, <i>Verb. Act.</i>	BOTTELER. v. a. (115, tome 1)
152. Botteleur, <i>S. M.</i>	BOTTELEUR. s. m. (115, tome 1)
153. BOTTER, <i>Verb. Act.</i>	BOTTER. v. a. (115, tome 1)

154. Se boter, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
155. BOTTINE, <i>S. F.</i>	BOTTINE. s. f. (115, tome 1)
156. BOUC, <i>S. M.</i>	BOUC. s. m. (115, tome 1)
157. BOUCAN, <i>S. M.</i>	BOCCAN. s. m. (106, tome 1)
158. Caqueter, <i>Verb. Neut.</i>	CAQUETER. v. n. (146, tome 1)
159. Caqueteur, <i>S. M.</i>	CAQUETEUR,EUSE. (146, tome 1)
160. Caqueteuse, <i>S. F.</i>	CAQUETEUR,EUSE. (146, tome 1)
161. Caquetoire, <i>S. F.</i>	Ø
162. Caquette, <i>S. F.</i>	Ø
163. CAR	CAR (146, tome 1)
164. CARABIN, <i>S. M.</i>	CARABIN. s. m. (146, tome 1)
165. Carabinade, <i>S. F.</i>	CARABINADE. s. f. (146, tome 1)
166. CARABINE, <i>S. F.</i>	CARABINE. s. f. (146, tome 1)
167. CARACOL, <i>S. M.</i>	CARACOL. s. m. (146, tome 1)
168. CARACOLER, <i>Verb. Neut.</i>	CARACOLER. v. n. (146, tome 1)
169. CARACTÈRE, <i>S. M.</i>	CARACTERE. s. m. (146, tome 1)
170. Caractérisé,ée, <i>Adj.</i>	CARACTERISÉ,ÉE. part. (146, tome 1)
171. CARACTERISER, <i>V. Act.</i>	CARACTERISER. v. a. (146, tome 1)
172. Caractéristique, <i>Adj.</i>	CARACTERISTIQUE (146, tome 1)
173. CARAFE, <i>S. F.</i>	CARAFE. s. f. (146, tome 1)
174. CARAFON, <i>S. M.</i>	CARAFON. s. m. (146, tome 1)
175. CARAMEL, <i>S. M.</i>	Ø
176. CARAMOUSSAL, <i>S. M.</i>	Ø
177. CARAQUE, <i>S. F.</i>	CARAQUE. sub. f. (146, tome 1)
178. Caraquon, <i>S. M.</i>	Ø
179. CARAT, <i>S. M.</i>	CARAT. s. m. (146, tome 1)
180. CARAVANE, <i>S. F.</i>	CARAVANE. s. f. (146, tome 1)
181. CARAVELLE, <i>S. F.</i>	CARAVELLE. s. f. (146, tome 1)
182. CARBATINE, <i>S. F.</i>	Ø
183. CARBONNADE, <i>S. F.</i>	CARBONNADE. s. f. (170, tome 1)
184. CARCAN, <i>S. M.</i>	CARCAN. s. m. (147, tome 1)
185. CARCASSE, <i>S. F.</i>	CARCASSE. s. f. (147, tome 1)
186. CARDE, <i>S. F.</i>	CARDE. s. f. (170, tome 1)
187. CARDE, <i>S. F.</i>	CARDE. s. f. (170, tome 1)
188. Cardé,ée, <i>Adj.</i>	CARDÉE,ÉE. part. (170, tome 1)
189. Cardée, <i>S. F.</i>	Ø
190. CARDER, <i>Verb. Act.</i>	CARDER. v. a. (170, tome 1)
191. Cardeur, <i>S. M.</i> Cardeuse, <i>S. F.</i>	CARDEUR. s. m. (170, tome 1)
192. CARDIAQUE, <i>Adj.</i>	CARDIAQUE. adj. de tout genre (147, tome 1)
193. Cardiaque, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
194. CARDIER, <i>S. M.</i>	Ø
195. CARDINAL,ale, <i>Adj.</i>	CARDINAL. adj. (147, tome 1)
196. Cardinal, <i>S. M.</i>	CARDINAL. s. m. (147, tome 1)
197. Cardinalat, <i>S. M.</i>	CARDINALAT. s. m. (147, tome 1)
198. CARDON, <i>S. M.</i>	CARDON. s. m. (170, tome 1)
199. CARÊME, <i>S. M.</i>	QUARESME. On écrit <i>Caresme</i> . s. m. (349, tome 2)
200. CARENAGE, <i>S. M.</i>	Ø
201. CARENE, <i>S. F.</i>	CARENE. s. f. (147, tome 1)
202. CARENER, <i>Verb. Act.</i>	CARENER. v. a. (147, tome 1)
203. Caressant,ante, <i>Adj.</i>	CARESSANT,ANTE. adj. v. (147, tome 1)
204. Caressé,ée, <i>Adj.</i>	CARESSÉ,ÉE. part. (147, tome 1)
205. CARESSER, <i>Verb. Act.</i>	CARESSER. v. a. (147, tome 1)
206. CIRQUE, <i>S. M.</i>	CIRQUE. subst. m. (156, tome 1)

207. CIRURE, <i>S. F.</i>	CIRÛRE. s. f. (192, tome 1)
208. CISAILLER, <i>Verb. Act.</i>	CISAILLER. s. f. (193, tome 1)
209. CISAILLES, <i>S. F.</i>	CISAILLE. s. f. (193, tome 1)
210. CISEAU, <i>S. M.</i>	CISEAU. s. m. (193, tome 1)
211. Ciselé,ée, <i>Adj.</i>	CISELÉ,ÉE. part. pass. (193, tome 1)
212. CISELER, <i>Verb. Act.</i>	CISELER. v. a. (193, tome 1)
213. Ciselure, <i>S. F.</i>	CISELURE. s. f. v. (193, tome 1)
214. CISTRE, <i>S. M.</i>	Ø
215. CITADELLE, <i>S. F.</i>	CITADELLE. s. f. (193, tome 1)
216. Citadin, <i>S. M.</i> Citadine, <i>S. F.</i>	CITADIN,INE. s. (193, tome 1)
217. CITATION, <i>S. F.</i>	CITATION. sub. f. v. (194, tome 1)
218. CITé, <i>S. F.</i>	CITÉ. s. f. (193, tome 1)
219. Cité,ée, <i>Adj.</i>	CITÉ,ÉE. partic. pass. (194, tome 1)
220. CITER, <i>Verb. Act.</i>	CITER. v. a. (193, tome 1)
221. CITERIEUR, <i>re, Adj.</i>	Ø
222. CITERNE, <i>S. F.</i>	CISTERNE. s. f. (193, tome 1)
223. CITOYEN, <i>enne, S.</i>	CIToyEN,ENNE. s. (193, tome 1)
224. CITRON, <i>S. M.</i>	CITRON. s. m. (194, tome 1)
225. Citronné,ée, <i>Adj.</i>	Ø
226. CITRONNIER, <i>S. M.</i>	CITRONNIER. s. m. (194, tome 1)
227. CITROUILLE, <i>S. F.</i>	CITROUILLE. s. f. (194, tome 1)
228. CIVADE, <i>S. F.</i>	Ø
229. CIVADIÉRE, <i>S. F.</i>	Ø
230. CIVé, <i>S. M.</i>	CIVÉ. sub. m. (194, tome 1)
231. CIVETTE, <i>S. F.</i>	CIVETTE. s. f. (194, tome 1)
232. CIVIERE, <i>S. F.</i>	CIVIERE. sub. f. (194, tome 1)
233. CIVIL, <i>ile, Adj.</i>	CIVIL,ILE. adj. (193, tome 1)
234. Civilement, <i>Adv.</i>	CIVILEMENT. adv. (193, tome 1)
235. Civilisé,ée, <i>Adj.</i>	CIVILISÉ,ÉE. part. pass. (193, tome 1)
236. CIVILISER, <i>Verb. Act.</i>	CIVILISER. v. act. (193, tome 1)
237. CIVILITÉ, <i>S. F.</i>	CIVILITÉ. s. f. (193, tome 1)
238. CIVIQUE, <i>Adj.</i>	CIVIQUE, adj. f. (193, tome 1)
239. CLABAUD, <i>S. M.</i>	CLABAUD. s. m. (194, tome 1)
240. CLABAUDER, <i>Verb. Neut.</i>	CLABAUDER. v. n. (194, tome 1)
241. Clabauderie, <i>S. F.</i>	CLABAUDERIE. s. f. v. (194, tome 1)
242. Clabaudeur, <i>S. M.</i>	CLABAUDEUR. s. m. v. (194, tome 1)
243. CLAIE, <i>S. F.</i>	CLAYE. s. f. (197, tome 1)
244. Claion, <i>S. M.</i>	CLAYON. s. m. (197, tome 1)
245. CLAIRE, <i>claire, Adj.</i>	CLAIR,AIRE. adj. (194, tome 1)
246. CLAIR, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
247. Se contenir, <i>Verb. Recip.</i>	SE CONTENIR (546, tome 2)
248. CONTENT, <i>ente, Adj.</i>	CONTENT,ENTE. subst. m. v. (240, tome 1)
249. Contenté,ée, <i>Adj.</i>	CONTENTÉ,ÉE. part. (240, tome 1)
250. Contentement, <i>Adv.</i>	CONTENTEMENT. subst. m. v. (240, tome 1)
251. CONTENTER, <i>Verb. Act.</i>	CONTENTER. v. act. (240, tome 1)
252. Se contenter, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
253. CONTENTIEUX, <i>euse, Adj.</i>	CONTENTIEUX,EUSE. adj. (240, tome 1)
254. CONTENTION, <i>S. F.</i>	CONTENTION. s. f. (240, tome 1)
255. CONTENU, <i>uë, Adj.</i>	CONTENU,UE. part. (546, tome 2)
256. Contenu, <i>S. M.</i>	CONTENU. s. m. v. (546, tome 2)
257. CONTER, <i>Verb. Act.</i>	CONTER. v. act. (239, tome 1) COMPTER. v. a. (223, tome 1)
258. Contestable, <i>Adj.</i>	CONTESTABLE. adj. v. (241, tome 1)
259. Contestant, <i>ante, Adj.</i>	CONTESTANT,ANTE. adj. v. (241, tome 1)

260. CONTESTATION, <i>S. F.</i>	CONTESTATION. s. f. v. (241, tome 1)
261. Conteste, <i>S. F.</i>	CONTESTE. s. f. v. (241, tome 1)
262. Contesté,ée, <i>Adj.</i>	CONTESTÉ,ÉE. part. pass. (241, tome 1)
263. CONTESTER, <i>Verb. Act.</i>	CONTESTER. v. act. (241, tome 1)
264. CONTEUR, <i>S. M.</i>	CONTEUR,EUSE. s. (239, tome 1)
265. CONTEXTURE, <i>S. F.</i>	CONTEXTURE. s. m. (567, tome 2)
266. CONTIGU, uë, <i>Adj.</i>	CONTIGU,ÛE. adj. (241, tome 1)
267. Contiguïté, <i>S. F.</i>	CONTIGUITÉ. s. f. (241, tome 1)
268. CONTINENCE, <i>S. F.</i>	CONTINENCE. s. f. (546, tome 2)
269. Continent,ente, <i>Adj.</i>	CONTINENT,ENTE. adj. v. (546, tome 2)
270. CONTINENT, <i>S. M.</i>	CONTINENT. s. m. (546, tome 2)
271. CONTINGENCE, <i>S. F.</i>	CONTINGENCE. s. f. (241, tome 1)
272. Contingent,ente, <i>Adj.</i>	CONTINGENT,ENTE. adj. (241, tome 1)
273. Contingent, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
274. CONTINU, uë, <i>Adj.</i>	CONTINU,UE. adj. (241, tome 1)
275. Continu, <i>S. M.</i>	∅
276. Continuë, <i>S. F.</i>	CONTINUE. s. f. (241, tome 1)
277. Continuateur, <i>S. M.</i>	CONTINUATEUR. s. m. v. (241, tome 1)
278. Continuation, <i>S. F.</i>	CONTINUATION. s. f. v. (242, tome 1)
279. Continué,ée, <i>Adj.</i>	CONTINUÉ,ÉE. part. pass. (241, tome 1)
280. Continuë,elle, <i>Adj.</i>	CONTINUEL,ELLE. adj. (241, tome 1)
281. Continuellement, <i>Adv.</i>	CONTINUELLEMENT. adv. (241, tome 1)
282. CONTINUER, <i>Verb. Act.</i>	CONTINUER. v. a. (241, tome 1)
283. Continuer, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif
284. Continuité, <i>S. F.</i>	CONTINUITÉ. s. f. (241, tome 1)
285. CONTOIR, <i>S. M.</i>	COMPTOIR. s. m. (224, tome 1)
286. CONTORSION, <i>S. F.</i>	CONTORSION. s. f. v. (573, tome 2)
287. CONTOUR, <i>S. M.</i>	CONTOUR. s. m. (578, tome 2)
288. CONTOURNER, <i>Verb. Act.</i>	CONTOURNER. v. act. (578, tome 2)
289. CROISADE, <i>S. F.</i>	CROISADE. s. f. (291, tome 1)
290. Croisé,ée, <i>Adj.</i>	CROISÉ,ÉE. part. (291, tome 1)
291. Croisé, <i>S. M.</i>	sous le participe
292. CROISÉE, <i>S. F.</i>	CROISÉE. s. f. (291, tome 1)
293. CROISER, <i>Verb. Act.</i>	CROISER. v. act. (291, tome 1)
294. Se croiser, <i>Verb. Recip.</i>	SE CROISER. v. n. p. (291, tome 1)
295. CROISETTE, <i>S. F.</i>	∅
296. Croisillon, <i>S. M.</i>	∅
297. Croissance, <i>S. F.</i>	CROISSANCE. s. f. (290, tome 1)
298. Croissant, <i>S. M.</i>	CROISSANT. s. m. (290, tome 1)
299. CROÏTRE, <i>Verb. Neut.</i>	CROÏSTRE. v. n. (289, tome 1)
300. Croître, <i>Verb. Act.</i>	sous le verbe neutre
301. CROIX, <i>S. F.</i>	CROIX. s. f. (290, tome 1)
302. Croix-de-par-Dieu, <i>S. F.</i>	CROIX DE PAR DIEU. s. f. (291, tome 1)
303. Croquant, <i>S. M.</i>	CROQUANT. s. m. (288, tome 1)
304. CROQUER, <i>Verb. Neut.</i>	CROQUER. v. n. (288, tome 1)
305. CROQUER, <i>Verb. Act.</i>	CROQUER. v. act. (288, tome 1)
306. Croquet, <i>S. M.</i>	CROQUET (288, tome 1)
307. Croqueur, <i>S. M.</i>	∅
308. CROQUIGNOLE, <i>S. F.</i>	CROQUIGNOLLE. s. f. (288, tome 1)
309. CROSSE, <i>S. F.</i>	CROSSE. s. m. (292, tome 1)
310. Crossé,ée, <i>Adj.</i>	CROSSÉ,ÉE. adj. (292, tome 1)
311. Crosser, <i>Verb. Neut.</i>	CROSSER. v. n. (292, tome 1)
312. Crosseur, <i>S. M.</i>	CROSSEUR. s. m. v. (292, tome 1)
313. CROTTE, <i>S. F.</i>	CROTTE. s. f. (292, tome 1)

314. Crotté,ée, <i>Adj.</i>	CROTTÉ,ÉE. part. pass. (292, tome 1)
315. CROTTER, <i>Verb. Act.</i>	CROTTER. v. a. (292, tome 1)
316. Croulant,te, <i>Adj.</i>	CROULANT,ANTE. adj. (292, tome 1)
317. Croulement, <i>Adv.</i>	CROULEMENT. s. m. v. (292, tome 1)
318. CROULER, <i>Verb. Neut.</i>	CROULER. v. n. (292, tome 1)
319. CROUPADE, <i>S. F.</i>	Ø
320. CROUPE, <i>S. F.</i>	CROUPE. s. f. (292, tome 1)
321. CROUPIER, <i>S. M.</i>	CROUPIER. s. m. (292, tome 1)
322. Croupière, <i>S. F.</i>	CROUPIERE. s. f. (292, tome 1)
323. CROUPION, <i>S. M.</i>	CROUPION. s. m. (292, tome 1)
324. Departi,ie, <i>Adj.</i>	DÉPARTI,IE. part. (189, tome 2)
325. DEPARTIR, <i>Verb. Act.</i>	DÉPARTIR. v. a. (189, tome 2)
326. Se DEPARTIR de, <i>Verb. Recip.</i>	DÉPARTIR, SE DÉPARTIR. v. n. p. (189, tome 2)
327. Depassé,ée, <i>Adj.</i>	DEPASSÉ,ÉE. part. (195, tome 2)
328. DEPASSER, <i>Verb. Act.</i>	DEPASSER. v. a. (195, tome 2)
329. Depavé,ée, <i>Adj.</i>	DÉPAVÉ,ÉE. part. (202, tome 2)
330. DEPAVER, <i>Verb. Act.</i>	DÉPAVER. v. a. (202, tome 2)
331. Depecé,ée, <i>Adj.</i>	DÉPECÉ,ÉE. part. (234, tome 2)
332. DEPECER, <i>Verb. Act.</i>	DÉPECER. v. a. (234, tome 2)
333. DEPêche, <i>S. F.</i>	DEPESCHE. s. f. v. (363, tome 1)
334. Depêché,ée, <i>Adj.</i>	DEPESCHÉ,ÉE. part. (363, tome 1)
335. DEPêCHER, <i>Verb. Act.</i>	DEPESCHER. v. act. (363, tome 1)
336. Se dépêcher, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
337. DEPEINDRE, <i>Verb. Act.</i>	DÉPEINDRE. v. a. (208, tome 2)
338. Depeint,einte, <i>Adj.</i>	DÉPEINT,TE. part. (208, tome 2)
339. Dependammenent, <i>Adv.</i>	DÉPENDAMMENENT. adv. (211, tome 2)
340. DEPENDANCE, <i>S. F.</i>	DÉPENDANCE. s. f. (211, tome 2)
341. Dependant,ante, <i>Adj.</i>	DÉPENDANT,ANTE. adj. (211, tome 2)
342. DEPENDRE, <i>Verb. Neut.</i>	DÉPENDRE. v. n. (211, tome 2)
343. DEPENDRE, <i>Verb. Act.</i>	DÉPENDRE. v. a. (211, tome 2)
344. Dependu,üe, <i>Adj.</i>	DÉPENDU,UE. part. (211, tome 2)
345. DEPENS, <i>S. M.</i>	DESPENS. s. m. p. (321, tome 1)
346. DEPENSE, <i>S. F.</i>	DESPENSE. s. f. v. (321, tome 1)
347. Depensé,ée, <i>Adj.</i>	DESPENSÉ,ÉE. part. (321, tome 1)
348. DEPENSER, <i>Verb. Act.</i>	DESPENSER. v. act. (321, tome 1)
349. Depensier, <i>S. M.</i> Depensière, <i>S. F.</i>	DESPENSIER,ERE. subst. (321, tome 1)
350. Deperi,ie, <i>Adj.</i>	DÉPERI,IE (221, tome 2)
351. DEPERIR, <i>Verb. Neut.</i>	DÉPERIR. v. n. (221, tome 2)
352. Deperissement, <i>S. M.</i>	DÉPERISSEMENT. s. m. v. (221, tome 2)
353. Depétré,ée, <i>Adj.</i>	DEPESTRÉ,ÉE. part. (363, tome 1)
354. DEPETRER, <i>Verb. Act.</i>	DEPESTRER. v. act. (363, tome 1)
355. Se depêtrer, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
356. Depeuplé,ée, <i>Adj.</i>	DÉPEUPLÉ,ÉE. part. (228, tome 2)
357. DEPEUPLER, <i>Verb. Act.</i>	DÉPEUPLER. v. a. (228, tome 2)
358. Depilation, <i>S. F.</i>	Ø
359. Depilatoire, <i>S. M.</i>	DEPILATOIRE. s. m. (266, tome 2)
360. DEPILER, <i>Verb. Act.</i>	DEPILER. v. a. (266, tome 2)
361. DéPIQUER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
362. DEPIT, <i>S. M.</i>	DEPIT, ou DESPIT. s. m. (315, tome 1)
363. Depité,ée, <i>Adj.</i>	DEPITÉ,ÉE. part. (315, tome 1)
364. DEPITER, <i>Verb. Act.</i>	sous le verbe pronominal
365. Se Depiter, <i>Verb. Recip.</i>	SE DEPITER. v. n. p. (315, tome 1)
366. Depiteux,euse, <i>Adj.</i>	DEPITEUX,EUSE. adj. (315, tome 1)
367. Deplacé,ée, <i>Adj.</i>	DEPLACÉ,ÉE. part. (245, tome 2)

368. <i>DEPLACER, Verb. Act.</i>	DÉPLACER. v. a. (245, tome 2)
369. <i>Donneur, S. M.</i>	Ø
370. <i>Donneuse, S. F.</i>	Ø
371. <i>DONT</i>	DONT (343, tome 1)
372. <i>Dontable, Adj.</i>	Ø
373. <i>Donté,ée, Adj.</i>	DOMTÉ,ÉE. part. (340, tome 1)
374. <i>DONTER, Verb. Act.</i>	DOMTER. v. a. (340, tome 1)
375. <i>Donteur, S. M.</i>	DOMTEUR. s. m. v. (340, tome 1)
376. <i>DONZELLE, S. F.</i>	Ø
377. <i>DORADE, S. F.</i>	DORADE. s. f. (153, tome 2)
378. <i>Doré,ée, Adj.</i>	DORÉ,ÉE. part. (153, tome 2)
379. <i>Dorenavant ou Doresenavant, Adv.</i>	DORESNAVANT. adv. de temps (65, tome 1)
380. <i>DORER, Verb. Act.</i>	DORER. v. a. (153, tome 2)
381. <i>Doreur, S. M.</i>	DOREUR. s. m. (153, tome 2)
382. <i>Doreuse, S. F.</i>	Ø
383. <i>Dorloté,ée, Adj.</i>	DORLOTÉ,ÉE. part. (343, tome 1)
384. <i>DORLOTER, Verb. Act.</i>	DORLOTER. v. a. (343, tome 1)
385. <i>Se dorloter, Verb. Recip.</i>	exemple sous le verbe actif
386. <i>Dormant,ante, Adj.</i>	DORMANT,ANTE. adj. v. (344, tome 1)
387. <i>Dormeur, S. M. Dormeuse F.</i>	DORMEUR,EUSE. f. (344, tome 1)
388. <i>DORMIR, Verb. Neut.</i>	DORMIR. v. n. (343, tome 1)
389. <i>Dormitif, Adj. & Subst.</i>	DORMITIF. adj. (343, tome 1)
390. <i>Dortoir, S. M.</i>	DORTOIR. s. m. (343, tome 1)
391. <i>DORURE, S. F.</i>	DORURE. s. f. (153, tome 2)
392. <i>DOS, S. M.</i>	DOS, s. m. (344, tome 1)
393. <i>DOSE, S. F.</i>	DOSE. s. f. (345, tome 1)
394. <i>DOSSE, S. F.</i>	Ø
395. <i>DOSSIER, S. M.</i>	DOSSIER. s. m. (345, tome 1)
396. <i>Dossieré, S. F.</i>	Ø
397. <i>DOT, S. F.</i>	DOT. s. f. (345, tome 1)
398. <i>Dotal,ale, Adj.</i>	DOTAL,ALE. adj. (345, tome 1)
399. <i>DOTER, Verb. Act.</i>	DOTER. v. a. (345, tome 1)
400. <i>DOÛAIRE, S. M.</i>	DOUAIRE. s. m. (345, tome 1)
401. <i>Douairière, S. F.</i>	DOÛAIRIERE. s. f. (345, tome 1)
402. <i>DOÛANE, S. F.</i>	DOUANE. s. m. (345, tome 1)
403. <i>Dotianier, S. M.</i>	DOUANIER. s. m. (345, tome 1)
404. <i>ENçà, Adv.</i>	Ø
405. <i>Encagé,ée, Adj.</i>	Ø
406. <i>ENCAGER, V. Act.</i>	ENCAGER. v. act. (139, tome 1)
407. <i>Encaissé,ée, Adj.</i>	ENCAISSÉ,ÉE. part. pass. (140, tome 1)
408. <i>ENCAISSER, Verb. Act.</i>	ENCAISSER. v. a. (140, tome 1)
409. <i>ENCAN, S. M.</i>	ENCAN. s. m. (366, tome 1)
410. <i>Encanaillé,ée, Adj.</i>	ENCANAILLÉ,ÉE. part. pass. (675, tome 1)
411. <i>S'ENCAILLER, Verb. Recip.</i>	ENCANAILLER, s'ENCANAILLER. v. n. (675, tome 1)
412. <i>Encaqué,ée, Adj.</i>	ENCAQUÉ,ÉE. part. pass. (146, tome 1)
413. <i>ENCAQUER, Verb. Act.</i>	ENCAQUER. v. act. (146, tome 1)
414. <i>ENCASTELÉ, Adj.</i>	ENCASTELÉ,ÉE. part. (366, tome 1)
415. <i>Encastelure, S. F.</i>	ENCASTELURE. s. f. (367, tome 1)
416. <i>Encavé,ée, Adj.</i>	ENCAVÉ,ÉE. participe (150, tome 1)
417. <i>Encavement, S. M.</i>	Ø
418. <i>ENCAVER, Verb. Act.</i>	ENCAVER. v. act. (150, tome 1)
419. <i>ENCEINDRE, Verb. Act.</i>	ENCEINDRE. v. a. (153, tome 1)
420. <i>Enceint,te, Adj.</i>	ENCEINT. part. (153, tome 1)

421. Enceinte, <i>Adj.</i>	ENCEINTE. adj. f. (153, tome 1)
422. Enceinte, <i>S. F.</i>	ENCEINTE. s. f. (153, tome 1)
423. ENCENS, <i>S. M.</i>	ENCENS. s. m. (367, tome 1)
424. Encensé,ée, <i>Adj.</i>	ENCENSÉ,ÉE. part. (367, tome 1)
425. Encensement, <i>Adv.</i>	ENCENSEMENT. s. m. v. (367, tome 1)
426. ENCENSER, <i>Verb. Act.</i>	ENCENSER. v. a. (367, tome 1)
427. Encensiere, <i>S. F.</i>	Ø
428. Encensoir, <i>S. M.</i>	ENCENSOIR. s. m. (367, tome 1)
429. Enchaîné,ée, <i>Adj.</i>	ENCHAINÉ,ÉE. part. (159, tome 1)
430. Enchaînement, <i>S. M.</i>	ENCHAINEMENT. s. m. v. (159, tome 1)
431. EMCHAINER, <i>Verb. Act.</i>	ENCHAISNER. v. act. (159, tome 1)
432. Enchaîneure, <i>S. F.</i>	ENCHAINURE. s. f. (159, tome 1)
433. Enchanté,ée, <i>Adj.</i>	ENCHANTÉ,ÉE. part. (167, tome 1)
434. Enchantement, <i>S. M.</i>	ENCHANTEMENT. s. m. v. (167, tome 1)
435. ENCHANTER, <i>Verb. Act.</i>	ENCHANTER. v. act. (167, tome 1)
436. Enchanteresse, <i>S. F.</i>	sous ENCHANTEUR
437. Enchanterie, <i>S. F.</i>	ENCHANTERIE. s. f. v. (167, tome 1)
438. Enchanteur, <i>S. M.</i>	ENCHANTEUR, ENCHANTERESSE. s. v. (167, tome 1)
439. Enchaperonné,ée, <i>Adj.</i>	ENCHAPERONNÉ. part. (169, tome 1)
440. ENCHAPERONNER, <i>Verb. Act.</i>	ENCHAPERONNER. v. act. (169, tome 1)
441. ENCHARGER, <i>Verb. Act.</i>	ENCHARGER. v. a. (172, tome 1)
442. Enchassé,ée, <i>Adj.</i>	ENCHASSÉ,ÉE. part. (174, tome 1)
443. ENCHASSER, <i>Verb. Act.</i>	ENCHASSER. v. act. (174, tome 1)
444. Enchasseure, <i>S. F.</i>	ENCHASSEURE. s. f. (174, tome 1)
445. ENCHÉRE, <i>S. F.</i>	ENCHERE. s. f. (181, tome 1)
446. Encheri,ie, <i>Adj.</i>	ENCHERI,IE. part. (181, tome 1)
447. ENCHERIR, <i>Verb. Act.</i>	ENCHERIR. v. a. (181, tome 1)
448. Encherir, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif
449. Encherissement, <i>S. M.</i>	ENCHERISSEMENT. s. m. v. (181, tome 1)
450. Encherisseur, <i>S. M.</i>	ENCHERISSEUR. s. (181, tome 1)
451. Enchevêtré,ée, <i>Adj.</i>	Ø
452. ENCHEVETRER, <i>V. Act.</i>	ENCHEVESTRETRER. v. act. (178, tome 1)
453. S'enchevêtrer, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
454. Enchevêtrure, <i>S. F.</i>	Ø
455. ENCHIFRENÉ,ée, <i>Adj.</i>	ENCHIFRENÉ,ÉE (367, tome 1)
456. Enchifrenement, <i>S. M.</i>	ENCHIFRENEMENT. s. m. (367, tome 1)
457. Enclavé,ée, <i>Adj.</i>	ENCLAVÉ,ÉE. part. (367, tome 1)
458. Enclave, <i>S. F.</i>	ENCLAVE. s. f. v. (367, tome 1)
459. ENCLAVER, <i>Verb. Act.</i>	ENCLAVER. v. a. (367, tome 1)
460. ENCLIN,ine, <i>Adj.</i>	ENCLIN,INE. adj. (307, tome 1)
461. S'éteindre, <i>Verb. Recip.</i>	exemple sous ESTEINDRE (404, tome 1)
462. Eteint,te, <i>Adj.</i>	ESTEINT,EINTE. part. (404, tome 1)
463. ETENDART, <i>S. M.</i>	ESTENDART. sub. m. (539, tome 2)
464. Etendoir, <i>S. M.</i>	Ø
465. ETENDRE, <i>Verb. Act.</i>	ESTENDRE. v. a. (539, tome 2)
466. S'étendre, <i>Verb. Recip.</i>	S'ESTENDRE. v. n. p. (539, tome 2)
467. Etendu,ué, <i>Adj.</i>	ESTENDU,ÛE. part. pass. (539, tome 2)
468. ETENDUë, <i>S. F.</i>	ESTENDUE. s. f. v. (539, tome 2)
469. ETERNEL,elle, <i>Adj.</i>	ETERNEL,ELLE. adj. (410, tome 1)
470. L'ETERNEL, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
471. Eternelle, <i>S. F.</i>	Ø
472. Eternellement, <i>Adv.</i>	ETERNELLEMENT. adv. (410, tome 1)
473. Eternisé,ée, <i>Adj.</i>	ETERNISÉ,ÉE. part. (411, tome 1)

474.ETERNISER, <i>Verb. Act.</i>	ETERNISER. v. act. (411, tome 1)
475.Eternité, <i>S. F.</i>	ETERNITÉ. s. f. (411, tome 1)
476.ETERNUER, <i>Verb. Neut.</i>	ESTERNUER. v. n. (404, tome 1)
477.Eternüeur, <i>S. M.</i>	Ø
478.Eternüment, <i>S. M.</i>	ESTERNUEMENT, ou ESTERNÜMENT. s. m. v. (404, tome 1)
479.Etêté,ée, <i>Adj.</i>	ETESTÉ,ÉE. part. (558, tome 2)
480.ETÊTER, <i>Verb. Act.</i>	ETESTER. v. act. (558, tome 2)
481.ETEUF, <i>S. M.</i>	ESTOEUF, s. m. (405, tome 1)
482.Etincelant,ante, <i>Adj.</i>	ESTINCELANT,ANTE. adj. v. (404, tome 1)
483.ETINCELLE, <i>S. F.</i>	ESTINCELLE. s. f. (404, tome 1)
484.Etincellement, <i>S. M.</i>	ESTINCELLEMENT. s. m. v. (404, tome 1)
485.ETINCELER, <i>Verb. Neut.</i>	ESTINCELLER. v. n. (404, tome 1)
486.ETIQUE, <i>Adj.</i>	ETIQUE. adj. de tout genre (411, tome 1)
487.ETIQUETTE, <i>S. F.</i>	ETIQUETTE. s. f. (411, tome 1)
488.ETIQUETER, <i>Verb. Act.</i>	ETIQUETER. v. a. (411, tome 1)
489.ETOFFE, <i>S. F.</i>	ESTOFFE. s. f. (405, tome 1)
490.Etoffé,ée, <i>Adj.</i>	ESTOFFÉ,ÉE. part. (405, tome 1)
491.ETOFFER, <i>Verb. Act.</i>	ESTOFFER. v. a. (405, tome 1)
492.FEUILLETTER, <i>Verb. Act.</i>	FEUILLETER. v. a. (453, tome 1)
493.Feuillu,ue, <i>Adj.</i>	FEULLU (452, tome 1)
494.FEVRIER, <i>S. M.</i>	FEVRIER. s. m. (454, tome 1)
495.FEUTRE, <i>S. M.</i>	FEUTRE. s. m. (453, tome 1)
496.Feutré,ée, <i>Adj.</i>	Ø
497.FEUTRER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
498.FI, <i>Interj.</i>	FI (453, tome 1)
499.FIACRE, <i>S. M.</i>	Ø
500.FIAMETTE, <i>Adj.</i>	Ø
501.FIANÇAILLES, <i>S. F.</i>	FIANÇAILLES. s. f. (486, tome 1)
502.Fiancé,ée, <i>Adj.</i>	FIANCÉ,ÉE. part. (486, tome 1)
503.Le Fiancé, <i>S. M.</i>	sous le participe
504.La Fiancée, <i>S. F.</i>	sous le participe
505.FIANCER, <i>Verb. Act.</i>	FIANCER. v. a. (486, tome 1)
506.FIBRE, <i>S. M.</i>	FIBRE. s. f. (453, tome 1)
507.Fibreux,se, <i>Adj.</i>	FIBREUX,EUSE (453, tome 1)
508.FIC, <i>S. M.</i>	FIC. s. m. (453, tome 1)
509.FICELLE, <i>S. F.</i>	FICELLE. s. f. (453, tome 1)
510.Ficellé,ée, <i>Adj.</i>	sous le verbe actif FICELLER (453, tome 1)
511.FICHE, <i>S. F.</i>	FICHE. s. f. (453, tome 1)
512.Fiché,ée, <i>Adj.</i>	FICHÉ,ÉE. part. (453, tome 1)
513.FICHER, <i>Verb. Act.</i>	FICHER. v. act. (453, tome 1)
514.Fichoir, <i>S. M.</i>	Ø
515.FICHU,ue, <i>Adj.</i>	FICHU,UE. adj. (453, tome 1)
516.FICTION, <i>S. F.</i>	FICTION. s. f. v. (443, tome 1)
517.FIDEICOMMIS, <i>S. M.</i>	FIDEICOMMIS. subst. m. (486, tome 1)
518.Fidei-commissaire, <i>S. M.</i>	Ø
519.Fidélité, <i>S. F.</i>	FIDELITÉ. s. f. (485, tome 1)
520.FIDELLE, <i>Adj.</i>	FIDELLE. adj. de tout genre (485, tome 1)
521.Fidèlement, <i>Adv.</i>	FIDELLEMENT. adverbe. (485, tome 1)
522.FIEF, <i>S. M.</i>	FIEF. s. m. (453, tome 1)
523.FIEFé,ée, <i>Adj.</i>	FIEFFÉ,ÉE. adj. (453, tome 1)
524.Fieffé,ée, <i>Adj.</i>	FIEFFÉ,ÉE. part. (453, tome 1)
525.FIEFFER, <i>Verb. Act.</i>	FIEFFER. v. act. (453, tome 1)
526.FIEL, <i>S. M.</i>	FIEL. s. m. (454, tome 1)

527. FIENT, <i>S. M.</i> ou plutôt FIENTE, <i>S. F.</i>	FIENT. s. m. (454, tome 1) FIENTE. s. f. (454, tome 1)
528. FIENTER, <i>Verb. Neut.</i>	FIENTER. v. n. (454, tome 1)
529. FIER, <i>Verb. Act.</i>	FIER. v. a. (486, tome 1)
530. Se Fier, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
531. FIER, <i>Adj.</i>	FIER, IERE. adj. (454, tome 1)
532. Fierement, <i>Adv.</i>	FIEREMENT. adv. (454, tome 1)
533. Fierté, <i>S. F.</i>	FIERTÉ. s. f. (454, tome 1)
534. FIERTE, <i>S. F.</i>	FIERTE. s. f. (454, tome 1)
535. GARDE, <i>S. M.</i>	GARDE. s. m. (512, tome 1)
536. GARDÉ,ÉE, <i>Adj.</i>	GARDÉ,ÉE. part. pass. (511, tome 1)
537. Garde-bois, <i>S. M.</i>	exemple sous BOIS (108, tome 1)
538. Garde-bourgeoise, <i>S. F.</i>	GARDE-BOURGEOISE. s. f. (513, tome 1)
539. Garde-boutique, <i>S. M.</i>	exemple sous BOUTIQUE (125, tome 1)
540. Garde-chasse, <i>S. M.</i>	GARDE-CHASSE. s. m. (174, tome 1) (sous GARDE 512, tome 1)
541. Garde-côte, <i>S. M.</i>	GARDE-COSTE. adj. (256, tome 1)
542. Garde-feu, <i>S. M.</i>	<i>Garde-feu</i> . s. m. (sous FEU 452, tome 1))
543. Garde-foux, <i>S. M.</i>	GARDE-FOU. s. m. (469, tome 1), GARDE-FOU. s. m. (513, tome 1)
544. Garde-magazin, <i>S. M.</i>	Ø
545. Garde-manger, <i>S. M.</i>	GARDE-MANGER. subst. m. (513, tome 1)
546. Garde-meuble, <i>S. M.</i>	<i>Garde-meuble</i> (sous GARDE 512, tome 1)
547. Garde-nape, <i>S. M.</i>	Ø
548. Garde-noble, <i>S. F.</i>	GARDENOBLE. s. f. (513, tome 1)
549. Garde-note, <i>S. M.</i>	GARDENOTE. s. m. (130, tome 2) <i>Garde-notte</i> (sous GARDE 512, tome 1)
550. GARDER, <i>Verb. Act.</i>	GARDER. v. a. (511, tome 1)
551. Garder, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif
552. Garde-robe, <i>S. F.</i>	GARDEROBE. s. f. (512, tome 1) GARDEROBE. s. f. (414, tome 2)
553. Garderobe, <i>S. M.</i>	sous le substantif féminin (414, tome 2)
554. Garde-rolle, <i>S. M.</i>	<i>Garde-rolle</i> (sous GARDE 512, tome 1)
555. Garde-vaisselle, <i>S. M.</i>	<i>Garde-vaisselle</i> (sous GARDE 512, tome 1)
556. Gardeur,euse, <i>S.</i>	GARDEUR,EUSE. adv. (511, tome 1)
557. GARDIEN, <i>S. M.</i>	GARDIEN. s. m. (513, tome 1)
558. GARDON, <i>S. M.</i>	GARDON. s. m. (513, tome 1)
559. GARE, <i>Interj.</i>	GARE (513, tome 1)
560. GARENNE, <i>S. F.</i>	GARENNE. s. f. (513, tome 1)
561. GARENNIER, <i>S. M.</i>	GARENNIER. s. m. (513, tome 1)
562. GARER, <i>Verb. Act.</i>	GARER, SE GARER. v. act. (513, tome 1)
563. Se GARER, <i>Verb. Recip.</i>	GARER, SE GARER. v. act. (513, tome 1)
564. Gargarisé,ÉE, <i>Adj.</i>	GARGARISÉ,ÉE. part. (513, tome 1)
565. GARGARISER, <i>Verb. Act.</i>	GARGARISER. v. act. (513, tome 1)
566. Gargarisme, <i>S. M.</i>	GARGARISME. s. m. v. (513, tome 1)
567. Gargotage, <i>S. M.</i>	Ø
568. GARGOTE, <i>S. M.</i>	GARGOTTE. s. f. (513, tome 1)
569. GARGOTER, <i>Verb. Neut.</i>	GARGOTTER. v. n. (513, tome 1)
570. GARGOUILLE, <i>S. F.</i>	GARGOUILLE. s. f. (513, tome 1)
571. GARNEMENT, <i>S. M.</i>	GARNEMENT. s. m. (513, tome 1)
572. Le Garni, <i>S. M.</i>	Ø
573. HAUT, <i>Adv.</i>	sous HAUT,AUTE. adj. (557, tome 1)
574. Hautain,ne, <i>Adj.</i>	HAUTAIN,AINE (558, tome 1)
575. Haut-coté, <i>S. M.</i>	HAUT-COSTÉ. s. m. (256, tome 1)

576. Haute-contre, <i>S. F.</i>	HAUTE-CONTRE. s. f. (558, tome 1)
577. Haute-contre, <i>S. M.</i>	Ø
578. Hautement, <i>Adj.</i>	HAUTEMENT. adv. (558, tome 1)
579. HAUTESSE, <i>S. F.</i>	HAUTESSE. s. f. (558, tome 1)
580. Hauteur, <i>S. F.</i>	HAUTEUR. s. f. (558, tome 1)
581. HAYE, <i>S. F.</i>	HAYE. s. f. (559, tome 1)
582. HAYE	HAYE (559, tome 1)
583. HAZARD, <i>S. M.</i>	HAZARD. s. m. (559, tome 1)
584. HAZARDER, <i>Verb. Act.</i>	HAZARDER. v. act. (559, tome 1)
585. Se hasarder, <i>Verb. Recip.</i>	exemples sous le verbe actif
586. Hazardeusement, <i>Adj.</i>	HAZARDEUSEMENT. adv. (559, tome 1)
587. Hazardeux,se, <i>Adj.</i>	HAZARDEUX,EUSE. adject. (559, tome 1)
588. He!, <i>Interjection</i>	HÉ. Interjection (559, tome 1)
589. HEAUME, <i>S. M.</i>	HEAUME. s. m. (559, tome 1)
590. Heumier, <i>S. M.</i>	Ø
591. HEBDOMADAIRE, <i>Adj.</i>	HEBDOMADAIRE. adj. de tout genre (559, tome 1)
592. Hebergé,ée, <i>Adj.</i>	HEBERGÉ,ÉE. part. (559, tome 1)
593. HEBERGER, <i>Verb. Act.</i>	HEBERGER. v. a. (559, tome 1)
594. Hebeté,ée, <i>Adj.</i>	HEBETÉ,ÉE. part. (559, tome 1)
595. HEBETER, <i>Verb. Act.</i>	HEBETER. v. a. (559, tome 1)
596. Hébraïque, <i>Adj.</i>	Ø
597. Hébraïsme, <i>S. M.</i>	Ø
598. HEBREU, <i>Adj.</i>	Ø
599. L'Hebreu, <i>S. M.</i>	Ø
600. HECATOMBE, <i>S. F.</i>	HECATOMBE. s. f. (559, tome 1)
601. HEGIRE, <i>S. F.</i>	HEGIRE. (559, tome 1)
602. HELAS!, <i>Interj.</i>	HELAS. Interjection (559, tome 1)
603. Helas, <i>S. M.</i>	Ø
604. HELIOTROPE, <i>S. M.</i>	HELIOTROPE. s. m. (559, tome 1)
605. HEM, <i>Interjection</i>	HEM. Interjection (559, tome 1)
606. HEMEROCALLE, <i>S. F.</i>	Ø
607. HEMICICLE, <i>S. M.</i>	Ø
608. HEMISPHERE, <i>S. F.</i>	HEMISPHERE. s. m. (501, tome 2)
609. HEMISTICHE, <i>S. M.</i>	HEMISTICHE. s. m. (559, tome 1)
610. HEMORRAGIE, <i>S. F.</i>	HEMORAGIE. s. f. (559, tome 1)
611. Hémorroïdale, <i>F. Adj.</i>	HEMORROIDAL,ALE. adj. (560, tome 1)
612. HEMORROÏDES, <i>S. F.</i>	HEMORROÏDE. s. f. (559, tome 1)
613. Hémorroïsse, <i>S. F.</i>	HEMORROÏSSE. subst. fem. (560, tome 1)
614. HENNIR, <i>Verb. Act.</i>	HENNIR. v. n. (560, tome 1)
615. Indubitablement, <i>Adv.</i>	INDUBITABLEMENT. adv. (347, tome 1)
616. INDUCTION, <i>S. F.</i>	INDUCTION. s. f. v. (595, tome 1)
617. INDUIRE, <i>Verb. Act.</i>	INDUIRE. v. a. (595, tome 1)
618. Induit,te, <i>Adj.</i>	INDUIT,ITE. part. (595, tome 1)
619. Indulgement, <i>Adv.</i>	Ø
620. Indulgence, <i>S. F.</i>	INDULGENCE. s. f. (595, tome 1)
621. INDULGENT,te, <i>Adj.</i>	INDULGENT,ENTE. adj. (595, tome 1)
622. INDULT, <i>S. M.</i>	INDULT. s. m. (595, tome 1)
623. Indultaire, <i>S. M.</i>	INDULTAIRE. s. m. (595, tome 1)
624. INDUSTRIE, <i>S. F.</i>	INDUSTRIE. s. f. (595, tome 1)
625. Industrieusement, <i>Adv.</i>	INDUSTRIEUSEMENT. adv. (595, tome 1)
626. Industrieux,se, <i>Adj.</i>	INDUSTRIEUX,EUSE. adj. (595, tome 1)
627. InéBRANLABLE, <i>Adj.</i>	INESBRANSLABLE. adj. v. & de tout genre (126, tome 1)

628. Ineffabilité, <i>S. F.</i>	INEFFABILITÉ. s. f. (595, tome 1)
629. INEFFABLE, <i>Adj.</i>	INEFFABLE. adj. de tout genre (595, tome 1)
630. INEFFECTABLE, <i>Adj.</i>	INEFFECTABLE. (357, tome 1)
631. INEFFICACE, <i>Adj.</i>	INEFFICACE. (675, tome 1)
632. Inefficacité, <i>S. F.</i>	INEFFICACITÉ. s. f. (676, tome 1)
633. InÉGAL, <i>le, Adj.</i>	INÉGAL, ALE. adj. (358, tome 1)
634. Inégalement, <i>Adv.</i>	INÉGALEMENT. adv. (358, tome 1)
635. Inégalité, <i>S. F.</i>	INÉGALITÉ. s. (358, tome 1)
636. InéNARRABLE, <i>Adj.</i>	Ø
637. INEPTÉ, <i>Adj.</i>	INEPTE. adj. de tout genre (47, tome 1)
638. Ineptie, <i>S. F.</i>	INEPTIE. s. f. (47, tome 1)
639. InéPUISSABLE, <i>Adj.</i>	INESPUISABLE. adj. (343, tome 2)
640. INESPERÉ, <i>ée, Adj.</i>	INESPERÉ, ÉE. adj. (396, tome 1)
641. Inespérément, <i>Adv.</i>	Ø
642. INESTIMABLE, <i>Adj.</i>	INESTIMABLE. adj. de tout genre (404, tome 1)
643. InéVIDENT, <i>te, Adj.</i>	Ø
644. InéVITABLE, <i>Adj.</i>	INEVITABLE. adj. de tout genre (412, tome 1)
645. INEXCUSABLE, <i>Adj.</i>	INEXCUSABLE. adj. de tout genre (9, tome 1)
646. INEXECUTION, <i>S. F.</i>	INEXECUTION. s. f. (415, tome 1)
647. INEXORABLE, <i>Adj.</i>	INEXORABLE. adj. (417, tome 1)
648. INEXPERIMENTÉ, <i>ée, Adj.</i>	Ø
649. INEXPIABLE, <i>Adj.</i>	Ø
650. INEXPLICABLE, <i>Adj.</i>	INEXPLICABLE. adj. de tout genre (418, tome 1)
651. Inexplicablement, <i>Adv.</i>	Ø
652. INEXPRIMABLE, <i>Adj.</i>	INEXPRIMABLE. adj. tout genre (419, tome 1)
653. INEXPUGNABLE, <i>Adj.</i>	Inexpugnable. adj. de tout genre (592, tome 1)
654. INEXTINGUIBLE, <i>Adj.</i>	INEXTINGUIBLE. adj. de tout genre (595, tome 1)
655. Infaillibilité, <i>S. F.</i>	INFAILLIBILITÉ. s. f. (424, tome 1)
656. INFAILLIBLE, <i>Adj.</i>	INFAILLIBLE. adj. de t. genre (424, tome 1)
657. Infalliblement, <i>Adv.</i>	INFAILLIBLEMENT. adv. (424, tome 1)
658. INFAISABLE, <i>Adj.</i>	Ø
659. Infamation, <i>S. F.</i>	Ø
660. INFAME, <i>Adj.</i>	INFAME. adj. de tout genre (424, tome 1)
661. Un Infame, <i>S. M.</i> Une Infame, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif
662. Infamement, <i>Adv.</i>	Ø
663. Infamie, <i>S. F.</i>	INFAMIE. s. f. (424, tome 1)
664. INFANT, <i>S. M.</i> Infante, <i>S. F.</i>	INFANT, ANTE. substantif. (369, tome 1)
665. INFANTERIE, <i>S. F.</i>	INFANTERIE. s. f. (369, tome 1)
666. INFATIGABLE, <i>Adj.</i>	INFATIGABLE. adj. de tout genre (440, tome 1)
667. Infatigablement, <i>Adv.</i>	INFATIGABLEMENT. adv. (440, tome 1)
668. Infatuation, <i>S. F.</i>	Ø
669. Infatué, <i>ée, Adj.</i>	INFATUÉ, ÉE. part. (439, tome 1)
670. INFATUER, <i>Verb. Act.</i>	INFATUER. v. a. (439, tome 1)
671. INFÉCOND, <i>de, Adj.</i>	INFÉCOND. adj. de t. genre (676, tome 1)
672. Leché, <i>ée, Adj.</i>	LESCHÉ, ÉE. part. (638, tome 1)
673. Lechefrite, <i>S. F.</i>	LECHEFRITE. s. f. (636, tome 1)
674. LECHER, <i>Verb. Act.</i>	LECHER. v. a. (638, tome 1)
675. LEÇON, <i>S. F.</i>	LEÇON. s. f. (655, tome 1)
676. Lecteur, <i>S. M.</i>	LECTEUR. subst. masc. (654, tome 1)
677. Lecture, <i>S. F.</i>	LECTURE. s. f. (655, tome 1)
678. LEGAL, <i>le, Adj.</i>	LEGAL, LE. adj. (667, tome 1)
679. Legalement, <i>Adv.</i>	LEGALEMENT. adv. (667, tome 1)
680. Legalisation, <i>S. F.</i>	Ø

681.LEGALISER, <i>Verb. Act.</i>	LEGALISER. v. a. (667, tome 1)
682.Legalité, <i>S. F.</i>	LEGALITÉ. s. f. (667, tome 1)
683.LEGAT, <i>S. M.</i>	LEGAT. s. m. (637, tome 1)
684.Legataire, <i>S. M. & F.</i>	LEGATAIRE. s. de tout genre (637, tome 1)
685.Legation, <i>S. F.</i>	LEGATION. s. f. (637, tome 1)
686.LEGENDE, <i>S. F.</i>	LEGENDE. s. f. (655, tome 1)
687.LéGéR, <i>re, Adj.</i>	LEGER,ERE. adj. (636, tome 1)
688.Légèrement, <i>Adv.</i>	LEGEREMENT. adv. (637, tome 1)
689.Légéreté, <i>S. F.</i>	LEGERETÉ. s. f. (637, tome 1)
690.LEGION, <i>S. F.</i>	LEGION. s. f. (637, tome 1)
691.Legionnaire, <i>S. M.</i>	LEGIONNAIRE. s. m. (637, tome 1)
692.LEGISLATEUR, <i>S. M.</i>	LEGISLATEUR. s. m. (668, tome 1)
693.Legiste, <i>S. F.</i>	LEGISTE. s. m. (667, tome 1)
694.Legitimation, <i>S. F.</i>	LEGITIMATION. s. f. (668, tome 1)
695.LEGITIME, <i>Adj.</i>	LEGITIME. adj. de tout genre (668, tome 1)
696.Legitime, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif
697.Legitimé, <i>ée, Adj.</i>	LEGITIMÉ,ÉE. part. (668, tome 1)
698.Legitiméme, <i>Adv.</i>	LEGITIMEMENT. adv. (668, tome 1)
699.LEGITIMER, <i>Verb. Act.</i>	LEGITIMER. v. a. (668, tome 1)
700.Legitimité, <i>S. F.</i>	LEGITIMITÉ. s. f. (668, tome 1)
701.LEGS, <i>S. M.</i>	LEGS. s. m. v. (637, tome 1)
702.Legué, <i>ée, Adj.</i>	LEGUÉ,ÉE. part. (637, tome 1)
703.LEGUER, <i>Verb. Act.</i>	LEGUER. v. a. (637, tome 1)
704.LEGUME, <i>S. M.</i>	LEGUME. s. m. (638, tome 1)
705.LEMME, <i>S. M.</i>	Ø
706.LENDEMAIN, <i>S. M.</i>	LENDEMAIN. s. m. (312, tome 1)
707.LENDRE, <i>S. M. & F.</i>	LENDRE. subst. (344, tome 1)
708.LENIFIER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
709.Lenitif, <i>S. M.</i>	LENITIF. s. m. (638, tome 1)
710.LENT, <i>te, Adj.</i>	LENT,ENTE. adj. (638, tome 1)
711.LENTE, <i>S. F.</i>	LENTE. s. f. (638, tome 1)
712.Lentement, <i>Adv.</i>	LENTEMENT. adv. (638, tome 1)
713.LENTEUR, <i>S. F.</i>	LENTEUR. s. f. (638, tome 1)
714.LENTILLE, <i>S. F.</i>	LENTILLE. s. f. (638, tome 1)
715.LENTISQUE, <i>S. M.</i>	LENTISQUE. s. m. (638, tome 1)
716.LEONIN, <i>ne, Adj.</i>	LEONIN,NINE (654, tome 1)
717.LEOPARD, <i>S. M.</i>	LEOPARD. s. m. (638, tome 1)
718.MARTELER, <i>Verb. Act.</i>	MARTELER. v. a. (30, tome 2)
719.Martelet, <i>S. M.</i>	Ø
720.Marteline, <i>S. F.</i>	Ø
721.MARTIAL, <i>le, Adj.</i>	MARTIAL,ALE. adj. (29, tome 2)
722.MARTIN-sec, <i>S. M.</i>	Ø
723.MARTINET, <i>S. M.</i>	MARTINET. s. m. (30, tome 2) MARTINET. s. m. (30, tome 2) MARTINET. s. m. (30, tome 2)
724.MARTINGALE, <i>S. F.</i>	Ø
725.MARTRE, <i>S. F.</i>	MARTE. s. f. (29, tome 2)
726.MARTYR, <i>S. M.</i>	MARTYR,YRE. s. (30, tome 2)
727.Martyre, <i>S. M.</i>	MARTYRE. s. m. (30, tome 2)
728.Martyre, <i>S. F.</i>	MARTYR,YRE. s. (30, tome 2)
729.Martyrisé, <i>ée, Adj.</i>	MARTYRISÉ,ÉE. part. (30, tome 2)
730.Martyriser, <i>Verb. Act.</i>	MARTYRISER. v. a. (30, tome 2)
731.Martyrologe, <i>S. M.</i>	MARTYROLOGE. s. m. (30, tome 2)
732.MASCARADE, <i>S. F.</i>	MASCARADE. s. f. (31, tome 2)

733.MASCARET, <i>S. M.</i>	Ø
734.MASCULIN,ine, <i>Adj.</i>	MASCULIN,INE. adj. (31, tome 2)
735.MASETTE, <i>S. F.</i>	MASETTE. s. f. (30, tome 2)
736.MASQUE, <i>S. M.</i>	MASQUE. sub. (31, tome 2)
737.Masque, <i>S. F.</i>	sous MASQUE
738.Masqué,ée, <i>Adj.</i>	MASQUÉ,ÉE. part. (31, tome 2)
739.MASQUER, <i>Verb. Act.</i>	MASQUER. v. a. (31, tome 2)
740.Masquer, <i>Verb. Neut.</i>	sous MASQUER
741.MASSACRE, <i>S. M.</i>	MASSACRE. s. m. (31, tome 2)
742.Massacré,ée, <i>Adj.</i>	MASSACRÉ,ÉE. part. (31, tome 2)
743.MASSACRER, <i>Verb. Act.</i>	MASSACRER. v. a. (31, tome 2)
744.MASSE, <i>S. F.</i>	MASSE. s. f. (31 et 32, tome 2)
745.Masse-pain, <i>S. M.</i>	MASSEPAIN. s. m. (32, tome 2)
746.Masser, <i>Verb. Act.</i>	MASSER. v. a. (32, tome 2)
747.MASSICOT, <i>S. M.</i>	MASSICOT. s. m. (32, tome 2)
748.MASSIER, <i>S. M.</i>	MASSIER. s. m. (32, tome 2)
749.MASSIF, massive, <i>Adj.</i>	MASSIF,IVE. adj. (32, tome 2)
750.MASSUE, <i>S. F.</i>	MASSUE. s. f. (32, tome 2)
751.MASTIC, <i>S. M.</i>	MASTIC. s. m. (32, tome 2)
752.MASTICATION, <i>S. F.</i>	Ø
753.MASTICATOIRE, <i>S. M.</i>	MASTICATOIRE. s. m. (30, tome 2)
754.MASTIQUER, <i>Verb. Act.</i>	MASTIQUER. v. a. (32, tome 2)
755.MASURE, <i>S. F.</i>	MASURE. s. f. (33, tome 2)
756.MAT, <i>S. M.</i>	MAST. s. m. (32, tome 2) MAT. s. m. (33, tome 2)
757.Mat, <i>Adj.</i>	sous MAT
758.Mat,te, <i>Adj.</i>	MAT, MATTE. adj. (33, tome 2)
759.MATASSINS, <i>S. M.</i>	MATASSINS. s. m. pl. (33, tome 2)
760.Matassinade, <i>S. F.</i>	Ø
761.Mâté,ée, <i>Adj.</i>	MASTÉ,ÉE. part. (32, tome 2)
762.MATELAS, <i>S. M.</i>	MATELAS. s. m. (33, tome 2)
763.MATELASSER, <i>Verb. Act.</i>	MATELASSER. v. a. (33, tome 2)
764.MATELOT, <i>S. M.</i>	MATELOT. s. m. (33, tome 2)
765.Moulinet, <i>S. M.</i>	MOULINET. sub. m. (65, tome 2)
766.Moulu,uë, <i>Adj.</i>	MOULU,ÛE. part. (64, tome 2)
767.MOULURE, <i>S. F.</i>	Ø
768.Mourant,te, <i>Adj.</i>	MOURANT,ANTE. adj. v. (94, tome 2)
769.MOURIR, <i>Verb. Neut.</i>	MOURIR. v. n. (93, tome 2)
770.Se mourir, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe neutre (94, tome 2)
771.MOURON, <i>S. M.</i>	MOURON. s. m. (96, tome 2)
772.MOURRE, <i>S. F. Adj.</i>	MOURRE. s. f. (96, tome 2)
773.MOUSQUET, <i>S. M.</i>	MOUSQUET. s. m. (96, tome 2)
774.Mousquetade, <i>S. F.</i>	MOUSQUETADE. sub. f. (96, tome 2)
775.Mousquetaire, <i>S. M.</i>	MOUSQUETAIRE. s. m. (96, tome 2)
776.Mousqueterie, <i>S. F.</i>	MOUSQUETERIE. s. f. coll. (96, tome 2)
777.Mousqueton, <i>S. M.</i>	MOUSQUETON. s. m. (96, tome 2)
778.MOUSSE, <i>S. F.</i>	MOUSSE. s. f. (97, tome 2)
779.MOUSSE, <i>S. M.</i>	MOUCE. s. m. (92, tome 2)
780.MOUSSE, <i>Adj.</i>	MOUSSE. adj. de tout gen (96, tome 2)
781.MOUSSELINE, <i>S. F.</i>	MOUSSELINE (97, tome 2)
782.MOUSSER, <i>Verb. Neut.</i>	MOUSSER. v. n. (97, tome 2)
783.MOUSSERON, <i>S. M.</i>	MOUSSERON. s. m. (97, tome 2)
784.MOUSSU,uë, <i>Adj.</i>	MOUSSU,ÛE. ad. (97, tome 2)
785.MOUSTACHE, <i>S. F.</i>	MOUSTACHE. s. f. (97, tome 2)

786.MOÛT, <i>S. M.</i>	MOUST. s. m. (97, tome 2)
787.MOÛTARDE, <i>S. F.</i>	MOUSTARDE. s. f. (97, tome 2)
788.Moûtardier, <i>S. M.</i>	MOUSTARDIER. s. m. (97, tome 2)
789.MOUTON, <i>S. M.</i>	MOUTON. sub. m. (97, tome 2)
790.Moutonner, <i>Verb. Neut.</i>	MOUTONNER. v. a. (97, tome 2)
791.MOUTURE, <i>S. F.</i>	MOUSTURE. s. f. v. (65, tome 2)
792.MOUVANCE, <i>S. F.</i>	MOUVANCE. s. f. (98, tome 2)
793.Mouvant,te, <i>Adj.</i>	MOUVANT,ANTE. adj. v. (98, tome 2)
794.Mouvement, <i>S. M.</i>	MOUVEMENT. s. m. v. (98, tome 2)
795.MOUVOIR, <i>Verb. Act.</i>	MOUVOIR. v. act. (97, tome 2)
796.Mouvoir, <i>Verb. Neut.</i>	∅
797.Se mouvoir, <i>Verb. Recip.</i>	∅
798.OR, <i>Conj.</i>	OR & ORES. adv. (152, tome 2)
799.ORACLE, <i>S. M.</i>	ORACLE. s. m. (153, tome 2)
800.ORAGE, <i>S. M.</i>	ORAGE. s. m. (153, tome 2)
801.Orageux,se, <i>Adj.</i>	ORAGEUX,EUSE. adj. (153, tome 2)
802.ORAIISON, <i>S. F.</i>	ORAIISON. sub. f. (154, tome 2)
803.ORAL,le, <i>Adj.</i>	∅
804.ORANGE, <i>S. F.</i>	ORANGE. s. f. (154, tome 2)
805.Orangé,ée, <i>Adj.</i>	ORANGÉ. s. m. (154, tome 2)
806.Orange, <i>S. M.</i>	∅
807.Orangeade, <i>S. F.</i>	ORANGEADE. s. f. (154, tome 2)
808.Orangeat, <i>S. M.</i>	ORANGEAT. s. m. (154, tome 2)
809.Oranger, <i>S. M.</i>	ORANGER. sub. m. (154, tome 2)
810.Orangerie, <i>S. F.</i>	ORANGERIE. s. f. (154, tome 2)
811.ORATEUR, <i>S. M.</i>	ORATEUR. s. m. (154, tome 2)
812.Oratoire, <i>Adj.</i>	ORATOIRE. adj. de tout genre (154, tome 2)
813.Un Oratoire, <i>S. M.</i>	ORATOIRE. s. m. (154, tome 2)
814.Oratoirement, <i>Adv.</i>	ORATOIREMENT. adv. (154, tome 2)
815.ORBE, <i>S. M.</i>	ORBE. adj. (154, tome 2)
816.ORBE, <i>Adj.</i>	ORBE. s. m. (154, tome 2)
817.ORBICULAIRE, <i>Adj.</i>	ORBICULAIRE. adj. de tout genre (154, tome 2)
818.Orbiculairement, <i>Adv.</i>	ORBICULAIREMENT. adv. (154, tome 2)
819.Orbite, <i>S. F.</i>	ORBITE. s. f. (154, tome 2)
820.ORCHESTRE ou Orquestre, <i>S. F. ou M.</i>	ORCHESTRE. s. f. (154, tome 2)
821.ORD,de, <i>Adj.</i>	ORD, ORDE. adj. (154, tome 2)
822.ORDINAIRE, <i>Adj.</i>	ORDINAIRE. adj. de tout genre (156, tome 2)
823.Ordinaire, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
824.Ordinairement, <i>Adv.</i>	ORDINAIREMENT. adv. (156, tome 2)
825.Ordinal,le, <i>Adj.</i>	ORDINAL. adj. (157, tome 2)
826.Ordinand, <i>S. M.</i>	ORDINAND. s. m. (156, tome 2)
827.Ordination, <i>S. F.</i>	ORDINATION. s. f. v. (156, tome 2)
828.ORDINER, <i>Verb. Act.</i>	∅
829.ORDONNANCE, <i>S. F.</i>	ORDONNANCE. s. f. (157, tome 2)
830.Ordonnateur, <i>S. M.</i>	ORDONNATEUR. s. m. v. (157, tome 2)
831.Ordonné,ée, <i>Adj.</i>	ORDONNÉ,ÉE. part. (156, tome 2)
832.ORDONNER, <i>Verb. Act.</i>	ORDONNER. v. a. (155, tome 2)
833.PECQUE ou Peque, <i>S. F.</i>	PECQUE. s. f. (215, tome 2)
834.Pectoral,le, <i>Adj.</i>	PECTORAL,ALE. adj. (270, tome 2)
835.Un pectoral, <i>S. M.</i>	∅
836.PECULAT, <i>S. M.</i>	PECULAT. s. m. (207, tome 2)
837.PECULE, <i>S. M.</i>	PECULE. sub. m. (207, tome 2)
838.PECUNE, <i>S. F.</i>	∅
839.Pecuniaire, <i>Adj.</i>	PECUNIAIRE. adj. (207, tome 2)

840. Pecunieux,se, <i>Adj.</i>	PECUNIEUX,EUSE. adj. (207, tome 2)
841. Pedagogie, <i>S. F.</i>	Ø
842. PEDAGOGUE, <i>S. M.</i>	PEDAGOGUE. sub. m. (207, tome 2)
843. PEDALE, <i>S. F.</i>	PEDALE. s. f. (237, tome 2)
844. PEDANÉE, <i>Adj.</i>	PEDANÉE, adj. (237, tome 2)
845. PEDANT, <i>S. M.</i>	PEDANT. s. m. (207, tome 2)
846. Pedant,te, <i>Adj.</i>	PEDANT,ANTE. adj. (207, tome 2)
847. PEDANTER, <i>Verb. Neut.</i>	PEDANTER. v. n. (207, tome 2)
848. Pedante, <i>S. F.</i>	PEDANTE (207, tome 2)
849. Pedanterie, <i>S. F.</i>	PEDANTERIE. sub. f. (207, tome 2)
850. Pedantesque, <i>Adj.</i>	PEDANTESQUE. adj. de tout genre (207, tome 2)
851. Pedantesquement, <i>Adv.</i>	PEDANTESQUEMENT. adv. (207, tome 2)
852. Pedantiser, <i>Verb. Neut.</i>	Ø
853. PEDERASTE, <i>S. M.</i>	Ø
854. PEDICULAIRE, <i>Adj.</i>	PEDICULAIRE. adj. de tout genre (295, tome 2)
855. PEDICULE, <i>S. M.</i>	PEDICULE. <i>Effacez ce mot</i> (670, tome 2)
856. PEGASE, <i>S. M.</i>	Ø
857. PEIGNE, <i>S. M.</i>	PEIGNE. s. m. (207, tome 2)
858. Peigné,ée, <i>Adj.</i>	PEIGNÉ,ÉE. part. (207, tome 2)
859. PEIGNER, <i>Verb. Act.</i>	PEIGNER. v. a. (207, tome 2)
860. Se peigner, <i>Verb. Recip.</i>	exemple sous le verbe actif
861. Peignier, <i>S. M.</i>	Ø
862. Peignoir, <i>S. M.</i>	PEIGNOIR. s. m. (207, tome 2)
863. Peignures, <i>S. F.</i>	PEIGNURE. s. f. (208, tome 2)
864. PEINDRE, <i>Verb. Act.</i>	PEINDRE. v. act. (208, tome 2)
865. Se peindre, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
866. PEINE, <i>S. F.</i>	PEINE. s. f. (208, tome 2)
867. Peiné,ée, <i>Adj.</i>	PEINÉ, PEINÉE. part. (209, tome 2)
868. PEINER, <i>Verb. Act.</i>	PEINER. v. a. (209, tome 2)
869. Peiner, <i>Verb. Neut.</i> , Se peiner, <i>Verb. Recip.</i>	SE PEINER. n. p. (209, tome 2)
870. Peineux,se, <i>Adj.</i>	PEINEUX,EUSE. adj. de tout genre (209, tome 2)
871. PEINT,te, <i>Adj.</i>	PEINT, PEINTE. part. (208, tome 2)
872. Peintre, <i>S. M.</i>	PEINTRE. s. m. (208, tome 2)
873. Plusieurs, <i>Adj. plur.</i>	PLUSIEURS. adj. plur. de tout genre (261, tome 2)
874. Plusieurs, <i>S.</i>	sous l'adjectif
875. PLUVIAL, <i>S. M.</i>	PLUVIAL. s. m. (257, tome 2)
876. Pluviale, <i>Adj.</i>	Ø
877. PLUVIER, <i>S. M.</i>	PLUVIER. substantif masc. (261, tome 2)
878. PLUVIEUX,se, <i>Adj.</i>	PLUVIEUX,EUSE. adj. (257, tome 2)
879. POCHE, <i>S. F.</i>	POCHE. s. f. (262, tome 2)
880. Poché,ée, <i>Adj.</i>	POCHÉ,ÉE. part. (262, tome 2)
881. POCHER, <i>Verb. Act.</i>	POCHER. v. a. (262, tome 2)
882. POCETER des Fruits, <i>Verb. Act.</i>	POCHETER. v. a. (262, tome 2)
883. Pochette, <i>S. F.</i>	POCHETTE. s. f. (262, tome 2)
884. PODAGRE, <i>S. M.</i>	PODAGRE. s. m. (262, tome 2)
885. PODESTAT, <i>S. M.</i>	Ø
886. POÈME, <i>S. M.</i>	POEME. subst. m. (263, tome 2)
887. Poésie, <i>S. F.</i>	POESIE. s. f. (263, tome 2)
888. Poète, <i>S. M.</i>	POETE. s. m. (263, tome 2)
889. Poëtereau, <i>S. M.</i>	POETEREAU. s. m. (263, tome 2)
890. Poëtesse, <i>S. F.</i>	Ø
891. Poétique, <i>Adj.</i>	POETIQUE. adj. de tout genre (263, tome 2)
892. Poétique, <i>S. F.</i>	POETIQUE. s. f. (263, tome 2)

893. Poëtiqument, <i>Adv.</i>	POETIQUEMENT. adv. (263, tome 2)
894. POETISER, <i>Verb. Neut.</i>	POETISER. v. n. (263, tome 2)
895. POGE	Ø
896. POIDS, <i>S. M.</i>	POIDS. s. m. (263, tome 2)
897. Poignant, <i>te, Adj.</i>	POIGNANT, ANTE. adj. (266, tome 2)
898. POIGNARD, <i>S. M.</i>	POIGNARD. s. m. (269, tome 2)
899. Poignardé, <i>ée, Adj.</i>	POIGNARDÉ, ÉE. part. (269, tome 2)
900. POIGNARDER, <i>Verb. Act.</i>	POIGNARDER. v. a. (269, tome 2)
901. POIGNÉE, <i>S. F.</i>	POIGNÉE. s. f. (269, tome 2)
902. Poignet, <i>S. M.</i>	POIGNET. s. m. (269, tome 2)
903. Prevention, <i>S. F.</i>	PREVENTION. subst. fem. (626, tome 2)
904. Prevenu, <i>ue, Adj.</i>	PREVENU, ÜE. part. (626, tome 2)
905. Preveu, <i>uë, Adj.</i>	PREVEU, EUE. part. pass. (654, tome 2)
906. Prevision, <i>S. F.</i>	PREVISION. s. f. v. (654, tome 2)
907. PREVOIR, <i>Verb. Act.</i>	PREVOIR. v. a. (654, tome 2)
908. PREVÔT, <i>S. M.</i>	PREVOST. s. m. (288, tome 2)
909. Prevôtale, <i>Adj.</i>	PREVOSTABLE. adj. de tout genre (289, tome 2)
910. Prevôtatement ou Prevôtatement, <i>Adv.</i>	PREVOSTABLEMENT. adv. (289, tome 2)
911. Prevôtal, <i>le, Adj.</i>	Ø
912. Prevôté, <i>S. M.</i>	PREVOSTÉ. s. f. (289, tome 2)
913. PREVOYANCE, <i>S. F.</i>	PREVOYANCE. s. f. (654, tome 2)
914. Prevoyant, <i>te, Adj.</i>	PREVOYANT, ANTE. adj. v. (654, tome 2)
915. PREUVE, <i>S. F.</i>	PREUVE. s. f. (338, tome 2)
916. PREUX, <i>Adj.</i>	PREUX. adj. (323, tome 2)
917. Preux, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
918. PRIAPE, <i>S. M.</i>	Ø
919. Priapée, <i>S. F.</i>	Ø
920. Priapisme, <i>S. M.</i>	Ø
921. Prié, <i>ée, Adj.</i>	PRIÉ, ÉE. part. (323, tome 2)
922. Un Prié, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
923. Prié-Dieu, <i>S. M.</i>	PRIÉ-DIEU. (323, tome 2)
924. PRIER, <i>Verb. Act.</i>	PRIER. v. a. (323, tome 2)
925. Priere, <i>S. F.</i>	PRIERE. s. f. (323, tome 2)
926. PRIEUR, <i>S. M.</i>	PRIEUR. s. m. (324, tome 2)
927. Prieur, <i>S. F.</i>	PRIEURE. s. f. (324, tome 2)
928. Prieuré, <i>S. M.</i>	PRIEURÉ. s. m. (324, tome 2)
929. Primacie, <i>S. F.</i>	PRIMATIE. s. f. (324, tome 2)
930. PRIMAT, <i>S. M.</i>	PRIMAT. s. m. (324, tome 2)
931. Primauté, <i>S. F.</i>	PRIMAUTÉ. s. f. (324, tome 2)
932. PRIME, <i>S. F.</i>	PRIME. s. f. (324, tome 2)
933. PRIMER, <i>Verb. Neut.</i>	PRIMER. v. n. (324, tome 2)
934. Primer, <i>Verb. Act.</i>	sous le verb neutre
935. PRIME-VERE, <i>S. F.</i>	PRIME-VERE. s. f. (325, tome 2)
936. Primeur, <i>S. F.</i>	PRIMEUR. s. f. (324, tome 2)
937. Primicier, <i>S. M.</i>	PRIMICIER. sub. m. (324, tome 2)
938. PRIMITIF, <i>ive, Adj.</i>	PRIMITIF, IVE. adj. (324, tome 2)
939. Primitif, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
940. PRIMOGENITURE, <i>S. F.</i>	PRIMOGENITURE. s. f. (518, tome 1)
941. Primordial, <i>le, Adj.</i>	PRIMORDIAL, LE. adj. (325, tome 2)
942. PRINCE, <i>S. M.</i>	PRINCE. s. m. (325, tome 2)
943. Princesse, <i>S. F.</i>	PRINCESSE. s. f. (325, tome 2)
944. Principal, <i>le, Adj.</i>	PRINCIPAL, ALE. adj. (325, tome 2)
945. RAMPER, <i>Verb. Neut.</i>	RAMPER. v. n. (371, tome 2)
946. RANCE, <i>Adj.</i>	RANCE. adj. de tout genre (372, tome 2)

947. Rance, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
948. Ranci, ie, <i>Adj.</i>	RANCI, IE. part. (372, tome 2)
949. RANCIR, <i>Verb. Neut.</i>	RANCIR. v. n. (372, tome 2)
950. Rancissure, <i>S. F.</i>	RANCISSURE. s. f. v. (372, tome 2)
951. RANÇON, <i>S. F.</i>	RANÇON. s. f. (372, tome 2)
952. Rançonné, ée, <i>Adj.</i>	RANÇONNÉ, ÉE. part. (372, tome 2)
953. RANÇONNER, <i>Verb. Act.</i>	RANÇONNER. v. a. (372, tome 2)
954. RANCUNE, <i>S. F.</i>	RANCUNE. s. f. (372, tome 2)
955. RANDON, <i>S. M.</i>	RANDON. s. m. (372, tome 2)
956. Randonne, <i>S. F.</i>	RANDONNÉE. s. f. (372, tome 2)
957. RANG, <i>S. M.</i>	RANG. s. m. (372, tome 2)
958. Rangé, ée, <i>Adj.</i>	RANGÉ, ÉE. part. (373, tome 2)
959. Rangée, <i>S. F.</i>	RANGÉE. s. f. v. (373, tome 2)
960. RANGER, <i>Verb. Act.</i>	RANGER. v. a. (373, tome 2)
961. Se ranger, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
962. Rangette, <i>S. F.</i>	RANGETTE. s. f. v. (373, tome 2)
963. Ranimé, ée, <i>Adj.</i>	RANIMÉ, ÉE. part. (34, tome 1)
964. RANIMER, <i>Verb. Act.</i>	RANIMER. v. act. (34, tome 1)
965. RAPACE, <i>Adj.</i>	RAPACE. adj. de tout genre (377, tome 2)
966. Rapacité, <i>S. F.</i>	RAPACITÉ. s. f. (377, tome 2)
967. Rapatrié, ée, <i>Adj.</i>	RAPATRIÉ, ÉE. part. (373, tome 2)
968. Rapatriement, <i>S. M.</i>	RAPATRIEMENT. s. m. v. (374, tome 2)
969. RAPATRIER, <i>Verb. Act.</i>	RAPATRIER. v. a. (373, tome 2)
970. RAPE, <i>S. F.</i>	RAPE. s. f. (374, tome 2)
971. Rapé, ée, <i>Adj.</i>	RAPÉ, ÉE. part. (374, tome 2)
972. Rapé, <i>S. M.</i>	RAPÉ. s. m. (374, tome 2)
973. RAPER, <i>Verb. Act.</i>	RAPER. v. a. (374, tome 2)
974. Rapetassé, ée, <i>Adj.</i>	RAPETASSÉ, ÉE. part. (234, tome 2)
975. RAPETASSER, <i>Verb. Act.</i>	RAPETASSER. v. a. (234, tome 2)
976. RAPIDE, <i>Adj.</i>	RAPIDE. adj. de tout genre (377, tome 2)
977. Rapidement, <i>Adj.</i>	RAPIDEMENT. adv. (377, tome 2)
978. Rapidité, <i>S. F.</i>	RAPIDITÉ. s. f. (377, tome 2)
979. Remplissage, <i>S. M.</i>	REMPLISSAGE. s. m. (256, tome 2)
980. Remplisseuse, <i>S. F.</i>	REMPLISSÉUSE. s. f. (256, tome 2)
981. EMPLOY, <i>S. M.</i>	EMPLOY. s. m. (365, tome 1)
982. Remplumé, ée, <i>Adj.</i>	REMPLUMÉ, ÉE. part. (260, tome 2)
983. REEMPLUMER, <i>Verb. Act.</i>	REEMPLUMER. v. act. (260, tome 2)
984. Se Remplumer, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
985. Rempoisonné, ée, <i>Adj.</i>	Ø
986. REMPOISONNER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
987. Rempoisonné, ée, <i>Adj.</i>	REMPPOISSONNÉ, ÉE. part. (270, tome 2)
988. REMPOISSONNER, <i>Verb. Act.</i>	REMPPOISSONNER. v. a. (270, tome 2)
989. Remporté, ée, <i>Adj.</i>	REMPORTÉ, ÉE. part. (281, tome 2)
990. REMPORTEUR, <i>Verb. Act.</i>	REMPORTEUR. v. act. (281, tome 2)
991. Remprunté, ée, <i>Adj.</i>	Ø
992. REMPRUMTER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
993. Remprunt, te, <i>Adj.</i>	Ø
994. Remüé, ée, <i>Adj.</i>	REMUÉ, ÉE. part. (102, tome 2)
995. Remuement, <i>S. M.</i>	REMUEMENT. s. m. v. (102, tome 2)
996. REMUER, <i>Verb. Act.</i>	REMUER. v. a. (102, tome 2)
997. Remüer, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif
998. Se remuer, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
999. Remuë-ménage, <i>S. M.</i>	REMUÉ-MESNAGE. s. m. (49, tome 2)
1000. Remunerateur, <i>S. M.</i>	REMUNERATEUR. s. m. v. (393, tome 2)

1001.	Remuneration, <i>S. M.</i>	REMUNERATION. s. f. v. (393, tome 2)
1002.	Remuneré,ée, <i>Adj.</i>	REMUNERÉ,ÉE. part. (393, tome 2)
1003.	REMUNERER, <i>Verb. Act.</i>	REMUNERER. v. a. (393, tome 2)
1004.	Renaissance, <i>S. F.</i>	Ø
1005.	Renaissant,te, <i>Adj.</i>	Ø
1006.	RENAÎTRE, <i>Verb. Neut.</i>	RENAÎTRE. v. n. (110, tome 2)
1007.	RENARD, <i>S. M.</i>	RENARD. s. m. (393, tome 2)
1008.	Renarde, <i>S. F.</i>	RENARDE. s. f. (393, tome 2)
1009.	Renardeau, <i>S. M.</i>	RENARDEAU. s. m. (393, tome 2)
1010.	RENASQUER, <i>Verb. Neut.</i>	RENASQUER. v. n. (393, tome 2)
1011.	Rencheri,ie, <i>Adj.</i>	RENCHERI,IE. part. (181, tome 1)
1012.	RENCHERIR, <i>Verb. Act.</i>	RENCHERIR. v. a. (181, tome 1)
1013.	RENCHERIR, <i>Verb. Neut.</i>	sous le verbe actif
1014.	RENCONTRE, <i>S. F.</i>	RENCONTRE. s. f. (243, tome 1)
1015.	Rencontre, <i>S. M.</i>	sous le substantif féminin
1016.	Rencontré,ée, <i>Adj.</i>	RENCONTRÉ,ÉE. part. (243, tome 1)
1017.	Romancier, <i>S. M.</i>	ROMANCIER. s. m. (416, tome 2)
1018.	Romanesque, <i>Adj.</i>	ROMANESQUE. adj. de t. g. (416, tome 2)
1019.	ROMARIN, <i>S. M.</i>	ROMARIN. s. m. (416, tome 2)
1020.	ROMINAGROBIS, <i>S. M.</i>	Ø
1021.	Rompement, <i>S. M.</i>	ROMPEMENT. s. m. v. (417, tome 2)
1022.	ROMPRE, <i>Verb. Act.</i>	ROMPRE. v. a. (416, tome 2)
1023.	Romp, <i>Verb. Neut.</i> ou <i>Se rompre, Verb Recip.</i>	sous le verbe actif
1024.	Rompu,üe, <i>Adj.</i>	ROMPU,UE. part. (417, tome 2)
1025.	RONCE, <i>S. F.</i>	RONCE. subst. f. (418, tome 2)
1026.	ROND,de, <i>Adj.</i>	ROND,ONDE. adj. (418, tome 2)
1027.	Un Rond, <i>S. M.</i>	ROND. s. m. (418, tome 2)
1028.	Rondache, <i>S. F.</i>	RONDACHE. s. f. (419, tome 2)
1029.	Ronde, <i>S. F.</i>	RONDE. s. f. (418, tome 2)
1030.	RONDEAU, <i>S. M.</i>	RONDEAU. s. m. (419, tome 2)
1031.	Rondelet, <i>S. M.</i>	Ø
1032.	RONDELLE, <i>S. F.</i>	RONDELLE. s. f. (419, tome 2)
1033.	Rondement, <i>Adv.</i>	RONDEMENT. adv. (419, tome 2)
1034.	Rondeur, <i>S. F.</i>	RONDEUR. s. f. (419, tome 2)
1035.	Rondin, <i>S. M.</i>	RONDIN. s. m. (419, tome 2)
1036.	Rondiné,ée, <i>Adj.</i>	Ø
1037.	RONDINER, <i>Verb. Act.</i>	Ø
1038.	Ronflant, <i>Adj.</i>	Ø
1039.	Ronflement, <i>S. M.</i>	RONFLEMENT. s. m. (419, tome 2)
1040.	RONFLER, <i>Verb. Neut.</i>	RONFLER. v. n. (419, tome 2)
1041.	Ronfleur, <i>S. M.</i>	Ø
1042.	Rongé,ée, <i>Adj.</i>	Ø
1043.	RONGER, <i>Verb. Act.</i>	RONGER. v. a. (419, tome 2)
1044.	ROQUER, <i>Verb. Neut.</i>	ROQUER. v. n. (414, tome 2)
1045.	ROQUET, <i>S. M.</i>	Ø
1046.	ROQUETTE, <i>S. F.</i>	ROQUETTE. s. f. (419, tome 2)
1047.	ROQUILLE, <i>S. F.</i>	ROQUILLE. s. f. (419, tome 2)
1048.	ROSAIRE, <i>S. M.</i>	ROSAIRE. s. m. (420, tome 2)
1049.	Rosat, <i>Adj.</i>	ROSAT. adj. de tout genre (420, tome 2)
1050.	ROSE, <i>S. F.</i>	ROSE. s. f. (419, tome 2)
1051.	SERGE, <i>S. F.</i>	SERGE. s. f. (470, tome 2)
1052.	SERGEANT, <i>S. M.</i>	SERGEANT. s. m. (470, tome 2)
1053.	Sergenterie, <i>S. F.</i>	SERGENERIE. s. f. (470, tome 2)

1054.	SERGER, <i>S. M.</i>	Ø
1055.	Serieusement, <i>Adv.</i>	SERIEUSEMENT. adv. (470, tome 2)
1056.	SERIEUX, <i>se, Adj.</i>	SERIEUX, EUSE. adj. (470, tome 2)
1057.	Serieux, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
1058.	SERIN, <i>S. M.</i>	SERIN. s. m. (470, tome 2)
1059.	SERINGUE, <i>S. F.</i>	SERINGUE. s. f. (470, tome 2)
1060.	Seringué, <i>ée, Adj.</i>	Ø
1061.	SERINGUER, <i>Verb. Act.</i>	SERINGUER. v. a. (470, tome 2)
1062.	SERMENT, <i>S. M.</i>	SERMENT. s. m. (470, tome 2)
1063.	SERMON, <i>S. M.</i>	SERMON. s. m. (470, tome 2)
1064.	Sermonnaire, <i>S. M.</i>	SERMONNAIRE. s. m. (470, tome 2)
1065.	Sermonner, <i>Verb. Neut.</i>	SERMONNER. v. act. (471, tome 2)
1066.	Sermonneur, <i>S. M.</i>	SERMONNEUR. s. m. (471, tome 2)
1067.	SEROSITÉ, <i>S. F.</i>	SEROSITÉ. s. m. (471, tome 2)
1068.	SERPE, <i>S. F.</i>	SERPE. s. f. (471, tome 2)
1069.	SERPENT, <i>S. M.</i>	SERPENT. s. m. (471, tome 2)
1070.	Serpentaire, <i>S. F.</i>	Ø
1071.	Serpente, <i>S. F.</i>	Ø
1072.	Serpenteau, <i>S. M.</i>	SERPENTEAU. s. m. (471, tome 2)
1073.	SERPENTER, <i>Verb. Neut.</i>	SERPENTER. v. n. (471, tome 2)
1074.	Serpentin, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
1075.	Serpentine, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif
1076.	Serpentine, <i>Adj. F.</i>	SERPENTIN, INE. adj. (471, tome 2)
1077.	SERPER, <i>Verb. Neut.</i>	Ø
1078.	SERPETTE, <i>S. F.</i>	SERPETTE. s. f. (471, tome 2)
1079.	SERPILLIÈRE, <i>S. F.</i>	SERPILLIÈRE. s. f. (471, tome 2)
1080.	SERPOLET, <i>S. M.</i>	SERPOLET. s. m. (471, tome 2)
1081.	Serrail, <i>S. M.</i>	SERRAIL. s. m. (471, tome 2)
1082.	SERRE, <i>S. F.</i>	SERRE. s. f. v. (472, tome 2)
1083.	Serré, <i>ée, Adj.</i>	SERRÉ, ÉE. part. (471, tome 2)
1084.	Serré, <i>Adv.</i>	sous le participe
1085.	Serre-file, <i>S. M.</i>	sous DEMI-FILE. s. f. (456, tome 1)
1086.	Serrement, <i>Adv.</i>	SERRÉMENT. adv. (472, tome 2)
1087.	Serrement, <i>S. M.</i>	sous l'adverbe
1088.	Sud-Est, <i>S. M.</i>	SUD-EST. s. m. (511, tome 2)
1089.	SUDORIFIQUE, <i>Adj.</i>	SUDORIFIQUE. adj. de t. g. (511, tome 2)
1090.	Un sudorifique, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
1091.	SUD-OUEST, <i>S. M.</i>	SUD-OUEST. s. m. (511, tome 2)
1092.	SUÉE, <i>S. F.</i>	SUÉE. s. f. (511, tome 2)
1093.	SUER, <i>Verb. Neut.</i>	SUER. v. n. (511, tome 2)
1094.	Sueur, <i>S. F.</i>	SUEUR. s. f. (511, tome 2)
1095.	SUFFIRE, <i>Verb. Neut.</i>	SUFFIRE. v. n. (512, tome 2)
1096.	Suffisamment, <i>Adv.</i>	SUFFISAMMENT. adv. (512, tome 2)
1097.	Suffisance, <i>S. F.</i>	SUFFISANCE. s. f. (512, tome 2)
1098.	Suffisant, <i>te, Adj.</i>	SUFFISANT, ANTE. adj. v. (512, tome 2)
1099.	Un suffisant, <i>S. M.</i>	sous l'adjectif
1100.	Suffocant, <i>te, Adj.</i>	SUFFOCANT, ANTE. adj. v. (512, tome 2)
1101.	Suffocation, <i>S. F.</i>	SUFFOCATION. s. f. v. (512, tome 2)
1102.	Suffoqué, <i>ée, Adj.</i>	SUFFOQUÉ, ÉE. part. (512, tome 2)
1103.	SUFFOQUER, <i>Verb. Act.</i>	SUFFOQUER. v. a. (512, tome 2)
1104.	SUFFRAGANT, <i>Adj. M.</i>	SUFFRAGANT. adj. (512, tome 2)
1105.	SUFFRAGE, <i>S. M.</i>	SUFFRAGE. s. m. (512, tome 2)
1106.	SUFFUMIGATION, <i>S. F.</i>	SUFFUMIGATION. s. f. (501, tome 1)
1107.	SUFFUSION, <i>S. F.</i>	SUFFUSION. s. f. (671, tome 2)

1108.	Sugeré,ée, <i>Adj.</i>	SUGGERÉ,ÉE. part. pass. (521, tome 1)
1109.	SUGGERER, <i>Verb. Act.</i>	SUGGERER. v. act. (521, tome 1)
1110.	Suggestion, <i>S. F.</i>	SUGGESTION. subst. f. v. (521, tome 1)
1111.	SUIE, <i>S. F.</i>	SUYE. s. f. (520, tome 2)
1112.	SUJET, sujette, <i>Adj.</i>	SUJET,ETTE. adj. (521, tome 2)
1113.	Sujet,te, <i>S.</i>	SUJET,ETTE. f. (513, tome 2)
1114.	SUJET, <i>S. M.</i>	SUJET. s. m. (513, tome 2)
1115.	Sujettion, <i>S. F.</i>	SUJETTION. s. f. (513, tome 2)
1116.	SUIF, <i>S. M.</i>	SUIF. s. m. (513, tome 2)
1117.	Terreau, <i>S. M.</i>	TERREAU. s. m. (553, tome 2)
1118.	Terrein, <i>S. M.</i>	TERRREIN. s. m. (552, tome 2)
1119.	Terre-plain, <i>S. M.</i>	TERRE-PLEIN. s. m. (554, tome 2)
1120.	Se TERRER, <i>Verb. Recip.</i>	TERRER. v. a. (553, tome 2) – « Il n'a d'usage qu'avec les pronoms personnels »
1121.	Terrestre, <i>Adj.</i>	TERRRESTRE. adj. de t. g. (553, tome 2)
1122.	TERREUR, <i>S. F.</i>	TERRREUR. s. f. (554, tome 2)
1123.	TERREUX,se, <i>Adj.</i>	TERRREUX,EUSE. adj. (553, tome 2)
1124.	TERRIBLE, <i>Adj.</i>	TERRIBLE. adj. de t. g. (554, tome 2)
1125.	Terriblement, <i>Adv.</i>	TERRIBLEMENT. adv. (554, tome 2)
1126.	Grand Terrien, <i>S. M.</i>	sous TERRIEN,ENNE. s. (553, tome 2)
1127.	Terrier, <i>S. M.</i>	TERRIER. s. m. (553, tome 2)
1128.	Terrier, <i>S. M.</i> ou Papier terrier, <i>Adj.</i>	TERRIER. adj. (553, tome 2)
1129.	Terrine, <i>S. F.</i>	TERRINE. subst. fem. (554, tome 2)
1130.	Terrinée, <i>S. F.</i>	TERRINÉE. s. f. (554, tome 2)
1131.	TERRIR, <i>Verb. Neut.</i>	TERRIR. v. n. (553, tome 2)
1132.	Territoire, <i>S. M.</i>	TERRITOIRE. s. m. (553, tome 2)
1133.	Terroir, <i>S. M.</i>	TERRROIR. s. m. (552, tome 2)
1134.	TERSET, <i>S. M.</i>	Ø
1135.	TERTRE, <i>S. M.</i>	TERTRE (554, tome 2)
1136.	TESTACÉE, <i>S.</i>	TESTACÉE. subst. (556, tome 2)
1137.	TESTAMENT, <i>S. M.</i>	TESTAMENT. s. m. (555, tome 2)
1138.	Testamentaire, <i>Adj.</i>	TESTAMENTAIRE. adj. de tout genre (555, tome 2)
1139.	Testateur, <i>S. M.</i>	TESTATEUR. s. m. (555, tome 2)
1140.	Testatrice, <i>S. F.</i>	Ø
1141.	TESTER, <i>Verb. Neut.</i>	TESTER. v. n. (555, tome 2)
1142.	TESTICULE, <i>S. M.</i>	Ø
1143.	Testigué ou Testiguienne	Ø
1144.	Testimonial,le, <i>Adj.</i>	TESTIMONIAL,LE. adj. (555, tome 2)
1145.	Lettres Testimoniales ou Testimoniales, <i>S. F.</i>	sous l'adjectif
1146.	TESTON, <i>S. M.</i>	TESTON. s. m. (558, tome 2)
1147.	Testonner, <i>Verb. Act.</i>	TESTONNER. v. act. (558, tome 2)
1148.	TÊT, <i>S. M.</i>	TEST. s. m. (556, tome 2) TEST. (556, tome 2)
1149.	Têtard, <i>S. M.</i>	Ø
1150.	Tetasse, <i>S. F.</i>	TETASSE. s. f. (559, tome 2)
1151.	TRAVAILLER, <i>Verb. Neut.</i>	TRAVAILLER. v. n. (591, tome 2)
1152.	Travailler, <i>Verb. Act.</i>	TRAVAILLER. v. act. (592, tome 2)
1153.	Travailleur, <i>S. M.</i>	TRAVAILLEUR. subst. masc. (592, tome 2)
1154.	Travaux, <i>S. M.</i>	TRAVAUX (591, tome 2)
1155.	Travée, <i>S. F.</i>	TRAVÉE. s. f. (592, tome 2)
1156.	TRAVERS, <i>S. M.</i>	TRAVERS. s. m. (592, tome 2)
1157.	Traverse, <i>S. F.</i>	TRAVERSE. subst. fem. (592, tome 2)

1158.	Traversé,ée, <i>Adj.</i>	TRAVERSÉ,ÉE. part. (592, tome 2)
1159.	Traversée, <i>S. F.</i>	Ø
1160.	TRAVERSER, <i>Verb. Act.</i>	TRAVERSER. v. act. (592, tome 2)
1161.	Traversier,ière, <i>Adj.</i>	TRAVERSIER,ÈRE. adj. (593, tome 2)
1162.	Traversin, <i>S. M.</i>	TRAVERSIN. s. m. (593, tome 2)
1163.	Travesti,ie, <i>Adj.</i>	TRAVESTI,IE. part. (636, tome 2)
1164.	TRAVESTIR, <i>Verb. Act.</i>	TRAVESTIR. v. act. (636, tome 2)
1165.	Se travestir, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
1166.	Travestissement, <i>S. M.</i>	Ø
1167.	TRAYON, <i>S. M.</i>	Ø
1168.	Trebuchant,te, <i>Adj.</i>	TREBUCHANT,ANTE. adj. (593, tome 2)
1169.	Trebuchement, <i>S. M.</i>	TREBUCHEMENT. s. m. v. (593, tome 2)
1170.	TREBUCHER, <i>Verb. Neut.</i>	TREBUCHER. v. n. (593, tome 2)
1171.	Vertueusement, <i>Adv.</i>	VERTUEUSEMENT. adv. (635, tome 2)
1172.	Vertueux,se, <i>Adj.</i>	VERTUEUX,EUSE. adj. (635, tome 2)
1173.	Un faux Vertueux, <i>S. M.</i> une fausse Vertueuse, <i>S. F.</i>	Ø
1174.	Vertugade, <i>S. F.</i> Vertugadin, <i>S. M.</i>	VERTUGADE. s. f. (635, tome 2) VERTUGADIN. s. m. (635, tome 2)
1175.	VERVE, <i>S. F.</i>	VERVE. s. f. (635, tome 2)
1176.	VERVEINE ou Vervene, <i>S. F.</i>	VERVENE. s. f. (635, tome 2)
1177.	VERVELLES, <i>S. F.</i>	VERVELLE. s. f. (635, tome 2)
1178.	VERVEU, <i>S. M.</i>	Ø
1179.	VERVEUX, <i>S. M.</i>	VERVEUX. s. m. (635, tome 2)
1180.	VESICAIRE, <i>S. F.</i>	Ø
1181.	Vesicatoire, <i>Adj. M.</i>	VESICATOIRE. adj. (636, tome 2)
1182.	VESICULE, <i>S. F.</i>	VESICULE. s. f. (636, tome 2)
1183.	VESPERIE, <i>S. F.</i>	VESPERIE. s. f. (635, tome 2)
1184.	VESPERISER, <i>Verb. Act.</i>	VESPERISER. v. a. (635, tome 2)
1185.	VESSE, <i>S. F.</i>	VESSE. subst. fem. (636, tome 2)
1186.	VESSE ou vesce, <i>S. F.</i>	VESSE, ou VESCE. s. f. (636, tome 2)
1187.	VESSER ou vessir, <i>Verb. Neut.</i>	VESSIR. v. n. (636, tome 2)
1188.	Vesseron, <i>S. M.</i>	Ø
1189.	Vesseur, <i>S. M.</i> Vesseuse, <i>S. F.</i>	Ø
1190.	VESSIE, <i>S. F.</i>	VESSIE. s. f. (636, tome 2)
1191.	VESTALES, <i>S. F.</i>	Ø
1192.	VEST, <i>S. M.</i>	Ø
1193.	VESTE, <i>S. F.</i>	VESTE. s. f. (636, tome 2)
1194.	Vestiaire, <i>S. M.</i>	Ø
1195.	VESTIBULE, <i>S. M.</i>	VESTIBULE. s. m. (637, tome 2)
1196.	VESTIGE, <i>S. M.</i>	VESTIGE. s. m. (637, tome 2)
1197.	Vêtement, <i>S. M.</i>	Ø
1198.	VETERAN, <i>S. M.</i>	VETERAN. s. m. (637, tome 2)
1199.	VETILLE, <i>S. F.</i>	VETILLE. s. f. (637, tome 2)
1200.	Vetiller, <i>Verb. Neut.</i>	VETILLER. v. n. (637, tome 2)
1201.	Vetillard ou Vetilleur, <i>S. M.</i> Vetillarde ou Vetilleuse, <i>S. F.</i>	VETILLEUR ou VETILLARD. s. m. (637, tome 2)
1202.	VÊTIR, <i>Verb. Act.</i>	VESTIR. v. act. (636, tome 2)
1203.	Se vêtir, <i>Verb. Recip.</i>	sous le verbe actif
1204.	Vêtu,üe, <i>Adj.</i>	VESTU,UE. part. (636, tome 2)
1205.	Vêtire, <i>S. F.</i>	VESTURE. s. f. (636, tome 2)
1206.	Veü, <i>Adj.</i>	VEU, VEÛE. part. pass. (651, tome 2)
1207.	Veü, <i>S. M.</i>	sous le participe